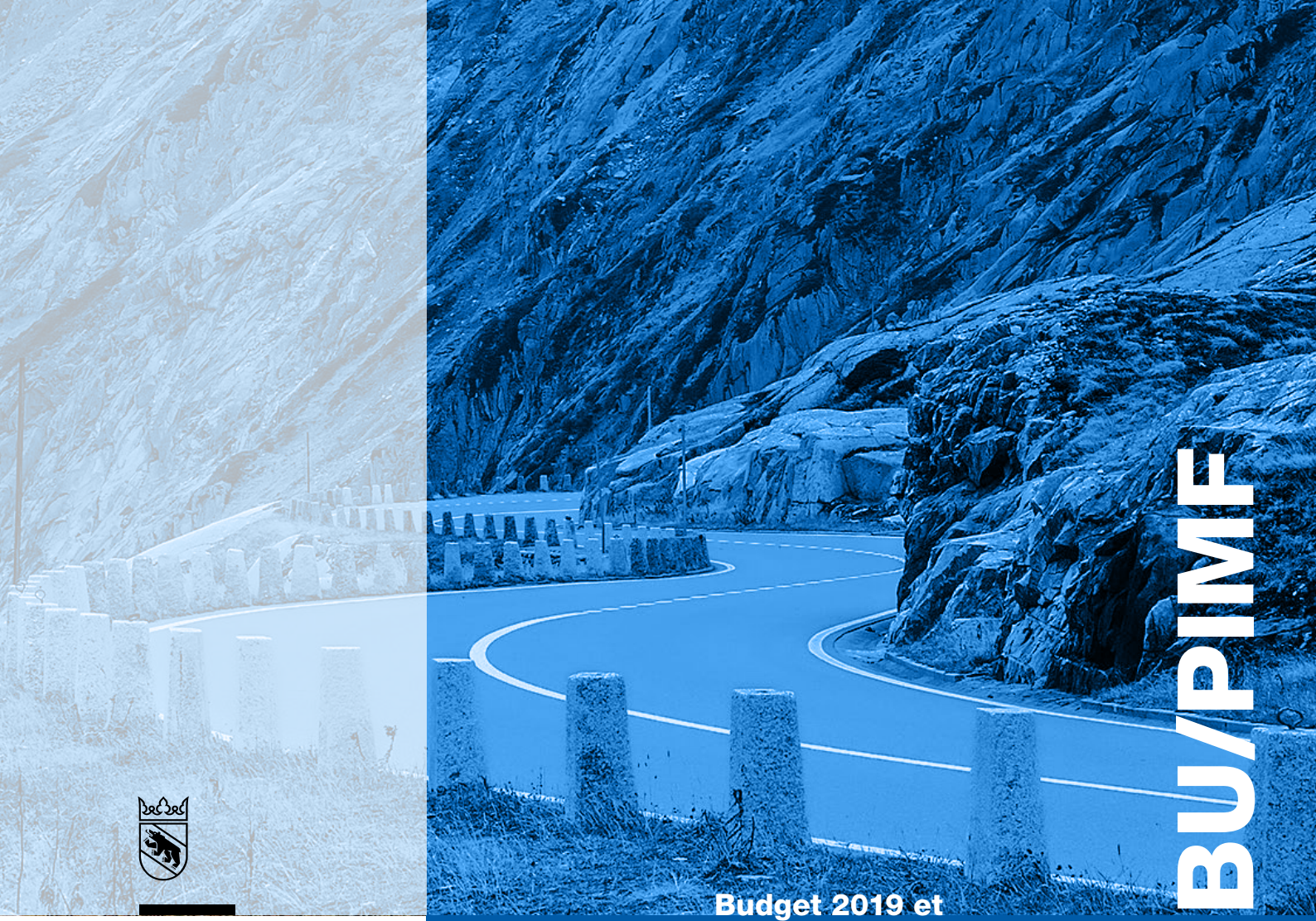

BU/PIMF

Budget 2019 et plan intégré mission-financement 2020 à 2022 du canton de Berne

Propositions du Conseil-exécutif
au Grand Conseil

550.014

Photo de couverture:
© Marcus Gyger, Bern/Winterthur

Table des matières

Budget 2019 et plan intégré mission-financement 2020 à 2022 du canton de Berne

Rapport

1 Aperçu, résumé et évaluation politique 13

1.1 Aperçu du résultat des travaux de planification 13

1.2 Résultat financier du budget 2019 15

1.3 Résultat financier du plan intégré mission-financement 2020 à 2022 15

1.4 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et appliqué au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC) 16

1.5 Evolution de politique financière depuis août 2017 16

1.6 Conclusion du Conseil-exécutif en matière de politique financière/évaluation des résultats du processus de planification de cette année 18

1.6.1 Décision de principe prise au début du processus de planification 2018 : poursuite de la politique financière sur deux voies 18

1.6.2 Objectif de la « voie 1 » atteint : les chiffres sont positifs sur toutes les années de la planification 2019 à 2022 18

1.6.3 Poursuite de la politique financière dans le cadre de la « voie 2 » dans un environnement exigeant 19

1.6.4 Le Conseil-exécutif poursuivra à l'avenir aussi ses efforts pour améliorer la situation financière et fiscale du canton de Berne 20

1.6.5 Défis à moyen terme exigeant des solutions financières pérennes 20

2 Résultat de la planification 21

2.1 Résultats des débats budgétaires de 2017 21

2.2 Situation de politique financière au début du nouveau processus de planification 21

2.3 Objectifs de politique financière du Conseil-exécutif pour le processus de planification de 2018 22

2.4 Principaux changements en matière de politique financière intervenus entre novembre 2017 et août 2018 par rapport à la précédente planification 23

2.4.1 Mise à jour des prévisions de recettes fiscales 23

2.4.2 Mise à jour des prévisions concernant les versements de la péréquation financière fédérale 23

2.4.3 Evolution des besoins d'amortissement 24

2.4.4 Transferts du compte des investissements au compte de résultats liés à des impératifs comptables 24

2.4.5 Diminution des besoins dans le domaine des transports publics 24

2.4.6 Evolution des prélèvements sur la réserve de réévaluation 24

2.4.7 Renonciation du Grand Conseil à mettre en œuvre certaines mesures du PA 2018 25

2.4.8 Suppression de la compensation annuelle du renchérissement de 0,3 pour cent de 2019 à 2022 et prise en compte dans la planification de la croissance de la masse salariale en 2022 25

2.4.9 Mise à jour de la planification des Autorités judiciaires et du Ministère public 25

2.4.10 Ouvertures de classes supplémentaires et correction de la planification dans le domaine de l'école obligatoire 25

2.4.11 Augmentation des dividendes de participations 26

2.4.12 Mise à jour de la croissance des prestations dans le système de santé 26

2.4.13 Augmentation des besoins dans le domaine de l'aide matérielle 26
2.4.14 Augmentation des charges suite à une décision du Tribunal administratif fédéral concernant la liste des moyens et appareils (LiMA) 26
2.4.15 Mise à jour des prévisions concernant les impôts sur les mutations 27
2.4.16 Augmentation des cotisations d'épargne à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) 27
2.4.17 Mise à jour des subventions fédérales à la réduction des primes de l'assurance-maladie 27
2.4.18 Besoins supplémentaires dans le domaine du troisième âge, des soins de longue durée et du handicap 27
2.4.19 Besoins supplémentaires dans le domaine des réductions des primes du fait de la réduction des primes pour enfants 28
2.4.20 Besoins financiers pour l'équipement initial du Campus Biel/Bienne 28
2.4.21 Autres modifications par rapport à la précédente planification 28
2.4.22 Récapitulation chiffrée des principales modifications par rapport à la planification précédente intervenues entre novembre 2017 et mi-août 2018 29
2.5 Autres facteurs influant sur la planification 2019 à 2022 30
2.5.1 Mesures salariales 2019 à 2022 30
2.5.2 Gestion des postes 30
2.5.3 Planification de l'investissement net 32
2.5.4 Traitement des déclarations de planification adoptées par le Grand Conseil sur le PIMF 2019 à 2021 et sur le PA 2018 34
2.5.5 Mesures de planification concernant la motion 050–2017 Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl) « Enfin des mesures contraignantes en vue d'une baisse des impôts pour les particuliers » 36
2.5.6 Planification des Autorités judiciaires et du Ministère public (JUS) 36
2.5.7 Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget au plan cantonal 36
2.6 Evolution du solde du compte de résultats entre décembre 2017 et la mi-août 2018 37
2.7 Evolution du solde de financement entre décembre 2017 et la mi-août 2018 37

3 Risques et opportunités de la présente planification en matière de politique financière 38
3.1 Environnement conjoncturel/croissance économique 38
3.2 Diminution des revenus provenant de la péréquation financière fédérale (RPT) 38
3.3 Financement du besoin d'investissement en forte hausse à partir de 2022 39
3.4 Financement de la révision 2021 de la loi sur les impôts 39
3.5 Evolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé 40
3.6 Evolution des dépenses consacrées aux prestations complémentaires 40
3.7 Evolution dans le domaine des migrations 40
3.8 Niveau des taux d'intérêt/intérêts passifs 40
3.9 Politique salariale 41
3.10 Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton 41
3.11 Autres opportunités et risques 41

3.12 Vue d'ensemble des projets les plus importants du point de vue financier dont les répercussions financières ne figurent pas dans le budget 2019 et le PIMF 2020-2022 43

4 Le budget et plan intégré mission-financement en détail 51
4.1 Contexte conjoncturel 51
4.1.1 International 51
4.1.2 Suisse 51
4.1.3 Canton de Berne 51
4.1.4 Comparaison avec les autres cantons 52
4.2 Données macroéconomiques de la planification 2019 à 2022 52
4.3 Données financières de la période de planification 2019 à 2022 54
4.4 Compte de résultats 55
4.4.1 Solde 55
4.4.2 Groupes de matières 56
4.5 Investissement net 58
4.5.1 Evolution de l'investissement net 58
4.5.2 Plan d'investissement intégré 58
4.6 Solde de financement 59
4.6.1 Bref aperçu 59
4.6.2 Evolution de 2019 à 2022 60
4.7 Bilan prévisionnel 61
4.7.1 Bref aperçu 61
4.7.2 Patrimoine financier 61
4.7.3 Patrimoine administratif 61
4.7.4 Découvert/capital propre 61
4.7.5 Endettement brut I et II 62
Dette brute I 62
Dette brute II 62
Cadre du nouvel endettement pour 2019 62
4.8 Indicateurs 63
4.8.1 Degré d'autofinancement 63
4.8.2 Quote-part de l'endettement 64

5 Controlling du programme d'allégement 2018 (PA 2018) 65
5.1 Avancement de la mise en œuvre des mesures du PA 2018 arrêtées par le Grand Conseil durant sa session de novembre 2017 65
5.1.1 Allégements procurés par le PA 2018 sur le compte de résultats 65
5.1.2 Allégemements procurés par le PA 2018 aux communes 66
5.1.3 Répercussions des mesures du PA 2018 sur l'état des postes 66
5.2 Conclusion du Conseil-exécutif 67
5.3 Champs d'activité présentant un potentiel d'optimisation - avancement des travaux 67

6 Propositions 68
6.1 Budget 2019 68
6.2 Plan intégré mission-financement 2020 à 2022 68
6.3 Budget 2019 69
6.4 Plan intégré mission-financement 2020 à 2022 69

7 ANNEXE : Plan cantonal d'investissement 2019 à 2028 70

8 Indicateurs financiers 73
8.1 Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016 73
8.2 Indicateurs à partir du 1er janvier 2017 73
8.2.1 Taux d'endettement net 74
8.2.2 Degré d'autofinancement I 75
8.2.3 Degré d'autofinancement II 76
8.2.4 Part des charges d'intérêts 77
8.2.5 Dette brute par rapport aux revenus 78
8.2.6 Proportion des investissements 79
8.2.7 Part du service de la dette 80
8.2.8 Dette nette II par habitant en francs 81
8.2.9 Taux d'autofinancement 82
8.2.10 Dette brute I 83
8.2.11 Dette brute II 83
8.2.12 Dette nette II 84
8.2.13 Quote-part d'endettement II 84
8.2.14 Quote-part de l'État 85
8.2.15 Quote-part de l'impôt 85
8.3 Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2 86

Compte rendu

1 Ensemble du canton 89

1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (budget 2019, solde II) 89

2 Autorités (AUT) 91

2.1 Compte de résultats 91

2.2 Compte des investissements 92

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT 92

2.4 Comptes spéciaux 93

2.4.1 Grand Conseil 93

2.4.2 Conseil-exécutif 95

3 Chancellerie d'Etat (CHA) 97

3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II) 97

3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 97

3.3 Priorités de développement de la Direction 97

3.4 Compte de résultats 98

3.5 Compte des investissements 99

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA 100

3.7 Groupes de produits 101

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil 101

4 Direction de l'économie publique (ECO) 105

4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II) 105

4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 105

4.3 Priorités de développement de la Direction 105

4.4 Compte de résultats 106

4.5 Compte des investissements 107

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'ECO 108

4.7 Groupes de produits 109

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction 109

4.7.2 Assurance-chômage 111

4.7.3 Développement et surveillance économique (Valable dès le 1. 1. 2013) 114

4.7.4 Forêt et dangers naturels 117

4.7.5 Agriculture 120

4.7.6 Nature 123

4.8 Financements spéciaux 126

4.8.1 Fonds d'aide investissements 126

4.8.2 Fonds de régénération 128

4.8.3 Caisse des épizooties 130

4.8.4 Fonds du tourisme 132
4.8.5 Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage 134

5 Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) 137
5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II) 137
5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 137
5.3 Priorités de développement de la Direction 138
5.4 Compte de résultats 139
5.5 Compte des investissements 141
5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la SAP 142
5.7 Groupes de produits 143
5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques 143
5.7.2 Santé publique 145
5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire 148
5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité 151
5.7.5 Protection des consommateurs et de l'environnement 153
5.7.6 Garantie du minimum vital et intégration 155
5.7.7 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation 158
5.8 Préfinancements 161
5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers 161
5.9 Financements spéciaux 163
5.9.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie 163

6 Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) 165
6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II) 165
6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 166
6.3 Priorités de développement de la Direction 166
6.4 Compte de résultats 167
6.5 Compte des investissements 168
6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JCE 169
6.7 Groupes de produits 170
6.7.1 Soutien de la direction 170
6.7.2 Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi 172
6.7.3 Justice administrative interne à l'administration 174
6.7.4 Pilotage des ressources et des prestations d'assistance 176
6.7.5 Soutien et surveillance des communes 178
6.7.6 Organisation du territoire 180
6.7.7 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse 182
6.7.8 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse 184
6.7.9 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales 186

6.7.10 Préfectures 188
6.7.11 Poursuites et faillites 190
6.7.12 Tenue du registre foncier 192
6.7.13 Registre du commerce 194
6.7.14 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte 196
6.8 Financements spéciaux 199
6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée 199

7 Direction de la police et des affaires militaires (POM) 201
7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II) 201
7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 201
7.3 Priorités de développement de la Direction 201
7.4 Compte de résultats 203
7.5 Compte des investissements 205
7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la POM 206
7.7 Groupes de produits 207
7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative 207
7.7.2 Police 210
7.7.3 Circulation routière et navigation 213
7.7.4 Exécution judiciaire 216
7.7.5 Population et immigration 219
7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires 222
7.8 Financements spéciaux 225
7.8.1 Constributions de remplacement 225

8 Direction des finances (FIN) 227
8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II) 227
8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 227
8.3 Priorités de développement de la Direction 228
8.4 Compte de résultats 229
8.5 Compte des investissements 231
8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN 232
8.7 Groupes de produits 233
8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit 233
8.7.2 Prestations de services finances du groupe 236
8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes 239
8.7.4 Impôts et prestations de services 241
8.7.5 Personnel 244
8.7.6 Informatique et organisation 246
8.8 Financements spéciaux 249
8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux 249

8.9 Préfinancements 251
8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement 251
8.9.2 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS) 253

9 Direction de l'instruction publique (INS) 255
9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II) 255
9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 255
9.3 Priorités de développement de la Direction 256
9.4 Compte de résultats 257
9.5 Compte des investissements 258
9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INS 259
9.7 Groupes de produits 260
9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques 260
9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires 262
9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle 265
9.7.4 Enseignement supérieur 268
9.7.5 Culture 271
9.7.6 Services centralisés 274

10 Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) 277
10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II) 277
10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 277
10.3 Priorités de développement de la Direction 278
10.4 Compte de résultats 279
10.5 Compte des investissements 280
10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la TTE 281
10.7 Groupes de produits 282
10.7.1 Soutien à la direction 282
10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques 284
10.7.3 Développement durable 286
10.7.4 Information géographique 288
10.7.5 Infrastructures 291
10.7.6 Transports publics et coordination des transports 294
10.7.7 Gestion des biens immobiliers 297
10.7.8 Eaux et déchets 300
10.8 Financements spéciaux 303
10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets 303
10.8.2 Fonds pour l'assainissement 305
10.8.3 Fonds des rives, des lacs et des rivières 307
10.8.4 Fonds pour l'alimentation en eau 309

11 Contrôle des finances (CF) 311
11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II) 311
11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 311
11.3 Priorités de développement de la Direction 311
11.4 Compte de résultats 312
11.5 Compte des investissements 313
11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF 314
11.7 Groupes de produits 315
11.7.1 Surveillance des finances 315

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD) 317
12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II) 317
12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 317
12.3 Priorités de développement de la Direction 317
12.4 Compte de résultats 318
12.5 Compte des investissements 319
12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD 320
12.7 Groupes de produits 321
12.7.1 Protection des données 321

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS) 323
13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II) 323
13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 323
13.3 Priorités de développement de la Direction 323
13.4 Compte de résultats 324
13.5 Compte des investissements 325
13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS 326
13.7 Groupes de produits 327
13.7.1 Direction de la magistrature 327
13.7.2 Juridictions civile et pénale 329
13.7.3 Juridiction administrative 332
13.7.4 Ministère public 335

Rapport

Budget 2019 et plan intégré mission-financement 2020 à 2022 du canton de Berne

1 Aperçu, résumé et évaluation politique

1.1 Aperçu du résultat des travaux de planification

Le budget 2019 et le plan intégré mission-financement 2020 à 2022 présentent les valeurs-repères suivantes :

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2019	2020	2021	2022
Compte de résultats				
Charges	11 349	11 397	11 532	11 605
Revenus	11 437	11 499	11 622	11 796
Résultat total du compte de résultats	**88**	**102**	**91**	**191**
Investissement net	**436**	**454**	**444**	**465**
Solde de financement	**7**	**1**	**1**	**82**
– = Nouvel endettement				
+ = Réduction de la dette				
Réduction totale de la dette		**91**		
Réduction annuelle de la dette		**23**		
Degré d'autofinancement		**105 %**		

Résultat des travaux de planification de cette année :

Avec ces résultats, le Conseil-exécutif a de nouveau réussi à présenter au Grand Conseil un budget 2019 et un plan intégré mission-financement (PIMF) 2020 à 2022 en équilibre. Les finances cantonales bernoises affichent des excédents de revenus au compte de résultats à l'horizon de la planification 2019 à 2022. Dans le même temps, la dette diminue de CHF 91 millions. L'investissement net s'élève en moyenne à CHF 450 millions par an.

Grâce à l'équilibre du budget 2019 et du PIMF 2020 à 2022, les finances cantonales poursuivent leur consolidation. Toutefois, les soldes de financement tout juste positifs prévus pour les années 2019 à 2021 montrent clairement que cet équilibre est instable, en dépit des allégements financiers qui résultent du programme d'allégement 2018 (PA 2018) approuvé l'an passé. Sans l'influence du PA 2018, les finances bernoises plongeraient en effet dans les chiffres rouges, du moins selon la planification. De surcroît, les résultats positifs du budget 2019 et du PIMF 2020 à 2022 sont fortement tributaires de la conjoncture favorable. Tout ralentissement de cette conjoncture – avec le recul des recettes fiscales qui va de pair – placerait relativement vite les finances cantonales dans une situation à nouveau délicate.

Certes, l'évolution des finances cantonales devrait être stable à court terme, c'est-à-dire dans les années 2018 et 2019, grâce aux efforts liés au PA 2018 et grâce aux bonnes perspectives conjoncturelles, mais, à moyen terme déjà, c'est-à-dire à partir de 2020, le Conseil-exécutif devra affronter trois grands défis de politique financière : la compensation du recul des revenus provenant de la péréquation financière fédérale en raison du troisième rapport du Conseil fédéral sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (à partir de 2020), la compensation du recul des revenus du fait de la révision 2021 de la loi sur les impôts (à partir de 2021) et le financement des investissements en forte hausse (à partir de 2022).

Le Conseil-exécutif étudiera attentivement ces dossiers. Dans l'optique du besoin en investissements, qui augmente fortement à partir de 2022, il a annoncé son intention de créer un Fonds, posant ainsi la première pierre du financement, ne serait-ce que partiel, des projets d'investissement prévus actuellement.

Eu égard aux difficultés qui se dessinent à moyen terme, le Conseil-exécutif prévoit de poursuivre sa politique financière fondée sur la juste mesure, la fiabilité et la pérennité. Les nombreuses insécurités entourant les dossiers fédéraux « Troisième rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière » et « Projet fiscal 17 » (rebaptisé RFFA) rendent nécessaire une observation permanente de la situation politique et financière et une analyse rigoureuse de ses effets sur le canton de Berne avant d'envisager, le cas échéant, d'autres mesures d'allégement. Il s'agit d'éviter des interventions précipitées et fébriles, décidées sur la seule base d'une analyse ponctuelle, qui pourraient nuire inutilement aux finances publiques et à l'offre de prestations cantonale. Le propos du Conseil-exécutif consiste davantage à privilégier des solutions durables pour aborder les défis qui se posent à moyen terme.

Néanmoins, il est déjà évident aujourd'hui, dans l'optique du Conseil-exécutif, qu'il sera extrêmement difficile de compenser tant le recul des versements provenant de la péréquation financière fédérale que celui des recettes fiscales induit par la révision 2021 de la loi sur les impôts, tout en réunissant les fonds nécessaires au financement des investissements en forte hausse.

1.2 Résultat financier du budget 2019

Les résultats des travaux de planification pour le *budget 2019* se résument comme suit :

- Le budget 2019 dégage au compte de résultats des charges de CHF 11 349 millions et des revenus de CHF 11 437 millions, avec un *excédent de revenus* (résultat global du compte de résultats) de *CHF 88 millions*.
- L'*investissement net* (financements spéciaux compris) s'élève à *CHF 436 millions*, soit CHF 37 millions de moins que ce que prévoyait la planification précédente pour 2019. L'*investissement net ordinaire* (sans les financements spéciaux) s'élève à *CHF 424 millions*.
- Le *solde de financement est positif* et s'élève à *CHF 7 millions*. L'endettement diminue donc de CHF 7 millions en 2019.
- Le budget 2019 prévoit une croissance de la masse salariale de 0,7 pour cent.
- Comme par le passé, une *correction budgétaire* de *CHF 136 millions* a été intégrée au résultat cantonal en raison des écarts entre budget et résultat des comptes.
- Le budget 2019 tient en outre compte d'une *distribution du bénéfice* de la Banque nationale suisse (BNS) à hauteur de *CHF 82 millions*.

1.3 Résultat financier du plan intégré mission-financement 2020 à 2022

Les résultats de la planification concernant le *PIMF 2020 à 2022* peuvent être résumés comme suit :

- Le compte de résultats dégage tous les ans *un excédent de revenus* se chiffrant en dizaines de millions de francs.
- L'*investissement net* (financements spéciaux compris) moyen des années du plan financier 2020 à 2022 s'élève à CHF 454 millions. L'investissement net ordinaire moyen (sans les financements spéciaux) s'élève à CHF 422 millions.
- Le PIMF 2020 à 2022 présente une diminution totale de la *dette* de *CHF 84 millions*, soit CHF 28 millions par an en moyenne.
- Le PIMF 2020 à 2022 prévoit une croissance de la masse salariale de 0,7 pour cent.
- Le PIMF 2020 à 2022 tient compte de *distributions du bénéfice de la BNS* pour un montant annuel de *CHF 82 millions*.
- Les répercussions de la *révision 2019 de la loi sur les impôts* adoptée par le Conseil-exécutif sont prises en compte dans le PIMF 2020 à 2022. A partir de 2020, les chiffres intègrent en outre les revenus supplémentaires résultant de l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques à hauteur de CHF 34 millions par an.
- En revanche, le PIMF 2020 à 2022 ne *prend pas encore en considération* le recul des recettes fiscales qui découle de la *révision 2021 de la loi sur les impôts* (mise en œuvre de la deuxième étape de la stratégie fiscale du Conseil-exécutif et du projet fiscal PF 17 du Conseil fédéral rebaptisé loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS [RFFA]) d'un montant oscillant entre CHF 50 et 100 millions (en fonction des modalités concrètes du PF 17 et de sa mise en œuvre dans le canton de Berne). Il ne tient pas non plus compte de la *diminution des versements* attendus au titre de la *péréquation financière fédérale* à la suite du troisième rapport du Conseil fédéral sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons, d'un montant pouvant atteindre CHF 150 millions.
- Par ailleurs, la planification financière *ne tient pas entièrement compte* du besoin en investissement qui s'accroît fortement à partir de 2022. Actuellement, le supplément de planification sectorielle à l'échelle du canton se situe, pour 2022, à environ 50 pour cent, soit au-dessus de la valeur-cible du Conseil-exécutif, qui est de 30 pour cent.
- Enfin, le PIMF 2020 à 2022 *ne tient pas compte* du recul des recettes fiscales d'un montant de CHF 34 millions qui découle de la mise en œuvre de la motion 050–2017 Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl) « Enfin des mesures contraignantes en vue

d'une baisse des impôts pour les particuliers » adoptée par le Grand Conseil durant la session de novembre 2018.

1.4 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et appliqué au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC)

En vertu de l'article 101a, alinéa 5 ConstC concernant le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats, les gains comptables et les amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier ne sont pas pris en compte pour l'application des alinéas 1 et 2 de l'article 101a. Par conséquent, ils sont éliminés du solde du compte de résultats dans l'*attestation* ci-après.
La planification actuelle ne contient ni gains comptables ni amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier. Le présent budget *respecte* par conséquent les dispositions constitutionnelles du *frein à l'endettement appliqué au compte de résultats* (art. 101a ConstC). Dans le même temps, l'*excédent de financement* de *CHF 7 millions* budgété pour 2019 permet de respecter aussi les dispositions de la constitution concernant le *frein à l'endettement appliqué au compte des investissements* (art. 101b ConstC).

Frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

Les présents résultats respectent les consignes de frein à l'endettement appliqué tant au compte de résultats qu'au compte des investissements.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2019	2020	2021	2022
Résultat total du compte de résultats	**88**	**102**	**91**	**191**
Élimination des gains comptables et des amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier en vertu de l'article 101a, alinéa 5 ConstC.	0	0	0	0
Résultat global du compte de résultats conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	**88**	**102**	**91**	**191**

1.5 Evolution de politique financière depuis août 2017

Les principaux *développements de politique financière* ainsi que les *arrêtés* du Conseil-exécutif et du Grand Conseil intervenus depuis août 2017 sont récapitulés ci-après :

- Le *25 août 2017*, le Conseil-exécutif a présenté publiquement les résultats du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019 à 2021. Si, en 2016, la planification escomptait encore des déficits et une augmentation de l'endettement de plus de CHF 400 millions à compter de 2019, tant le budget 2018 que le plan intégré mission-financement 2019 à 2022 prévoyaient en revanche des excédents et une légère réduction de la dette. Le Conseil-exécutif est ainsi parvenu, grâce aux mesures du PA 2018, à redonner la stabilité voulue à la planification des finances cantonales. Sans le PA 2018, le canton aurait contracté, jusqu'en 2021, de nouvelles dettes totalisant près d'un demi-milliard.

- Le *25 août 2017* également, le Conseil-exécutif a approuvé la révision 2019 de la loi sur les impôts à l'intention du Grand Conseil. Cette dernière met en œuvre la première étape de la stratégie fiscale 2019 à 2022, c'est-à-dire l'abaissement de l'impôt sur les bénéfices maximal pour les entreprises, de 21,64 pour cent à 20,20 pour cent en 2019, puis à 18,71 pour cent en 2020. Pour les cantons, le manque à gagner fiscal dû à la révision 2019 de la loi sur les impôts se monte à CHF 45 millions (2019) et à CHF 103 millions (à partir de 2020) ; pour les communes, il est respectivement de CHF 22,5 millions et de CHF 51,5 millions.

- A l'occasion de sa *session de novembre 2017*, le Grand Conseil s'est livré durant plusieurs jours à un débat approfondi sur la politique financière et fiscale. Il a approuvé le budget 2018 le 5 novembre 2017 par 96 voix contre 25 et 24 abstentions. Le même jour, il a aussi adopté le plan intégré mission-financement 2019 à 2021, par 85 voix contre 23 et 5 abstentions. Dans la foulée, il a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif concernant le PA 2018, par 100 voix contre 30 et 17 abstentions. Le 28 novembre 2017, le législatif cantonal avait déjà adopté en première lecture la révision 2019 de la loi sur les impôts, par 91 voix contre 61.

- La Banque nationale suisse (BNS) a indiqué le *9 janvier 2018* qu'elle prévoyait un bénéfice de CHF 54 milliards pour 2017. Le montant de la réserve pour distributions futures dépassant, après affectation du bénéfice, la somme de CHF 20 milliards, la Confédération et les cantons ont reçu, outre la distribution ordinaire à hauteur de CHF 1 milliard, un montant supplémentaire du même ordre. La part du canton de Berne aux distributions de bénéfice de la BNS de 2017 a ainsi atteint un total de CHF 163 millions. Après ces versements, la réserve pour distributions futures de la BNS avoisine les CHF 67 milliards.

- Au début du nouveau processus de planification, en *février 2018*, le Conseil-exécutif a pris connaissance des perspectives conjoncturelles toujours positives, tout en constatant que les finances bernoises allaient être confrontées à d'im-

portants défis à moyen ou long terme. Il s'agit là en premier lieu de la baisse probable des revenus attendus de la péréquation financière fédérale suite au troisième rapport du Conseil fédéral sur l'efficacité de la RPT, de l'accroissement massif des besoins d'investissement à partir de 2022 et de l'intensification de la concurrence fiscale ainsi que des diminutions de revenus qui résulteront de la révision 2021 de la loi sur les impôts.

Le Conseil-exécutif a aussi pris connaissance des changements (améliorations ou détériorations budgétaires) annoncés par les Directions, la Chancellerie d'Etat, les autorités judiciaires et le Ministère public, par rapport aux chiffres du PIMF 2019 à 2021 que le Grand Conseil avait approuvé le 5 décembre 2017. Il a constaté à cette occasion que la situation de politique financière s'était considérablement dégradée – à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs – par rapport à la situation qui prévalait encore après les débats budgétaires de la session de novembre 2017 (voir chap. 2.4).

– En outre, vu les résultats du débat de fond sur la politique financière et fiscale mené au Grand Conseil lors de la session de novembre 2017 et compte tenu de la situation initiale précédemment exposée, le Conseil-exécutif a arrêté en *février 2018* une première série d'orientations concernant la poursuite de la politique financière. Il s'est ainsi prononcé pour une « poursuite de la politique financière sur deux voies » (« voie 1 » et « voie 2 ») (voir chap. 2.3).

– Le *1er mai 2018*, le Conseil-exécutif a informé l'opinion publique du résultat des comptes de 2017, qui clôturaient sur un excédent de revenus de CHF 49 millions (le budget prévoyait CHF 99 mio). Le solde de financement était également positif, à hauteur de CHF 14 millions. L'amélioration croissante de la conjoncture durant l'exercice 2017 s'est traduite par une augmentation des recettes fiscales cantonales. Si, dans l'ensemble, les comptes de 2017 étaient conformes aux attentes du Conseil-exécutif, divers facteurs ponctuels en lien avec l'introduction du modèle comptable MCH2 ont cependant nui au résultat.

– En *mai 2018*, le Conseil-exécutif a adopté, durant des journées de réflexion sur la politique financière, de nombreuses décisions visant l'élaboration du budget 2019 et du PIMF 2020 à 2022. Ces décisions portaient notamment sur la prise en compte, dans la planification, des besoins supplémentaires exprimés par les Directions et la Chancellerie d'Etat et sur le montant de l'investissement net ordinaire (voir chap. 2 pour un compte rendu détaillé).

– Le *19 juin 2018*, l'Administration fédérale des finances a informé le public des montants qui allaient être versés dans le cadre de la péréquation financière fédérale pour 2019. Il est alors apparu que les paiements compensatoires nets versés au canton de Berne en 2019 reculeraient de CHF 43 millions par rapport à la planification antérieure et de CHF 85 millions par rapport à l'année précédente (2018).

– Selon les prévisions de l'institut de recherches économiques BAK Economics, les versements compensatoires en faveur du canton de Berne devraient continuer à diminuer fortement les années suivantes. Cette baisse s'explique du fait que la progression du potentiel de ressources du canton de Berne, et donc de son indice de ressources, est supérieure à la moyenne en comparaison intercantonale. Cette évolution influe de manière déterminante sur les montants compensatoires versés au canton de Berne. Alors qu'ils représentaient encore CHF 1 287 millions en 2017, ces versements chutent à CHF 1120 millions en 2021 selon les prévisions actuelles. Et ces chiffres ne prennent pas encore en compte les baisses de revenus allant jusqu'à CHF 150 millions par an qui découlent du troisième rapport du Conseil fédéral sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons.

1.6 Conclusion du Conseil-exécutif en matière de politique financière/évaluation des résultats du processus de planification de cette année

1.6.1 Décision de principe prise au début du processus de planification 2018 : poursuite de la politique financière sur deux voies

Au début du processus de planification de cette année, le Conseil-exécutif a une nouvelle fois analysé les résultats du *débat de fond sur la politique financière et fiscale* mené au Grand Conseil lors de la *session de novembre 2017*. L'an passé, il avait indiqué à maintes reprises qu'il souhaitait donner au législatif la possibilité de se livrer à une discussion de fond sur cette question lors de la session de novembre 2017. Il lui a ainsi fourni tous les documents requis pour que les députées et députés puissent adopter en novembre 2017 des décisions de fond dans ce domaine : le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021, son rapport sur le PA 2018 et le projet de révision 2019 de la loi sur les impôts. Dans ce contexte, c'est avec satisfaction que le gouvernement a constaté que le Grand Conseil a, lors du débat budgétaire de 2017, suivi la majorité de ses propositions, partageant ainsi les grandes lignes de sa politique financière et fiscale.

Lorsqu'il a entamé les travaux de planification, en février 2018, le Conseil-exécutif a constaté que le canton a toujours d'importants défis à relever tant en matière financière qu'en matière fiscale. Certes, l'évolution des finances cantonales devrait être stable à court terme, c'est-à-dire en 2018 et 2019, grâce aux efforts liés au PA 2018 et grâce aux bonnes perspectives conjoncturelles, mais, à moyen terme, c'est-à-dire à partir de 2020, il s'agit de savoir comment planifier les finances cantonales afin d'être capables de gérer différents facteurs qui menacent de leur nuire (et notamment la compensation du recul des revenus de la péréquation financière fédérale en raison du troisième rapport du Conseil fédéral sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons, la compensation du recul des revenus du fait de la révision 2021 de la loi sur les impôts et le financement des investissements en forte hausse). Conjugués, ces facteurs vont probablement entraîner à nouveau une nette détérioration des finances cantonales, à moins que des mesures ad hoc soient adoptées.

Eu égard à cette situation initiale et aux changements de personnes prévus dans l'exécutif lors du scrutin cantonal de mars 2018, le Conseil-exécutif a arrêté début février 2018 la *décision de principe* de poursuivre la politique financière et fiscale selon une *procédure « sur deux voies »*.

Cette orientation avait pour objectif de permettre au Conseil-exécutif, dans sa composition d'avant les élections (jusqu'en mai 2018), de présenter au parlement un budget 2019 et un PIMF 2020 à 2022 dégageant des soldes positifs tant pour le compte de résultats que pour le financement, dans le cadre de la *« voie 1 »*. En revanche, les données de planification du budget 2019 et du PIMF 2020 à 2022 ne tenaient pas encore compte des répercussions financières de divers facteurs importants, comme la forte hausse des besoins d'investissement, le recul des revenus de la péréquation financière fédérale et la diminution du produit de l'impôt à la suite de la mise en œuvre de la révision 2021 de la loi sur les impôts. Eu égard à la grande incertitude qui les entoure, ces facteurs doivent dans un premier temps être considérés comme des « risques » financiers. Ainsi, la Confédération n'a toujours pas bouclé les dossiers concernant le troisième rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière fédérale et les modalités du PF 17 (désormais RRFA), que le canton de Berne mettra en œuvre dans le cadre de la révision 2021 de la loi sur les impôts. De la sorte, les répercussions financières concrètes de ces deux projets sur le canton de Berne sont encore indéterminées (voir aussi les explications au chap. 1.6.3).

Il revient désormais au nouveau gouvernement en place depuis juin 2018 de décider, dans le cadre de la *« voie 2 »*, de la façon de tenir compte de ces facteurs dans les travaux de planification. A cette fin, le Conseil-exécutif formulera des objectifs stratégiques et des priorités en matière de politique financière, et tiendra compte l'an prochain de leurs contenus et de leurs effets financiers lors de l'établissement du budget 2020 et du plan intégré mission-financement 2021 à 2023. Cette procédure permettra au nouveau gouvernement non seulement de résoudre lui-même d'importantes questions relatives à la planification budgétaire, mais aussi d'en assumer entièrement la responsabilité politique à l'avenir.

1.6.2 Objectif de la « voie 1 » atteint : les chiffres sont positifs sur toutes les années de la planification 2019 à 2022

Avec les présents résultats de la planification, le Conseil-exécutif est parvenu, cette année encore, à soumettre au Grand Conseil un budget conforme aux consignes de frein à l'endettement.

Le budget et le PIMF affichent chaque année des soldes positifs à la fois pour le compte de résultats et pour le financement. Le Conseil-exécutif a ainsi pu réaliser l'objectif qu'il s'était fixé pour la « voie 1 ».

Ces résultats équilibrés consolident encore les finances bernoises. Le fait que les soldes de financement soient tout juste supérieurs à zéro de 2019 à 2021 illustre clairement la précarité de l'équilibre des finances bernoises, malgré les allégements financiers résultant du PA 2018. Sans les incidences financières du PA 2018, les finances plongeraient – au moins dans la planification – profondément dans les chiffres rouges.

N'oublions pas en outre que les résultats positifs du budget 2019 et PIMF 2020 à 2022 sont fortement marqués par *l'évolution conjoncturelle* satisfaisante. En effet, du fait de la conjoncture robuste, les prévisions de rendement fiscal ont fortement été revues à la hausse à la fois dans le processus de planification de 2017 et dans celui de 2018. Un affaiblissement de la conjoncture, et le recul de la croissance des rentrées fiscales qui irait de pair,

pourrait relativement vite déséquilibrer à nouveau les finances bernoises.

Mais il faut d'autre part préciser que les présents chiffres intègrent aussi le rattrapage de la forte baisse des versements provenant de la *péréquation financière fédérale*. Les diminutions correspondantes des revenus vont de CHF 40 millions (en 2022) à CHF 89 millions (en 2021). Le Conseil-exécutif estime que la baisse des paiements compensatoires est d'une part un signe réjouissant du développement économique du canton de Berne. Mais l'amélioration de la situation initiale dans l'indice des ressources – donc en comparaison intercantonale – se traduit aussi par une diminution des revenus que perçoit le canton de Berne dans le cadre de la péréquation financière fédérale.

1.6.3 Poursuite de la politique financière dans le cadre de la «voie 2» dans un environnement exigeant

Dans une seconde étape, le Conseil-exécutif estime qu'il faut définir des objectifs stratégiques et des mesures prioritaires pour la politique financière dans le cadre de l'élaboration du programme gouvernemental de législature de 2019 à 2022.

En vertu de quoi il s'agit, dans le cadre de la « voie 2 », de trouver des réponses dans la planification de ce qui constitue – au moins du point de vue actuel – les trois défis centraux que le canton de Berne doit relever à moyen terme (diminution probable des revenus de la péréquation financière fédérale en vertu du troisième rapport d'évaluation de l'efficacité RPT du Conseil fédéral, diminution des revenus suite à la révision 2021 de la loi sur les impôts et forte croissance des besoins d'investissement).

Ce processus – la poursuite de la politique financière dans le cadre de la « voie 2 » – va être exigeant à plusieurs égards, et ce pour les raisons suivantes :

– Les trois défis mentionnés sont des postes qui peuvent entraîner des dégradations budgétaires de plusieurs centaines de millions par an, en fonction de la conception définitive de chacun des projets (péréquation financière fédérale, révision 2021 de la loi sur les impôts) et des besoins supplémentaires annoncés (investissements). On sait d'expérience que des dégradations de cet ordre vont être difficiles à compenser au plan politique. Il suffit pour cela de se souvenir des quelque 30 heures de débat, pendant la session de novembre 2017 du Grand Conseil, au sujet du PA 2018 qui a abouti à des allégements annuels allant jusqu'à environ CHF 160 millions (à partir de 2021). La compensation des revenus en moins (péréquation financière fédérale, révision 2021 de la loi sur les impôts) et le financement des besoins supplémentaires (investissement net) exigent aussi des ressources financières se chiffrant en centaines de millions (tranche inférieure), au plus tard à compter de 2022.

– Le processus politique sur le troisième rapport d'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière fédérale RPT et sur la conception du PF17 (désormais du projet de loi fédérale RFFA) est encore en cours actuellement. Il est donc à l'heure actuelle impossible de prédire les effets financiers concrets de ces deux projets sur le canton de Berne, ce qui constitue un handicap supplémentaire pour la planification financière de ces deux postes.

– Il est difficile d'évaluer la suite du débat politique sur ces deux projets fédéraux, et de ce fait particulièrement délicat d'élaborer la révision 2021 de la loi sur les impôts, qui doit entre autres mettre en œuvre le PF17. Le parlement fédéral va ainsi adopter le projet fiscal PF17 pendant la session d'automne 2018, à la suite de quoi le Conseil-exécutif devra décider de quelle manière il entend mettre en œuvre ce projet dans le canton de Berne dans le cadre de la révision 2021 de la loi sur les impôts. Le 25 novembre 2018, le peuple bernois se prononcera sur le référendum sur la révision 2019 de la loi cantonale sur les impôts. Le résultat de ce vote est d'une grande importance pour le contenu de la révision 2021 de la loi sur les impôts, qui sera ensuite mise en consultation à partir de début 2019. N'oublions pas dans ce contexte qu'au niveau national également, des votations populaires – à l'issue incertaine – sont envisageables. Celles-ci pourraient aussi éventuellement influer sur les contenus de la révision 2021 de la loi sur les impôts.

– Le débat politique concernant le troisième rapport sur l'efficacité de la péréquation financière et les contenus du PF17 se déroule exclusivement au niveau national. Le canton de Berne ne peut donc pas influer directement sur les résultats de ce débat et ne dispose par conséquent d'aucune marge de manœuvre en matière de politique financière, en particulier concernant la baisse de revenus résultant du troisième rapport sur l'efficacité de la péréquation financière fédérale. Le canton de Berne aura l'obligation de mettre en œuvre les décisions prises au niveau fédéral et devra donc en tenir compte et compenser la baisse des revenus qu'elles entraîneront pour les finances cantonales.

– Alors que la baisse des paiements de la péréquation financière fédérale devrait pleinement se répercuter sur les finances bernoises dès 2022, le maximum des besoins d'investissement ne devrait être atteint qu'en 2024. Si l'augmentation des besoins d'investissement est clairement visible dans la planification sectorielle et dans le plan d'investissement intégré du canton à partir de 2022, le véritable « pic d'investissement » correspondant au maximum des besoins d'investissement ne devrait toutefois être atteint qu'en 2024. Ce « pic d'investissement » se situe donc actuellement en dehors de la période de planification de quatre ans, mais aussi de la législature 2019-2022 qui vient de commencer avec la session de juin 2018. Cela pourrait inciter à ne pas accorder la priorité nécessaire au financement de l'augmentation massive des besoins d'investissement (notamment du fait des projets Campus Bern, nouveau bâtiment pour la clinique de médecine dentaire, déménagement de l'OCRN, mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, centre de formation et de recherche médicales, réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et de

Berthoud, contournement de Wilderswil, etc.). Mais l'horizon (éloigné) de planification des projets de construction exige dès à présent d'agir immédiatement et de réfléchir au financement durable des investissements prévus.

– La latitude financière du canton de Berne est restreinte. Ainsi la planification actuelle ne prévoit-elle qu'en 2022 un solde de financement positif se chiffrant en dizaines de millions. Cela ne suffira pas à compenser la baisse des revenus à la fois de la péréquaiton financière fédérale et de la révision 2021 de la loi sur les impôts, ni en même temps aussi la forte augmentation des besoins d'investissement à partir de 2022. Ces trois postes se trouvent ainsi finalement dans une relation de tension mutuelle.

– A ces tensions viennent encore s'ajouter les risques en matière de politique financière indiqués au chapitre 3. Si par exemple la conjoncture devait nettement ralentir, cela accentuerait encore davantage la situation financière initiale déjà difficile à moyen terme. Le Conseil-exécutif comme le parlement devront en outre garder un œil très attentif sur l'évolution des charges dans certains champs d'activité. Cela concerne notamment l'exécution des assurances sociales ainsi que les évolutions dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé.

Le Conseil-exécutif va examiner de plus près ces défis. La planification de ces trois postes ne sera ainsi intégrée au plus tôt aux chiffres que dans le cadre du processus de planification de 2019 (budget 2020/PIMF 2021-2023), voire même éventuellement ultérieurement. Cela dépend dans une grande mesure de la suite du débat politique au sujet du montant des paiements de la péréquation financière fédérale et du projet fiscal 17 de la Confédération. Concernant la forte augmentation des besoins d'investissement à partir de 2022, le Conseil-exécutif a déjà fait un pas vers le financement – au moins partiel – des projets d'investissement actuellement prévus en annonçant son intention de créer une solution passant par un Fonds.

1.6.4 Le Conseil-exécutif poursuivra à l'avenir aussi ses efforts pour améliorer la situation financière et fiscale du canton de Berne

Nonobstant la consolidation temporaire des chiffres effectuée dans le cadre de la « voie 1 » et les défis qu'il lui faudra affronter dans le cadre de la « voie 2 », le Conseil-exécutif entend poursuivre, à l'avenir aussi, les efforts qu'il a accomplis jusque-là pour améliorer la situation financière et fiscale du canton de Berne.

Ainsi le Conseil-exécutif va-t-il non seulement mettre en œuvre les mesures du PA 2018, mais aussi poursuivre les projets destinés à détecter les potentiels d'optimisation de l'accomplissement des tâches dans certains champs d'activité (voir à ce sujet les explicaitons aux chap. 3.12 et 5).

Le Conseil-exécutif a par ailleurs décidé, au début du processus de planification de cette année, de mettre en œuvre la déclaration de planification du député Brönnimann (pvl, Mittelhäusern) *« Concernant le plan des postes 2018, le pourcentage de postes doit être réduit de 3 pour cent dans toutes les Directions durant la période 2019-2021 »* que le Grand Conseil a adoptée durant sa session de novembre 2017. Le Conseil-exécutif tient ainsi compte des exigences politiques exprimées à plusieurs reprises par le passé en faveur d'une réduction des effectifs de l'administration cantonale. La mise en œuvre de la déclaration de planification dans les Directions et la Chancellerie d'État – en plus de la réduction des effectifs envisagée avec le PA 2018 – devrait se traduire par une réduction de quelque 80 postes de l'effectif cible d'ici fin 2021. Cette réduction des effectifs doit si possible être réalisée via les fluctuations naturelles et des gains d'efficacité.

1.6.5 Défis à moyen terme exigeant des solutions financières pérennes

Pour récapituler, le Conseil-exécutif estime que la situation financière initiale exigera – justement vu les défis qui se profilent à moyen terme – à l'avenir aussi la poursuite de la politique financière avec constance et fiabilité.

Le Conseil-exécutif entend poursuivre la consolidation des finances bernoises pendant l'exercice 2018 en cours et pendant l'exercice budgétaire 2019 à venir. Il prévoit dans le même temps de s'attaquer rapidement, dans le cadre de la « voie 2 », aux défis de politique financière qui se profilent à moyen terme. Il lui faut dans ce contexte – vu les nombreuses incertitudes entourant les affaires « troisième rapport d'évaluation de la péréquation financière » et « projet fiscal 17 (et désormais projet de loi fédérale RFFA) » en débat au niveau national – observer soigneusement les évolutions politiques et financières et leurs répercussions sur le canton de Berne avant d'envisager le cas échéant de nouvelles mesures d'allégement. Il doit à cet égard éviter d'intervenir précipitamment à court terme et de risquer ainsi de causer inutilement des dommages aux finances bernoises et à l'offre de prestations publiques en se fondant sur un simple instantané. Le Conseil-exécutif entend plutôt réagir avec des solutions durables aux défis qui se posent à moyen terme.

Ainsi s'est-il par exemple prononcé dès le printemps 2018 pour une solution prévoyant un Fonds visant à financier en partie les besoins d'investissement en augmentation. Il a dans ce contexte annoncé au Grand Conseil, dans ses réponses à deux interventions politiques, son intention d'affecter le supplément de revenus unique et non budgété qui résulte des bénéfices supplémentaires de 2017 versés par la Banque nationale suisse (BNS) à un Fonds visant à financer l'augmentation des besoins d'investissement.

Pour conclure, il est aujourd'hui déjà clair pour le Conseil-exécutif que, vu les ordres de grandeur financiers en question, il va être extrêmement délicat de compenser à la fois la baisse des versements de la péréquation financière fédérale et celle des revenus de la révision 2021 de la loi sur les impôts tout en finançant encore en plus l'augmentation massive des besoins d'investissement.

2 Résultat de la planification

2.1 Résultats des débats budgétaires de 2017

Le Grand Conseil *a approuvé* le *budget 2018* lors du vote final le 5 décembre 2017, par 96 voix contre 25 et 24 abstentions. Il a aussi approuvé le plan intégré mission-financement (PIMF) 2019 à 2021 le 5 décembre 2017, par 85 voix contre 23 et 5 absentions. En même temps, il a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif sur le programme d'allégement 2018 (PA 2018) par 100 voix contre 30 et 17 abstentions. Le 28 novembre 2017, il avait déjà approuvé la révision 2019 de la loi sur les impôts (en première lecture) par 91 voix contre 61.

Ces votes du Grand Conseil ont été précédés de plusieurs journées de *débat de fond* sur la *politique financière et fiscale*. Outre le budget et le PIMF, le Grand Conseil a aussi examiné le rapport du Conseil-exécutif sur le PA 2018 et la révision 2019 de la loi sur les impôts (première lecture) lors de sa session de novembre 2017.

Ce faisant, il a suivi en grande partie les propositions du Conseil-exécutif concernant le budget 2018 et plan intégré mission-financement 2019 à 2021 ainsi que le PA 2018 et la révision 2019 de la loi sur les impôts. Ainsi a-t-il par exemple approuvé sans aucune modification la révision 2019 de la loi sur les impôts. Parallèlement, le volume financier du PA 2018 n'a été réduit que dans une faible mesure, et non pas à la hauteur qui était demandée par une majorité des membres de la Commission des finances.

La session de novembre 2017 a parfaitement démontré la forte interdépendance qui existe entre la politique financière et la politique fiscale. Cette interdépendance va encore se renforcer dans les années à venir (mot d'ordre : financement de la révision 2021 de la loi sur les impôts et demandes de baisse des impôts en faveur des personnes physiques).

En lien avec le PIMF 2019 à 2021 et le PA 2018 ainsi que la poursuite de la politique financière et fiscale, le Grand Conseil a adopté durant sa session de novembre 2017 plusieurs déclarations de planification et une interpellation au Conseil-exécutif. Le chapitre 2.5.4 fournit des informations sur le contenu de ces déclarations de planification et de cette interpellation, ainsi que sur le traitement que leur a réservé le Conseil-exécutif dans le cadre du processus de planification de cette année.

Les chiffres se présentaient comme suit après les résultats des débats budgétaires : le compte de résultats du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019 à 2021 affichait un excédent de revenus pour toutes les années de la période de planification. Sur toute la période de 2018 à 2021, il était prévu de réduire la dette de CHF 66 millions.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Charges	11 171	11 238	11 310	11 413
Revenus	11 280	11 310	11 388	11 480
Solde du compte de résultats	**108**	**72**	**78**	**66**
Investissement net	**469**	**473**	**479**	**476**
Solde de financement	**35**	**3**	**12**	**16**
– = Nouvel endettement				
+ = Réduction de la dette				
Réduction totale de la dette		**66**		
Réduction de la dette par an		**17**		
Degré d'autofinancement		**104 %**		

2.2 Situation de politique financière au début du nouveau processus de planification

Comme les années précédentes, le Conseil-exécutif a procédé à une mise à jour des conditions initiales de politique financière.

Il a pris connaissance ce faisant des perspectives conjoncturelles toujours positives, tout en constatant que les finances bernoises allaient être confrontées à d'importants *défis à moyen ou long terme*??. Il s'agit là en premier lieu de la baisse probable des recettes attendues de la péréquation financière fédérale suite au troisième rapport du Conseil fédéral sur l'efficacité de la RPT, de l'accroissement massif des besoins d'investissement à partir de 2022 et de l'intensification de la concurrence fiscale ainsi que des diminutions de revenus qui résulteront de la révision 2021 de la loi sur les impôts.

Le Conseil-exécutif a aussi pris connaissance des changements (améliorations ou détériorations budgétaires) annoncés par les Directions, la Chancellerie d'Etat, les Autorités judiciaires et le Ministère public, par rapport aux chiffres du PIMF 2019 à 2021 que le Grand Conseil avait approuvé le 5 décembre 2017.

D'importantes *améliorations* au *compte de résultats* résultaient notamment de la mise à jour des prévisions de recettes fiscales

et de la diminution des besoins d'indemnisation dans le domaine des transports publics.

En revanche, le Conseil-exécutif a pris connaissance de l'augmentation des dépenses dans le secteur de la santé et dans celui du troisième âge et des personnes handicapées. De plus, l'abandon de la mise en œuvre de certaines mesures du PA 2018 demandé dans plusieurs déclarations de planification du Grand Conseil a entraîné des *détériorations budgétaires*, tout comme les besoins supplémentaires annoncés par la Direction de l'instruction publique.

En résumé, le Conseil-exécutif a dû constater au début du nouveau processus de planification, en février 2018, que la situation de politique financière s'était considérablement dégradée – à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs – par rapport à la situation qui prévalait encore lors des débats budgétaires de la session de novembre 2017, et ce indépendamment des défis qui pèsent sur la politique financière à plus ou moins long terme.

2.3 Objectifs de politique financière du Conseil-exécutif pour le processus de planification de 2018

Vu les résultats du débat de fond sur la politique financière et fiscale mené au Grand Conseil lors de la session de novembre 2017 et compte tenu de la situation initiale précédemment exposée, le Conseil-exécutif a arrêté en février 2018 une première série d'orientations concernant la poursuite de la politique financière. Il s'est ainsi prononcé pour une *« poursuite de la politique financière sur deux voies »* (« voie 1 » et « voie 2 »).

Avec cette procédure à double voie, le Conseil-exécutif a pris en compte notamment les conséquences financières encore très incertaines des défis de politique financière sur le moyen à long terme, mais aussi les changements de personnes prévus dans l'exécutif après le scrutin cantonal du 25 mars 2018.

Le Conseil-exécutif a associé à la « poursuite de la politique financière sur deux voies » les *contenus* et *objectifs* suivants :

« Voie 1 » :
Elaboration du budget 2019 et PIMF 2020 à 2022 dans la procédure principale ordinaire

- Le processus de planification de 2018 a pour principal objectif d'afficher des soldes positifs pour le compte de résultats comme pour le financement sur toutes les années de la période 2019 à 2022.
- Le processus de planification de 2018 (élaboration du budget 2019 et PIMF 2020 à 2022) suit le calendrier habituel.
- Le Conseil-exécutif répond dans son ancienne composition de la réalisation de cet objectif.

« Voie 2 » : Définition d'objectifs stratégiques et de mesures prioritaires pour la politique financière

- Le Conseil-exécutif, dans sa nouvelle composition, définit les objectifs stratégiques et les mesures prioritaires pour la politique financière lors de l'élaboration du *programme gouvernemental de législature de 2019 à 2022*.
- Dans le cadre de la « voie 2 », le Conseil-exécutif définit les mesures ultérieures en ce qui concerne les *trois principaux défis en matière de politique financière* :
  - compenser la diminution des revenus attendue de la péréquation financière fédérale suite au troisième rapport sur l'efficacité de la RPT ;
  - garantir le financement des besoins d'investissement en forte progression (« pic d'investissement 2022-2027 ») ;
  - définir la teneur de la « révision 2021 de la loi sur les impôts » (mise en œuvre du « PF 17 » et deuxième étape de la stratégie fiscale) et compenser les diminutions de recettes correspondantes.

Le Conseil-exécutif a donc décidé, en février 2018, d'examiner et d'évaluer le traitement des points qui précèdent dans le cadre d'une procédure distincte, à savoir la « voie 2 ». De ce fait, les conséquences financières des mesures de planification concernant ces postes se répercuteront sur les chiffres au plus tôt lors du processus de planification de 2019 (élaboration du budget 2020 et PIMF 2021 à 2023).

Compte tenu de la situation financière esquissée plus haut et de considérations politiques, le Conseil-exécutif a finalement arrêté fin février 2018 les consignes de planification détaillées à l'intention des Direction et de la Chancellerie d'Etat pour l'élaboration du budget 2019 et du plan intégré mission-financement 2020 à 2022 dans le cadre de la « voie 1 ».

2.4 Principaux changements en matière de politique financière intervenus entre novembre 2017 et août 2018 par rapport à la précédente planification

Les changements suivants, intervenus entre *novembre 2017 et août 2018* par rapport à la planification précédente, ont influé de manière déterminante sur les présents résultats du budget 2019 et du plan intégré mission-financement 2020 à 2022. Ils relèvent à la fois d'arrêtés et de consignes du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, de facteurs externes sur lesquels il est impossible d'influer au niveau cantonal, ainsi que de changements des conditions générales.

(+) = améliorations budgétaires
(-) = déteriorations budgétaires

2.4.1 Mise à jour des prévisions de recettes fiscales

La réévaluation des rentrées fiscales réalisée lors du processus de planification de 2018 se traduit par des améliorations budgétaires allant de CHF 48 millions (en 2019) à CHF 242 millions (en 2022), par rapport à la précédente planification.

Les données macroéconomiques sur lesquelles se fonde la présente planification ont encore évolué positivement, entraînant notamment une nette amélioration des perspectives de recettes fiscales par rapport à la dernière planification en ce qui concerne l'*impôt sur le revenu*. Globalement, la progression des recettes fiscales prévue dans la présente planification est nettement supérieure à la croissance moyenne des impôts sur le revenu et sur la fortune de ces dix dernières années.

Les prévisions concernant le rendement de *l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt sur le capital*, en revanche, présentent seulement des évolutions marginales et demeurent au niveau de la planification de l'an dernier. En ce qui concerne l'impôt sur le bénéfice, la croissance des revenus liée à la reprise économique est freinée jusqu'à un certain point par l'imputation des pertes des années précédentes. A cela s'ajoute que les résultats de certaines sociétés impactent de manière déterminante le revenu global (dans le canton de Berne, 3 % des sociétés procurent environ 80 % des rentrées fiscales des personnes morales).

Une augmentation par rapport aux chiffres de la planification de l'an dernier est par contre enregistrée en ce qui concerne l'*impôt sur les gains immobiliers*. Les prix restent élevés sur le marché immobilier, ce qui permet d'escompter une augmentation des recettes fiscales.

Pour les *autres types d'impôts*, aucune évolution notable n'est enregistrée par rapport à la précédente planification.

Les présentes prévisions de rentrées fiscales reflètent dans l'ensemble une *évaluation optimiste*. En matière de prévisions fiscales, la dispersion est relativement élevée : un écart relatif de 1,0 pour cent sur le produit total de l'impôt signifie en effet déjà une modification de près de CHF 50 millions en valeur absolue.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2019	2020	2021	2022
Mise à jour des prévisions de recettes fiscales	48	97	154	242

2.4.2 Mise à jour des prévisions concernant les versements de la péréquation financière fédérale

Se fondant sur les prévisions de l'Administration fédérale des finances pour l'exercice budgétaire 2019 et sur les pronostics de l'institut de recherches économiques BAK Economics AG Basel qui en découlent pour les années suivantes, le Conseil-exécutif a considérablement rectifié, lors du présent processus de planification, les paiements compensatoires de la péréquation financière fédérale qui étaient prévus précédemment.

La mise à jour des prévisions se traduit par des dégradations budgétaires allant de CHF 40 millions (en 2022) à CHF 89 millions (en 2021). La baisse des versements compensatoires s'explique par le fait que l'évolution du potentiel de ressources du canton de Berne, et donc de son indice de ressources, est supérieure à la moyenne en comparaison intercantonale. La valeur de l'indice du canton de Berne augmente à partir de 2017, passant de 74,3 points d'indice avant la péréquation des ressources à 77,9 points en 2021. En 2022, les prévisions de BAK Economics AG Basel tablent sur un léger recul de la valeur d'indice à 77,7 points.

L'évolution décrite ci-dessus influe de manière déterminante sur les montants compensatoires versés au canton de Berne. Alors qu'ils représentaient encore CHF 1 287 millions en 2017, ces versements diminuent selon les prévisions actuelles jusqu'à CHF 1120 millions en 2021. Et ces chiffres ne prennent pas encore en compte les baisses de revenus allant jusqu'à CHF 150 millions par an qui découlent du troisième rapport du Conseil fédéral sur l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (voir chap. 3.2).

en millions CHF	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Mise à jour des prévisions concernant les versements de la péréquation financière fédérale	–43	–69	–89	–40

2.4.3 Evolution des besoins d'amortissement

Par rapport à la précédente planification, les besoins d'amortissement enregistrent tous les ans des diminutions allant de CHF 32 millions (en 2019) à CHF 54 millions (en 2021). L'évolution des besoins d'amortissement résulte notamment de transferts du compte des investissements vers le compte de résultats, de l'introduction avec le MCH2 de l'amortissement linéaire selon la durée d'utilité ainsi que de l'évolution du niveau d'investissement.

en millions CHF	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Evolution des besoins d'amortissement	32	43	54	53

2.4.4 Transferts du compte des investissements au compte de résultats liés à des impératifs comptables

Divers transferts du compte des investissements au compte de résultats, liés uniquement à des impératifs comptables, entraînent dans ce dernier des détériorations allant de CHF 36 millions (en 2019) à CHF 39 millions (en 2020).

en millions CHF	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Transferts du compte des investissements au compte de résultats liés à des impératifs comptables	–36	–39	–37	–38

2.4.5 Diminution des besoins dans le domaine des transports publics

L'extension de l'offre, que le Grand Conseil a approuvée avec l'arrêté sur l'offre 2018-2021, a entraîné une réduction des besoins d'indemnisation et des coûts induits des investissements, grâce à l'amélioration de la productivité des entreprises de transport. De plus, l'Assemblée fédérale a relevé le crédit d'engagement 2018-2021 en faveur du trafic régional des voyageurs (TRV), entraînant aussi un allégement des besoins d'indemnisation du canton. En 2022, la diminution des besoins est toutefois sensiblement inférieure à celle enregistrée les années précédentes, en raison de coûts induits des investissements et d'adaptations de l'offre.

en millions CHF	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Diminution des besoins dans le domaine des transports publics	18	13	13	8

2.4.6 Evolution des prélèvements sur la réserve de réévaluation

Les chiffres de la précédente planification tenaient compte de la dissolution de la réserve de réévaluation avec un montant annuel de CHF 24 millions. Lors de l'établissement du bilan d'ouverture MCH2 définitif au 1er janvier 2017, une réserve de réévaluation a été constituée à hauteur de la réévaluation des actifs financés par des financements spéciaux, soit de CHF 614,3 millions. Elle sera dissoute dans les 15 ans en tranches annuelles d'un quinzième chacune, conformément aux dispositions transitoires de la modification du 28 novembre 2013 de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP). Le montant de la dissolution annuelle influant sur le résultat s'établit désormais à CHF 41 millions, ce qui entraîne une amélioration budgétaire de CHF 17 millions par an au compte de résultats.

en millions CHF	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Evolution du prélèvement sur la réserve de réévaluation	17	17	17	17

2.4.7 Renonciation du Grand Conseil à mettre en œuvre certaines mesures du PA 2018

Durant sa session de novembre 2017, le Grand Conseil a adopté des déclarations de planification demandant de renoncer à mettre en œuvre certaines mesures du PA 2018. Lors de l'élaboration du budget 2019 et PIMF 2020 à 2022, le Conseil-exécutif a donné suite à ces déclarations de planification en éliminant les allégements budgétaires prévus dans le PA 2018. Cela se traduit par des détériorations budgétaires allant de CHF 13 millions (en 2019) à CHF 21 millions (en 2021 et 2022).

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2019	2020	2021	2022
Renonciation du Grand Conseil à mettre en œuvre certaines mesures du PA 2018	–13	–16	–21	–21

2.4.8 Suppression de la compensation annuelle du renchérissement de 0,3 pour cent de 2019 à 2022 et prise en compte dans la planification de la croissance de la masse salariale en 2022

Pour des raisons de politique financière, le Conseil-exécutif a réduit à 0,7 pour cent dans le présent processus de planification les prévisions de croissance annuelle de la masse salariale qui étaient auparavant fixées à 1,0 pour cent. Dans la précédente planification, la différence de 0,3 pour cent était prévue (au sens d'une consigne de planification technique) pour compenser un renchérissement éventuel.

L'effet d'allégement résultant de l'élimination de la compensation du renchérissement est moins important en 2022 que l'année précédente du fait de la prise en compte de la croissance de la masse salariale pour cette nouvelle année de planification.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2019	2020	2021	2022
Suppression de la compensation annuelle du renchérissement de 0,3 pour cent de 2019 à 2022 et prise en compte dans la planification de la croissance de la masse salariale en 2022	12	24	37	16

2.4.9 Mise à jour de la planification des Autorités judiciaires et du Ministère public

Après actualisation, la planification des Autorités judiciaires et du Ministère public présente des dégradations budgétaires allant de CHF 10 millions (en 2022) à CHF 12 millions (en 2019) par rapport aux valeurs de l'an dernier. Ces dégradations résultent notamment de la progression des dépenses de personnel et de la baisse des revenus.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2019	2020	2021	2022
Mise à jour de la planification des Autorités judiciaires et du Ministère public	–12	–11	–11	–10

2.4.10 Ouvertures de classes supplémentaires et correction de la planification dans le domaine de l'école obligatoire

En raison de l'évolution démographique, le nombre d'ouvertures de classe augmente de nouveau nettement depuis 2017. Les ouvertures de classes supplémentaires et une correction de la planification des coûts de personnel de l'an dernier entraînent des détériorations budgétaires par rapport aux précédentes prévisions qui se situent entre CHF 9 millions (en 2019) et CHF 12 millions (en 2021 et 2022).

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2019	2020	2021	2022
Ouvertures de classes supplémentaires et correction de la planification dans le domaine de l'école obligatoire	–9	–10	–12	–12

2.4.11 Augmentation des dividendes de participations

En vertu notamment des distributions passées, des améliorations de quelque CHF 9 millions par an sont attendues sur les dividendes de participations.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2019	2020	2021	2022
Augmentation des dividendes de participations	9	9	9	9

2.4.12 Mise à jour de la croissance des prestations dans le système de santé

Dans le domaine des soins, la mise à jour de la croissance des prestations de soins aigus somatiques et de soins de réadaptation ont pour effet une dégradation des finances du canton de CHF 9 millions par an.

	Budget			Plan financier
En millions CHF	2019	2020	2021	2022
Mise à jour de la croissance des prestations dans le système de santé	–9	–9	–9	–9

2.4.13 Augmentation des besoins dans le domaine de l'aide matérielle

Les chiffres de la planification pour l'aide matérielle ont été ajustés aux besoins effectifs : sur la base des chiffres effectifs de 2017, les coûts restant par ailleurs stables, les besoins devraient augmenter en 2019. Cela s'explique par une baisse des revenus de l'assurance-chômage (AC), de l'assurance-invalidité (AI) et des remboursements personnels, ainsi que par une diminution des remboursements de l'Office cantonal des assurances sociales (OAS) du fait de la réduction des primes des caisses d'assurance-maladie. Les primes d'assurance-maladie ont par ailleurs augmenté de 3,4 pour cent en moyenne entre 2017 et 2018 dans le canton de Berne. Cela se traduit aussi par des dépenses supplémentaires en matière d'aide matérielle.

	Budget			Plan financier
En millions CHF	2019	2020	2021	2022
Augmentation des besoins dans le domaine de l'aide matérielle	–8	–8	–8	–8

2.4.14 Augmentation des charges suite à une décision du Tribunal administratif fédéral concernant la liste des moyens et appareils (LiMA)

En vertu d'un arrêt du Tribunal administratif fédéral sur la liste des moyens et appareils (LiMA), les moyens et appareils de soins de long séjour sont compris dans les cotisations des assureurs et des assurés, et ne doivent donc pas être facturés en sus. Dans le secteur résidentiel, les assurés ne paient plus ces coûts depuis déjà le 1er janvier 2018. Dans le secteur ambulatoire, il faut s'attendre à ce que ces paiements disparaissent à partir d'avril ou mai 2018. Il est à prévoir que les cantons doivent prendre en charge ce financement, au moins provisoirement, ce qui devrait détériorer le budget de CHF 7 millions par an par rapport aux anciens chiffres de la planification.

	Budget			Plan financier
En millions CHF	2019	2020	2021	2022
Augmentation des charges suite à un arrêt du Tribunal administratif fédéral concernant la liste des moyens et appareils (LiMA)	–7	–7	–7	–7

2.4.15 Mise à jour des prévisions concernant les impôts sur les mutations

A la lumière de l'expérience acquise et de l'évolution depuis l'entrée en vigueur de la révision de la loi concernant les impôts sur les mutations (LIMu ; RSB 215.326.2) au 1er janvier 2015, ainsi que de la situation conjoncturelle actuelle, les recettes des impôts sur les mutations peuvent être revus de CHF 7 millions à la hausse par an dans la planification de 2019 à 2022.

	Budget	Plan financier		
En millions CHF	2019	2020	2021	2022
Mise à jour des prévisions concernant les impôts sur les mutations	7	7	7	7

2.4.16 Augmentation des cotisations d'épargne à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB)

L'abaissement du taux d'intérêt technique à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) se traduit par une augmentation des cotisations d'épargne pour financer les prestations de vieillesse. Pour le canton de Berne, cette augmentation des cotisations d'épargne signifie une détérioration budgétaire de CHF 6 millions par an.

	Budget	Plan financier		
En millions CHF	2019	2020	2021	2022
Augmentation des cotisations d'épargne à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB)	–6	–6	–6	–6

2.4.17 Mise à jour des subventions fédérales à la réduction des primes de l'assurance-maladie

La mise à jour des subventions fédérales à la réduction des primes de l'assurance-maladie réalisée dans le cadre du processus de planification de 2018 contribue à améliorer le budget de CHF 4 millions (en 2019) à CHF 21 millions (en 2022).

	Budget	Plan financier		
En millions CHF	2019	2020	2021	2022
Mise à jour des subventions fédérales à la réduction des primes de l'assurance maladie	4	7	11	21

2.4.18 Besoins supplémentaires dans le domaine du troisième âge, des soins de longue durée et du handicap

Dans le domaine des prestations résidentielles destinées aux personnes âgées souffrant de maladies chroniques, l'évolution démographique et les reports entre degrés de soin entraînent des charges supplémentaires par rapport aux anciens chiffres. Il en va de même pour l'aide ambulatoire aux personnes âgées, sur les chiffres de laquelle l'évolution démographque a également une incidence négative. En ce qui concerne enfin les enfants et les adolescents, la croissance constatée des cas de troubles du comportement, de troubles psychiques graves et de formes de handicap assez complexes laissent prévoir une augmentation des besoins en offres correspondantes.

Pour conclure, les évolutions mentionnées ci-avant entraînent, par rapport aux chiffres de la planification précédente, des détériorations budgétaires de l'ordre de CHF 3 millions (en 2019) à CHF 11 millions (en 2022).

	Budget	Plan financier		
En millions CHF	2019	2020	2021	2022
Besoins supplémentaires dans le domaine du troisième âge, des soins de longue durée et du handicap	–3	–5	–8	–11

2.4.19 Besoins supplémentaires dans le domaine des réductions des primes du fait de la réduction des primes pour enfants

Les Chambres fédérales ont exprimé la volonté que la réduction des primes pour enfants soit maintenant de 80 pour cent au lieu de 50 pour cent jusqu'à présent (art. 65, al. 1bis LAMal). Il en résulte ainsi à partir de 2021 des charges supplémentaires de l'ordre de CHF 22 millions par an pour le canton. La modification de la la loi sur l'assurance-maladie doit entrer en vigueur le 1er janvier 2019 avec un délai de réalisation de deux ans. Ces charges supplémentaires sont comprises dans les présents chiffres à compter de 2021.

	Budget			Plan financier
En millions CHF	2019	2020	2021	2022
Besoins supplémentaires dans le domaine des réductions des primes du fait de la réduction des primes pour enfants	0	0	–22	–22

2.4.20 Besoins financiers pour l'équipement initial du Campus Biel/Bienne

L'équipement initial du Campus Biel/Bienne entraînera pour la Haute école spécialisée bernoise des investissements élevés qu'elle ne pourra pas financer seule par ses ressources ordinaires ou ses propres réserves. Il faut donc s'attendre à une hausse temporaire de la subvention cantonale de 2021 à 2023 pour un volume global prévu à CHF 46 millions. Une augmentation annuelle de CHF 15 millions de la subvention cantonale est prévue à cet effet pour les années de planification 2021 et 2022.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2019	2020	2021	2022
Besoins financiers pour l'équipement initial du Campus Biel/Bienne	0	0	–15	–15

2.4.21 Autres modifications par rapport à la précédente planification

D'autres modifications intervenues entre novembre 2017 et mi-août 2018 se traduisent au compte de résultats par des améliorations à hauteur de CHF 14 millions (en 2019) et par des détériorations allant de CHF 14 millions (en 2020) à CHF 51 millions (en 2022).

	Budget			Plan financier
En millions CHF	2019	2020	2021	2022
Autres modifications par rapport à la précédente planification	14	–14	–32	–51

2.4.22 Récapitulation chiffrée des principales modifications par rapport à la planification précédente intervenues entre novembre 2017 et mi-août 2018

Les principales modifications intervenues par rapport au plan mission-financement 2019 à 2021 que le Grand Conseil avait adopté le 5 décembre 2017 sont récapitulées ci-après :

	Budget			Plan financier
En millions CHF	2019	2020	2021	2022
Mise à jour des prévisions de recettes fiscales	48	97	154	242
Mise à jour des prévisions concernant les versements de la péréquation financière fédérale	–43	–69	–89	–40
Evolution des besoins d'amortissement	32	43	54	53
Transferts du compte des investissements au compte de résultats liés à des impératifs comptables	–36	–39	–37	–38
Diminution des besoins dans le domaine des transports publics	18	13	13	8
Evolution du prélèvement sur la réserve de réévaluation	17	17	17	17
Renonciation du Grand Conseil à mettre en œuvre certaines mesures du PA 2018	–13	–16	–21	–21
Suppression de la compensation annuelle du renchérissement de 0,3 pour cent de 2019 à 2022 et prise en compte dans les prévisions de la croissance de la masse salariale en 2022	12	24	37	16
Mise à jour de la planification des autorités judiciaires et du Ministère public	–12	–11	–11	–10
Ouvertures de classes supplémentaires et correction de la planification dans le domaine de l'école obligatoire	–9	–10	–12	–12
Augmentation des dividendes de participations	9	9	9	9
Mise à jour de la croissance des prestations dans le système de santé	–9	–9	–9	–9
Augmentation des besoins dans le domaine de l'aide matérielle	–8	–8	–8	–8
Augmentation des charges suite à un arrêt du Tribunal administratif fédéral concernant la liste des moyens et appareils	–7	–7	–7	–7
Mise à jour des prévisions concernant les impôts sur les mutations	7	7	7	7
Augmentation des cotisations d'épargne à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB)	–6	–6	–6	–6
Mise à jour des subventions fédérales à la réduction des primes	4	7	11	21
Besoins supplémentaires dans le domaine du troisième âge, des soins de longue durée et des personnes handicapées	–3	–5	–8	–11
Besoins supplémentaires dans le domaine des réductions des primes du fait de la réduction des primes pour enfants	0	0	–22	–22
Besoins financiers pour l'équipement initial du Campus Biel/Bienne	0	0	–15	–15
Autres changements par rapport à la précédente planification	14	–14	–32	–51
Total des changements au compte de résultats	**16**	**24**	**24**	**124**

2.5 Autres facteurs influant sur la planification 2019 à 2022

2.5.1 Mesures salariales 2019 à 2022

Le budget 2019 et le PIMF 2020 à 2022 tient compte d'une *croissance de la masse salariale* à hauteur de 0,7 pour cent.

Il existe toujours un retard entre les salaires du personnel cantonal et du corps enseignant par rapport à ceux de l'environnement concurrentiel, même s'il a pu être peu à peu réduit au cours des dernières années. Ces retards salariaux ont incité le Grand Conseil à adopter en 2013 une révision de la loi sur le statut du corps enseignant (LSE) et de la loi sur le personnel (LPers), apportant une amélioration de la progression annuelle des traitements. L'objectif était de mettre à disposition suffisamment de moyens pour la progression salariale individuelle, de sorte que les agents et agentes puissent atteindre à long terme le maximum de leur classe de traitement.

Vu ces objectifs de la révision de 2013 de la LSE et de la LPers et les retards salariaux toujours existants, le Conseil-exécutif a inscrit pour chaque année du plan financier une part de 0,7 pour cent affectée à la hausse annuelle de la masse salariale. Est également disponible pour des mesures salariales la part de 0,8 pour cent financée par les gains de rotation et ne générant pas d'augmentation des charges de personnel. Pour des raisons de politique financière, le Conseil-exécutif a éliminé du budget 2019 et du PIMF 2020 à 2022 les 0,3 pour cent de mesures salariales qui étaient prévus à titre de consigne technique de planification pour compenser un éventuel renchérissement (la planification de l'an dernier prévoyait encore une croissance annuelle de la masse salariale de 1,0 %).

Comme ces dernières années, le Conseil-exécutif arrêtera les mesures salariales définitives de 2019 en décembre 2018, après ses entretiens avec les partenaires sociaux et en connaissance des pronostics de renchérissement pour 2018.

2.5.2 Gestion des postes

Durant sa session de septembre 2015, le Grand Conseil a adopté le chiffre 1 de la *motion 240–2014, Haas, Berne, (PRD) «Pilotage des postes de l'administration cantonale»*, qui demande qu'à l'avenir, l'état des postes soit porté à la connaissance du Grand Conseil en même temps que le budget.

Le Conseil-exécutif a saisi l'occasion fournie par cette motion pour examiner les règles régissant la *gestion des postes* et les remanier. Il a ainsi notamment décidé que seul le membre du gouvernement compétent ou le chancelier pourrait désormais autoriser des postes à durée déterminée dépassant l'effectif cible de sa Direction, alors que jusque-là le chef ou la cheffe d'office pouvait le faire. Les nouvelles dispositions sur la gestion des postes ont été prises en compte dans une révision de l'ordonnance sur le personnel au 1er janvier 2018. Nous allons commenter brièvement ci-après les points principaux de cette nouvelle réglementation.

Alors que jusque-là les Directions et la Chancellerie d'État devaient soumettre à l'approbation du Conseil-exécutif dans le processus de planification la totalité des *nouveaux postes à durée indéterminée qu'elles souhaitaient créer*, un processus simplifié et *plus adapté* est appliqué depuis le budget 2018, chaque Direction/Chancellerie d'État disposant désormais de son propre *effectif cible*. L'effectif cible correspond à l'état des postes autorisés ; il contient, outre les postes vacants, une *réserve de Direction* offrant à chaque membre du gouvernement une marge de manœuvre dans le cadre de la gestion des postes.

La somme des postes à durée indéterminée ne doit en principe pas dépasser l'effectif cible. Le membre compétent du Conseil-exécutif, le chancelier ou la chancelière d'État, la Direction de la magistrature peuvent autoriser des engagements de durée déterminée qui entraînent un dépassement des effectifs autorisés.

Le tableau ci-dessous récapitule les modifications de l'effectif cible relevant de la compétence du Conseil-exécutif pour l'exercice budgétaire 2019 (en équivalents plein temps [EPT]). Il indique en outre, pour une meilleure interprétation des chiffres de l'effectif cible, l'effectif réel à fin 2017.

Chancellerie d'État/Direction	Effectif réel au 31. 12. 2017	Effectif cible		
	Total	2018	2019	Evolution 2018-2019
CHA	85.6	82.6	80.2	–2.4
ECO	669.2	680.8	681.4	0.6
SAP	356.6	367.8	362.2	–5.6
JCE	1 277.2	1 311	1 301.5	–9.5
dont Eglises nationales	*416.9*	*422.1*	*417.7*	*–4.4*
dont autres JCE	*860.3*	*888.9*	*883.8*	*–5.1*
POM	4 064.6	4 094.9	4 149.3	54.4
FIN	965.2	998.3	1 009.2	10.9
INS	1 076.8	1 088.4	1 032	–56.4
TTE	781.8	808.2	802.4	–5.8
Total	9 277	9 431.8	9 418	–13.8

[1] L'état des postes de l'ECO ne comprend les postes ni de la Caisse cantonale de chômage (CCh), ni des offices régionaux de placement (ORP).

La différence entre l'effectif réel au 31 décembre 2017 et l'effectif cible pour 2018 (154,8 EPT) résulte en premier lieu des réserves de Direction mentionnées et de postes vacants. Il n'est donc pas prévu pour 2018 de créer un nombre de postes correspondant à la différence par rapport à l'effectif réel de 2017. L'effectif réel de 2018 sera vraisemblablement inférieur à l'effectif cible correspondant.

Concernant les effectifs cibles, voici les principales modifications qui sont prévues pour l'exercice budgétaire 2019 par rapport à 2018 (total – 13,8 EPT) :

– *Direction de la police et des affaires militaires : +54,4 EPT*
L'effectif cible augmente de 24,0 EPT du fait du retrait de l'armée de la *protection des ambassades*. Par ailleurs, conformément à l'ACE 725/2017 et donc au projet de *restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE)*, les futurs centres de retour cantonaux et les prestations de sécurité en lien avec les centres fédéraux nécessiteront la création de 33,0 EPT supplémentaires. Ces postes supplémentaires sont en majeure partie refinancés.

– *Direction des finances : +10,9 EPT*
A la suite du programme IT@BE et conformément à l'ACE 288/2018, des *postes sont transférés* à la Direction des finances, ce qui se traduit par une réduction correspondante dans les autres Directions et à la Chancellerie d'Etat.

– *Direction de l'instruction publique : -56,4 EPT*
Les écoles professionnelles et les écoles moyennes ont déjà la possibilité d'engager des collaborateurs et collaboratrices aux conditions de la législation sur le personnel en prélevant des ressources sur le pool de direction et le pool destiné aux tâches spéciales, et à partir de fonds de tiers. Pour cette catégorie de personnel, la modification du 1er août 2017 de l'ordonnance sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (OFOP ; RSB 435.111) a mis en place une solution de gestion de ces postes adaptée aux besoins de ces écoles et éliminé le double pilotage (auparavant, les postes concernés étaient gérés selon les mécanismes de pilotage respectivement du personnel cantonal et du corps enseignant). En vertu de cette nouvelle disposition, les *engagements soumis à la LPers financés par l'intermédiaire des pools ou par les recettes de la formation professionnelle supérieure (fonds de tiers) ne doivent plus figurer dans l'effectif cible*. L'effectif cible de l'INS diminue donc en conséquence.

– L'exécution des mesures du *programme d'allégement 2018 (PA18)* se traduit au total pour les Directions et la Chancellerie d'Etat par une suppression de 41,8 EPT (uniquement des postes répondant à la définition de l'effectif cible).

Le Conseil-exécutif n'est pas compétent pour fixer l'effectif cible des Autorités judiciaires et du Ministère public, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données. Les effectifs cibles sont les suivants :

Unité administrative	Effectif réel au 31.12.2017	Effectif cible		
	Total	2018	2019	Changement entre 2018 et 2019 ?
JUS	741	716.8	762.2	45.4
CF	23.9	24	24	–
PARL	14.5	16.6	16.6	–
BPD	5.9	5.2	5.2	–

– *Autorités judiciaires et Ministère public : +45,4 EPT*
Les Autorités judiciaires et le Ministère public n'ont mis en œuvre les nouvelles règles régissant la gestion des postes qu'au second semestre de 2017 et ordonné leurs états des postes par analogie au processus dans les Directions et à la Chancellerie d'Etat. Cette modification de l'effectif cible est une correction sans conséquences financières, qui relève simplement des statistiques du personnel. En l'absence de cette correction, les Autorités judiciaires et le Ministère public dépasseraient constamment leur effectif cible en matière de comptabilité.

2.5.3 Planification de l'investissement net

Le niveau de l'investissement net a diminué ces dernières années du fait de coupes réalisées pour des raisons de politique financière et de transferts du compte des investissements au compte de résultats (p. ex. mise en place du financement des soins, transfert des hautes écoles dans le système de subventionnement, financement de l'infrastructure ferroviaire par FAIF). Autre point du processus de planification visant à élaborer le budget 2019 et le PIMF 2020 à 2022 : des transferts entre le compte des investissements et le compte de résultats nécessités par le MCH2 entraînent des modifications par rapport à la planification précédente.

Comme cela se profilait déjà dans les deux derniers processus de planification (2016 et 2017), les *besoins d'investissement* du canton de Berne vont *considérablement augmenter* à partir de 2022. Dans le cadre du processus de planification actuel visant l'élaboration du budget 2019 et du PIMF 2020 à 2022, le Conseil-exécutif a maintenant pris acte d'une nouvelle augmentation tout à fait considérable des investissements nécessaires sur cette période.

Cette forte augmentation des besoins d'investissement à partir de 2022 s'explique par un grand nombre de coûteux projets de construction concernant des bâtiments (notamment : Campus Bern, nouveau bâtiment pour la clinique de médecine dentaire, déménagement de l'Office de la circulation routière et de la navigation, mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, centre de formation et de recherche médicales) et des routes (réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et de Berthoud, contournement de Wilderswil, etc.). Les besoins supplémentaires se concentrent exclusivement sur les années *2022 à 2027*, formant ainsi un véritable « *pic d'investissement* ». Dans le présent budget 2019 et PIMF 2020 à 2022, seule la dernière année de la planificaiton est donc pour le moment « concernée » par cette augmentation des besoins d'investissement.

Comme les années antérieures déjà, le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'Etat de prévoir, pour toutes les années de la période de planification 2019 à 2022, un *supplément de planification sectorielle* de 30 pour cent dans la planification de leur investissement net ordinaire. Il arrive régulièrement que, du fait de projets retardés (en raison d'oppositions, de recours, d'effets d'intempéries, etc.), de nouvelles priorités, d'examens complémentaires ou encore de décisions politiques, le résultat du compte des investissements soit inférieur aux prévisions budgétaires sans que cela soit voulu. On peut éviter ou au moins réduire ces baisses en prenant en considération un supplément de planification sectorielle modéré. Cela signifie que la somme des projets d'investissement prévus dans la planification sectorielle dépasse les moyens financiers inscrits au budget et au plan intégré mission-financement. Cela permet, en cas de retards de projet, d'avancer d'autres projets de la planification sectorielle et d'exploiter quand-même les moyens financiers inscrits au budget et au plan intégré mission-financement. Cette façon de procéder évite que des projets importants pour le canton ne puissent pas être réalisés alors que les moyens financiers seraient en principe disponibles. Enfin, l'exactitude du budget pour le compte des investissements s'en trouve accrue.

Pour l'année 2022 du PIMF, le *supplément de planification sectorielle* se situe *autour de 50 pour cent*, donc nettement au-dessus des 30 pour cent notifiés par le Conseil-exécutif, du fait de la forte croissance des besoins d'investissement prévue à partir de cette année. Le Conseil-exécutif a délibérément pris en compte ce chiffre élevé. Dans le cadre de la « voie 2 », il discutera intensivement du financement de la forte augmentation des besoins en investissement (« pic d'investissement 2022-2027 ») dès l'automne 2018. Il en va de même pour l'absorption des pertes fiscales sur la péréquation financière fédérale résultant du troisième rapport sur l'efficacité de la RPT et la compensation des recettes fiscales en moins du fait de la révision 2021 de la loi sur les impôts. Les conséquences financières des mesures de planification concernant ces postes se répercuteront ainsi sur les chiffres au plus tôt lors du processus de planification de 2019 (élaboration du budget 2020 et PIMF 2021 à 2023). En annonçant déjà son intention de créer un Fonds, le Conseil-exécutif a fait un premier pas important vers le financement – au moins partiel – des projets d'investissement actuellement prévus.

Le tableau suivant illustre le changement de l'investissement net par rapport à la planification précédente.

En 2022, l'investissement net ordinaire (financements spéciaux non compris) augmente de CHF 6 millions par rapport aux chiffres de la planification précédente. Pour les années 2019 à 2021, les besoins sont en revanche en recul de CHF 12 millions (en 2020) à CHF 38 millions (en 2019).

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2019	2020	2021	2022
Planification précédente de l'investissement net (sans les financements spéciaux)	424	429	429	429
Planification actualisée de l'investissement net (sans les financements spéciaux)	387	417	412	435
Changement par rapport à la précédente planification (investissement net sans les financements spéciaux)	–38	–12	–17	6

En 2022, l'investissement net ordinaire sera financé à hauteur de CHF 9,8 millions sur les avoirs du Fonds de couverture des pics d'investissement. En ce qui concerne l'investissement net *financé par des financements spéciaux*, l'évolution par rapport à la précédente planification est la suivante :

en millions CHF	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux uniquement)	49	50	46	46
Planification actualisée de l'investissement net (financement spéciaux uniquement)	49	37	32	29
Changement par rapport à la planification précédente (investissement net, financements spéciaux uniquement)	1	–13	–14	–17

Au total, les variations de l'investissement net ordinaire (financements spéciaux inclus) par rapport à la planification précédente vont de CHF -11 millions (en 2022) à CHF -37 millions (en 2019).

en millions CHF	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Planification précédente de l'investissement net (avec les financements spéciaux)	473	479	476	476
Planification actualisée de l'investissement net (avec les financements spéciaux)	436	454	444	465
Changement par rapport à la planification précédente (investissement net avec financements spéciaux)	–37	–25	–31	–11

Indépendamment des évolutions décrites plus haut, le Conseil-exécutif procédera aussi à l'avenir à une définition rigoureuse des priorités pour les investissements. Concrètement, le Conseil-exécutif ne poursuivra donc que des projets d'investissement dont l'utilité pour l'économie publique est nettement supérieure aux coûts et dont l'importance et l'urgence sont avérées. Ce faisant, il accordera aussi une attention toute particulière aux coûts d'exploitation induits.

On trouvera d'autres informations sur l'investissement net aux chapitres 3.3 et 4.5.

2.5.4 Traitement des déclarations de planification adoptées par le Grand Conseil sur le PIMF 2019 à 2021 et sur le PA 2018

Durant sa session de novembre 2017, le Grand Conseil a adopté au total 33 déclarations de planification sur le PIMF 2019 à 2021 et le PA 2018 (voir chap. 2.1). Le Conseil-exécutif les a mises en œuvre comme suit dans le cadre du processus de planification de 2018 :

– *Déclarations de planification sur des mesures du PA 2018*

  Mise en œuvre :
  Sur les 33 déclarations de planification susmentionnées, 23 concernent des mesures du PA 2018. Le Conseil-exécutif a tenu compte des conséquences financières de ces déclarations de planification dans les chiffres du budget 2019 et du PIMF 2020 à 2022. Cela s'est traduit par des détériorations situées entre CHF 13 millions (en 2020) et CHF 21 millions (en 2022) par rapport aux chiffres du PIMF 2019 à 2021 précédent.

– *Déclaration de planification de la Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
  De 2018 à 2022, le Conseil-exécutif est chargé d'informer de manière appropriée sur l'état de la mise en œuvre des mesures du programme d'allégement 2018 adoptées par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2017. Pour toutes les mesures, il lui faut présenter l'état de la mise en œuvre en ce qui concerne les effets financiers attendus et réalisés, les répercussions sur les communes ainsi que les répercussions sur les effectifs.

  Mise en œuvre :
  Au chapitre 5 du présent rapport, le Conseil-exécutif expose les effets financiers attendus et réalisés des mesures du PA 2018, ainsi que leurs répercussions sur les communes et sur l'état des postes.

– *Déclaration de planification de la Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
  Projets du chapitre 9.3 du PA 2018 : il faut informer la CFin au moins une fois par an au sujet de la suite des projets.

  Mise en œuvre :
  Fin juin 2018, la Direction des finances a informé par écrit la Commission des finances, au nom du Conseil-exécutif, de l'état d'avancement actuel des projets dans les champs d'activité présentant un potentiel d'optimisation.

– *Déclaration de planification de la Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
  Le Conseil-exécutif est chargé de prendre des mesures compensatoires pour les mesures financières ou les allégements supprimés à l'issue des délibérations du Grand Conseil au sujet du PA 2018 en tenant compte du BU 2019/PIMF 2020-2022, ou d'en proposer au Grand Conseil, pour autant qu'elles soient de son ressort.

  Mise en œuvre :
  Dans le cadre de ses discussions pour l'élaboration du budget 2019 et du PIMF 2020 à 2022, le Conseil-exécutif s'est prononcé contre une mise en œuvre intégrale de cette déclaration de planification. Voici les raisons de sa décision :

  En élaborant le PA 2018, au printemps 2017, le Conseil-exécutif avait pour objectif de soumettre en août 2017 au Grand Conseil un budget 2018 et PIMF 2019 à 2021 en équilibre, et ce malgré l'assombrissement net des perspectives financières. Le Conseil-exécutif a atteint cet objectif.

  Par la suite, l'abandon de la mise en œuvre de certaines mesures d'allégement adopté par le Grand Conseil lors des débats budgétaires de la session de novembre 2017 s'est traduit par un solde de financement légèrement négatif toutes les années du PIMF 2019 à 2021.

  Malgré l'abandon de la mise en œuvre de certaines mesures d'allégement du PA 2018 adopté par le Grand Conseil, le Conseil-exécutif soumet maintenant de nouveau au Grand Conseil un budget 2019 et PIMF 2020 à 2022 en équilibre, prévoyant des excédents au compte de résultats et des soldes de financement positifs toutes les années de la planification 2019 à 2022. Le Conseil-exécutif a donc réussi, dans le processus de planification de 2018, à compenser intégralement les détériorations résultant des arrêtés pris par le Grand Conseil durant la session de novembre 2017.

  Ajoutons à cela que la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann entraînera d'autres allégements du côté des charges jusqu'en 2021. Au vu de cette situation initiale, le Conseil-exécutif considère que les demandes formulées dans la présente déclaration de planification sont réalisées.

– *Déclaration de planification de la Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
  Les mesures compensatoires doivent avoir un effet conséquent sur les dépenses, principalement dans l'administration cantonale.

  Mise en œuvre :
  Voir le commentaire de la déclaration de planification précédente.

– *Déclaration de planification de l'UDC (Amstutz, Schwanden-Sigriswil) :*
  Réexaminer les contrats de prestations
  1. Il convient de lister les contrats de prestations existants par Direction et de les réexaminer sous l'angle d'un éventuel abandon ou de leur potentiel d'optimisation financière.
  2. Il convient dans la mesure du possible de renégocier à la baisse les contrats de prestations arrivant à échéance.
  3. Il convient de réexaminer les contrats de prestations en

principe tous les cinq ans. Il y a lieu de prévoir les délais contractuels en conséquence.

Mise en œuvre :
Le Conseil-exécutif informera de la mise en œuvre de la déclaration de planification dans le cadre de son rapport annuel sur la mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification.

– *Déclaration de planification de l'UDC (Knutti, Weissenburg), de l'UDC (Berger, Aeschi), de l'UFD (Schwarz, Adelboden), du PS (Graf, Interlaken) :* Cyberadministration : il faut montrer comment l'organisation des unités administratives comme le registre du commerce, les bureaux d'arrondissement du registre foncier, les offices des poursuites et des faillites ou les préfectures peut être optimisée, en particulier avec le passage au numérique. Il faut également tenir compte en particulier des sites décentralisés efficients.

  Mise en œuvre :
  Le Conseil-exécutif rendra compte de la mise en œuvre de la présente déclaration de planification dans le cadre de son rapport annuel sur les interventions parlementaires et les déclarations de planification.

– *Déclaration de planification de la Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
  Il faut montrer au Conseil-exécutif comment l'efficacité écologique des impôts sur les véhicules peut être améliorée dans le cadre de la révision de la loi sur la circulation routière.

  Mise en œuvre :
  Le Conseil-exécutif étudiera la proposition d'introduire un modèle de taxation écologique dans le cadre du mandat d'étude sur la M 128–2016 Wenger.

– *Déclaration de planification de la Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
  Dans le PIMF 2020-2022, il faut dégager une marge de manœuvre supplémentaire pour les réductions de l'impôt afin que le canton de Berne puisse s'améliorer perceptiblement en comparaison intercantonale.

  Mise en œuvre :
  Le Conseil-exécutif prévoit un allégement de la charge fiscale pesant sur les personnes morales dans les révisions 2019 et 2021 de la loi sur les impôts. Les effets financiers de la révision 2019 de la loi sur les impôts sont déjà intégralement compris dans le budget 2019 et PIMF 2020 à 2022.

  Dans le cadre de la « voie 2 », le Conseil-exécutif s'attaquera dès l'automne 2018 notamment à la compensation durable des pertes de revenus que la mise en œuvre de la « révision 2021 de la loi sur les impôts » va entraîner pour solde (mise en œuvre du « PF 17 » et deuxième étape de la stratégie fiscale). De ce fait, les conséquences financières des mesures de planification concernant les pertes de revenus résultant de la « révision 2021 de la loi sur les impôts » se répercuteront sur les chiffres au plus tôt lors du processus de planification de 2019 (élaboration du budget 2020 et PIMF 2021 à 2023).

– *Déclaration de planification Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
  Le Conseil-exécutif est chargé de resserrer considérablement les calendriers des projets stratégiques en cours (PGI, réforme des Directions, cyberadministration) et de concevoir les projets (tout particulièrement la réforme des Directions) de telle manière que les processus s'en retrouvent optimisés ou allégés.

  Mise en œuvre :
  Dans le cadre du processus de planification de 2018, le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'État d'examiner dans quelle mesure les calendriers de projets stratégiques en cours (notamment PGI, réforme des Directions, etc.) peuvent éventuellement être resserrés. Il les a également chargées de concevoir les projets de telle manière que les processus s'en retrouvent optimisés ou allégés.

– *Déclaration de planification du pvl (Brönnimann, Mittelhäusern) :*
  Concernant le plan des postes 2018, le pourcentage de postes doit être réduit de 3 pour cent dans toutes les Directions durant la période 2019 à 2021.

  Mise en œuvre :
  Le Conseil-exécutif a décidé dans le cadre du processus de planification 2017 de réaliser la présente déclaration de planification. En vertu de cette décision, les Directions et la Chancellerie d'Etat ont été chargées de réduire leur effectif cible à hauteur de trois pour cent de la part de leur Direction à l'administration centrale. Les suppressions d'emplois dans l'administration centrale opérées par les différentes Directions dans le cadre du programme d'allégement (PA) 2018 seront prises en compte au moment de mettre en œuvre la déclaration de planification Brönnimann. Le Conseil-exécutif respecte ainsi les discussions qui ont eu lieu au Grand Conseil lors du débat sur le budget 2018 et les exigences politiques exprimées concernant la prise en compte des suppressions décidées dans le PA 2018. Ce sont donc environ 80 postes qui devraient disparaître dans les Directions et à la Chancellerie d'État d'ici à la fin de 2021 en plus de ceux figurant dans le PA 2018. Cette réduction d'effectifs sera réalisée dans la mesure du possible par des fluctuations naturelles et des gains de productivité.

  Le Conseil-exécutif exposera chaque année dans le budget et le PIMF, dans le cadre du controlling du PA 2018, les suppressions de postes réalisées jusque-là et le nombre de postes qu'il reste à supprimer.

  Dans le contexte de la réduction des effectifs prévue, le

Conseil-exécutif a en outre invité la Direction de la magistrature, le Contrôle des finances, les Services parlementaires et l'autorité de surveillance de la protection des données à participer à la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann.

2.5.5 Mesures de planification concernant la motion 050–2017 Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl) «Enfin des mesures contraignantes en vue d'une baisse des impôts pour les particuliers»

Lors de sa session de novembre 2017, le Grand Conseil a approuvé à 78 voix contre 70 la motion 050–2017 Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl) «Enfin des mesures contraignantes en vue d'une baisse des impôts pour les particuliers». L'adoption de cette motion charge le Conseil-exécutif, dans sa prochaine révision de la loi sur les impôts (autrement dit la LI 2021), d'alléger les barèmes d'imposition de manière ciblée au moins à concurrence des recettes supplémentaires que génèrera l'évaluation des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques.

Il est à l'heure actuelle impossible de prédire quelles seront les modalités concrètes de la révision 2021 de la loi sur les impôts (mise en œuvre de la deuxième étape de la stratégie fiscale du Conseil-exécutif et de la réforme fiscale PF 17 de la Confédération). Au niveau fédéral, l'adoption du projet fiscal PF 17 par les Chambres fédérales est prévue durant la session d'automne 2018. Le peuple bernois se prononcera en outre le 25 novembre 2018 sur le référendum au sujet de la révision 2019 de la loi cantonale sur les impôts. La consultation sur la révision 2021 de la loi sur les impôts sera donc lancée début 2019.

Dans ce contexte, les présents chiffres du budget 2019 et PIMF 2020 à 2022 ne contiennent pas encore les répercussions financières de la révision 2021 de la loi sur les impôts (ni donc du projet fiscal 17). Dans le cadre de la «voie 2», le Conseil-exécutif s'attaquera dès l'automne 2018 à la question de la compensation des pertes de revenus résultant de la révision 2021 de la loi sur les impôts. Les mesures de la planification au sujet des pertes de revenus résultant de la révision 2021 de la loi sur les impôts ne seront donc au plus tôt intégrées aux chiffres que dans le cadre du processus de planification de 2019 (budget 2020/PIMF 2021 à 2023).

2.5.6 Planification des Autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)

En vertu de l'article 11, alinéa 5 de la loi sur l'organisation des Autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM ; RSB 161.1), le Conseil-exécutif reprend le budget et le plan intégré mission-financement élaborés par la Direction de la magistrature, les insère sans modification dans le budget et dans le plan intégré mission-financement du canton, et prend position à leur sujet.

Le Conseil-exécutif constate que, par rapport au plan intégré mission-financement 2019 à 2021, la planification de cette année des Autorités judiciaires et de la Direction de la magistrature affiche pour solde, dans le processus de planification ordinaire, des détériorations budgétaires annuelles considérables allant de CHF 10 millions (en 2022) à CHF 12 millions (en 2019).

Ces évolutions négatives interviennent malgré les efforts des Autorités judiciaires et du Ministère public pour les limiter le plus possible. Ainsi la Direction de la magistrature a-t-elle notamment encore procédé, après une rencontre avec la délégation à la justice du Conseil-exécutif, à quelques corrections des chiffres qui ont amélioré le résultat.

Les détériorations qui demeurent finalement pour solde s'expliquent par différents développements. Ainsi résultent-elles au Ministère public notamment de la formation de deux équipes supplémentaires de procureurs (dans un premier temps à durée limitée pour les années 2019 à 2021), de la hausse des mesures de protection institutionnelles et des prévisions d'augmentation des pertes sur créances. Le Ministère public s'attend en outre à des rémunérations inférieures aux chiffres budgétés jusque-là.

Il en va de même pour la juridiction administrative, où les revenus devraient être inférieurs aux chiffres de la planification précédente.

Les tribunaux civils et pénaux prévoient enfin aux aussi un recul des revenus par rapport à la planification précédente. Ces derniers s'attendent par ailleurs à une augmentation des charges de personnel.

2.5.7 Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget au plan cantonal

Un *facteur de correction* est appliqué au budget 2019 et au plan intégré mission-financement 2020 à 2022 aussi, afin d'en améliorer la précision au plan cantonal. Ce «facteur de correction cantonal» est une *mesure qui vise à accroître l'exactitude du budget* au niveau cantonal, qui n'a pour objet de diminuer ni les tâches ni les postes.

Le budget n'ayant pas été atteint les années précédentes, le Conseil-exécutif a décidé durant le processus de planification de 2010 d'appliquer pour la première fois un facteur de correction de *CHF 136 millions* aux chiffres des années 2011 à 2014, dans le but d'améliorer l'exactitude du budget au niveau cantonal.

Ce facteur de correction s'est également révélé *approprié* dans le budget et la clôture des comptes de 2017. Les écarts, qui auraient atteint CHF 86 millions sur l'ensemble du canton sans ce facteur de correction, n'ont atteint que CHF 50 millions (état mai 2018) avec lui.

Comme les années précédentes, le facteur de correction est pris en compte comme revenu supplémentaire dans le groupe

de matières «Subventions acquises», et uniquement dans la *comptabilité financière*, autrement dit en dehors des groupes de produits.

Le Conseil-exécutif souligne que l'augmentation supplémentaire des revenus résultant du facteur de correction doit exclusivement être considérée au sens d'une mesure visant à améliorer l'exactitude du budget.

2.6 Evolution du solde du compte de résultats entre décembre 2017 et la mi-août 2018

Compte tenu de toutes les modifications décrites aux chapitres précédents, le solde du compte de résultats des années 2019 à 2022 a évolué comme suit entre décembre 2017 et mi-août 2018:

En novembre 2016, des excédents de charges importants étaient prévus à partir de 2019 au compte de résultats de la planification 2018 à 2020. Puis, à la mi-août 2017, des améliorations budgétaires sont prévues pour les années 2018 et 2019 et des détériorations pour les années 2020 et 2021. En fin de compte, à la mi-août 2017, le compte de résultats présente toujours des excédents de charges, à l'exception de 2018.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2019	2020	2021	2022
Solde du compte de résultats conformément aux chiffres de la planification du 5.12.2017	**72**	**78**	**66**	**[1]66**
Changements intervenus dans la procédure principale	16	24	24	124
Nouveau solde du compte de résultats	**88**	**102**	**91**	**191**

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

[1] Reprise du solde de 2021

2.7 Evolution du solde de financement entre décembre 2017 et la mi-août 2018

Compte tenu de tous les changements décrits aux chapitres précédents, le solde de financement des années 2019 à 2022 a évolué comme suit entre décembre 2017 et la mi-août 2018:

La planification précédente du 29 novembre 2016 prévoyait pour la période de 2018 à 2021 une augmentation de la dette représentant CHF 590 millions. Les chiffres actualisés de la planification prévoient pour la même période (PA 2018 non compris) un accroissement de CHF 477 millions de la dette.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2019	2020	2021	2022
Réduction de la dette (+) ou augmentation de la dette (-) selon les résultats de la planification du 5.12.2017	**3**	**12**	**16**	**[1]16**
Désendettement total		**48**		
Principales modifications au compte de résultats dans le processus principal ordinaire entre décembre 2017 et août 2018 (sans amortissements, réserve liée au retraitement)	–33	–36	–46	54
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux inclus)	37	25	31	11
Réduction de la dette (+) ou augmentation de la dette (-)	**7**	**1**	**1**	**82**
Désendettement total		**91**		

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

[1] Reprise du solde de 2021

3 Risques et opportunités de la présente planification en matière de politique financière

Les risques et les opportunités présentés ci-après *ne sont pas* pris en compte avec leurs effets financiers dans le budget 2019 et le plan intégré mission-financement (PIMF) 2020 à 2022.

3.1 Environnement conjoncturel/croissance économique

Les perspectives conjoncturelles mondiales restent bonnes. Il y a tout lieu de penser que le cycle conjoncturel aux Etats-Unis et dans la zone euro est bien avancé et que la reprise a atteint voire dépassé son point haut. Néanmoins, les prévisions tablent sur une légère décélération tout au plus et sur la poursuite d'une croissance solide de l'économie mondiale. Un certain nombre de *facteurs de risque* pourraient cependant provoquer un refroidissement brutal de l'évolution conjoncturelle dans le monde et en Suisse.

L'imposition par les Etats-Unis de taxes douanières spéciales sur les importations d'acier et d'aluminium est susceptible de déclencher une *spirale protectionniste* qui pourrait évoluer vers une guerre commerciale mondiale. Une forte hausse des droits de douane ralentirait l'économie mondiale, créerait une grande instabilité et accroîtrait la pression inflationniste en raison de la hausse des prix des biens importés. Cela tirerait vers le bas la croissance économique de la Suisse.

Il subsiste des tensions et des *incertitudes politiques* dans différents pays ainsi que dans les relations entre un certain nombre d'Etats, comme on a pu le voir en Italie récemment. Par ailleurs, les modalités du Brexit ne sont toujours pas définies. Les incertitudes au sujet des futures relations entre la Suisse et l'UE, notre principal partenaire économique, constituent également un facteur de risque pour l'économie suisse.

Certaines banques centrales importantes ont des *politiques monétaires* de plus en plus divergentes. Aux Etats-Unis, le retour à la normale se poursuit avec une hausse progressive des taux d'intérêt. Au Japon, dans la zone euro et en Suisse, la politique monétaire reste extrêmement expansive. Il se pourrait toutefois que la Banque centrale européenne relève, au cours du deuxième semestre 2019, ses taux d'intérêt historiquement bas, et ce pour la première fois depuis 2011. En revanche, on ne sait pas quand la Banque nationale suisse (BNS) inversera la courbe des taux d'intérêt. Rien ne permet de penser qu'une adaptation aura lieu rapidement car l'inflation est sous contrôle et la BNS juge que le franc est toujours fort. Les pronostics actuels sur l'inflation dans les pays industriels sont très modérés malgré la bonne conjoncture et les politiques monétaires expansives. Mais la situation pourrait changer rapidement : l'inflation et les taux d'intérêt pourraient s'envoler, raison pour laquelle le resserrement de la politique monétaire comporte des risques économiques.

Les mesures protectionnistes, les incertitudes politiques, une normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire ou la persistance des difficultés actuelles du système bancaire européen pourraient en outre déclencher de sérieuses turbulences sur les *marchés financiers*. Or, le système financier est d'autant plus vulnérable que de nombreux Etats ont une dette élevée. Le franc suisse serait de nouveau considéré comme une valeur-refuge, ce qui l'exposerait à une pression à la hausse.

La situation économique des *pays émergents* est hétérogène. Les changements structurels en cours dans l'économie chinoise pèsent sur la dynamique de croissance. Jusqu'ici, ce ralentissement a été graduel et il n'y a pas eu d'effondrement conjoncturel. Mais, à moyen terme, l'endettement élevé de la Chine présente un risque important. En Inde, l'économie se développe positivement. Par contre, les perspectives sont incertaines pour le Brésil et la Russie, notamment en raison de leur dépendance par rapport à l'évolution du prix du pétrole.

Les déséquilibres subsistent sur le *marché hypothécaire et immobilier* suisse. Les chiffres en hausse des locaux vacants indiquent une augmentation des surcapacités, ce qui pourrait déclencher une correction des prix. Il ne faut pas non plus sous-estimer le risque lié aux taux d'intérêt, dont une hausse rapide pèserait fortement sur le budget des propriétaires immobiliers privés.

En résumé, compte tenu des effets de rattrapage consécutifs à la maîtrise du choc subi par le franc, la Suisse peut tabler sur une croissance économique forte en 2018. Il faut s'attendre ensuite à une normalisation de l'évolution conjoncturelle avec des taux de croissance toujours solides. Toutefois, un ralentissement brutal de l'économie mondiale ou une nouvelle revalorisation du franc suisse sous l'influence de l'un des facteurs de risque précités pourrait entraver le développement de l'économie suisse et plus particulièrement de ses secteurs axés sur l'exportation. A contrario, des imprévus positifs pour la croissance sont aussi possibles si une dynamique puissante s'enclenche dans l'économie intérieure grâce à l'amélioration de la situation sur le marché de l'emploi et à une activité d'investissement soutenue.

3.2 Diminution des revenus provenant de la péréquation financière fédérale (RPT)

Les Chambres fédérales déterminent tous les quatre ans la dotation des instruments de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Cela concerne la péréquation des ressources, la compensation des charges géo-topographiques et la compensation des charges socio-démographiques. La décision repose sur un rapport du Conseil fédéral évaluant l'efficacité de la péréquation, élaboré avec le concours d'un groupe technique.

Le 9 mars 2018, le Département fédéral des finances (DFF) a mis en consultation jusqu'à la fin juin le troisième rapport d'évaluation, portant sur la période 2016 à 2019. Ce troisième rapport

propose principalement de nouvelles modalités pour le calcul des dotations et le pilotage de la péréquation des ressources. Il se fonde pour cela sur les travaux d'un groupe de travail politique institué par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et présidé par l'ancien conseiller d'Etat Franz Marty (groupe de travail Marty). Le montant compensatoire ne serait plus fixé tous les quatre ans par une décision du parlement soumise au référendum, mais au moyen de prescriptions légales. Cela éviterait que la péréquation des ressources donne lieu tous les quatre ans à un débat politique soulevant des controverses. Le montant compensatoire mis à disposition pour la péréquation des ressources serait basé sur le besoin de péréquation des cantons ayant les potentiels de ressources les plus faibles. La dotation minimale garantie serait fixée à 86,5 pour cent de la moyenne suisse.

Sur la base des chiffres 2018, ce changement de système entraînerait à partir de 2020 pour le canton de Berne, une diminution de revenus de CHF 150 millions par an environ qui n'est pas prise en compte dans le budget 2019 et le PIMF 2020-2022.

Le Conseil-exécutif a pris position sur le troisième rapport d'évaluation du Conseil fédéral le 27 juin 2018. Saluant le travail et les efforts fournis par la CdC, il a cependant présenté trois propositions (dotation minimale portée à 87 %, augmentation différenciée de la compensation des charges socio-démographiques et allongement de la phase transitoire) afin de trouver un compromis entre les cantons qui approuvent le rapport du groupe de travail Marty et ceux qui n'y adhèrent pas. Si les propositions du Conseil-exécutif étaient prises en compte, cela réduirait la diminution des revenus du canton de Berne à compter de 2020, qui passerait de CHF 150 à 100 millions par an environ.

Le DFF se fondera sur le troisième rapport d'évaluation pour rédiger le message sur la péréquation financière, que le Conseil fédéral devrait adopter en septembre 2018.

L'affaire sera vraisemblablement examinée par le parlement en octobre 2018 et juin 2019 pour une entrée en vigueur des décisions des Chambres fédérales le 1er janvier 2020.

3.3 Financement du besoin d'investissement en forte hausse à partir de 2022

Il apparaît dans les deux derniers plans d'investissement intégrés (2017-2026 et 2018-2027) que les besoins d'investissement du canton de Berne augmenteront fortement à partir de 2022. Dans le cadre du processus de planification en vue de l'élaboration du budget 2019 et du PIMF 2020-2022, le Conseil-exécutif a pris acte d'une nouvelle hausse massive des besoins d'investissement à partir de 2022.

Cette hausse est due aux multiples projets de construction de bâtiments générant des coûts élevés (notamment regroupement des sites de la BFH à Berne, campus de Berthoud, bâtiments prévus en lien avec le renforcement du site médical du canton de Berne, projets liés à la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, aménagement de la gare de Berne, rénovation de gymnases, déménagement de l'Office de la circulation routière et de la navigation, etc.) et de routes (notamment réaménagement du réseau routier à Aarwangen et Berthoud, contournement de Wilderswil).

Le besoin supplémentaire induit par ces projets par rapport aux volumes d'investissement des années précédentes se concentre exclusivement sur les années 2022 à 2027, formant ainsi un véritable pic d'investissement.

Or, il n'y a actuellement pas assez de moyens financiers à partir de 2022 pour faire face à ces besoins inscrits dans la planification intégrée des investissements. En l'état actuel des choses, cette insuffisance de financement représente CHF 500 à 700 millions. Ainsi, le financement des besoins d'investissement n'est pas assuré à l'heure actuelle.

Dans le cadre de la poursuite de la politique financière dans le cadre de la « voie 2 », le Conseil-exécutif étudiera à partir de l'automne 2018 différentes options pour financer les projets d'investissement. Parmi les pistes envisagées figurent le relèvement du niveau de l'investissement net (ordinaire), la suppression ou le report de projets d'investissement, le financement de l'augmentation des besoins d'investissement au moyen d'un Fonds et un panachage de ces options. Il serait également envisageable à moyen et long terme de financer les projets d'investissement au moyen de partenariats public-privé (PPP).

Au printemps 2018, le Conseil-exécutif s'est déclaré favorable à la création d'un Fonds visant à financer l'augmentation des besoins d'investissement. Ce Fonds aiderait le canton à maîtriser le pic d'investissement des années 2022 à 2027 sans avoir à augmenter sa dette.

3.4 Financement de la révision 2021 de la loi sur les impôts

La révision 2021 de la loi sur les impôts a pour but de mettre en œuvre à la fois le Projet fiscal 17 de la Confédération (PF 17) et la deuxième étape de la stratégie fiscale 2019-2022 du Conseil-exécutif.

Son contenu concret reste à déterminer. Au niveau fédéral, le PF 17 sera adopté par le parlement lors de sa session d'automne 2018. Par ailleurs, le souverain bernois votera le 25 novembre 2018 sur la révision 2019 de la loi cantonale sur les impôts, qui inclut la première étape de la stratégie fiscale du Conseil-exécutif. La consultation sur la révision 2021 de la loi sur les impôts est prévue pour début 2019.

Selon la forme que prendra le PF 17 dans le canton de Berne, cette révision entraînera une baisse des revenus du canton de l'ordre de CHF 50 à 100 millions.

En raison des multiples inconnues qui subsistent quant aux modalités concrètes de ce projet, les chiffres présentés ici pour

le budget 2019 et le PIMF 2020-2022 ne contiennent pas encore les répercussions financières de la révision 2021 de la loi sur les impôts. Le Conseil-exécutif travaillera à partir de l'automne 2018, dans le cadre de la « voie 2 », sur le contenu concret de la révision 2021 de la loi sur les impôts et sur la compensation des pertes de revenus associées. De ce fait, les effets des pertes de revenus découlant de la révision 2021 de la loi sur les impôts seront intégrés dans les chiffres au plus tôt lors du processus de planification de 2019 (élaboration du budget 2020 et du PIMF 2021-2023).

Il faut encore mentionner ici le risque financier que représentent les revendications politiques demandant des baisses d'impôt supplémentaires, qui viendraient s'ajouter au manque à gagner découlant de la stratégie fiscale du Conseil-exécutif. C'est le cas en particulier de la motion 050–2017 Schöni-Affolter (pvl, Bremgarten) « Enfin des mesures contraignantes en vue d'une baisse des impôts pour les particuliers », qui charge le Conseil-exécutif de prévoir, dans la révision 2021 de la loi sur les impôts, une baisse ciblée des barèmes fiscaux pour les personnes physiques correspondant aux recettes supplémentaires attendues de l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques.

3.5 Evolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé

Il faut à nouveau s'attendre à un accroissement de la demande de prestations de soins et d'assistance aux *personnes âgées ou handicapées*, une hausse essentiellement due à l'évolution démographique. Dans le secteur du handicap, on observe en outre une progression des cas de troubles du comportement, de troubles psychiques graves et de polyhandicaps parmi les enfants et les jeunes.

Dans le secteur de l'*aide sociale*, un fléchissement conjoncturel, le démantèlement de prestations dans les dispositifs en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage en particulier) ainsi qu'une hausse du nombre de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire pourraient accroître sensiblement les dépenses. Toutefois, il est impossible actuellement de prévoir l'ampleur de ces augmentations ni quand elles pourraient intervenir.

Dans le domaine de la *santé*, il y a également lieu de s'attendre à une hausse des charges. L'évolution des soins hospitaliers est liée à l'évolution démographique. Ainsi, le nombre croissant de personnes âgées et l'allongement de l'espérance de vie vont de pair avec une hausse des besoins en soins médicaux. En toute logique, la fréquence des maladies chroniques ou liées à l'âge augmente (voir rubrique correspondante). Dans le même temps, les exigences envers le système de santé publique s'accroissent et les progrès réalisés dans le domaine des techniques médicales génèreront des coûts nouveaux.

3.6 Evolution des dépenses consacrées aux prestations complémentaires

Dans la présente planification, le Conseil-exécutif table sur une croissance annuelle de 2 pour cent des charges pour les prestations complémentaires, un chiffre qui reste élevé par rapport à d'autres champs d'activité. A cela s'ajoutent les incertitudes concernant les conséquences financières pour le canton de Berne de la réforme des prestations complémentaires en discussion au niveau fédéral.

3.7 Evolution dans le domaine des migrations

Il est très *difficile* de prévoir l'évolution à venir du nombre de demandes d'asile et de requérants attribués au canton de Berne (personnes admises à titre provisoire). Dans le domaine de l'asile, la réalité peut changer très rapidement et de façon radicale sous l'effet de *facteurs géopolitiques sur lesquels il est impossible d'agir*. De plus, on ignore à quel niveau s'établiront les chiffres des admissions, des renvois et des expulsions dans les années à venir et comment se dérouleront les efforts d'intégration.

En fonction de ces évolutions, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, la Direction de la police et des affaires militaires et la Direction de l'instruction publique pourront enregistrer *une hausse ou une baisse de leurs dépenses* prévues au titre des migrations dans le budget 2019 et le PIMF 2020-2022.

3.8 Niveau des taux d'intérêt/intérêts passifs

Les taux d'intérêt continuent de se mouvoir à un niveau très bas. Plus on avance dans la période de planification, plus il est difficile de prévoir leur évolution. Une politique monétaire moins expansive de la BNS pousserait les taux d'intérêt à la hausse, aussi bien à court qu'à long terme, ce qui augmenterait les intérêts passifs à la charge du canton de Berne. L'éventualité d'une hausse rapide des taux est cependant peu probable au vu de la situation qui règne actuellement sur les marchés financiers (taux d'intérêt négatifs, problèmes économiques et politiques dans la zone euro, droits de douane punitifs, franc fort, etc.).

3.9 Politique salariale

Le personnel cantonal et le corps enseignant accusent toujours un retard salarial par rapport à la concurrence. L'écart a toutefois pu être réduit progressivement au cours des années écoulées dans le cas du personnel cantonal. En décembre 2016, le Conseil-exécutif a présenté un rapport détaillé sur les conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale. Dans les deux catégories de personnel, l'écart salarial est particulièrement marqué pour les personnes de 30 à 45 ans environ. Dans ce contexte, il existe toujours un risque de voir des agents et agentes qualifiés quitter le service du canton.

3.10 Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton

Le budget et le PIMF comportent cette année encore un facteur de correction destiné à améliorer la *précision budgétaire pour l'ensemble du canton* (CHF 136 mio).

Ce facteur de correction doit permettre de réduire autant que possible les écarts constatés ces dernières années entre les chiffres budgétés et les résultats des comptes, afin que le budget et le PIMF présentent globalement une image réaliste de l'évolution à venir des finances cantonales.

3.11 Autres opportunités et risques

Il existe d'autres opportunités et risques financiers susceptibles d'avoir des incidences sur les finances cantonales, mais il est difficile de préciser leur portée ou de les situer dans le temps. Voici les domaines et groupes de produits concernés :

- Divers : conséquences du transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura.
- Compte spécial Grand Conseil : mise à disposition de moyens financiers pour renforcer la sécurité dans les locaux du Grand Conseil et de la Chancellerie d'État, représentation du canton devant les tribunaux en cas de recours contre un arrêté du Grand Conseil, mise en œuvre de projets cantonaux (GEVER, IT@BE, DGA, etc.), accès sans barrière et introduction de la langue des signes, mise en place de l'assujettissement obligatoire à la LPP et de diverses assurances sociales pour les membres du Grand Conseil.
- Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : vote et élections électroniques pour les Suisses et Suissesses domiciliés en Suisse, création d'une direction opérationnelle Cyberadministration, création d'un guichet d'information sur Berne (« Berne Welcome Centre »), prise en charge du fonctionnement des archives Gosteli par les Archives de l'Etat sous la forme d'un service extérieur.
- Développement et surveillance économiques : hausse des charges de personnel pour les contrôles du marché du travail, augmentation du nombre de visites d'entreprise et de contrôles du système MSST, montant de la contribution cantonale au seco, garantie de loyer (engagement conditionnel) Empa.
- Agriculture : révision totale de l'ordonnance sur la protection des végétaux (à partir de 2020 : ordonnance sur la santé des végétaux), progression des cas complexes et des confiscations dans le domaine de la protection animale.
- Forêts et dangers naturels : catastrophes naturelles et sinistres menaçant la conservation des forêts et de leurs fonctions importantes, évolution du marché du bois.
- Nature : dédommagement des dégâts dus aux castors, baisse des revenus du Fonds de régénération des eaux, assainissement du régime hydrologique de la réserve naturelle/haut-marais d'importance nationale « La Chaux ».
- Santé publique : réalisation du ratio d'interventions 90/15, nécessité de réinvestissement pour les hôpitaux, hausse du volume des prestations, augmentation des risques tarifaires, coûts induits par les modifications de la LAMal et de l'OAMal (dispositions à caractère international).
- Prestations destinées aux personnes nécessitant des soins, un encadrement ou une formation particulière : remboursement des moyens et appareils (LiMA; effets rétroactifs), coût de l'introduction du Plan d'études 21 dans les écoles spéciales (offres pour enfants et adolescents handicapés), capacités de l'école obligatoire, besoins d'investissement en cas de non-introduction des forfaits d'infrastructure, augmentation des besoins en cas d'introduction généralisée des forfaits d'infrastructure (domaine des adultes handicapés).
- Garantie du minimum vital et intégration : hausse du nombre de réfugiés reconnus nécessitant une aide sociale, évaluation de l'évolution des coûts de l'aide matérielle, référendum sur la révision partielle de la loi sur l'aide sociale, rétribution du personnel des services sociaux en fonction des prestations, introduction des bons de garde, restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (projet NA-BE).
- Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales : réduction de 80 pour cent des primes d'assurance-maladie pour les enfants (exécution anticipée dans le canton de Berne), baisse de la participation de la Confédération à la réduction individuelle des primes, hausse des allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et dans l'agriculture, réforme des prestations complémentaires.
- Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte : remboursement des coûts encourus par les communes (OCInd).

- Tenue du registre foncier : recours pendants en matière de taxation et de perception de l'impôt sur les mutations.
- Développement territorial : évolution du financement spécial « compensation de la plus-value » (taxe sur la plus-value).
- Préfectures : accomplissement des nouvelles tâches légales dans le domaine des expulsions.
- Police : utilisation des stands de tir en plein air « Steinige Brüggli », « Längenried » et « Holzacher », entretien du réseau radio de sécurité POLYCOM, coûts des interfaces avec les systèmes environnants (au niveau cantonal et national).
- Circulation routière et navigation : travaux de conception et de planification pour le déménagement de l'Office de la circulation routière et de la navigation au Schermenweg 9 à Berne, hausse des revenus suite à l'engagement de personnel supplémentaire au centre d'expertises et d'examens de Haute-Argovie – Emmental, solution de gestion des débiteurs dans le cadre du projet d'ERP, obligation d'effectuer les examens de manœuvre pour les motos sur des places désignées à cet effet, admission à la circulation simplifiée pour les véhicules à moteur, contraction du substrat fiscal consécutive au développement des véhicules électriques, investissements dans la numérisation.
- Privation de liberté et mesures d'encadrement (adultes et mineurs) : mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire.
- Population et migration : évolution des coûts dans le domaine de l'asile et de l'aide d'urgence, engagement conditionnel lié à la dénonciation ou à l'adaptation du contrat de prestations pour l'hébergement et l'encadrement des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), couverture des frais du Service des documents d'identité (SDI), projet de nouveau titre de séjour avec puce électronique pour les ressortissants et ressortissantes de l'UE et de l'AELE.
- Prestations de services finances du groupe : évolution du produit des dividendes, intérêts passifs à long terme en faveur de la CPB et de la CACEB, évolution des coûts des dommages pris en charge par le canton de Berne.
- Impôts et prestations de services : augmentation des tâches et des ressources requises pour l'assistance administrative internationale (échange automatique de renseignements, échange spontané de renseignements), baisse de la limite des revenus dans le cadre de la taxation ordinaire ultérieure des contribuables imposés à la source, hausse des revenus en cas d'acceptation du recours de la ville de Berne contre l'évaluation générale pour 2020, suppression de la pénalisation du mariage (baisse des revenus provenant de l'impôt fédéral direct), éventuel référendum contre la révision 2019 de la loi sur les impôts.
- Informatique et organisation : coûts liés aux demandes de clients non planifiées.
- Enseignement supérieur : croissance non financée de la masse salariale des établissements d'enseignement supérieur, hausse des contributions au titre de l'Accord intercantonal universitaire (AIU), en général et pour des places supplémentaires en médecine à l'extérieur du canton, hausse des contributions pour les filières HES au titre de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES).
- Écoles moyennes et formation professionnelle : baisse des subventions fédérales en raison du financement des cours préparatoires aux examens professionnels et de coupes dans le budget fédéral.
- École obligatoire et offres périscolaires : mise en place de la procédure d'évaluation standardisée (PES) visant à déterminer les besoins individuels des enfants et adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers.
- Culture : contributions pour assurer l'avenir du Musée alpin.

3.12 Vue d'ensemble des projets les plus importants du point de vue financier dont les répercussions financières ne figurent pas dans le budget 2019 et le PIMF 2020-2022

Dans le cadre du dialogue de planification sur l'élaboration du budget 2016 et du PIMF 2017-2019, la Commission des finances a exprimé le souhait qu'à l'avenir le Conseil-exécutif fournisse, dans le rapport qui accompagne le budget et le PIMF, des informations sur les *projets les plus importants* du point de vue financier dont les répercussions financières *ne sont pas* comprises dans les chiffres présentés. Avec l'aperçu qui suit, le Conseil-exécutif satisfait la demande exprimée par la Commission des finances.

Les projets qu'il contient y sont rassemblés par DIR/CHA/JUS. Les répercussions financières prévisibles de chaque projet sur l'année du budget et celles du plan financier y sont chiffrées dans la mesure du possible. En outre, les informations pouvant être fournies sur le coût des projets apparaissent sous « Remarques ». Cette rubrique contient également des indications importantes sur chaque projet et sur les raisons pour lesquelles ses répercussions ne peuvent pas être prises en compte dans les chiffres présentés.

Définition du « projet »

Dans l'aperçu ci-dessous, est considérée de manière générale comme un « projet » une entreprise non récurrente, organisée et exécutée avec des dates de début et de fin claires, qui vise à atteindre un but défini en respectant des contraintes de temps, de ressources (p. ex. argent, personnel, etc.) et de qualité.

Les projets marqués d'un astérisque portent sur des champs d'activité présentant un potentiel d'optimisation (PA 2018).

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2019	2020	2021	2022	
CHA	Vote électronique	–	–	–	–	L'affaire est marquée par différentes incertitudes et risques (incidence sur les coûts des nouvelles exigences en matière de sécurité concernant le vote électronique, renégociation des contrats avec le canton de Genève, qui est partenaire du projet, etc.). Dans ce contexte, il est difficile de déterminer concrètement les coûts à venir. Les chiffres présentés comprennent CHF 0,5 million de ressources financières destinées à couvrir les frais d'exploitation.
CHA	Gestion des affaires et archivage électroniques	–	–	–	–	Les frais d'exploitation s'élèveront à environ CHF 2,0 millions par an après l'achèvement de l'installation (l'AGC tablait sur des frais d'exploitation de 3,014 mio par an), c'est-à-dire vraisemblablement à partir de 2023, et seront inscrits le moment venu au budget et au PIMF des DIR/de la CHA. Ces frais d'exploitation seront compensés par les économies de CHF 0,4 million par an que la liquidation de systèmes existants devrait permettre de réaliser. La longue durée du projet garantit un bon niveau de protection des investissements.
SAP	Mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés (modèle bernois) / aides éducatives complémentaires (responsabilité : JCE)*	–	–	–	–	Fondé sur le plan stratégique en faveurs des adultes handicapés, le passage au financement par sujet avec évaluation individuelle des besoins est en cours d'élaboration. Le projet pilote vise d'une part à évaluer et à concrétiser les mécanismes de pilotage, d'autre part à optimiser la prise en charge institutionnelle et individuelle. En ce qui concerne les enfants et les adolescents présentant des besoins particuliers, la planification de la prise en charge offrira de nouvelles possibilités de pilotage et conduira à une rémunération forfaitaire conforme aux charges (aides éducatives complémentaires, sous l'égide de la JCE).
SAP	Développement de la politique du troisième âge*	–	–	–	–	Les éléments suivants figurent au premier plan : – analyse du domaine ambulatoire, – optimisation de la coordination entre les domaines, – nouveau régime de financement de l'aide et des soins à domicile et, en particulier, rétribution de l'obligation de prise en charge en fonction des prestations, – examen d'une directive concernant le degré de soins lors de l'admission en foyer.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2019	2020	2021	2022	
SAP	Forfaits d'infrastructure dans le domaine du handicap et du troisième âge*	–	–	–	–	La mise en place de forfaits d'infrastructure dès 2021 – selon une réglementation analogue à celle déjà appliquée dans le secteur du troisième âge et du long séjour – doit en particulier permettre d'atteindre les objectifs suivants dans le secteur des adultes handicapés : – planifiabilité financière pour le canton et les institutions, – stabilité du système, – transparence des frais d'infrastructure, – durabilité accrue (aujourd'hui, vu les restrictions du budget des investissements dans le domaine social, fonctionnement aux dépens de la substance bâtie et mise en danger de la durabilité de la prise en charge), – responsabilité opérationnelle et marge de manœuvre des institutions renforcées, d'où la possibilité de réaliser les projets plus rapidement, – compatibilité avec le financement par sujet conformément au plan stratégique en faveur des adultes handicapés. Du fait du changement de système dans le secteur des adultes handicapés, le compte de résultats enregistre un surcoût à court et moyen termes, puisque le montant des investissements actuellement mis à disposition ne correspond pas aux besoins annuels moyens. A long terme, l'introduction des forfaits d'infrastructure devrait être sans effet sur le solde. Dans le secteur des enfants et des adolescents, la stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée et le projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires relèvent respectivement de l'INS et de la JCE. Il s'agit par ailleurs d'examiner comment garantir l'affectation aux fins prévues des forfaits d'infrastructure dans les secteurs du handicap, du troisième âge et du long séjour.
SAP	Promotion des soins ambulatoires dans les soins aigus somatiques*	–	–	–	–	L'objectif consiste à établir une liste des interventions devant être effectuées en ambulatoire sauf indication médicale ou sociale. Se fondant sur les décisions prises au plan fédéral, la SAP examinera si la liste minimale de la Confédération doit être complétée selon les recommandations de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). D'une part, il s'agit d'évaluer les expériences engrangées lors de l'application de la liste fédérale au niveau du canton de Berne (à partir du 1er janvier 2019, six groupes d'interventions chirurgicales ne seront plus prises en charge par l'assurance obligatoire des soins que si elles sont réalisées en ambulatoire). D'autre part, il sera tenu compte des expériences récoltées par les cantons qui élargissent la liste des interventions. Il conviendra ensuite d'examiner les adaptations législatives que requerrait l'édiction d'une liste dépassant le minimum prescrit au plan fédéral. Sur la base de ces analyses, la SAP décidera à partir de 2020 si d'autres interventions doivent être effectuées en ambulatoire. Le potentiel d'économies devrait également pouvoir être chiffré à ce moment-là.
SAP	Exploration des données (condition éventuelle d'attribution des mandats de prestations dans le domaine des soins aigus somatiques)*	–	–	–	–	Ce projet vise à tester des méthodes innovantes d'évaluation des données des hôpitaux bernois relatives aux cas (statistique médicale, statistique des coûts par cas). L'objectif consiste à identifier les traitements superflus ou inutiles ainsi que les doublons. Les inefficiences dans les soins hospitaliers doivent être éliminées en améliorant l'évaluation des données dans les domaines suivants: (i) besoins en prestations de la population (offres axées sur la patientèle), (ii) développement de la palette de prestations (spécialisation, optimisation, marges contributives) et (iii) critères d'attribution des mandats fondés sur des observations empiriques (nombre minimum de cas, qualité de l'indication et des résultats).

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2019	2020	2021	2022	
SAP	Remaniement de la liste des hôpitaux 2018 en psychiatrie*	–	–	–	–	La nouvelle liste des hôpitaux en psychiatrie se fonde sur la planification actuelle des soins et sur la version complètement remaniée de la classification des groupes de prestations pour la planification hospitalière (GPPH). L'objectif consiste notamment à clarifier les fonctions de couverture en soins régionales et suprarégionales. Il s'agit également de réduire les surcapacités. La liste des hôpitaux en psychiatrie, qui se base sur la procédure de candidature menée en automne 2017, est en cours d'élaboration.
SAP	Pilotage des prestations ambulatoires dans le domaine des soins psychiatriques*	–	–	–	–	Les nouveaux relevés des données mis en place depuis 2017 dans le domaine ambulatoire permettent de relier les cas aux prestations et aux coûts. En vue de l'appel d'offres portant sur les contrats de prestations, ils permettront de déterminer les besoins en prestations et leurs raisons.
SAP	Révision de la loi sur l'aide sociale	–	–	–	–	Plusieurs mesures concernant notamment le domaine de l'aide sociale individuelle qui ont été arrêtées dans le cadre de la révision en cours de la loi ont des effets (positifs) sur les comptes cantonaux. Il est toutefois difficile de prédire l'ampleur de l'allégement, puisqu'une partie des montants économisés seront réinvestis dans l'insertion professionnelle. En août 2018, on saura si le projet populaire lancé contre le projet de loi ayant été adopté a abouti. Si tel est le cas, le projet de loi et le projet populaire seront soumis au vote en même temps.
SAP	Optimisation de la gestion des revenus dans le domaine de l'aide matérielle*	–	–	–	–	Le projet d'optimisation de l'aide matérielle consiste à examiner si les différentes opérations de recouvrement (aide sociale matérielle, avances de contributions d'entretien, aide aux victimes d'infractions, etc.) et les outils à disposition (systèmes informatiques) peuvent être améliorés.
SAP	Renforcement ciblé des prestations en amont dans le domaine de l'aide matérielle*	–	–	–	–	Le projet d'optimisation de l'aide matérielle vise aussi à vérifier si le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et les coûts peuvent être réduits en renforçant et en améliorant les prestations en amont. Les personnes percevant les prestations d'aide sociale minimales sont relativement nombreuses, ce qui engendre un coût par cas assez élevé malgré le niveau modeste d'aide qui leur est accordée. Le recours aux systèmes en amont pourrait constituer une solution plus efficace.
SAP	Mise en œuvre du projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne	–	–	–	–	La révision de la loi fédérale sur l'asile, qui vise à accélérer les procédures, nécessite aussi une restructuration dans le canton de Berne. Le Conseil-exécutif a décidé d'axer cette dernière sur une intégration précoce par la SAP et une exécution rapide et systématique des renvois par la POM. La stratégie en ce sens a été approuvée par le Grand Conseil. Les personnes qui resteront probablement en Suisse à long terme devront être intégrées rapidement et durablement. Elles seront hébergées et encadrées par la SAP. Quant à la POM, elle se chargera d'exécuter systématiquement les décisions de renvoi et de verser l'aide d'urgence. Vu l'incertitude de la planification, les dépenses liées à la restructuration ne peuvent pas encore être inscrites dans le budget 2019 et dans le plan intégré mission-financement 2020-2022.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2019	2020	2021	2022	
JCE	Mise en œuvre de la réforme des Directions	–	–	–	–	Aucune répercussion financière n'est pour l'instant prévue dans le budget 2019 et le PIMF 2020 à 2022, étant donné que le Conseil-exécutif, dans sa nouvelle composition, ne s'occupera du projet RDir qu'à la fin du mois de juin. Si le projet et la réforme qu'il implique devaient être approuvés de manière définitive par le Conseil-exécutif, les répercussions financières devraient être prévues dans le budget 2020 et le PIMF 2021 à 2023. Il n'est, à ce stade, pas possible de donner d'estimation, les répercussions dépendant du modèle choisi et du calendrier fixé pour la mise en œuvre.
JCE	Législation sur les prestations s'adressant à des enfants et à des jeunes qui ont un besoin particulier d'encouragement et de protection (ancien projet «Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne»)	–	–	–	–	Des analyses montrent les lacunes du système actuel, caractérisé par la dispersion, notamment le manque de transparence, la difficulté à comparer les coûts et les prestations, les inégalités de traitement, les normes en partie contradictoires et les disparités en termes de surveillance, dans la pratique. Il est donc nécessaire de prendre des mesures. Dans ce contexte, un nouveau modèle a été élaboré, lequel se fonde sur les prestations ambulatoires et de type résidentiel destinées à aider les enfants et les jeunes qui ont particulièrement besoin d'encouragement et de protection et propose un système de financement, de pilotage et de surveillance uniforme. Ce modèle doit entrer en vigueur au 1er janvier 2021 et garantir que les besoins, l'efficacité et l'efficience sont harmonisés au mieux et que les moyens disponibles sont utilisés de manière économique et efficace. Un montant de 300 000 francs a été prévu chaque année pour le processus législatif (mandats externes).
JCE	Mandat d'examen: réorganisation des bureaux du registre foncier (examen des différents sites)*	–	–	–	–	Examen du potentiel d'économie dans l'organisation des bureaux du registre foncier.
JCE	Mandat d'examen: réorganisation des offices des poursuites et des faillites (examen des différents sites)*	–	–	–	–	Examen du potentiel d'économie dans l'organisation des offices des poursuites et des faillites.
JCE	Numérisation du registre du commerce*	–	–	–	–	D'ici la fin de 2018, les dossiers des entreprises disponibles sur support papier (quelque 3 mio de pages au total) seront numérisés puis certifiés sous la forme électronique.
JCE	Procédure électronique d'octroi du permis de construire (eBau)*	–	–	–	–	Le projet eBau vise à simplifier la procédure d'octroi du permis de construire dans le canton de Berne, qui se déroulera désormais sous la forme électronique (motion Steiner-Brütsch 248/2013). Dans le cadre de ce projet, une solution technique a été évaluée avant le milieu de 2017. Elle devrait être introduite en trois étapes d'ici la fin de 2020.
JCE	Plans d'affectation numériques*	–	–	–	–	Conformément à la législation fédérale en matière de géoinformation, les plans d'affectation de toutes les communes bernoises doivent être numérisés d'ici à 2019 (cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, RDPPF). Le projet «plans d'affectation numériques» crée, dans un second temps, un cadre permettant d'approuver en tant que bases entrées en force les données sur lesquelles se fondent les plans d'affectation numérisés. De cette manière, toute la procédure d'édiction des plans d'affectation peut avoir lieu sous la forme électronique.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2019	2020	2021	2022	
POM	Déménagement de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)	0.1	0.1	0.1	0.1	Depuis la mise en service de la gare régionale du Wankdorf et le prolongement de la ligne de tram 9, le site du Schermenweg 9 à Berne, où se trouve actuellement l'OCRN, bénéficie d'une très bonne connexion au réseau de transports en commun et a pris beaucoup de valeur. Vu la nature de ses activités, l'OCRN n'a pas besoin d'une telle desserte. De ce fait et au vu de l'état du bâtiment du Schermenweg 9, la décision a été prise de faire déménager l'OCRN dans un nouveau bâtiment à Münchenbuchsee. Le déménagement est prévu pour 2027. CHF 100 000 ont été inscrits au budget et à la planification des quatre années à venir pour les travaux de conception et de planification. Le projet de déménagement est placé sous la responsabilité de la TTE et de son Office des immeubles et des constructions. Il pourrait engendrer des coûts supplémentaires qui ne seront pas supportés par la TTE, mais par l'OCRN, et dont le montant ne peut pas encore être quantifié.
POM	Projet ERP: solution pour la gestion des débiteurs à l'OCRN	Non défini	Non défini	Non défini	Non défini	En raison du projet cantonal ERP, l'OCRN doit trouver une nouvelle solution pour la gestion des débiteurs. Les options suivantes sont envisagées: 1. Intégration complète dans SUSA 2. Intégration complète dans SAP 3. Maintien de l'application FIS individuelle Du point de vue du risque, une attention particulière sera portée à la complexité de préserver les données (notamment lors de la migration et la synchronisation) pendant la phase de transition de la conversion du système; parallèlement, il s'agira d'assurer la fonctionnalité de la gestion des débiteurs (fourniture de renseignements, guidage utilisateur, constitution du dossier, etc.), de préserver l'ordre du budget financier (comptabilité débiteurs, conservation des quittances, etc.) et de maintenir le niveau de productivité (processus, etc.).
POM	NewWeb OCRN	0.5	Non défini	Non défini	Non défini	Le site Internet de l'OCRN a plus de onze ans et ne correspond plus aux besoins actuels de la clientèle. Ses quelques 400 pages, très chargées en texte, sont parfois difficiles à comprendre. De plus, il est structuré principalement en fonction de l'organisation et des produits plutôt que des groupes cibles. En raison de la complexité du guidage des utilisateurs, les prestations proposées en ligne restent trop méconnues de la clientèle et sous-utilisées. De ce fait, l'OCRN doit traiter plus d'affaires que nécessaire par téléphone, par courrier ou aux guichets. Le renouvellement complet du site Internet permettra à l'OCRN d'étoffer progressivement son offre de prestations en ligne et de les fournir grâce un portail personnalisable destiné à la clientèle. Il pourra ainsi mieux répondre aux besoins actuels de cette dernière, qui tend à vouloir accomplir la plupart de ses démarches administratives en ligne. L'OCRN pourra ainsi économiser des ressources.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2019	2020	2021	2022	
POM	Développement de la cyberadministration	Non défini	Non défini	Non défini	Non défini	Les stratégies élaborées par la Confédération et les cantons ainsi qu'une analyse du contexte et des parties prenantes ont conduit l'OCRN à constituer un portfolio provisoire concernant le développement de la cyberadministration. Cette dernière permet aux personnes physiques et morales d'échanger avec l'administration sans rupture médiatique et vise à répondre aux nouveaux besoins des différents groupements d'intérêt, qui s'attendent à pouvoir accomplir efficacement leurs démarches avec les autorités, sans égard au lieu ou au moment. Une analyse d'utilité et de faisabilité est en cours; elle vise à évaluer, sur la base d'études préalables, le potentiel précis des projets liés à la cyberadministration, et à échelonner les mandats de conception et de réalisation correspondants dans la législature 2019-2022, en fonction des ressources disponibles. Le cadre légal (p. ex. identité électronique sûre), les projets supérieurs de la Confédération ou du canton et la mise à disposition des ressources nécessaires exerceront une influence décisive sur la mise en oeuvre de la révolution que constituera la cyberadministration au cours des années à venir.
POM	Optimisation de la rentabilité des prisons régionales*	–	–	–	–	À long terme, la stratégie de l'exécution judiciaire prévoit entre autres de n'exploiter que des prisons suffisamment grandes pour être rentables (plus de 100 places). Deux d'entre elles (Moutier et Bienne) n'atteignent pas cette taille. Le canton perdra les 28 places de la Prison régionale de Moutier lorsque la ville changera de canton. En raison de la surpopulation carcérale, il devra les compenser ailleurs. Le Conseil-exécutif a pris connaissance de la stratégie par ACE 92/2018 du 31 janvier 2018, et a chargé la POM de présenter, conjointement avec la TTE, des possibilités d'intégrer les différents scénarios figurant dans la stratégie (éventuellement en les combinant) dans la planification des investissements à moyen terme (MIP+). Les travaux liés à ce plan directeur ont débuté.
POM	Projet de nouveau titre de séjour pour étranger avec puce électronique pour les ressortissants UE/AELE	–	–	–	–	Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) mène actuellement un projet en vue de l'établissement de nouveaux titres de séjour pour les ressortissants des États UE/AELE. Il est prévu que les données biométriques de ces derniers soient inscrites sur leurs titres de séjour, comme pour les ressortissants d'États tiers. L'introduction de ces nouveaux titres, prévue pour 2016, a toutefois été repoussée à l'horizon 2019/2020. Si elle devient effective, les ressortissants UE/AELE devront eux aussi se rendre dans l'un des sept centres de documents d'identité pour y faire saisir leurs données biométriques. Le SEM prévoit une introduction progressive. Dans le canton de Berne, elle devrait avoir lieu en 2020, sauf nouveau report de la part du SEM. Il faudra dès lors s'attendre à devoir saisir les données de 20 000 à 60 000 personnes supplémentaires par an. Le montant de l'émolument qui sera perçu est encore débattu entre la Confédération et les cantons. Au final, la mise en oeuvre ne devrait pas entraîner de coûts supplémentaires (les frais de personnel et d'infrastructure supplémentaires étant couverts par l'émolument perçu par le canton). Cette supposition ne pourra toutefois être confirmée qu'une fois que la quantité de données à saisir, les charges et, surtout, le montant des revenus générés seront connus. Les négociations menées par le canton avec la Confédération sont difficiles, étant donné que l'émolument perçu ne peut être supérieur à celui qui est facturé aux citoyens suisses pour une carte d'identité. Vu l'incertitude liée à l'émolument (on ignore si les charges et les revenus s'équilibreront), les répercussions financières ne peuvent pas encore être chiffrées. De ce fait, aucune dépense ni aucun revenu n'ont été inscrits au budget 2019 et au plan intégré mission-financement 2020-2022.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2019	2020	2021	2022	
INS	Stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée	–	–	–	–	Le Grand Conseil a pris connaissance à l'unanimité du rapport sur la pédagogie spécialisée le 20 mars 2018. Sa mise en œuvre s'effectuera au travers d'une révision de la loi sur l'école obligatoire, qui sera soumise au Grand Conseil en 2020-2021 (objectif du calendrier actuel). Si la loi est adoptée, elle devrait entrer en vigueur le 1er août 2021. Les travaux législatifs sont menés dans le cadre du projet REVOS 2020. Il n'est actuellement pas possible de prédire de façon définitive l'impact financier sur le budget.

4 Le budget et plan intégré mission-financement en détail

4.1 Contexte conjoncturel

4.1.1 International

L'économie mondiale affiche une belle santé, les Etats-Unis en particulier connaissant depuis des années une phase de haute conjoncture. La reprise s'est aussi consolidée en Europe, où la plupart des pays membres de l'UE enregistrent une croissance élevée. La situation est plus contrastée dans les pays émergents : si la Chine et l'Inde présentent des taux de croissance robustes, les économies brésilienne et russe se montrent en revanche plutôt hésitantes. Il est vraisemblable que la croissance mondiale ne s'essoufflera que lentement, mais nous observons divers facteurs de risque, qui pourraient entraîner un ralentissement rapide et abrupt (cf. chap. 3.1).

4.1.2 Suisse

L'économie suisse n'avait plus été aussi florissante depuis la suppression, début janvier 2015, du taux plancher de l'euro. Les raisons de cette amélioration se trouvent dans le bond enregistré par le commerce extérieur du fait de la bonne tenue de l'économie mondiale, dans la robustesse de la demande interne et dans l'affaiblissement du franc par rapport à l'euro. Etant donné que le secteur tertiaire montrait encore des signes de faiblesse au début de l'exercice 2017, la *croissance* pour l'ensemble de l'année n'atteint que le taux relativement modeste de 1,0 pour cent (en 2016 : 1,4 %, état : mars 2018). Les centres leaders de la recherche conjoncturelle (BAK Economics, SECO, KOF, UBS et CS) tablent pour 2018 et 2019 sur une croissance vigoureuse et généralisée du produit intérieur brut, qu'ils situent respectivement entre 2,2 et 2,5 pour cent et entre 1,7 et 2,0 pour cent (état : mars 2018).

La haute conjoncture déteint désormais sur le marché de l'emploi. En conséquence, le chômage corrigé des variations saisonnière ne cesse de diminuer depuis la mi-2016 et l'emploi enregistre lui aussi une progression sensible depuis l'été 2017. Le *taux de chômage* moyen pour 2017 a ainsi reculé à 3,2 pour cent (contre 3,3 % en 2016). Pour l'année en cours, on prévoit un recul supplémentaire du chômage, qui passerait ainsi à 2,8 ou 2,9 pour cent (état : mars 2018).

Avec une progression de 0,5 pour cent (contre -0,4 % en 2016), l'*inflation* a enregistré en 2017 la première valeur positive depuis 2011. Cette évolution est le résultat tant de la hausse du cours du pétrole que de la dépréciation du franc suisse, qui a renchéri les importations. Le renchérissement prévu pour 2018 se situe entre 0,5 et 0,7 pour cent (état : mars 2018). En dépit de la haute conjoncture, il n'existe actuellement pas de signe de pressions inflationnistes, de sorte que les prévisions tablent sur une progression modérée à moyen terme aussi.

4.1.3 Canton de Berne

En 2017, le canton de Berne a enregistré une *croissance économique* de 1,0 pour cent (contre 0,9 % en 2016 ; état : mars 2018), s'alignant ainsi exactement sur la moyenne suisse. Pour 2018 et 2019, BAK Economics prévoit une nette accélération de la croissance du PIB, à un rythme respectivement de 1,9 et 2 pour cent (état : mars 2018).

En 2017, le *taux de chômage* est légèrement descendu dans le canton de Berne pour atteindre une moyenne de 2,6 pour cent (en 2016 : 2,7 %). Dans le contexte de la détente attendue au niveau national sur le marché de l'emploi et du fait que, vu sa structure économique et démographique, le canton de Berne connaît habituellement un taux de chômage inférieur de 0,6 à 0,8 point de pourcentage à la moyenne nationale, le chômage devrait donc se situer autour de 2,1 à 2,3 pour cent en 2018 (état : mars 2018).

L'*industrie des biens d'équipement et l'industrie horlogère* bernoises, tournées vers l'exportation, ont tiré parti des conditions favorables de l'économie mondiale et de l'affaiblissement du franc pour enregistrer une forte progression en 2017. Si l'amélioration a été générale, le secteur de la construction de machines et de véhicules a toutefois particulièrement tiré son épingle du jeu. Du fait de l'augmentation de la demande d'investissement en Suisse et à l'étranger et de la bonne tenue de l'économie mondiale, l'industrie des biens d'équipement et l'horlogerie continueront à avoir le vent en poupe à moyen terme.

Le *secteur de la construction* du canton de Berne n'a enregistré qu'une faible croissance en 2017, une évolution similaire étant attendue pour 2018. Cela s'explique notamment par l'affaiblissement des chiffres nets de l'immigration, l'augmentation du nombre de logements vides, l'octroi plus restrictif de crédits par les banques et les prévisions de hausse des intérêts à moyen terme.

Après plusieurs années de vaches maigres, le *secteur de l'hôtellerie et de la restauration* a enregistré en 2017 une augmentation de sa valeur ajoutée. L'affaiblissement du franc et l'augmentation du nombre de nuitées d'hôtes non seulement de pays lointains, mais aussi européens et suisses laissent augurer une nouvelle progression intéressante en 2018.

Le *commerce de détail* bernois n'a pas progressé en 2017, se calquant en cela sur la moyenne suisse, en dépit de la dépréciation du franc, du climat de consommation favorable et de l'évolution positive sur le marché de l'emploi. Si les perspectives s'améliorent en raison de la haute conjoncture, le marché n'en est pas moins saturé et le commerce de détail traditionnel pâtit de l'essor du commerce en ligne.

Le *secteur financier* est confronté à des défis importants vu la faiblesse des taux d'intérêt, la densité croissante des réglementations et les progrès de la numérisation. Ce sont surtout les banques qui ont accusé ces dernières années des pertes de valeur ajoutée. Ces prochaines années, le secteur financier bernois devrait enregistrer une croissance modérée.

Les *services publics* (administration publique, éducation, santé et affaires sociales, etc.) constituent le plus important secteur économique du canton de Berne, en termes de valeur ajoutée brute réelle et de nombre d'actifs. En 2017, l'administration publique, mais aussi les secteurs de la santé et des affaires sociales, ont progressé à un rythme inférieur à l'habituel, en raison probablement des nombreuses mesures d'austérité adoptées par la Confédération, les cantons et les communes. Ces prochaines années, il est probable que les services publics enregistrent à nouveau une croissance constante et solide.

4.1.4 Comparaison avec les autres cantons

La croissance économique du canton de Berne est en général moins dynamique que celle de la Suisse en raison de la *structure de ses secteurs d'activité* (présence supérieure à la moyenne du secteur public et des branches associées, importance inférieure à la moyenne du secteur financier et de l'industrie chimio-pharmaceutique). Concernant le taux de chômage relativement faible du canton de Berne, voir les explications ci-dessus.

Entre 2007 et 2017, le produit intérieur brut du canton de Berne a présenté une croissance annuelle de 0,9 pour cent en moyenne, alors que l'économie suisse progressait dans le même temps de 1,3 pour cent par an (état : mars 2018). Cette différence s'explique non seulement par la structure des secteurs d'activités du canton de Berne, mais aussi de manière déterminante par sa croissance démographique inférieure à la moyenne. La croissance du PIB par habitant du canton de Berne correspond en moyenne ces dernières années au niveau suisse (Ø 2007-2017 : BE : 0,2 % et CH : 0,2 %, état : mars 2018). Par contre, son revenu cantonal par habitant accusait en 2017 un retard de près de 12 pour cent par rapport à l'ensemble de la Suisse (BE : CHF 52 600 contre CH : CHF 59 800, état : juin 2018). La raison de ce déficit réside là encore dans la structure de l'économie bernoise (voir ci-dessus).

4.2 Données macroéconomiques de la planification 2019 à 2022

Le budget 2019 et le plan intégré mission-financement 2020 à 2022 se fondent sur les données macroéconomiques suivantes :

	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Croissance économique CH	1.7–1.9 % [1]	1.7 % [2]	1.5 % [2]	1.8 % [2]
Croissance économique BE	2.0 % [3]	1.3 % [3]	1.3 % [3]	1.2 % [3]
Renchérissement	0.5–0.9 % [4]	0.9 % [5]	1.0 % [5]	1.1 % [5]
Taux d'intérêt à long terme	1.00 %	1.25 %	1.25 %	1.50 %
Taux d'intérêt à court terme	0.00 %	0.25 %	0.50 %	0.75 %

1. Produit intérieur brut réel (PIB) ; marge selon prévisions BAK Economics, SECO, KOF, UBS et CS (état : mars 2018)
2. Produit intérieur brut réel (PIB) ; uniquement prévisions de BAK Economics disponibles (état : mars 2018)
3. Produit intérieur brut réel (PIB) canton de Berne ; prévisions de BAK Economics (état : mars 2018)
4. Prix à la consommation ; marge selon prévisions BAK Economics, SECO, KOF, BNS, UBS et CS (état : mars 2018)
5. Prix à la consommation ; uniquement prévisions de BAK Economics disponibles (état : juin 2018)

Même s'il subit dans une large mesure l'influence de ces données macroéconomiques, le plan financier est en premier lieu le reflet chiffré de la planification cantonale concrète des tâches et des ressources. Les principaux facteurs qui l'influencent sont les modifications apportées à l'ampleur ou à la structure de ces tâches, que ce soit par des décisions politiques ou par des facteurs externes.

Ce sont les prévisions concernant la croissance économique réelle et le renchérissement – ainsi que d'autres données fondamentales – qui servent de base à l'évaluation des recettes fiscales. Les prévisions des taux d'intérêt permettent, quant à elles, d'estimer l'évolution de la dette et de calculer les intérêts passifs (seulement pour la conversion [relance] d'emprunts arrivés à échéance et pour le nouvel endettement).

4.3 Données financières de la période de planification 2019 à 2022

Le compte administratif du canton de Berne, pour l'exercice budgétaire 2019 et la période de planification 2020 à 2022, se présente comme suit :

Etat avec les financements spéciaux	Compte	Budget	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Compte de résultats						
Charges	11 259.3	11 171.4	11 349.2	11 396.7	11 531.7	11 605
Revenus	11 308.3	11 279.9	11 437.3	11 498.6	11 622.3	11 795.7
Résultat total du compte de résultats	**49.0**	**108.4**	**88.1**	**101.9**	**90.6**	**190.7**
Compte des investissements						
Dépenses	650.0	666.9	610.9	630.0	653.1	739.6
Recettes	184.6	197.4	174.9	176.1	208.9	275.0
Investissement net	**465.4**	**469.5**	**436.0**	**453.9**	**444.2**	**464.6**
Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements						
Résultat total du compte de résultats	49.0	108.4	88.1	101.9	90.6	190.7
Amortissements du patrimoine administratif	471.5	420.4	396.1	393.9	396.0	396.4
Prélèvement sur la réserve de réévaluation	–41.0	–24.0	–41.0	–41.0	–41.0	–41.0
Autofinancement [1]	479.5	504.8	443.2	454.9	445.7	546.1
Investissement net	465.4	469.5	436.0	453.9	444.2	464.6
Solde de financement [2]	**14.1**	**35.3**	**7.2**	**1.0**	**1.5**	**81.5**
Degré d'autofinancement en % [3]	**103.0 %**	**107.5 %**	**101.7 %**	**100.2 %**	**100.3 %**	**117.5 %**
Endettement brut II [4]	**8 659.6**	**8 572.2**	**8 513.2**	**8 459.6**	**8 404.6**	**8 267.9**
Bilan						
Patrimoine financier	3 970.7	3 904.3	3 824.6	3 746.0	3 668.0	3 590.0
Patrimoine administratif	8 260.9	8 258.0	8 246.2	8 253.6	8 248.4	8 261.7
Total des actifs	**12 231.6**	**12 162.3**	**12 070.8**	**11 999.6**	**11 916.4**	**11 851.7**
Capitaux de tiers	11 325.4	11 171.8	11 033.1	10 901.1	10 768.2	10 553.7
Capital propre	906.1	990.5	1037.6	1098.5	1148.2	1297.9
Total des passifs	**12 231.6**	**12 162.3**	**12 070.8**	**11 999.6**	**11 916.4**	**11 851.7**

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

[1] Amortissements sur le patrimoine administratif plus solde du compte de résultats, moins prélèvement sur la réserve de réévaluation

[2] Autofinancement moins investissement net

[3] Autofinancement en pourcentage de l'investissement net

[4] Endettement brut I plus provisions

L'évolution de ces données est expliquée dans les chapitres qui suivent.

Ajustements dans les comptes de 2017

Le Conseil-exécutif a présenté le résultat des comptes de 2017 le 1er mai 2018. Il a à cette occasion signalé qu'il existait, entre le Contrôle des finances et lui, des différences matérielles sur des questions de tenue des comptes, dues à la mise en place du nouveau modèle comptable MCH2. Après d'intenses échanges avec la Commission des finances et le Contrôle des finances, le Conseil-exécutif a encore ajusté les comptes de 2017 qu'il avait présentés le 1er mai 2018 sur trois points (augmentation de CHF 10 mio des provisions constituées pour les avoirs d'impôt anticipé, rectification de valeur forfaitaire de CHF 18 mio des immeubles en construction, et rectifications de valeur d'une série de biens-fonds pour un montant de CHF 26 mio).

Compte tenu de ces ajustements, le résultat des comptes de 2017 dégage un solde à peine négatif de CHF 5 millions. Le solde de financement reste quant à lui positif, à CHF 4 millions.

Il n'a, faute de temps, plus été possible d'intégrer ces corrections dans les tableaux ci-après. Les chiffres indiqués sous « Compte 2017 » correspondent donc encore aux comptes de 2017 tels qu'ils ont été présentés le 1er mai 2018.

4.4 Compte de résultats

4.4.1 Solde

Le solde du compte de résultats représente la différence entre les charges et les revenus. Un solde négatif correspond à un excédent de charges, qui accroît le découvert au bilan ou diminue le capital propre. Un solde positif correspond à un excédent de revenus, qui réduit le découvert ou augmente le capital propre.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2012 à 2022 :

Graphique 1 : Evolution du solde du compte de résultats

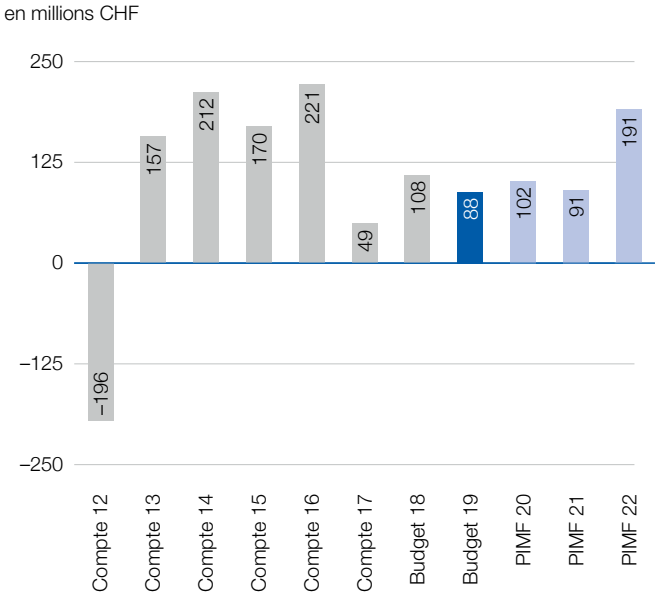

La consigne constitutionnelle de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats est observée au *budget 2019* puisqu'il prévoit un excédent de revenus de CHF 88,1 millions.

Alors que des excédents de charges avoisinant en moyenne les CHF 70 millions étaient prévus au compte de résultats des années 2020 et 2021 dans la planification de l'an dernier, des excédents de revenus de CHF 130 millions en moyenne sont désormais prévus au compte de résultats pour les *années de planification 2020 à 2022*.

4.4.2 Groupes de matières

Les *charges* passent de CHF 11 349 millions en 2019 à CHF 11 605 millions en 2022. Leur croissance annuelle moyenne est donc de 0,7 pour cent sur l'ensemble de la période de planification. L'évolution des groupes de matières du côté des charges est présentée dans le tableau suivant :

Etat avec les financements spéciaux en millions CHF		Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022	2019-2022 [1]
3	**Charges**	**11 259.3**	**11 171.4**	**11 349.2**	**11 396.7**	**11 531.7**	**11 605**	
	Variation en %		*–0.8*	*1.6*	*0.4*	*1.2*	*0.6*	*0.7*
30	Frais de personnel	2 911.9	2 959.2	3 025.1	2 968.6	2 987.9	2 989.5	
	Variation en %		*1.6*	*2.2*	*–1.9*	*0.6*	*0.1*	*–0.4*
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	873.4	901.2	948.1	941.8	944.8	947.3	
	Variation en %		*3.2*	*5.2*	*–0.7*	*0.3*	*0.3*	*–0.0*
33	Amortissements du patrimoine administratif	503.7	341.2	331.5	330.4	330.9	329.6	
	Variation en %		*–32.2*	*–2.9*	*–0.3*	*0.2*	*–0.4*	*–0.2*
34	Charges financières	113.0	109.8	98.8	90.6	90.8	90.1	
	Variation en %		*–2.8*	*–10.1*	*–8.3*	*0.3*	*–0.8*	*–3.0*
35	Attributions aux Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	108.8	58.7	75.8	78.8	81.2	79.6	
	Variation en %		*–46.1*	*29.0*	*4.0*	*3.0*	*–1.9*	*1.7*
36	Charges de transfert	5 905.1	6 058.5	6 095.2	6 225.4	6 336.5	6 400.4	
	Variation en %		*2.6*	*0.6*	*2.1*	*1.8*	*1.0*	*1.6*
37	Subventions redistribuées et à redistribuer	584.5	581.7	585.5	584.2	584.2	584.2	
	Variation en %		*–0.5*	*0.6*	*–0.2*	*0.0*	*0.0*	*–0.1*
38	Charges extraordinaires	60.4	0.0	0.0	–4.7	–4.7	–4.7	
	Variation en %		*–100.0*	*–*	*–*	*0.0*	*0.0*	*–*
39	Facturations internes	198.5	161.0	189.3	181.5	180.1	188.9	
	Variation en %		*–18.9*	*17.6*	*–4.1*	*–0.8*	*4.9*	*–0.1*

[1] Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Les *revenus* passent de CHF 11 437 millions en 2019 à CHF 11 796 millions en 2022. Leur croissance moyenne est donc de 1,0 pour cent sur l'ensemble de la période de planification.

L'évolution des groupes de matières du côté des revenus est présentée dans le tableau suivant :

Etat avec les financements spéciaux		Compte	Budget	Budget			Plan financier	
en millions CHF		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2019-2022 [1]
4	**Produit**	**11 308.3**	**11 279.9**	**11 437.3**	**11 498.6**	**11 622.3**	**11 795.7**	
	Variation en %		*–0.3*	*1.4*	*0.5*	*1.1*	*1.5*	*1.0*
40	Rentrées fiscales	5 268.0	5 304	5 423.7	5 511.4	5 632.2	5 717.1	
	Variation en %		*0.7*	*2.3*	*1.6*	*2.2*	*1.5*	*1.8*
41	Régales et concessions	149.7	93.7	90.7	89.5	89.6	89.5	
	Variation en %		*–37.4*	*–3.2*	*–1.3*	*0.1*	*–0.1*	*–0.4*
42	Contributions	700.2	699.9	641.2	640.2	640.1	641.6	
	Variation en %		*–0.0*	*–8.4*	*–0.2*	*–0.0*	*0.2*	*0.0*
43	Revenus divers	8.3	12.0	3.7	3.7	3.7	3.7	
	Variation en %		*44.1*	*–69.2*	*–0.3*	*1.4*	*0.0*	*0.4*
44	Revenus financiers	139.2	121.3	129.8	129.9	129.9	129.9	
	Variation en %		*–12.8*	*6.9*	*0.1*	*0.0*	*0.0*	*0.0*
45	Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	92.8	66.4	79.7	78.6	78.0	78.0	
	Variation en %		*–28.5*	*20.1*	*–1.3*	*–0.8*	*–0.1*	*–0.7*
46	Revenus de transfert	4 104.7	4 066.5	4 083.4	4 083.9	4 094.5	4 175.6	
	Variation en %		*–0.9*	*0.4*	*0.0*	*0.3*	*2.0*	*0.7*
47	Subventions redistribuées et à redistribuer	584.5	581.7	585.5	584.2	584.2	584.2	
	Variation en %		*–0.5*	*0.6*	*–0.2*	*0.0*	*0.0*	*–0.1*
48	Revenus extraordinaires	62.4	175.4	212.2	197.7	191.8	198.8	
	Variation en %		*181.2*	*21.0*	*–6.9*	*–3.0*	*3.7*	*–2.2*
49	Facturations internes	198.5	159.0	187.4	179.6	178.2	177.2	
	Variation en %		*–19.9*	*17.9*	*–4.2*	*–0.7*	*–0.6*	*–1.9*

[1] Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Les principales raisons des variations concernant les groupes de matières sont exposées dans les comptes rendus des Directions.

4.5 Investissement net

L'investissement net représente la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement. La situation se présente comme suit pour la période allant de 2012 à 2022 :

Graphique 2 : Evolution de l'investissement net

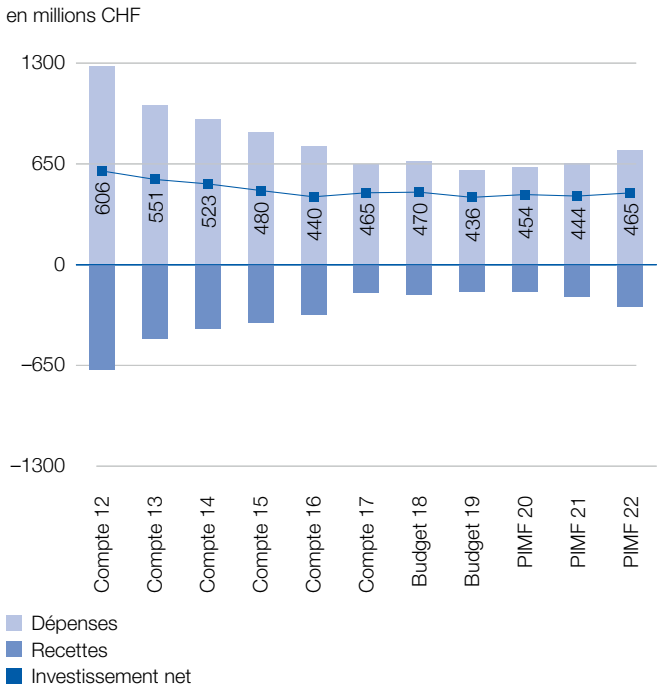

4.5.1 Evolution de l'investissement net

Durant la période de 2012 à 2022 présentée ci-dessus, l'investissement net affiche une légère tendance à la baisse. Le recul observé concerne surtout l'investissement net financé par des financements spéciaux.

Ce recul s'explique non seulement par des coupes dans l'investissement net ordinaire, mais aussi par des transferts vers le compte de résultats (p. ex. mise en place du financement des soins, transfert des hautes écoles dans le système de subventionnement, financement de l'infrastructure ferroviaire par FAIF, introduction du MCH2 et des IPSAS).

4.5.2 Plan d'investissement intégré

Le plan d'investissement intégré fournit une vue d'ensemble des *principaux projets d'investissement des dix prochaines années*. Il est actualisé dans le cadre du processus de planification.

Les résultats détaillés du plan d'investissement intégré sont présentés par Direction à l'*annexe 7*. Il s'agit d'une *vue instantanée* des projets d'investissement au début du mois de juillet 2018.

Le plan d'investissement intégré illustre notamment la *différence* entre *la planification sectorielle et la planification financière*. L'expérience a montré que les plans sectoriels des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des Autorités judiciaires et du Ministère public sont constamment adaptés pour les motifs les plus divers, tels que des oppositions, des retards de construction dus aux intempéries, etc. De ce fait, certaines Directions doivent prévoir un *supplément de planification sectorielle* dans le domaine de l'investissement net. Cela permet qu'en cas de report de certains projets, d'autres projets de la planification sectorielle puissent être avancés et que les moyens financiers inscrits au budget et au plan intégré mission-financement puissent quand même être exploités. Ce processus permet d'éviter que des projets importants pour le canton ne puissent pas être réalisés alors que les moyens financiers seraient en principe disponibles. Il permet aussi d'améliorer l'exactitude budgétaire au compte des investissements.

Comme l'illustre le schéma ci-après, les *chiffres actualisés de la planification sectorielle* varient très nettement par rapport à ceux des années précédentes. Les écarts les plus importants par rapport aux anciens chiffres sont à signaler dans les années 2022 à 2027, qui constituent un véritable « pic d'investissement ».

La planification sectorielle – y compris l'investissement net financé par des financements spéciaux – bondit ainsi de CHF 565 millions en 2019 à CHF 950 millions en 2024, avant de redescendre jusqu'en 2028 et de retrouver ainsi son niveau initial d'environ CHF 550 millions.

Les principales causes de ce bond de l'investissement net comparé avec l'ancienne planification sont les projets de construction destinés à renforcer le site médical de Berne et à mettre en œuvre la stratégie de l'exécution judiciaire.

Pour l'ensemble de la période allant de 2019 à 2028, les Directions, la Chancellerie d'Etat, les Autorités judiciaires et le Ministère public font état d'un besoin en investissement d'environ CHF 7 milliards, soit près d'un milliard de plus sur une décennie que ce qui était prévu lors de la période de planification précédente. Le graphique ci-dessous illustre cette augmentation (valeurs prévisionnelles sectorielles, y c. financements spéciaux).

Graphique 3: Evolution de la planification sectorielle (financements spéciaux inclus)

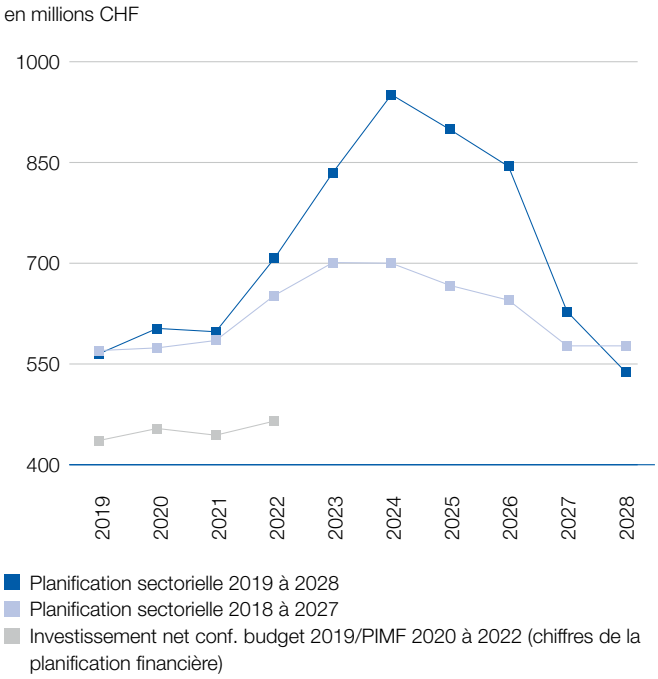

L'ordre de grandeur de l'*écart de financement* entre les ressources affectées au financement des projets d'investissement (chiffres de la planification financière et prélèvements sur le Fonds de couverture des pics d'investissement) et les chiffres de la planification sectorielle corrigée du supplément de planification sectorielle est actuellement de CHF 500 à 700 millions de francs.

Signalons toutefois que la planification sectorielle englobe plus de 300 projets et que le besoin annuel en investissement prévu pour 2019 et les années suivantes peut encore varier considérablement.

De surcroît, d'autres investissements, que l'on ne peut encore identifier, s'avéreront nécessaires ces prochaines années, de sorte qu'il est probable que le besoin en investissement à escompter durant les dernières années de la période de planification, 2027 et 2028, augmente encore ces prochaines années.

A partir de l'automne 2018, le Conseil-exécutif attachera, dans le cadre de la «voie 2», une attention particulière à la question du financement de la forte hausse des investissements («pic d'investissement 2022 à 2027»). En annonçant son intention de créer un Fonds ad hoc, le Conseil-exécutif a déjà fait un pas important vers le financement – du moins partiel – des projets d'investissement en cours de planification.

4.6 Solde de financement

L'*autofinancement* est obtenu en additionnant le résultat du compte de résultats aux amortissements. Il correspond aux moyens propres que le canton peut affecter au financement de nouveaux investissements ou à la réduction de la dette.

Le solde de financement est obtenu en soustrayant l'investissement net de l'autofinancement. Lorsque l'autofinancement est supérieur à l'investissement net, on a un *excédent de financement* et le canton peut en principe réduire sa dette. Lorsque l'autofinancement est inférieur à l'investissement net, on a une *insuffisance de financement* et le canton doit s'endetter davantage. La situation se présente comme suit pour la période allant de 2012 à 2022:

Graphique 4: Evolution du solde de financement

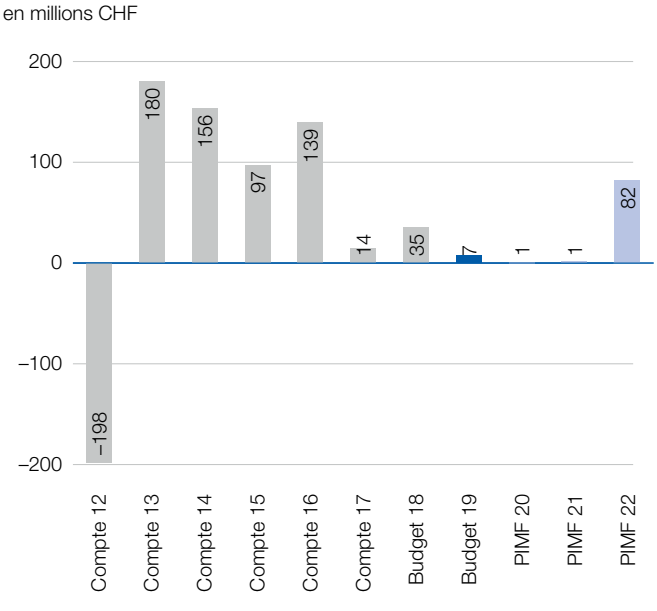

4.6.1 Bref aperçu

Alors que le solde du compte de résultats ne contient que le résultat de la «fourniture des prestations par l'entreprise», le solde de financement englobe l'*accomplissement de toutes les tâches cantonales*. Le solde de financement indique si le canton peut financer les tâches publiques (compte de résultats et compte des investissements) par ses propres moyens (rentrées fiscales, émoluments, contributions de tiers, etc.).

Pour la planification des tâches et des finances, le solde de financement s'est établi depuis 2001 comme le paramètre de pilotage central. Il est aussi pertinent pour la mise en œuvre du *frein à l'endettement appliqué au compte des investissements* que le peuple bernois a voté en février 2008, et en vertu duquel l'autofinancement et l'investissement net doivent se contrebalancer à moyen terme. Une insuffisance de financement au bud-

get doit être compensée au plan intégré mission-financement. Une insuffisance de financement au rapport de gestion doit être compensée au budget de l'exercice n+2 et les trois années de planification suivantes.
Outre ces modifications pertinentes au plan politique, l'endettement enregistre aussi des variations purement techniques. Il peut ainsi augmenter malgré un degré d'autofinancement supérieur à 100 pour cent, par exemple lorsque des dépenses doivent être opérées avant que des versements n'aient été enregistrés du côté des avoirs. A l'inverse, l'endettement peut présenter une diminution technique lorsque des engagements ne sont pas encore arrivés à échéance et que l'on utilise les moyens disponibles pour rembourser des emprunts à court terme. Ces variations purement techniques (opérations au bilan) ne jouent aucun rôle dans l'appréciation politique de l'endettement.

4.6.2 Evolution de 2019 à 2022

L'*exercice budgétaire 2019* dégage un solde de financement positif de CHF 7 millions. Il respecte ainsi la consigne du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements

La *période de planification 2020 à 2022* présente également des soldes de financement positifs de CHF 1 million en 2020 et 2021 et de CHF 82 millions en 2022. Il en résulte globalement, sur la période de 2019 à 2022, une réduction de la dette à hauteur de CHF 91 millions.

4.7 Bilan prévisionnel

4.7.1 Bref aperçu

Le bilan prévisionnel présente les valeurs repères suivantes :

Etat avec les financements spéciaux		Compte	Budget	Budget			Plan financier	
en millions CHF		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2019-2022 [1]
1	**Actif**	**12 231.6**	**12 162.3**	**12 070.8**	**11 999.6**	**11 916.4**	**11 851.7**	
	Variation en %		*–0.1*	*–0.8*	*–0.6*	*–0.7*	*–0.5*	*–0.6*
10	**Patrimoine financier**	**3 970.7**	**3 904.3**	**3 824.6**	**3 746.0**	**3 668.0**	**3 590.0**	
	Variation en %		*–1.7*	*–2*	*–2.1*	*–2.1*	*–2.1*	*–2.1*
14	**Patrimoine administratif**	**8 260.9**	**8 258.0**	**8 246.2**	**8 253.6**	**8 248.4**	**8 261.7**	
	Variation en %		*0.6*	*–0.1*	*0.1*	*–0.1*	*0.2*	*0.0*
2	**Passif**	**12 231.6**	**12 162.3**	**12 070.8**	**11 999.6**	**11 916.4**	**11 851.7**	
	Variation en %		*–0.1*	*–0.8*	*–0.6*	*–0.7*	*–0.5*	*–0.6*
20	**Capitaux de tiers**	**11 325.4**	**11 171.8**	**11 033.1**	**10 901.1**	**10 768.2**	**10 553.7**	
	Variation en %		*–0.9*	*–1.2*	*–1.2*	*–1.2*	*–2*	*–1.4*
29	**Capital propre**	**906.1**	**990.5**	**1 037.6**	**1 098.5**	**1 148.2**	**1 297.9**	
	Variation en %		*5.4*	*4.8*	*5.9*	*4.5*	*13*	*7*

[1] Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

4.7.2 Patrimoine financier

Le patrimoine financier diminue en moyenne de 2,1 pour cent par an pendant la période de planification.

4.7.3 Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif, qui est directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales, ne varie pratiquement pas durant la période de planification 2019 à 2022. Une progression correspondrait à l'investissement net annuel moins les amortissements.

4.7.4 Découvert/capital propre

Le découvert varie chaque année proportionnellement au solde du compte de résultats. Les excédents de revenus réduisent le découvert, tandis que les excédents de charges l'augmentent.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2012 à 2022 :

Graphique 5 : Evolution du découvert/capital propre

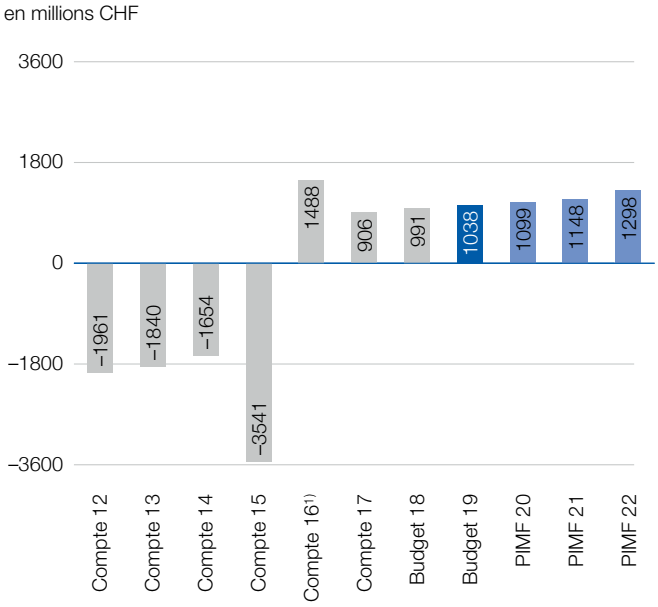

[1] Les chiffres de 2016 ont été calculés conformément au nouveau modèle comptable MCH2.

Après avoir atteint CHF 1 747 millions fin 2011, le découvert a augmenté de CHF 213 millions en 2012, notamment du fait de l'excédent de charges du compte de résultats (CHF 196 mio), pour s'établir à CHF 1 961 millions. Il a ensuite de nouveau diminué du fait des excédents de revenus réalisés au compte de résultats, pour s'établir à CHF 1 654 millions à fin 2014.

Compte tenu en particulier de la nouvelle loi sur les caisses de pension, le découvert a augmenté de CHF 1 887 millions à partir de 2015 pour atteindre CHF 3 541 millions.

L'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS au 1er janvier 2017 s'est traduit par des modifications majeures du bilan, occasionnées d'une part par la modification de la structure de l'actif et du passif et, d'autre part, par le réexamen systématique de la position et de la valeur de tous les postes.

La valeur accrue du patrimoine financier et du patrimoine administratif qui résulte du retraitement correspond en quelque sorte à une divulgation de réserves jusque-là latentes et est comptabilisée sans incidence sur le résultat, dans les réserves de retraitement et de réévaluation. Ce n'est donc pas qu'il y a soudain davantage de patrimoine disponible, c'est seulement la méthode d'évaluation qui a changé.

Durant la période 2019 à 2022, le capital propre, estimé à CHF 991 millions dans le budget 2018, augmentera d'environ CHF 300 millions.

4.7.5 Endettement brut I et II

L'*endettement brut I* comprend les engagements courants et les dettes à court, moyen et long termes. L'*endettement brut II* repose sur l'hypothèse selon laquelle les provisions sont comptabilisées comme dettes.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2012 à 2022 :

Graphique 6 : Evolution de l'endettement brut I et II

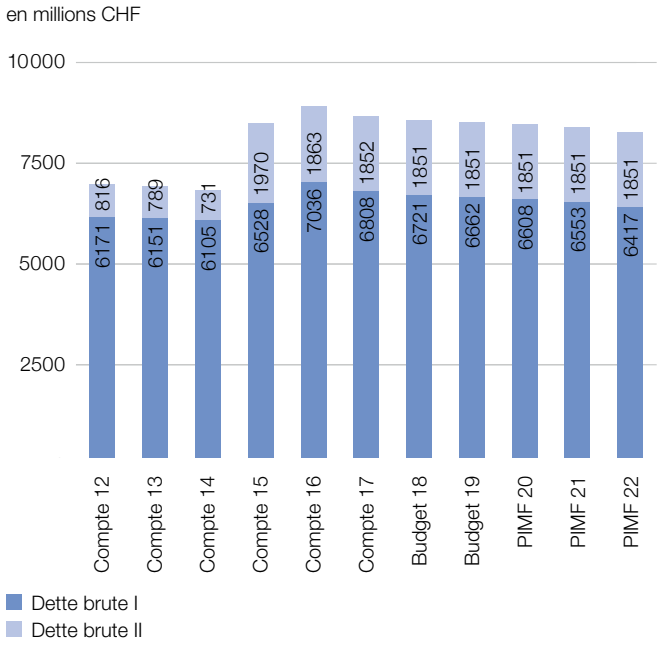

Dette brute I

La dette du canton de Berne a, pour la première fois, passé la barre des CHF 10 milliards en 2002, date à laquelle elle a atteint son niveau le plus élevé. Le canton est ensuite parvenu à briser la spirale de l'endettement. Le versement du produit des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale, affecté à la réduction de la dette, et divers efforts consentis par le canton ont permis de réduire de près de moitié l'endettement brut I, et de l'abaisser ainsi à CHF 5 461 millions fin 2011.

L'endettement est remonté à CHF 6 171 millions fin 2012, en raison principalement du déficit des comptes. Il a diminué par la suite jusqu'à 2015, année où il a de nouveau augmenté de CHF 720 millions en raison de la nouvelle loi sur les caisses de pension (reconnaissance de dette CPB/CACEB).

Dette brute II

A la suite de la nouvelle loi sur les caisses de pension, l'endettement brut II a progressé de quelque CHF 2 milliards à partir de 2015 (reconnaissance de dette CPB/CACEB et provisions contribution de transition/contributions financières). Inscrite à l'exercice 2015 pour une valeur de CHF 8 499 millions, la dette brute II a augmenté d'environ CHF 160 millions jusqu'en 2017. Elle devrait diminuer de quelque CHF 300 millions de 2018 à 2022.

Cadre du nouvel endettement pour 2019

Conformément à l'article 76 de la constitution du canton de Berne (ConstC) et à l'article 75, alinéa 1, lettre k de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP), le Grand Conseil est compétent pour fixer le cadre d'un nouvel endettement, qui est destiné à garantir en permanence la capacité de paiement du canton. Conçu comme une *limite de crédit*, ce cadre est représentatif de la *dette de trésorerie*. Celle-ci recouvre les prêts et emprunts de la trésorerie à court, moyen et long termes. Dans le cadre d'un nouvel endettement, il appartient au Conseil-exécutif, selon l'article 89, alinéa 4 ConstC, de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires. Aux termes de l'article 76, alinéa 1, lettre i LFP, le Conseil-exécutif est compétent pour emprunter des ressources financières dans le cadre d'un nouvel endettement approuvé par le Grand Conseil et pour en fixer les conditions.

D'après les calculs de la section Trésorerie de l'Administration des finances, il faut s'attendre à un nouvel endettement d'un montant maximal de CHF 800 millions pour garantir la capacité de paiement du canton en 2019. Ce montant se répartit comme suit :

- Le budget 2019 prévoit une réduction de la dette de CHF 7 millions en chiffres nets (solde de financement).
- Le montant de réserve de CHF 807 millions est destiné à garantir en permanence la capacité de paiement du canton. Il ne sera utilisé qu'en cas d'opérations au bilan sans incidence sur le résultat (augmentation des postes débiteurs, diminution

des postes créanciers, recours aux provisions, réalisation d'investissements sur les financements spéciaux et le Fonds de couverture des pics d'investissement, etc.).

4.8 Indicateurs

4.8.1 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement (voir chap. 4.6) correspond au rapport entre autofinancement et investissement net. Lorsque le degré d'autofinancement est inférieur à 100 pour cent, l'investissement net doit être en partie financé par des emprunts, c'est-à-dire par un nouvel endettement ; lorsqu'il est supérieur à 100 pour cent, il garantit non seulement un financement intégral de l'investissement net par les moyens propres, mais permet en outre de réduire la dette.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2012 à 2022 :

Graphique 7 : Evolution du degré d'autofinancement

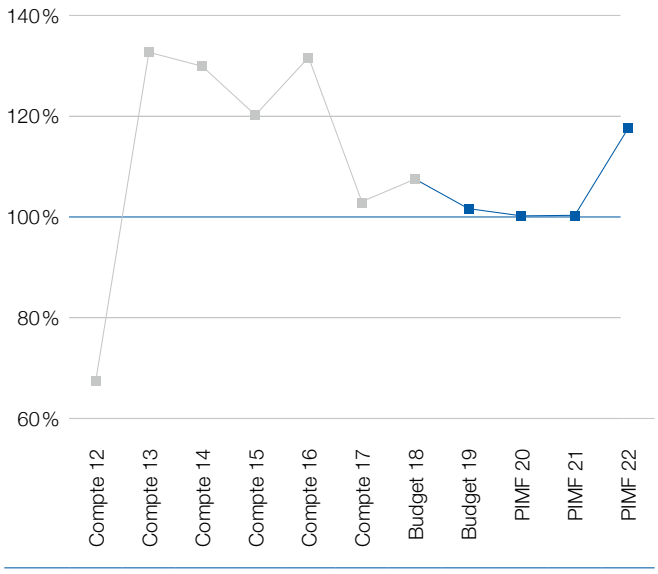

A l'horizon de la planification 2019 à 2022, le degré d'autofinancement est en moyenne d'environ 105 pour cent. C'est en 2022 qu'il devrait être le plus élevé et atteindre 117,5 pour cent.

4.8.2 Quote-part de l'endettement

La quote-part de l'endettement, déterminante pour l'application au compte des investissements du frein à l'endettement inscrit dans la constitution, exprime l'endettement brut I et II en pourcentage du revenu cantonal annuel. Le frein à l'endettement s'applique dès que la quote-part de l'endettement est supérieure à 12 pour cent.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2012 à 2022 :

Graphique 8 : Evolution de la quote-part de l'endettement

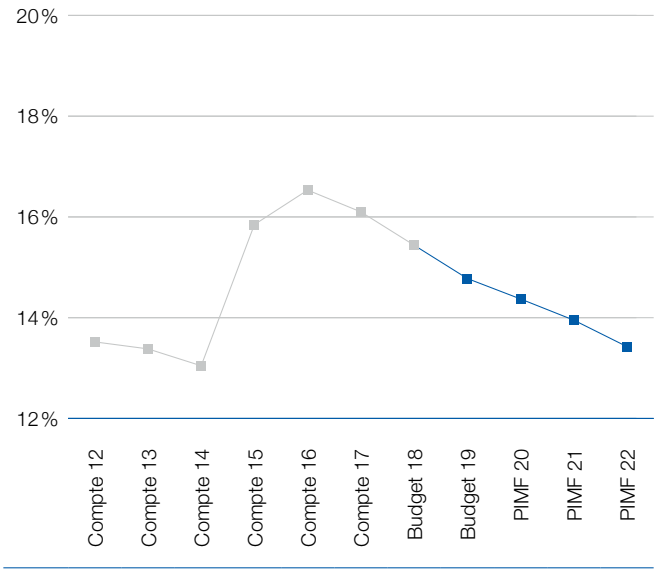

La quote-part de l'endettement a diminué jusqu'à *12,8 pour cent à fin 2011* du fait, principalement, des forts excédents du compte de résultats. Elle se situait ainsi juste au-dessus du seuil de 12 pour cent qui est déterminant pour l'application du frein à l'endettement au compte des investissements.

Elle a brièvement atteint 13,5 pour cent dans les comptes de 2012 du fait du déficit de financement. Après un nouveau recul à 13,0 pour cent dans les comptes de 2014, elle est nettement remontée à partir de 2015. Cette hausse s'explique par les répercussions financières de la nouvelle loi sur les caisses de pension.

La quote-part de l'endettement passe de 15,8 pour cent en 2015 à 16,1 pour cent en 2017, en raison des mesures visant à éviter des taux d'intérêt négatifs.

Elle devrait ensuite diminuer durant la période de planification 2019 à 2022, et passer de 14,8 pour cent (en 2019) à 13,4 pour cent (en 2022).

5 Controlling du programme d'allégement 2018 (PA 2018)

Dans les chapitres qui suivent, le Conseil-exécutif expose l'état d'avancement de la mise en œuvre des *mesures du programme d'allégement 2018 (PA 2018)* que le Grand Conseil a arrêtées lors de sa session de novembre 2017.

5.1 Avancement de la mise en œuvre des mesures du PA 2018 arrêtées par le Grand Conseil durant sa session de novembre 2017

Au printemps 2018, le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'État d'effectuer, *pour la fin du mois de mai 2018*, un premier controlling de l'avancement de la mise en œuvre des mesures du PA 2018 que le Grand Conseil a arrêtées ou dont il a pris connaissance lors des débats budgétaires de la session de novembre 2017. A cet effet, il a prié les Directions de vérifier, pour la totalité des mesures, l'état actuel d'avancement de leur mise en œuvre sous l'angle des *effets financiers* escomptés, des répercussions sur les *communes* et de l'impact sur l'*état des postes*.

5.1.1 Allégements procurés par le PA 2018 sur le compte de résultats

Le controlling du PA 2018 s'est traduit par les résultats suivants dans le *compte de résultats*:

Graphique 9: Allégements dans le compte de résultats

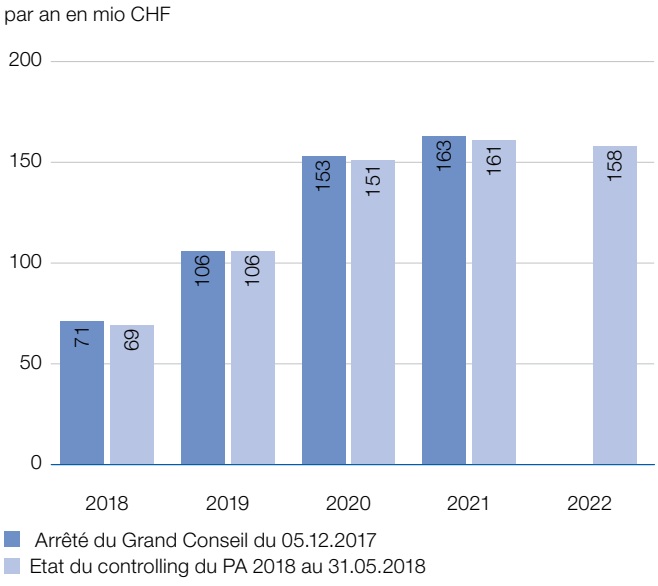

Au compte de résultats, le montant des allégements au 31 mai 2018 pour l'*exercice budgétaire 2018* est inférieur de *CHF 2 millions* aux chiffres budgétés en décembre 2017. Cet écart résulte en particulier d'allégements supérieurs aux prévisions en ce qui concerne les indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et la supression de prestations/tâches à l'Office des transports publics (CHF 4,3 mio), mais inférieurs aux prévisions pour la mesure « Augmentation de la participation des patients aux coûts de l'aide et des soins à domicile » (CHF -3,3 mio), dans le domaine des subventions au Service des monuments historiques (CHF -1,1 mio) et pour la commission de perception de l'impôt à la source (CHF -1,0 mio).

Pour l'*exercice budgétaire 2019*, aucun changement n'est globalement à noter au 31 mai 2018 par rapport aux effets d'allégement arrêtés par le Grand Conseil.

Sur l'*année 2020*, le montant des allégements est inférieur de *CHF 2 millions* aux valeurs arrêtées en décembre 2017 par le Grand Conseil. Cet écart résulte principalement d'allégements supérieurs aux prévisions en ce qui concerne les indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et la supression de prestations/tâches à l'Office des transports publics (CHF 3,8 mio)), mais inférieurs aux prévisions dans le domaine de la compensation des charges entre les caisses de compensation pour allocations familiales du canton de Berne (CHF -1,9 mio), pour la mesure « Report des placements dans d'autres cantons et facturation des coûts liés au déficit d'exploitation de la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Ile aux autorités de placement » (CHF -1,1 mio) et pour la commission de perception de l'impôt à la source (CHF -1,0 mio).

En *2021*, la situation est pratiquement identique à celle de 2020. Le montant des allégements est également inférieur de *CHF 2 millions* aux valeurs arrêtées par le Grand Conseil en décembre 2017. L'écart concerne globalement les mêmes domaines qu'en 2020, avec des montants quasiment identiques.

Durant l'*exercice 2022*, le montant des allégements diminue de *CHF 5 millions* par rapport aux années précédentes. Cette baisse résulte des mêmes domaines et des mêmes écarts qu'en 2020 et 2021. A partir de 2022, les effets d'allégement sont conformes aux prévisions initiales (contrairement aux années précédentes) en ce qui concerne les indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et la supression de prestations/tâches à l'Office des transports publics.

5.1.2 Allégemements procurés par le PA 2018 aux communes

En ce qui concerne les effets des mesures du PA 2018 sur les *communes*, la situation se présentait comme suit le 31 mai 2018:

Graphique 10: Allégements pour les communes

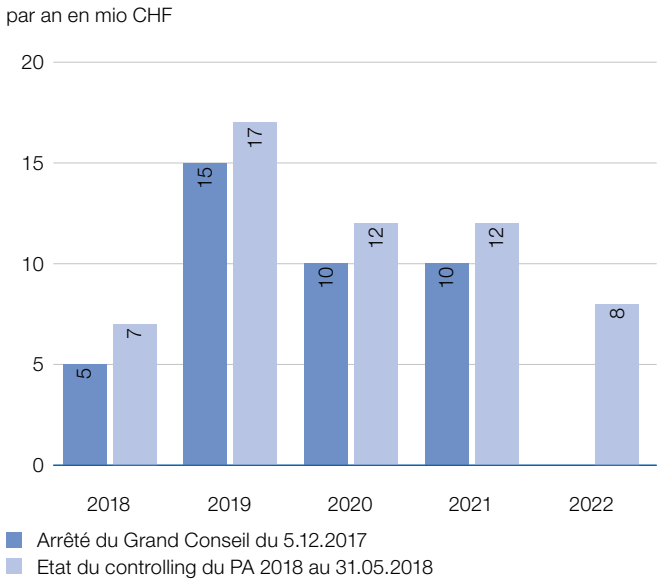

Pour l'*exercice budgétaire 2018*, les allégements sont de *CHF 2 millions* supérieurs aux prévisions initiales. Cet écart résulte presque exclusivement des allégements réalisés dans le domaine des indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et de la supression de prestations/tâches à l'Office des transports publics.

L'*exercice budgétaire 2019* réalise aussi des allégements supérieurs de *CHF 2 millions* aux valeurs prévues. L'écart résulte essentiellement du même domaine qu'en 2018.

En *2020 et 2021*, la situation est analogue à celle de 2018 et 2019, avec un écart de *CHF 2 millions* également.

En *2022* le montant des allégements diminue de *CHF 2 millions*, baisse qui résulte du domaine de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie mentionné plus haut.

5.1.3 Répercussions des mesures du PA 2018 sur l'état des postes

Des écarts sont aussi observés par rapport aux prévisions du Grand Conseil en ce qui concerne les *suppressions de postes* liées au PA 2018.
Ainsi constate-t-on en *2018* la suppression de *5 postes à plein temps de moins* que prévu initialement. Cet écart s'explique surtout par une réduction de postes inférieure aux prévisions pour la mesure « Réduction des desservances » de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques. En effet, le tiers seulement de cette mesure a pu être réalisé, en raison d'un grand nombre de maladies de longue durée et de congés de maternité nécessitant une double occupation de postes, ainsi que d'un nombre réduit de postes vacants auxquels appliquer les économies. Mais il n'est pas exclu que des événements encore impossibles à prévoir dans le domaine du personnel permettent malgré tout de réaliser d'ici fin 2018 la totalité des suppressions de postes.

En *2019*, le nombre de suppressions de postes est *inférieur de 9 équivalents plein temps* aux prévisions initiales. Cet écart résulte également de la mesure mentionnée plus haut. Mais là aussi, l'objectif initialement fixé pourrait encore être atteint.

Sur la période de *2020 à 2022* le nombre de suppressions de postes est *supérieur de 14 à 18 équivalents plein temps* aux chiffres initialement prévus. Cela s'explique principalement par l'adaptation de la mesure de la Direction des finances « Récupération des tâches d'encaissement et d'imposition à la source ». La réalisation de cette mesure a en effet été renégociée suite à l'opposition des communes de Berne, Bienne et Thoune. A l'issue des négociations, les tâches d'imposition à la source sont revenues définitivement au canton. Par contre, les tâches d'encaissement restent dévolues à ces trois communes, en contrepartie d'une réduction de l'indemnisation des cas par le canton. Il s'ensuit que l'objectif d'allégement financier de CHF 3,4 millions par an assigné à cette mesure est toujours atteint. Cependant, comme les tâches d'encaissement restent du ressort des trois communes indiquées, le transfert de personnel vers le canton est moins important que prévu initialement. La renonciation à renforcer les effectifs de la Direction des finances qui en a résulté se traduit au niveau cantonal par une réduction de postes plus forte en chiffres nets. Autrement dit, globalement la réduction des postes n'est pas plus importante que prévu; c'est le renforcement des effectifs qui n'atteint pas les prévisions.

Graphique 11 : Suppression de postes en équivalents plein temps

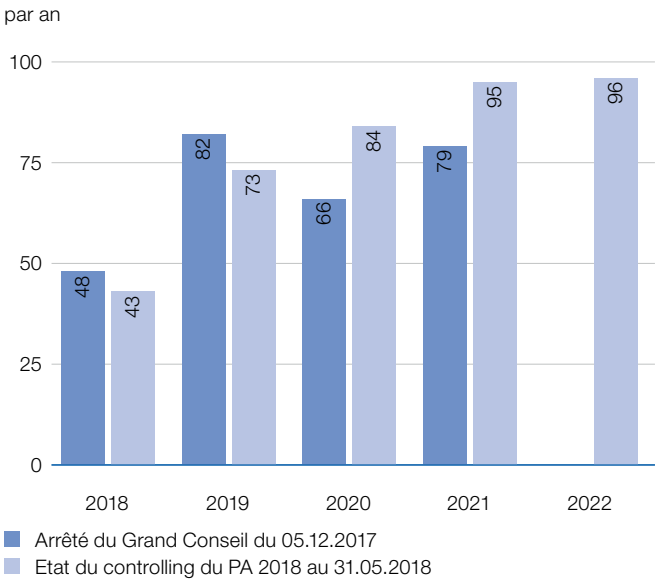

5.2 Conclusion du Conseil-exécutif

Au vu des résultats exposés dans les chapitres qui précèdent, le Conseil-exécutif considère que la mise en œuvre des mesures du PA 2018 suit son cours. La réalisation de ces mesures produit les effets financiers visés initialement. Du point de vue du Conseil-exécutif, aucune intervention n'est nécessaire à l'heure actuelle en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures du PA 2018.

5.3 Champs d'activité présentant un potentiel d'optimisation - avancement des travaux

Dans le cadre de l'élaboration du PA 2018, le Conseil-exécutif a identifié différents champs d'activité cantonaux pouvant présenter un potentiel d'optimisation. Cela concerne par exemple des questions d'organisation ou des mécanismes de pilotage. Il faut également analyser dans le détail comment les progrès technologiques peuvent éventuellement être mis à profit pour soutenir l'accomplissement des tâches publiques et économiser des ressources

En février 2018, le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'Etat de poursuivre les travaux des projets en cours ou programmés pour démarrer en 2018 dans les « champs d'activités présentant un potentiel d'optimisation », et de lui soumettre des mandats de projet correspondants. En même temps, le Conseil-exécutif a chargé la Direction des finances de recenser auprès des Directions et de la Chancellerie d'Etat, pour le 31 mai 2018, les projets en cours ou sur le point de débuter dans les « champs d'activités présentant un potentiel d'optimisation », puis de lui rendre compte des résultats dans un rapport également destiné à la Commission des finances.

Cette enquête a révélé que sur 15 projets au total, dix sont déjà en cours. Trois autres projets doivent encore débuter cette année. Quant aux trois restants, leur démarrage est prévu dans le courant de l'année 2019.

D'après les résultats de l'enquête, un seul projet permet jusqu'ici de déterminer des répercussions financières concrètes. Dans tous les autres cas, il n'est pas encore possible de quantifier le potentiel d'allégement qui résultera de la réalisation des projets.

Conformément à une déclaration de planification adoptée par le Grand Conseil lors de sa session de novembre 2017, le Conseil-exécutif informera la Commission des finances sur l'avancement des différents projets. Comme ces projets ne dégagent pas encore d'allégements financiers concrets (et qu'il n'est donc pas encore possible de tenir compte de tels effets dans les chiffres), ils sont aussi présentés au chapitre 3.12 « Vue d'ensemble des projets les plus importants du point de vue financier dont les répercussions financières ne figurant pas dans le budget 2019 et plan intégré mission-financement 2020 à 2022 » (voir les astérisques correspondants au chapitre 3.12).

6 Propositions

6.1 Budget 2019

Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Arrêtés du Grand Conseil concernant le budget 2019

Le Grand Conseil adopte le budget 2019 avec les données macroéconomiques suivantes :

- excédent de revenus de CHF 88,1 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 436,0 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF 7,2 millions,
- quotité d'impôt de 3,06,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 800 millions,
- report de CHF 1,7 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières.

Berne, le 22 août 2018

Au nom du Conseil-exécutif :

le président : **Neuhaus,**

le chancelier : **Auer**

6.2 Plan intégré mission-financement 2020 à 2022

Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Arrêtés du Grand Conseil sur le plan intégré mission-financement 2020 à 2022.

Le plan intégré mission-financement 2020 à 2022 est approuvé.

Berne, le 22 août 2018

Au nom du Conseil-exécutif :

le président : **Neuhaus,**

le chancelier : **Auer**

6.3 Budget 2019

Canton de Berne

XXXX
Extrait du procès-verbal du Conseil-exécutif

Le 22 août 2018, 47C

Budget 2019

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le budget 2019 comprenant les données macroéconomiques suivantes :

- excédent de revenus de CHF 88,1 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 436,0 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF 7,2 millions,
- quotité d'impôt de 3,06,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 800 millions,
- report de CHF 1,7 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières.

Au Grand Conseil

Certifié exact

Le chancelier : **Auer**

6.4 Plan intégré mission-financement 2020 à 2022

Canton de Berne

XXXX
Extrait du procès-verbal du Conseil-exécutif

Le 22 août 2018, 47C

Plan intégré mission-financement 2020 à 2022

Le plan intégré mission-financement 2020 à 2022 est approuvé.

Au Grand Conseil

Certifié exact

Le chancelier**: Auer**

7 ANNEXE : Plan cantonal d'investissement 2019 à 2028

Les valeurs ci-après comprennent à la fois les investissements nets ordinaires et ceux financés à l'aide de financements spéciaux.

Chancellerie d'Etat (CHA)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total planification sectorielle	1.2	1.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.9	0.8	0.1	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.3	0.2	0.0	0.0						

Direction de l'économie publique (ECO)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total planification sectorielle	24.4	20.0	22.6	20.0	18.1	17.6	18.1	17.6	16.2	18.1
Total planification financière	20.3	16.5	16.8	13.1						
Différence (supplément de planification sectorielle)	4.1	3.5	5.9	7.0						

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total planification sectorielle	66.6	45.1	51.9	49.1	5.0	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	55.1	37.9	43.3	40.5						
Différence (supplément de planification sectorielle)	11.5	7.2	8.6	8.6						

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total planification sectorielle	3.0	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Total planification financière	2.3	1.9	1.8	1.8						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.7	0.5	0.5	0.5						

Direction de la police et des affaires militaires (POM)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total planification sectorielle	24.1	26.9	26.6	24.0	31.3	36.0	36.0	56.5	42.0	26.0
Total planification financière	18.6	20.7	20.5	18.5						
Différence (supplément de planification sectorielle)	5.5	6.2	6.1	5.5						

Direction des finances (FIN)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total planification sectorielle	9.4	9.5	8.0	5.7	12.2	11.2	9.6	9.6	9.6	9.6
Total planification fnancière	7.3	7.3	6.2	4.4						
Différence (supplément de planification sectorielle)	2.1	2.2	1.8	1.3						

Direction de l'instruction publique (INS)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total planification sectorielle	16.9	17.4	24.0	23.9	21.6	21.1	23.1	18.1	18.1	18.1
Total planification financière	13.0	13.4	18.5	18.4						
Différence (supplément de planification sectorielle)	3.8	4.0	5.5	5.5						

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total planification sectorielle	418.1	480.2	461.5	581.1	744.1	859.5	809.3	739.4	539.7	463.6
Total planification financière	317.3	354.8	336.6	367.4						
Différence (supplément de planification sectorielle)	100.8	125.5	125.0	213.7						

Contrôle des finances (CF)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total planification sectorielle	1.5	0.7	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Total planification financière	1.2	0.5	0.4	0.4						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.3	0.2	0.1	0.1						

Ensemble du canton

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total planification sectorielle	565.2	603.3	597.8	706.8	835.0	950.6	898.9	844.1	628.4	538.2
Total planification financière	436.0	453.9	444.2	464.6						
Différence (supplément de planification sectorielle)	129.2	149.5	153.5	242.2						

8 Indicateurs financiers

8.1 Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016

Indicateurs	Compte					
	2011	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Quotité d'autofinancement	6.5 %	4.4 %	7.7 %	7.1 %	5.8 %	5.7 %
Degré d'autofinancement	102.2 %	67.4 %	132.7 %	129.9 %	120.2 %	131.7 %
Part des charges d'intérêts	–2.8 %	–1.2 %	–1.6 %	–0.4 %	–1.9 %	–1.2 %
Part du service de la dette	4.2 %	6.4 %	5.6 %	5.7 %	3.2 %	3.4 %
Dette brute I (en mio CHF)	5 461	6 171	6 151	6 105	6 528	7 036
Dette brute II (en mio CHF)	6 342	6 987	6 940	6 836	8 499	8 899
Taux d'endettement II[1)]	12.8 %	13.5 %	13.4 %	13.0 %	15.8 %	16.5 %
Revenu cantonal[1)] (en mio CHF)	49 377	51 679	51 867	52 406	53 624	53 825
Quote-part de l'Etat[1)]	20.8 %	21.2 %	20.1 %	19.6 %	19.6 %	19.9 %
Quote-part de la fiscalité[1)]	8.4 %	8.0 %	8.4 %	8.6 %	8.4 %	8.6 %

Sources:
[1)] BAK Basel Economics AG : estimation fondée sur les données fiscales 2008 à 2014, AFC

8.2 Indicateurs à partir du 1er janvier 2017

Les indicateurs recommandés dans le cadre du modèle de compte harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) sont calculés pour le canton de Berne et présentés dans le rapport de gestion avec d'autres données financières importantes.

Les indicateurs financiers utilisés pour évaluer la situation financière ou effectuer des analyses sectorielles sont les suivants :

	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
Indicateurs	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Taux d'endettement net	121.0 %	118.5 %	114.8 %	112.0 %	108.6 %	104.6 %
Degré d'autofinancement I	103.0 %	107.5 %	101.7 %	100.2 %	100.3 %	117.5 %
Degré d'autofinancement II	114.9 %	73.7 %	61.5 %	64.7 %	66.0 %	82.9 %
Part des charges d'intérêts	0.8 %	0.8 %	0.6 %	0.6 %	0.6 %	0.6 %
Dette brute par rapport aux revenus	70.0 %	70.1 %	69.0 %	67.9 %	66.6 %	64.3 %
Proportion des investissements	6.1 %	6.0 %	5.6 %	5.7 %	5.8 %	6.5 %
Part du service de la dette	5.3 %	4.8 %	4.4 %	4.3 %	4.3 %	4.2 %
Dette nette II par habitant en francs[1)]	5 003	4 906	4 817	4 732	4 649	4 491
Taux d'autofinancement	5.0 %	3.2 %	2.5 %	2.7 %	2.7 %	3.4 %
Dette brute I (en mio CHF)	6 808	6 721	6 662	6 608	6 553	6 417
Dette brute II (en mio CHF)	8 660	8 572	8 513	8 460	8 405	8 268
Dette nette II (en mio CHF)	5 181	5 079	5 008	4 940	4 874	4 728
Quote-part d'endettement II	16.1 %	15.4 %	14.8 %	14.4 %	14.0 %	13.4 %
Revenu cantonal[2)] (en mio CHF)	53 868	55 524	57 611	58 865	60 243	61 589
Quote-part de l'État [2)]	20.3 %	19.8 %	19.3 %	19.0 %	18.8 %	18.6 %
Quote-part de l'impôt[2)]	8.7 %	8.6 %	8.5 %	8.4 %	8.4 %	8.4 %

Sources:
[1)] Office fédéral de la statistique : population résidante permanente moyenne 2011 - 2017
[2)] BAK Basel Economics AG : estimation fondée sur les données fiscales 2008 à 2014, AFC

8.2.1 Taux d'endettement net

	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Taux d'endettement net	121.0 %	118.5 %	114.8 %	112.0 %	108.6 %	104.6 %

Méthode de calcul MCH2	Dette nette I / Revenus fiscaux
	Dette nette I : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
	Revenus fiscaux : 40 Revenus fiscaux
Valeurs indicatives	< 100 % bon 100 % – 150 % suffisant > 150 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

8.2.2 Degré d'autofinancement I

	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Degré d'autofinancement I	103.0 %	107.5 %	101.7 %	100.2 %	100.3 %	117.5 %

Méthode de calcul MCH1	Autofinancement[1] x 100 Investissements nets
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif - 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
	Investissements nets : *Investissements bruts* 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires - *Recettes d'investissement* + 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissements acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Transferts de participations + 66 Remboursement de propres subventions d'investissements + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	Des informations complémentaires sont fournies au chapitre 4.8 « Autofinancement ».
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

[1] Explications concernant le calcul de l'autofinancement

L'autofinancement est la valeur fondamentale utilisée, en plus des investissements nets, pour la mise en œuvre du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements au sens de l'art. 101b de la Constitution cantonale (ConstC). Tant dans le rapport du 27 novembre 2006 de la Commission du Grand Conseil sur l'introduction d'un frein à l'endettement que dans le message élaboré en vue de la votation du 24 février 2008, l'autofinancement est défini comme suit :

		Solde du compte de résultats
+	33	Amortissements du patrimoine administratif
+	366	Amortissements des subventions d'investissements
-	466	Dissolution des subventions d'investissements portées au passif
-	4895	Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
=		**autofinancement**

Le calcul de l'autofinancement selon le MCH2 inclut désormais aussi les attributions dans et les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux. La mise en œuvre de l'autofinancement défini selon le MCH2 aurait pour effet qu'en ce qui concerne le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, les financements spéciaux classés dans le capital propre n'auraient plus l'impact financier désiré (épargne en vue d'investissements futurs). C'est ce qui explique que la définition de l'autofinancement en vigueur jusqu'ici soit maintenue. L'autofinancement selon le MCH2 est calculé et présenté uniquement à des fins d'information et de comparaison.

8.2.3 Degré d'autofinancement II

	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Degré d'autofinancement II	114.9 %	73.7 %	61.5 %	64.7 %	66.0 %	82.9 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100 Investissements nets
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratiftrimoine administratif + 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif + 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4490 Réévaluations Patrimoine administratif
	Investissements nets : *Investissements bruts* 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires - *Recettes d'investissement* + 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissements acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Transferts de participations + 66 Remboursement de propres subventions d'investissements + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	À moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 pour cent, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie selon la situation conjoncturelle : > 100 % haute conjoncture 80 % – 100 % cas normal 50 % – 80 % récession
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

8.2.4 Part des charges d'intérêts

	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Part des charges d'intérêts	0.8 %	0.8 %	0.6 %	0.6 %	0.6 %	0.6 %

Méthode de calcul MCH2	Charges d'intérêts nets x 100 Revenus courants
	Charges d'intérêts nets : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement
Valeurs indicatives	0 % – 4 % bon 4 % – 9 % suffisant > 9 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

8.2.5 Dette brute par rapport aux revenus

	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Dette brute par rapport aux revenus	70.0 %	70.1 %	69.0 %	67.9 %	66.6 %	64.3 %

Méthode de calcul MCH2	Dette brute x 100 Revenus courants
	Dette brute : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés + 206 Engagements financiers à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement
Valeurs indicatives	< 50 % très bon 50 % – 100 % bon 100 % – 150 % moyen 150 % – 200 % mauvais > 200 % critique
Signification	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

8.2.6 Proportion des investissements

	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Proportion des investissements	6.1 %	6.0 %	5.6 %	5.7 %	5.8 %	6.5 %

Méthode de calcul MCH2	Investissements bruts x 100 Dépenses totales
	Investissements bruts : 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires
	Dépenses totales : *Dépenses courantes* 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - 3180 Réévaluations sur créances + 34 Charges financières - 344 Réévaluations immobilisations Patrimoine financier + 36 Charges de transferts - 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif - 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif - 366 Amortissements des subventions d'investissements + 380 Charges de personnel extraordinaires + 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires + 3840 Charges financières extraordinaires + 386 Charges de transferts extraordinaires + *Investissements bruts* 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires
Valeurs indicatives	< 10 % effort d'investissement faible 10 % – 20 % effort d'investissement moyen 20 % – 30 % effort d'investissement élevé > 30 % effort d'investissement très élevé
Signification	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé.

8.2.7 Part du service de la dette

	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Part du service de la dette	5.3 %	4.8 %	4.4 %	4.3 %	4.3 %	4.2 %

Méthode de calcul MCH2	Service de la dette x 100 Revenus courants
	Service de la dette : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif + 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement
Valeurs indicatives	< 5 % charge faible 5 % – 15 % charge acceptable > 15 % charge forte
Signification	Cet indicateur mesure le poids des frais de capital sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et les amortissements (= service de la dette). Plus le taux est élevé plus la marge de manœuvre budgétaire est restreinte.

8.2.8 Dette nette II par habitant en francs

	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Dette nette II par habitant en francs	5 003	4 906	4 817	4 732	4 649	4 491

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II Population résidante permanente
	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations, capital social
	Population résidante permanente : Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidante permanente à la fin de l'année est disponible auprès de l'Office fédéral de la statistique (http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/data/01/html).
Valeurs indicatives	< 0 CHF patrimoine net 0 – 1000 CHF endettement faible 1001 – 2500 CHF endettement moyen 2501 – 5000 CHF endettement important > 5000 CHF endettement très important
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

8.2.9 Taux d'autofinancement

	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Taux d'autofinancement	5.0 %	3.2 %	2.5 %	2.7 %	2.7 %	3.4 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100 Revenus courants
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif + 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4490 Réévaluations Patrimoine administratif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement
Valeurs indicatives	> 20 % bon 10 % – 20 % moyen < 10 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu pouvant être consacrée au financement des investissements.

8.2.10 Dette brute I

	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Dette brute I (en mio CHF)	6 808	6 721	6 662	6 608	6 553	6 417

Méthode de calcul MCH1	Dette brute I : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés + 206 Engagements financiers à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme)
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

8.2.11 Dette brute II

	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Dette brute II (en mio CHF)	8 660	8 572	8 513	8 460	8 405	8 268

Méthode de calcul MCH1	Dette brute II : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme)
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

8.2.12 Dette nette II

	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Dette nette II (en mio CHF)	5 181	5 079	5 008	4 940	4 874	4 728

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations, capital social
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Au titre des risques, il faut tenir compte du fait que la « dette nette II » répond à une définition « souple » de la dette. Si les prêts et les participations ne doivent certes pas être amortis, ils constituent cependant un certain risque. Les capitaux de tiers et le patrimoine financier contiennent par ailleurs aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur les financements spéciaux (report de pertes des financements spéciaux).

8.2.13 Quote-part d'endettement II

	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Quote-part de l'État	16.1 %	15.4 %	14.8 %	14.4 %	14.0 %	13.4 %

Méthode de calcul MCH1	Dette brute II Revenu cantonal Dette brute II : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme) Revenu cantonal : Voir références au chapitre 8.2
Valeurs indicatives	La quote-part d'endettement II indique la dette brute II en pourcentage du revenu cantonal. Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements intervient lorsque la quote-part d'endettement II dépasse 12 pour cent.
Signification	Le frein à l'endettement a pour but de maintenir l'équilibre des finances cantonales. Cet équilibre est réalisé quand le compte de fonctionnement n'est pas déficitaire et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres à moyen terme. L'objectif du frein à l'endettement est régi par la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1) et se compose de trois éléments : - le frein à l'endettement appliqué au compte de fonctionnement (art. 101a ConsC), - le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC), et - le frein à l'augmentation des impôts (art. 101c ConstC).

8.2.14 Quote-part de l'État

	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Quote-part de l'État	20.3 %	19.8 %	19.3 %	19.0 %	18.8 %	18.6 %

Méthode de calcul MCH1	Dépenses totales Revenu cantonal
	Dépenses totales consolidées : *Dépenses courantes* 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 34 Charges financières + 36 Charges de transferts + *Investissements bruts* 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires
	Revenu cantonal : Voir références au chapitre 8.2
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'État indique les dépenses totales en pourcentage du revenu cantonal.

8.2.15 Quote-part de l'impôt

	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Quote-part de l'impôt	8.7 %	8.6 %	8.5 %	8.4 %	8.4 %	8.4 %

Méthode de calcul MCH1	Impôts directs Revenu cantonal
	Impôts directs : 400 Impôts directs personnes physiques + 401 Impôts directs personnes morales
	Revenu cantonal : Voir références au chapitre 8.2
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'impôt indique les impôts directs en pourcentage du revenu cantonal.

8.3 Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges d'exploitation	11 086	11 062	11 250	11 311	11 446	11 520
Revenus d'exploitation	11 107	10 983	11 095	11 171	11 301	11 467
Résultat des activités d'exploitation	**21**	**–78**	**–155**	**–140**	**–145**	**–53**
Charges financières	113	110	99	91	91	90
Revenus financiers	139	121	130	130	130	130
Résultat du financement	**26**	**12**	**31**	**39**	**39**	**40**
Résultat opérationnel	**47**	**–67**	**–124**	**–100**	**–106**	**–13**
Charges extraordinaires	60	0	0	–5	–5	–5
Revenus extraordinaires	62	175	212	198	192	199
Résultat extraordinaire	**2**	**175**	**212**	**202**	**197**	**204**
Résultat total du compte de résultats	49	**108**	**88**	**102**	**91**	**191**
Investissement net	**465**	**469**	**436**	**454**	**444**	**465**
Solde de financement	**14**	**35**	**7**	**1**	**1**	**82**
– = Nouvel endettement						
+ = Réduction de la dette						
Réduction totale de la dette 2019–2022				**91**		
Réduction de la dette annuelle 2019–2022				**23**		
Degré d'autofinancement 2019–2022				**105 %**		

Explications sur les échelons du compte de résultats conformément au MCH2

Résultat des activités d'exploitation :
Le résultat des activités d'exploitation se calcule à partir des Revenus d'exploitation (Revenus fiscaux, Régales et concessions, Contributions, Revenus divers, Prélèvements sur les Fonds/financements spéciaux, Revenus de transferts, Subventions à redistribuer, Imputations internes) moins les Charges d'exploitation (Charges de personnel, Charges de biens et services et autres charges d'exploitation, Amortissements du patrimoine administratif, Versements aux Fonds/financements spéciaux, Charges de transferts, Subventions redistribuées, Imputations internes).

Résultat du financement :
Le résultat du financement se calcule à partir des Revenus financiers (Revenus des intérêts, Bénéfice réalisés sur le patrimoine financier, Revenus des participations du patrimoine financier, Revenus des biens-fonds du patrimoine financier, RéeBudgetluations immobilisations du patrimoine financier, Revenus financiers de prêts et participations du patrimoine administratif, Revenus de biens-fonds loués, Autres revenus financiers) moins les Charges financières (Charges d'intérêts, Pertes de change réalisées, Frais d'obtention de capitaux et frais administratifs, Charges des biens-fonds du patrimoine financier, RéeBudgetluations immobilisations du patrimoine financier, Charges financières diverses).

Résultat opérationnel :
Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant le résultat des activités d'exploitation et du financement.

Résultat extraordinaire :
Le résultat extraordinaire est obtenu à partir des Revenus extraordinaires (Facteur de correction appliqué au budget cantonal, Prélèvements sur la réserve de reBudgetlorisation MCH2, Prélèvements sur les préfinancements du capital propre [Fonds d'investissements hospitaliers, Fonds de couverture des pics d'investissement, et Fonds des distributions du bénéfice de la BNS]) moins les Charges extraordinaires.

Résultat total du compte de résultats :
Le résultat total du compte de résultats est obtenu en ajoutant le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire ; il correspond à l'ancien solde du compte de fonctionnement.

Compte rendu

Résultat de la planification et compte rendu des différents domaines

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (budget 2019, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Autorités (AUT)	0.0	0.0
Chancellerie d'État (CHA)	–19.4	0.8
Direction de l'économie publique (ECO)	–267.5	86.2
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)	–2 804.0	303.0
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)	–1 740.5	1 009.8
Direction de la police et des affaires militaires (POM)	–883.6	702.5
Direction des finances (FIN)	–375.1	6 900.3
Direction de l'instruction publique (INS)	–2 784.0	573.2
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)	–1 268.3	576.2
Contrôle des finances (CF)	–4.5	0.1
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	–1.2	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	–194.0	78.6
Ensemble du canton	**–10 342.1**	**10 230.7**

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–12 505 689**	**–16 699 610**	**–13 467 736**	**–13 666 751**	**–13 544 698**	**–13 473 818**
Modification		–33.5 %	19.4 %	–1.5 %	0.9 %	0.5 %
Revenues	**180 448**	**174 000**	**82 000**	**82 000**	**82 000**	**82 000**
Modification		–3.6 %	–52.9 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–12 325 241**	**–16 525 610**	**–13 385 736**	**–13 584 751**	**–13 462 698**	**–13 391 818**
Modification		–34.1 %	19.0 %	–1.5 %	0.9 %	0.5 %
Charges						
30 Charges de personnel	–9 921 450	–13 590 610	–10 333 736	–10 382 751	–10 407 698	–10 384 818
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–946 220	–1 403 000	–1 428 000	–1 578 000	–1 431 000	–1 383 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 433 643	–1 506 000	–1 506 000	–1 506 000	–1 506 000	–1 506 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–204 376	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	169 917	170 000	76 000	76 000	76 000	76 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	5 862	3 000	5 000	5 000	5 000	5 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 669	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

Evolution du compte de résultats

La rubrique Autorités inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques y relatives sont formulées dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

Evolution du compte des investissements

Les Autorités n'ont pas d'investissement net. Les projets sont gérés et financés par l'intermédiaire de la Chancellerie d'Etat.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

Effectif réel				Effectif cible	
2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
19.8	20.6	22.0	21.5	23.6	23.6

Commentaire

Les équivalents plein temps des sept membres du Conseil-exécutif et des Services parlementaires sont comptabilisés ensemble à partir de l'exercice 2014.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–9 257 650**	**–9 709 751**	**–9 903 391**	**–9 935 368**	**–9 955 269**	**–9 930 736**
Modification		–4.9 %	–2.0 %	–0.3 %	–0.2 %	0.2 %
Revenues	**38 376**	**6 000**	**14 000**	**14 000**	**14 000**	**14 000**
Modification		–84.4 %	133.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–9 219 274**	**–9 703 751**	**–9 889 391**	**–9 921 368**	**–9 941 269**	**–9 916 736**
Modification		–5.3 %	–1.9 %	–0.3 %	–0.2 %	0.2 %
Charges						
300 Autorités, commissions et juges	–4 545 724	–4 710 000	–4 710 000	–4 710 000	–4 710 000	–4 710 000
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	–2 341 962	–2 235 714	–2 364 815	–2 385 170	–2 397 279	–2 413 100
305 Cotisations patronales	–669 611	–708 037	–747 576	–759 198	–763 990	–771 636
309 Autres charges de personnel	–28 270	–29 000	–29 000	–29 000	–29 000	–29 000
310 Charges de matières et de marchandises	–95 425	–35 000	–40 000	–40 000	–40 000	–40 000
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	–16 631	–20 000	–20 000	–20 000	–20 000	–20 000
313 Prestations de service et honoraires	–444 044	–756 000	–751 000	–751 000	–751 000	–751 000
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	–9 752	–45 000	–30 000	–30 000	–30 000	–30 000
317 Dédommagements	–12 259	–9 000	–19 000	–9 000	–9 000	–9 000
319 Diverses charges d'exploitation	–126 596	–187 000	–217 000	–227 000	–230 000	–182 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	–763 000	–775 000	–775 000	–775 000	–775 000	–775 000
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	–3 452	0	0	0	0	0
391 Prestations de service	–200 924	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000	–200 000
Revenues						
425 Recette sur ventes	1 356	0	0	0	0	0
426 Remboursements	32 716	4 000	10 000	10 000	10 000	10 000
469 Différents revenus de transfert	4 304	2 000	4 000	4 000	4 000	4 000

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à l'année précédente, le solde du compte spécial du Grand Conseil diminuera d'environ CHF 0,1 million pour le budget 2019, ce qui s'explique en particulier par les mesures salariales. Cette augmentation des salaires se poursuivra au cours des années en raison du système.

Environ 5,0 millions de francs sont budgétés pour les indemnités journalières (prestations sociales comprises), ce qui correspond aux chiffres de l'année dernière. Il faut partir du principe que cette somme continuera d'être nécessaire.

Les charges de biens et services prévues restent dans le même ordre de grandeur que les années précédentes. La présente planification prend en compte les modifications minimes dans les groupes de comptes et les adaptations du dernier résultat de l'exercice.

Priorités de développement

Actuellement, aucune nouvelle priorité de développement n'est prévue.

Chances et risques

Le compte spécial du Grand Conseil ne présente ni chance ni risque du point de vue de la politique budgétaire.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–3 248 039**	**–6 989 858**	**–3 564 346**	**–3 731 382**	**–3 589 429**	**–3 543 082**
Modification		–115.2 %	49.0 %	–4.7 %	3.8 %	1.3 %
Revenues	**142 072**	**168 000**	**68 000**	**68 000**	**68 000**	**68 000**
Modification		18.2 %	–59.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–3 105 967**	**–6 821 858**	**–3 496 346**	**–3 663 382**	**–3 521 429**	**–3 475 082**
Modification		–119.6 %	48.7 %	–4.8 %	3.9 %	1.3 %
Charges						
300 Autorités, commissions et juges	–1 947 549	–1 968 766	–2 023 386	–2 034 916	–2 046 446	–2 034 916
305 Cotisations patronales	–408 419	–438 092	–458 960	–464 466	–460 983	–426 166
306 Prestations de l'employeur	20 086	–3 501 000	0	0	0	0
310 Charges de matières et de marchandises	–158	–1 000	–1 000	–1 000	–1 000	–1 000
317 Dédommagements	–96 601	–115 000	–115 000	–115 000	–115 000	–115 000
319 Diverses charges d'exploitation	–144 755	–235 000	–235 000	–385 000	–235 000	–235 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	–670 643	–731 000	–731 000	–731 000	–731 000	–731 000
Revenues						
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	128 152	160 000	60 000	60 000	60 000	60 000
425 Recette sur ventes	808	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
426 Remboursements	6 885	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
469 Différents revenus de transfert	1 558	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	4 669	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

Il n'y a pas de changements particuliers au niveau des dépenses.

Le produit présente l'évolution la plus importante par rapport à la planification de l'année passée (réduction de CHF 0,1 million).

Suite aux deux départs des conseils d'administration de la BKW SA et de BLS SA, les indemnités qui étaient perçues ne peuvent plus être comptabilisées en tant que rentrées dans le compte spécial du Conseil-exécutif.

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer de tâches matérielles de l'Etat, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Pas de chances ou de risques particuliers.

3 Chancellerie d'Etat (CHA)

3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–19.4	0.8

3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–24.9	–26.7	–18.6	–18.9	–18.6	–18.6
Total	**–24.9**	**–26.7**	**–18.6**	**–18.9**	**–18.6**	**–18.6**

3.3 Priorités de développement de la Direction

Au mois de mai 2017, le Conseil-exécutif a institué une commission d'experts non permanente sur le bilinguisme chargée d'explorer des pistes pour développer un vivre ensemble bilingue. La commission a présenté son rapport final à l'intention du Conseil-exécutif en été 2018. La Chancellerie d'Etat coordonnera et accompagnera la mise en œuvre des mesures adoptées par le Conseil-exécutif.

Comme le veut le système de tournus, les élections du Conseil national et du Conseil des Etats auront lieu en automne 2019. L'organisation de ces élections incombe à la Chancellerie d'Etat et les moyens financiers nécessaires ont été inscrits au budget. Ces élections seront aussi l'occasion d'inaugurer le nouveau logiciel pour les élections et les votations développé par Bedag Informatique SA.

La Chancellerie d'Etat continuera en outre de s'occuper du transfert de la commune de Moutier. Les travaux se poursuivent dans la mesure du possible malgré l'attente des décisions au sujet des recours.

En collaboration avec les Directions, la Chancellerie d'Etat poursuivra ses efforts en vue de réduire les frais postaux. L'objectif est de concevoir une solution simple et transparente pour piloter et surveiller l'ensemble des frais postaux.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–26 139 212**	**–28 156 952**	**–19 332 933**	**–19 606 761**	**–19 322 974**	**–19 308 790**
Modification		–7.7 %	31.3 %	–1.4 %	1.4 %	0.1 %
Revenues	**1 264 139**	**1 290 500**	**835 000**	**835 000**	**835 000**	**835 000**
Modification		2.1 %	–35.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–24 875 073**	**–26 866 452**	**–18 497 933**	**–18 771 761**	**–18 487 974**	**–18 473 790**
Modification		–8.0 %	31.1 %	–1.5 %	1.5 %	0.1 %
Charges						
30 Charges de personnel	–12 462 053	–12 317 012	–12 645 746	–12 717 513	–12 808 373	–12 864 273
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–12 541 155	–13 446 500	–4 741 500	–4 560 500	–4 280 500	–4 275 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	–410 146	–327 440	–333 053	–328 061	–246 718	–180 623
34 Charges financières	–1	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–519 029	–757 000	–573 000	–573 000	–573 000	–573 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–206 828	–1 309 000	–1 039 634	–1 427 687	–1 414 383	–1 415 394
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	733 361	744 500	447 000	447 000	447 000	447 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	64 529	86 000	76 000	76 000	76 000	76 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	166 157	256 000	108 000	108 000	108 000	108 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	300 092	204 000	204 000	204 000	204 000	204 000

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1er janvier 2015, la Chancellerie d'Etat ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les changements par rapport à la planification seront par conséquent traités dans le commentaire du groupe de produits « soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte des investissements						
Dépenses	**–1 017 397**	**–750 000**	**–900 000**	**–780 000**	**–130 000**	**–20 000**
Modification		26.3 %	–20.0 %	13.3 %	83.3 %	84.6 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**–1 017 397**	**–750 000**	**–900 000**	**–780 000**	**–130 000**	**–20 000**
Modification		26.3 %	–20.0 %	13.3 %	83.3 %	84.6 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–563 443	–312 000	0	–20 000	–130 000	–20 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–453 954	–438 000	–900 000	–760 000	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

L'augmentation des investissements prévus pour 2019 et 2020 par rapport à l'ancienne planification résulte d'un transfert du budget de l'Office d'informatique et d'organisation à la Chancellerie d'Etat. Le projet newweb@be vise à adapter les offres en ligne du canton aux nouvelles exigences (interactions, transactions, etc.) et à une modernisation de ses sites.

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

Effectif réel				Effectif cible	
2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
83.5	83.4	81.5	85.6	82.6	80.2

Commentaire

Les effectifs de la Chancellerie d'Etat restent constants. La diminution de 2,4 EPT de l'effectif cible de 2019 découle du programme d'allégement 2018 et du transfert de postes du projet IT@BE.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil

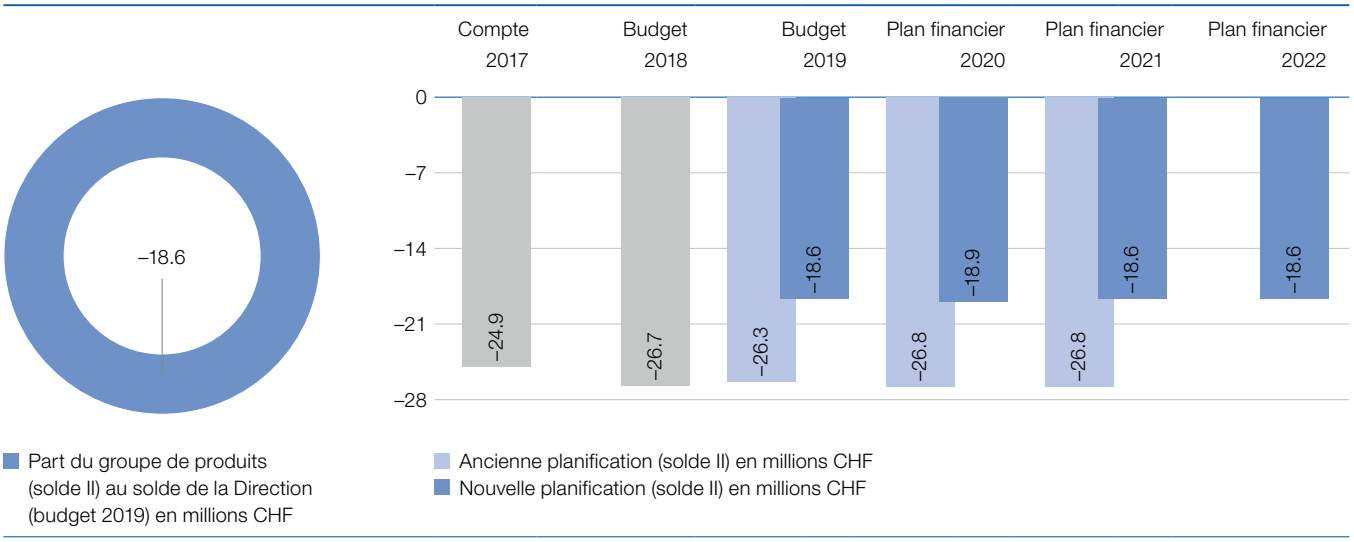

Description

La Chancellerie d'Etat sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à n de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Chancellerie d'Etat [OO CHA ; RSB 152.211]) :

- elle est responsable de la planification politique générale ;
- elle assure le déroulement des élections et des votations ;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne ;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes ;
- elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale ;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes ;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs ;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale ;
- elle conserve les archives ;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme ;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, de produits de presse, ainsi que de services de courrier et de prestations postales ;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches ;
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	909 705	1 034 500	699 500	699 500	699 500	699 500
(-) Frais de personnel	–12 458 874	–12 317 015	–12 618 249	–12 690 017	–12 780 876	–12 836 777
(-) Coûts matériels	–12 850 627	–14 795 497	–6 151 132	–6 358 183	–6 064 880	–6 060 891
(-) Intérêts et amortissements standard	–454 375	–437 256	–457 751	–478 013	–403 743	–330 231
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–24 854 171**	**–26 515 267**	**–18 527 631**	**–18 826 714**	**–18 549 999**	**–18 528 398**
(+) Recettes des subventions cantonales	158 150	250 000	**100 000**	100 000	100 000	100 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–240 879	–487 000	**–203 000**	–203 000	–203 000	–203 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	8 007	6 000	**8 000**	8 000	8 000	8 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–24 928 893**	**–26 746 267**	**–18 622 631**	**–18 921 714**	**–18 644 999**	**–18 623 398**
(+)/(-) Régularisations	53 821	–120 184	124 698	149 952	157 025	149 608
Solde III (comptabilité financière)	**–24 875 072**	**–26 866 452**	**–18 497 933**	**–18 771 762**	**–18 487 974**	**–18 473 790**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Egalité	–593 125	–612 497	**–669 141**	–682 288	–684 808	–687 157
Archives	–3 305 582	–3 251 737	**–3 428 018**	–3 753 130	–3 545 782	–3 517 734
Communication et relations extérieures	–3 161 682	–3 274 917	**–3 715 571**	–4 160 452	–4 143 718	–3 694 998
Bilinguisme et suivi législatif	–3 752 948	–3 456 536	**0**	0	0	0
Droits politiques et ressources	–12 888 275	–14 510 214	**0**	0	0	0
Soutien à la direction	–1 152 559	–1 409 366	**0**	0	0	0
Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	0	0	**–3 373 910**	–3 305 109	–3 313 062	–3 349 095
Bilinguisme, suivi législatif et ressources	0	0	**–7 340 991**	–6 925 735	–6 862 630	–7 279 415

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I des années du plan accuse une baisse de CHF 8,0 millions nets par rapport à la planification de l'année précédente, pour s'établir à CHF 18,5 millions.

Cette baisse est principalement due au transfert budgétaire des services postaux (affranchissement A et B) d'un montant de CHF 8,8 millions à toutes les Directions et à la Justice. Dans le cadre du programme d'allégement 2018, le Conseil-exécutif a en effet décidé de prendre des mesures ciblées pour réduire les dépenses postales. Les moyens financiers ont par conséquent été transférés aux unités comptables selon le principe de causalité.

Des moyens financiers ont par ailleurs été inscrits pour la refonte des sites web de la Chancellerie d'Etat (projet newweb@be). Le compte de résultats prévoit également des moyens destinés à payer les prestations rendues nécessaires par le changement de canton de la commune de Moutier.

Dans le cadre du projet de réforme des Directions (RDir), le canton de Berne va repenser et moderniser son identité visuelle et sa charte graphique. Les prestations de tiers nécessaires à cette fin ont été inscrites au budget des années 2020 et 2021.

L'informatique connaît de gros changements. Selon les directives de la FIN, les valeurs des années du plan peuvent être revues à la baisse (facturation interne OIO).

Les charges de biens et services comprennent également les coûts occasionnés par les élections cantonales du printemps 2022.

Les charges de personnel augmentent en raison du développement prévu des mesures salariales.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire de la Chancellerie d'Etat.

Chances et risques

Le développement du bilinguisme favorise notamment la compréhension mutuelle tant au sein de l'administration que parmi la population. Il n'est pas exclu que certaines mesures occasionnent des dépenses.

Des recours portant sur le changement de canton de la commune de Moutier devant encore être tranchés, il n'a pas encore été possible de s'atteler à différentes tâches. Par conséquent, les répercussions financières ne peuvent toujours pas être estimées.

La motion 079-2017 charge notamment le Conseil-exécutif de combattre à l'aide de mesures appropriées la dissolution, le démembrement, et un éventuel déménagement dans un autre canton des Archives sur l'histoire du mouvement des femmes en Suisse de la Fondation Gosteli. Comme on ignore à ce stade la tournure que prendra cette affaire, la Chancellerie d'Etat n'a pour le moment pas prévu de moyens financiers pour l'exploitation des Archives Gosteli.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	2 035	2 044	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	140	206	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	264	265	stabilité
Nombre de légalisations	11 651	12 380	stabilité
CAC fournitures et imprimés : chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [CHF]	2 425 706	2 088 043	diminution
Nombre de communiqués de presse	435	473	stabilité
Nombre de conférences de presse	72	70	stabilité
Nombre de consultations du portail www.be.ch	918 382	844 796	diminution
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	553	931	augmentation
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	896 587	1 460 524	augmentation
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	116	106	stabilité
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	87	74	diminution
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	101	100	stabilité

4 Direction de l'économie publique (ECO)

4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction	–19.3	7.7
Assurance-chômage	–23.3	2.3
Développement et surveillance économique	–58.8	10.1
Forêt et dangers naturels	–52.4	22.6
Agriculture	–77.9	33.6
Nature	–35.8	9.9

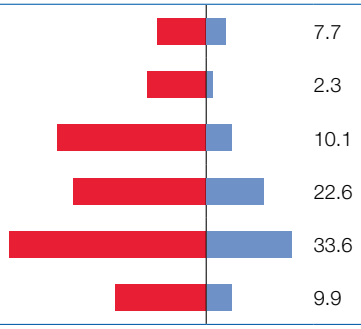

4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Soutien aux fonctions de direction	–8.5	–10.8	–11.6	–11.6	–11.1	–11.1
Assurance-chômage	–18.1	–21.4	–21.0	–21.1	–21.1	–21.1
Développement et surveillance économique	–32.4	–47.5	–48.8	–45.9	–44.3	–43.1
Forêt et dangers naturels	–25.9	–29.9	–29.8	–30.0	–30.0	–29.6
Agriculture	–38.1	–59.3	–44.3	–44.9	–45.3	–45.8
Nature	–19.7	–10.7	–25.9	–25.9	–27.2	–27.3
Total	**–142.7**	**–179.6**	**–181.4**	**–179.4**	**–179.0**	**–178.0**

4.3 Priorités de développement de la Direction

Afin de tirer encore mieux parti de son potentiel significatif, le canton de Berne met l'accent sur la promotion de l'innovation dans le cadre de la stratégie économique 2025. La loi cantonale sur l'encouragement de l'innovation (LEI) crée la base juridique visant à promouvoir le développement et la recherche appliquée. Des projets tels que le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne et le Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat (sitem-insel) à Berne ainsi que le renforcement du site EMPA à Thoune pourront à l'avenir être adéquatement promus.

Par ailleurs, outre la stratégie économique, des subventions octroyées au titre de la politique régionale permettent d'encourager des projets innovants dans les régions rurales.

La mise en œuvre de la stratégie OAN 2020 vise à promouvoir une agriculture productive, ancrée au niveau régional, compétitive et durable dont sont issues des denrées alimentaires sûres et de qualité. Riche de paysages naturels et cultivés diversifiés, le canton de Berne entend améliorer sa position en la matière en renforçant la biodiversité grâce à un programme ajusté en fonctions des nouvelles prescriptions fédérales et à un plan sectoriel.

L'entretien et l'exploitation de la forêt doivent renforcer sa diversité biologique, son potentiel de production, sa capacité de rajeunissement et sa vitalité. Des projets innovants en matière d'économie forestière et d'industrie du bois seront favorisés afin que l'industrie du bois régionale profite elle aussi encore plus de la période faste que connaît la construction en bois. La mise en œuvre du projet «Economie forestière durable BE» a pour but d'assurer le développement entrepreneurial de l'économie forestière bernoise, d'une part, et d'assurer les prestations sociales et écologiques fournies par la forêt, d'autre part.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–778 372 608**	**–815 893 993**	**–827 042 745**	**–830 077 401**	**–829 781 315**	**–830 809 538**
Modification		–4.8 %	–1.4 %	–0.4 %	0.0 %	–0.1 %
Revenues	**644 665 185**	**660 998 180**	**665 135 336**	**667 001 227**	**666 932 918**	**666 899 421**
Modification		2.5 %	0.6 %	0.3 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–133 707 423**	**–154 895 813**	**–161 907 409**	**–163 076 174**	**–162 848 397**	**–163 910 117**
Modification		–15.8 %	–4.5 %	–0.7 %	0.1 %	–0.7 %
Charges						
30 Charges de personnel	–94 233 518	–99 691 093	–101 631 929	–102 400 397	–102 480 197	–102 940 490
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–26 224 561	–29 869 222	–31 034 088	–30 896 588	–31 626 088	–31 486 088
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 636 127	–3 178 267	–3 380 277	–3 456 579	–3 864 597	–4 280 252
34 Charges financières	–30 076	–9 812	–4 900	–4 900	–4 900	–4 900
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–2 116 977	–1 720 400	–1 169 400	–1 202 400	–1 291 400	–1 216 400
36 Charges de transfert	–93 729 978	–103 033 429	–107 995 086	–107 783 962	–106 526 802	–106 882 471
37 Subventions à redistribuer	–549 912 591	–552 600 000	–560 600 000	–560 600 000	–560 600 000	–560 600 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–9 488 780	–25 791 770	–21 227 065	–23 732 575	–23 387 331	–23 398 937
Revenues						
40 Revenus fiscaux	6 572 012	301 500	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	4 218 005	4 272 000	4 330 000	4 730 000	4 805 000	4 730 000
42 Taxes	28 428 041	28 931 889	30 519 449	30 519 449	30 519 449	30 519 449
43 Revenus divers	274 500	270 574	270 574	270 574	270 574	270 574
44 Revenus financiers	119 531	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 473 242	5 170 500	5 467 100	5 467 100	5 467 100	5 467 100
46 Revenus de transfert	24 761 311	43 420 776	29 616 291	29 973 466	29 917 990	29 954 689
47 Subventions à redistribuer	549 912 591	552 600 000	560 600 000	560 600 000	560 600 000	560 600 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	28 905 952	25 922 941	34 223 922	35 332 638	35 244 805	35 249 609

Evolution du compte de résultats

Le solde du budget 2019 s'est détérioré de CHF 7,0 millions par rapport au budget 2018.

Les subventions cantonales (charges de transfert) augmentent d'environ CHF 5,0 millions du fait essentiellement que les contributions issues du Fonds de régénération des eaux et celles versées aux améliorations structurelles d'après la loi sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1) ne sont plus portées à l'actif depuis le 1er janvier 2017.

La réalisation des projets actuels relevant de la loi sur l'encouragement de l'innovation nécessite des moyens supplémentaires. Depuis 2017, trois projets majeurs en termes d'innovation (sitem Insel Bern, Swiss Innovation Park Biel/Bienne et Empa Thoune) sont en cours de réalisation et les subventions promises sont versées en fonction de leur progression.

4.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte des investissements						
Dépenses	**–15 008 212**	**–63 634 890**	**–44 082 390**	**–38 252 390**	**–38 442 390**	**–34 422 390**
Modification		–324.0 %	30.7 %	13.2 %	–0.5 %	10.5 %
Recettes	**11 343 195**	**23 022 650**	**23 752 650**	**21 742 650**	**21 682 650**	**21 322 650**
Modification		103.0 %	3.2 %	–8.5 %	–0.3 %	–1.7 %
Solde	**–3 665 017**	**–40 612 240**	**–20 329 740**	**–16 509 740**	**–16 759 740**	**–13 099 740**
Modification		–1 008.1 %	49.9 %	18.8 %	–1.5 %	21.8 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–2 177 508	–2 752 486	–5 451 966	–2 571 966	–2 971 966	–1 521 966
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–1 889 736	–2 430 424	–2 430 424	–2 430 424	–2 430 424	–2 430 424
54 Prêts	–6 022 307	–16 625 000	–24 500 000	–24 500 000	–24 500 000	–24 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	–4 918 661	–28 826 980	–11 700 000	–8 750 000	–8 540 000	–5 970 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	–13 000 000	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	67 070	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	1 527 400	2 522 650	2 252 650	2 242 650	2 182 650	1 822 650
64 Remboursement de prêts	9 748 725	7 200 000	21 500 000	19 500 000	19 500 000	19 500 000
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	300 000	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	13 000 000	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets portés au budget 2019 reculent de CHF 20,3 millions par rapport au budget 2018.

L'abandon de l'inscription à l'actif des contributions aux investissements issues du Fonds de régénération des eaux et de celles versées aux améliorations structurelles améliore le solde du compte des investissements de CHF 16,1 millions.

Le passage à la norme comptable MCH2/IPSAS lors de l'exercice 2017 a conduit à réorganiser les prêts (Nouvelle politique régionale) et à réduire les investissements de CHF 6,4 millions à la fin de l'année en revue.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'ECO

Effectif réel				Effectif cible	
2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
662.1	646.9	659.6	669.2	680.8	681.4

Commentaire

Ces dernières années, l'état des postes effectif de la Direction de l'économie publique présente des variations d'environ 2 pour cent. Le recul résulte de la réorganisation de l'Entreprise Forêts domaniales (2015). Les hausses sont dues aux embauches au sein du Service vétérinaire pour la mise en œuvre de l'ordonnance sur le contrôle des viandes (2016, 2017) ainsi qu'à la normalisation de l'effectif de l'Office cantonal des forêts, où plusieurs postes étaient restés vacants dans le cadre d'une procédure de réorganisation (2017).

Le gouvernement a fixé les effectifs cibles de la Direction de l'économie publique sur la base d'un calcul forfaitaire. Les postes créés au Service vétérinaire expliquent la légère augmentation (2019) en dépit de postes transférés à la Direction des finances au titre de IT@BE.

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction

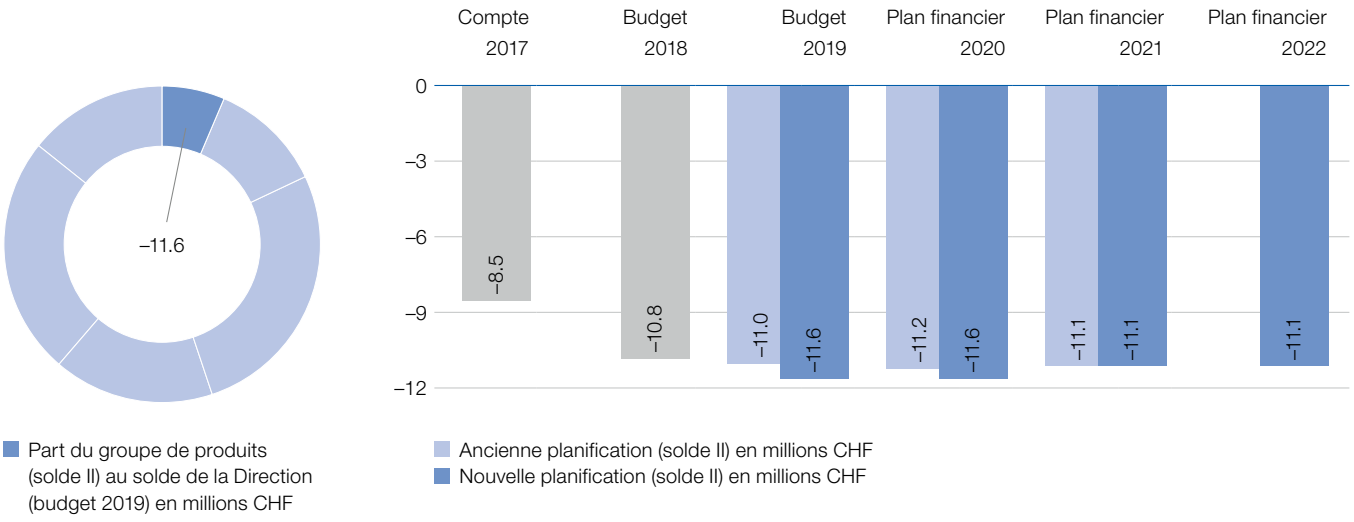

Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la Direction de l'économie publique ainsi que du Grand Conseil, du Conseil-exécutif ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement (par ex. Task Force Médecine). Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Garantie des prestations de services juridiques et informatiques au sein de la Direction ainsi que des tâches cantonales de sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	1 199 676	5 542 623	7 554 002	8 637 523	8 475 858	8 482 662
(-) Frais de personnel	–5 942 123	–6 980 865	–6 776 918	–6 822 182	–6 470 345	–6 458 167
(-) Coûts matériels	–1 397 031	–6 151 105	–8 457 352	–9 539 767	–8 983 378	–8 960 182
(-) Intérêts et amortissements standard	–188 859	–284 591	–208 089	–210 863	–207 090	–205 500
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–6 328 337**	**–7 873 937**	**–7 888 357**	**–7 935 289**	**–7 184 954**	**–7 141 187**
(+) Recettes des subventions cantonales	183 920	167 800	**167 800**	167 800	167 800	167 800
(-) Coûts des subventions cantonales	–2 387 327	–3 117 250	**–3 864 842**	–3 842 842	–4 117 250	–4 117 250
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–8 531 744**	**–10 823 387**	**–11 585 399**	**–11 610 331**	**–11 134 404**	**–11 090 637**
(+)/(-) Régularisations	3 360	40 094	22 642	25 510	28 453	29 533
Solde III (comptabilité financière)	**–8 528 384**	**–10 783 293**	**–11 562 756**	**–11 584 821**	**–11 105 951**	**–11 061 104**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Prestations de services informatiques	–1 834 224	–2 671 215	**–2 499 653**	–2 533 568	–1 933 127	–1 890 126
Prestations de services juridiques	–1 297 378	–1 217 272	**–1 504 805**	–1 506 616	–1 494 794	–1 494 429
Soutien à la direction	–3 196 735	–3 985 450	**–3 883 899**	–3 895 104	–3 757 033	–3 756 632

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du groupe de produits Soutien aux fonctions de direction porté au budget 2019 reste pratiquement inchangé par rapport au budget 2018.

Le recul des frais de personnel à partir du plan financier pour 2021 est dû à des cessions de postes au bénéfice du service d'assistance TIC centralisé d'après le programme IT@BE. Les changements survenus dans les recettes et les frais de matériel découlent principalement de la réorganisation des coûts de l'approvisionnement en prestations informatiques de base dans la Direction.

A l'échelon de l'administration, le SG ECO est responsable de la Task Force Médecine Berne. Le Conseil-exécutif prévoit CHF 1 million supplémentaire par année à titre de préfinancement pour le lancement de travaux stratégiques d'importance.

Les prestations de l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle.

Priorités de développement

La Direction de l'économie publique représente le canton de Berne dans la Région capitale suisse dont l'objectif est de se profiler en qualité de d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que le centre politique de la Suisse.

La Direction de l'économie publique dirige la Task Force Médecine Berne qui effectue des travaux préparatoires stratégiques sur mandat du Conseil-exécutif afin que le site médical de Berne puisse au moins conserver son solide positionnement, et si possible le renforcer.

Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	92	93	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	14	20	augmentation
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	233	192	stabilité
Nombre de recours déposés	98	81	stabilité
Nombre de recours réglés	88	85	stabilité
Nombre de postes de travail gérés par la Division informatique de l'ECO	1 432	1 449	stabilité
Subventions annuelles (en millions de francs) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches de sapeurs-pompiers sur la base de deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/gaz/A	3	2	stabilité

4.7.2 Assurance-chômage

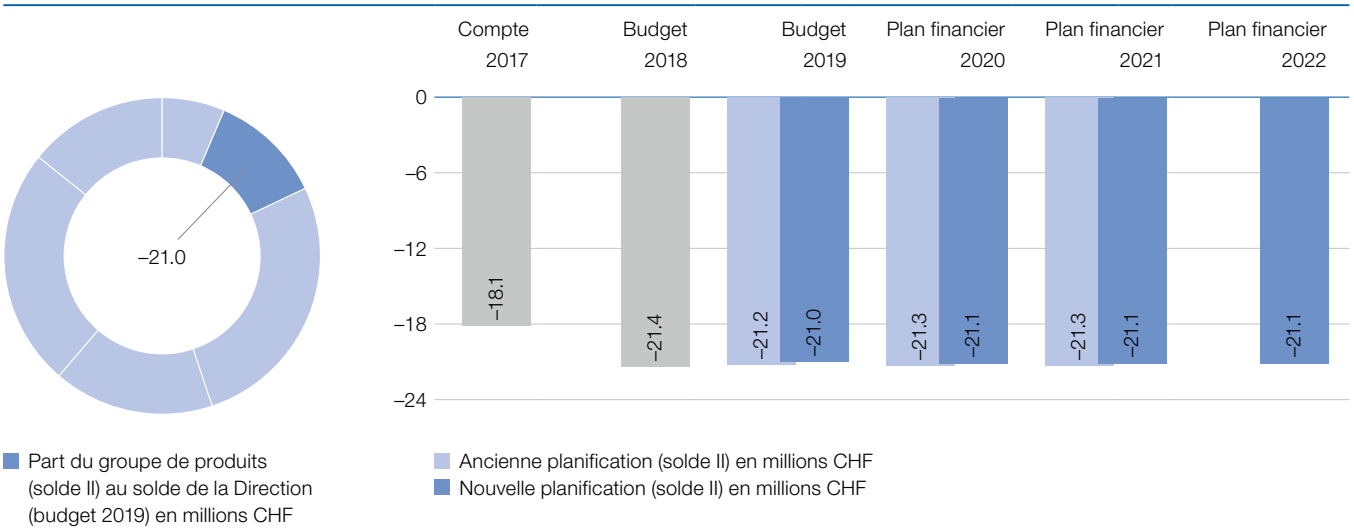

Description

Le canton exécute la loi sur l'assurance-chômage LACI sur mandat de la Confédération. À cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le service de l'emploi et la caisse de chômage.

Le service de l'emploi gère les offices régionaux de placement ORP, soit 14 centres dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Il soutient les demandeurs d'emploi dans leurs recherches. Les ORP organisent chaque année environ 135 000 entretiens d'orientation. Ils élaborent et proposent des mesures de marché du travail (cours, stages, programmes d'emploi temporaire, etc.) à hauteur d'environ CHF 55 millions par an (état 2017). Le respect des conventions conclues avec les demandeurs d'emploi est contrôlé. Des sanctions sont prises si nécessaire. En outre, un service de médiation est à disposition en cas de désaccord. Chaque canton doit tenir une caisse de chômage (CC). Les assurés ont le choix entre la CC et les autres caisses (p.ex. des syndicats). La CC examine les conditions dont dépend le droit à l'indemnité et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Les produits Service de l'emploi et Caisse de chômage sont exclusivement financés par l'assurance-chômage de la Confédération. Le produit « assurance-chômage – mesures cantonales » contient la contribution – déterminée par le droit fédéral – du canton à l'exécution de l'assurance-chômage ainsi que des mesures cantonales volontaires.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	2 856 378	2 260 500	2 260 500	2 260 500	2 260 500	2 260 500
(-) Frais de personnel	–2 380 428	–1 945 772	–1 592 000	–1 602 980	–1 615 339	–1 629 017
(-) Coûts matériels	–260 872	–282 258	–437 393	–511 946	–502 867	–503 626
(-) Intérêts et amortissements standard	–6 113	–6 202	–8 468	–8 691	–12 162	–9 068
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**208 965**	**26 268**	**222 639**	**136 884**	**130 132**	**118 788**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–18 324 233	–21 450 000	**–21 250 000**	–21 250 000	–21 250 000	–21 250 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 046	1 721	**1 721**	1 721	1 721	1 721
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–18 113 222**	**–21 422 011**	**–21 025 640**	**–21 111 395**	**–21 118 147**	**–21 129 491**
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–18 113 222**	**–21 422 011**	**–21 025 640**	**–21 111 395**	**–21 118 147**	**–21 129 491**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Service d'emploi (ORP)	299 724	552 168	**837 257**	831 312	825 520	817 945
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	387 391	–83 633	**137 693**	136 499	135 043	133 303
Assurance-chômage – mesures cantonales	–478 150	–442 267	**–752 311**	–830 927	–830 430	–832 460

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le montant de la subvention cantonale aux coûts du service public de l'emploi et des mesures de marché du travail a été adapté aux évolutions connues par le marché du travail.

Priorités de développement

Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et introduction de l'obligation d'annoncer les postes vacants : à compter du 1er juillet 2018, les employeurs devront signaler les postes vacants aux offices régionaux de placement (ORP) lorsqu'ils concernent des professions touchées par un taux de chômage d'au moins huit pour cent dans l'ensemble de la Suisse. Ces employeurs recevront, dans les trois jours ouvrés suivant l'annonce d'un poste vacant, une réponse de l'ORP avec des dossiers adaptés de demandeurs d'emploi.

Les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire doivent être intégrés sur le marché du travail aussi rapidement que possible. La concertation optimale des services impliqués dans la collaboration interinstitutionnelle est de ce fait indispensable.

Chances et risques

Le montant de la subvention versée par le canton pour l'exécution de la législation sur l'assurance-chômage dépend de l'évolution de la masse salariale au niveau national et de la part cantonale dans le nombre annuel de jours de chômage contrôlé. La subvention cantonale peut donc varier sans que le canton puisse infléchir cette évolution.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les offices régionaux de placement chaque mois	18 600	19 500	fluctuation
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les offices régionaux de placement	140 000	135 000	fluctuation
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des offices régionaux de placement	350 000	400 000	fluctuation
Montant des indemnités de chômage versées par la Caisse de chômage (en millions de francs)	280	310	fluctuation

4.7.3 Développement et surveillance économique (Valable dès le 1.1.2013)

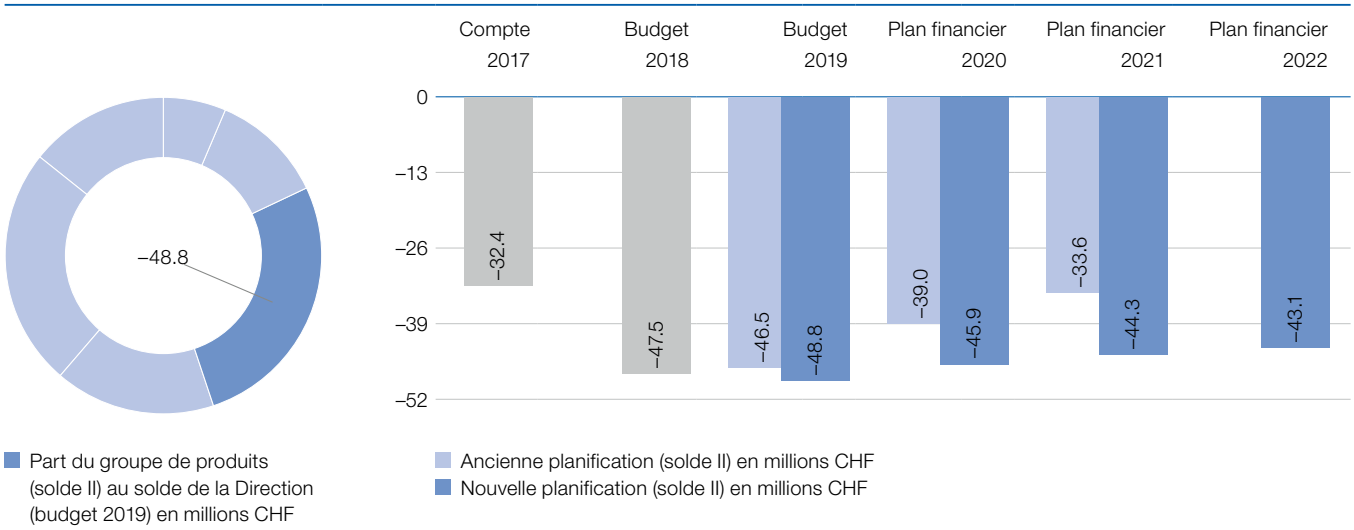

Description

Le groupe de produits vise le renforcement de la position et de la compétitivité de l'économie bernoise par un développement économique durable, respectueux de l'environnement et à caractère social. Les différentes régions sont soutenues dans la mise à profit de leurs atouts. La compétitivité dans les régions de montagne et les zones rurales est renforcée et les projets innovants sont encouragés. Les axes d'intervention stratégiques issus de la politique régionale privilégiés sont le tourisme, l'industrie, les cleantech, les réformes et les offres novatrices. Le tourisme constitue un facteur économique important pour le canton de Berne et est le premier secteur économique dans l'Oberland bernois.

La surveillance des marchés et du marché du travail implique principalement l'exécution de dispositions fédérales, relatives notamment à la prévention des accidents et des maladies professionnels ou au respect des temps de travail et de repos. Les dispositions cantonales régissent, quant à elles, notamment la vente d'alcool et les heures de fermeture dans le domaine de l'hôtellerie et la restauration.

Le service de la protection contre les immissions élabore les plans cantonaux de mesures pour la protection de l'air et veille à leur mise en œuvre. 125 000 centrales de chauffage et 2 500 installations industrielles et artisanales sont ainsi surveillées (état 2017). Un réseau de stations de mesures fixes et mobiles contrôle régulièrement la qualité de l'air et les résultats enregistrés sont publiés quotidiennement sur l'Internet (www.be.ch/air). Outre la qualité de l'air, le respect de valeurs limites est également contrôlé pour les nuisances sonores dans les installations industrielles ou artisanales et pour le rayonnement électromagnétique dégagé par les antennes de téléphonie mobile.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	7 558 741	6 513 081	6 863 106	6 863 106	6 863 106	6 863 106
(-) Frais de personnel	–15 982 405	–17 696 131	–18 527 431	–18 630 207	–18 740 521	–18 869 496
(-) Coûts matériels	–4 500 617	–5 820 248	–5 623 000	–5 921 708	–5 884 896	–5 887 936
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 695 295	–2 187 658	–1 956 139	–2 332 356	–2 718 891	–3 099 376
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–14 619 575**	**–19 190 956**	**–19 243 464**	**–20 021 165**	**–20 481 202**	**–20 993 702**
(+) Recettes des subventions cantonales	3 462 811	3 055 000	**3 055 000**	3 055 000	3 055 000	3 055 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–27 963 368	–31 765 650	**–32 715 650**	–29 085 650	–27 005 650	–25 285 650
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 731 439	439 066	**137 566**	137 566	137 566	137 566
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–32 388 693**	**–47 462 540**	**–48 766 548**	**–45 914 249**	**–44 294 286**	**–43 086 786**
(+)/(-) Régularisations	5 108 925	14 405 574	15 180 937	12 286 736	12 240 150	10 630 746
Solde III (comptabilité financière)	**–27 279 768**	**–33 056 966**	**–33 585 611**	**–33 627 514**	**–32 054 136**	**–32 456 040**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Promotion économique	–5 256 095	–7 010 588	**–6 563 288**	–6 655 714	–6 664 554	–6 684 139
Tourisme et développement régional	–3 845 652	–4 657 523	**–4 739 353**	–5 199 060	–5 572 205	–5 961 056
Surveillance du travail et du marché	–1 921 458	–3 252 313	**–3 447 306**	–3 534 983	–3 559 866	–3 594 831
Contrôle des chronomètres	223 173	–276 554	**–149 084**	–183 774	–195 680	–216 701
Protection contre les immissions	–3 819 543	–3 993 978	**–4 344 433**	–4 447 635	–4 488 898	–4 536 975

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La réalisation des projets actuels relevant de la loi sur l'encouragement de l'innovation nécessite des moyens supplémentaires au cours des exercices 2019 et 2020. Les coûts figurant dans la rubrique des subventions cantonales comprennent les subventions portées au compte de résultats ainsi que les amortissements des subventions d'investissement.

Priorités de développement

Outre le renforcement général du site économique bernois, la mise en œuvre de la stratégie économique 2025 et de son troisième train de mesures, en particulier du nouveau volet « Mener une politique active pour la mise à disposition de surfaces », constituent toujours les principales priorités.

Depuis 2017, trois projets majeurs en termes d'innovation (sitem Insel Bern, Swiss Innovation Park Biel/Bienne et Empa Thoune) sont en cours de réalisation et les subventions promises sont versées en fonction de leur progression.

Dans le cadre du programme d'impulsion en faveur du tourisme, la Confédération et le canton soutiennent au moyen de prêts sans intérêts les investissements requis pour le terminal du téléphérique en V à Grindelwald.

Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de projets soutenus relevant de la promotion économique et du tourisme/politique régionale	100	113	fluctuation
Nombre de mesures de polluants atmosphériques effectuées chaque année (moyenne horaire mesurée) par le secteur Protection contre les immissions	200 000	200 000	stabilité
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	2 400	2 400	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire examinées par les secteurs Conditions de travail et Protection contre les immissions	3 000	2 100	fluctuation
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi sur les travailleurs détachés (LDét)	37 000	41 000	stabilité
Nombre de décisions préalables concernant les travailleurs étrangers rendues par le secteur Conditions de travail	2 800	3 100	stabilité
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	700 000	730 000	stabilité

4.7.4 Forêt et dangers naturels

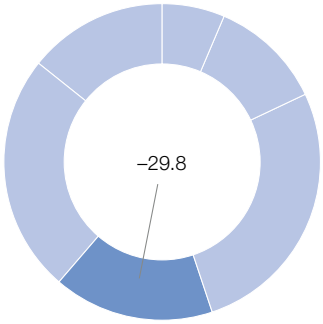

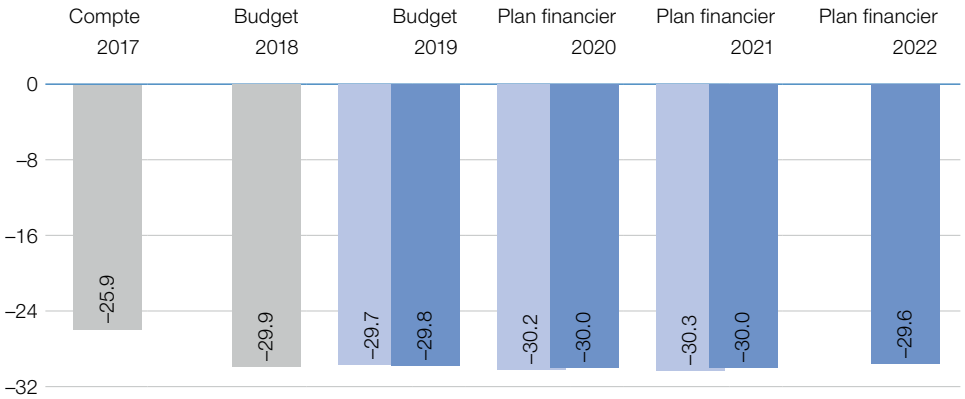

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

La protection des forêts doit garantir la conservation de l'étendue et la qualité de ces dernières. Les intérêts publics à la forêt sont satisfaits par sa protection et par la promotion ciblée de son développement durable. L'économie forestière est renforcée par des mesures adaptées.

Les forêts domaniales sont exploitées de manière durable, selon des principes entrepreneuriaux.

Des mesures organisationnelles, techniques, sylvicoles et d'aménagement garantissent la protection des personnes, des animaux et des biens d'une valeur notable contre les dangers naturels suivants : avalanches, chutes de blocs de glace et de pierres, éboulements, écroulements ainsi que glissements de terrain, érosion et affaissement.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	12 967 791	12 195 400	12 683 400	12 683 400	12 683 400	12 683 400
(-) Frais de personnel	–19 478 822	–21 328 977	–20 962 849	–21 178 320	–21 219 356	–21 275 730
(-) Coûts matériels	–7 371 689	–7 924 563	–8 923 030	–9 097 688	–9 066 151	–9 067 154
(-) Intérêts et amortissements standard	–794 928	–840 867	–871 383	–710 897	–727 417	–747 944
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–14 677 649**	**–17 899 008**	**–18 073 862**	**–18 303 505**	**–18 329 524**	**–18 407 428**
(+) Recettes des subventions cantonales	6 383 205	8 651 000	**9 952 000**	9 942 000	9 882 000	9 522 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–17 597 532	–20 674 000	**–21 674 000**	–21 654 000	–21 524 000	–20 674 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**8 000**	8 000	8 000	8 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–25 891 976**	**–29 922 008**	**–29 787 862**	**–30 007 505**	**–29 963 524**	**–29 551 428**
(+)/(-) Régularisations	840 721	386 216	804 641	690 318	551 231	2 578
Solde III (comptabilité financière)	**–25 051 255**	**–29 535 792**	**–28 983 221**	**–29 317 187**	**–29 412 293**	**–29 548 850**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Forêt	–13 055 406	–14 666 534	**–14 694 259**	–14 792 768	–14 801 344	–14 873 598
Gestion des risques liés aux dangers naturels	–1 592 109	–1 840 188	**–2 170 522**	–2 227 927	–2 260 243	–2 261 454
Entreprise Forêts domaniales	–30 133	–1 392 287	**–1 209 081**	–1 282 810	–1 267 937	–1 272 377

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le groupe de produits « Forêts et dangers naturels », le solde I affiche une légère détérioration (1,0 %) alors que le solde II enregistre une petite hausse (0,5 %), par rapport au budget 2018.

La mise en œuvre du programme d'allégement (PA18) entraîne une réduction des frais de personnel par rapport aux prévisions de 2018 (CHF 0,4 mio). Des coûts supplémentaires résultant des prestations en matière de TIC décomptées à l'interne par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) sont inscrits au budget 2019 (CHF 0,4 mio). Des surplus de recettes (CHF 0,5 mio) compensent par ailleurs la hausse minime des frais de matériel.

Les recettes et coûts liés aux contributions cantonales ont augmenté par rapport au montant budgété en 2018. Cette hausse s'explique par le passage à la norme comptable MCH2 pour les comptabilisations standard des contributions d'investissement.

Priorités de développement

Le rapport sur le développement durable et la stratégie Forêts, achevés en 2018, constituent les bases de développement du produit « Forêt » pour les prochaines années. Ces bases visent prioritairement à conserver et protéger les forêts ainsi qu'à renforcer l'économie forestière et l'industrie du bois, conditions sine qua non à la garantie à long terme des fonctions essentielles remplies par la forêt pour la société. Le développement de structures performantes pour l'économie forestière doit être soutenu directement et par des incitations adaptées dans les programmes d'encouragement (par ex. les soins aux forêts protectrices). L'organisation des triages cantonaux est ajustée selon les besoins de l'exploitation.

L'entretien des ouvrages de protection représente l'aspect essentiel de la prévention des dangers naturels. A cet effet, des projets d'entretien pluriannuels sont réalisés en collaboration avec les services responsables de la sécurité. Des lacunes dans la protection contre les chutes de pierres exigent des actions sur les territoires de nombreuses communes. Par ailleurs, le suivi du pergélisol est encore élargi afin de recueillir des informations sur les zones dans lesquelles il se trouve et sur son état dans l'Oberland bernois.

Les dégâts consécutifs dus à tempête Burglind sur les forêts domaniales (40 000 m^3 de bois chablis) doivent être circonscrits par une surveillance des forêts intensifiée et une lutte systématisée contre les coléoptères. Une exploitation efficace des forêts domaniales à long terme passe par une amélioration constante et des adaptations stratégiques. Les objectifs de rentabilité à atteindre représentent encore un défi.

Chances et risques

La forêt est menacée par des risques biotiques et abiotiques. Pour limiter les dégâts causés par ces perturbations généralement imprévisibles, des mesures immédiates et exhaustives doivent être prises. Les dégâts engendrés par les tempêtes au début 2018 augmentent nettement le risque de multiplication des bostryches durant les années qui suivront.

Dans le domaine « Protection contre les dangers naturels », les risques proviennent des catastrophes climatiques et géologiques imprévisibles. Des mesures de protection des zones habitées et des axes de transport importants peuvent s'avérer nécessaires.

En dépit des tempêtes et de leur impact potentiel sur les forêts, le budget 2019 de l'Entreprise Forêts domaniales table sur une exploitation normale du bois et des prix comparables à ceux du premier trimestre 2018. Les prix ont pu être maintenus jusqu'à présent. Un ralentissement conjoncturel, des événements naturels majeurs ou des dégâts consécutifs de grande ampleur suite aux tempêtes de 2018 entraîneraient une dégradation des comptes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	188 400	188 400	stabilité
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 600	3 600	fluctuation
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	3 000	3 000	stabilité
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	537	532	diminution
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	657	668	augmentation
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700	stabilité

4.7.5 Agriculture

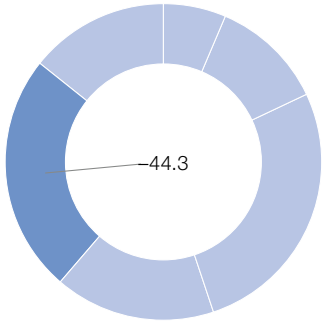

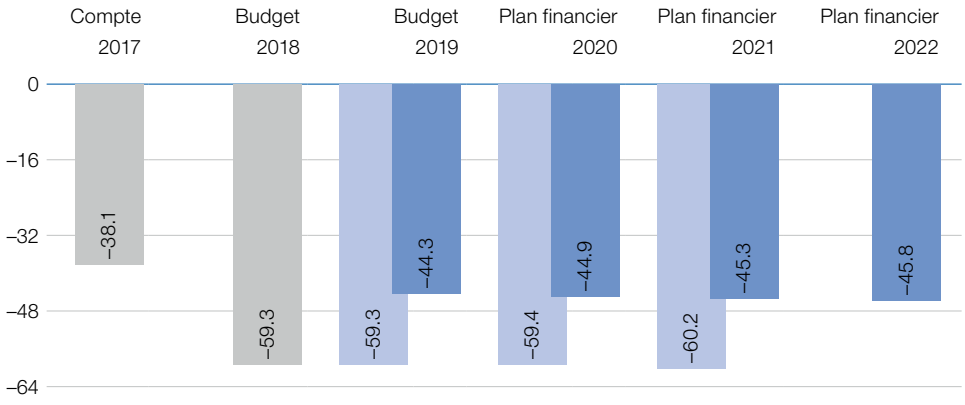

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Le groupe de produits Agriculture est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel au travers des mesures cantonales suivantes :

- soutien aux clients désireux d'acquérir et de développer des qualifications professionnelles ainsi que gestion de centres de vulgarisation agricole en tant qu'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture.
- exécution du mandat de prestations de la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs,
- hausse de la valeur ajoutée et baisse des coûts de l'agriculture bernoise ainsi que préservation des ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions,
- exécution de la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale ainsi que de la qualité des denrées alimentaires d'origine animale, et ordonnance des mesures qui s'imposent.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	28 604 833	29 649 983	33 428 503	33 428 503	33 378 502	33 378 502
(-) Frais de personnel	–38 414 443	–51 062 476	–41 506 487	–41 781 279	–41 980 658	–42 178 226
(-) Coûts matériels	–8 078 156	–15 682 991	–13 567 241	–13 887 140	–13 858 938	–13 858 939
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 853 257	–1 657 374	–2 307 024	–2 359 064	–2 617 412	–2 822 037
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–19 741 023**	**–38 752 858**	**–23 952 250**	**–24 598 980**	**–25 078 506**	**–25 480 699**
(+) Recettes des subventions cantonales	93 186	1 154 590	**150 000**	150 000	150 000	150 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–18 508 630	–21 726 780	**–20 488 800**	–20 488 800	–20 488 800	–20 488 800
(+) Rentrées fiscales et amendes	20 676	40 000	**17 402**	17 402	92 402	17 402
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–38 135 791**	**–59 285 048**	**–44 273 648**	**–44 920 379**	**–45 324 904**	**–45 802 097**
(+)/(-) Régularisations	2 060 650	6 545 893	2 237 326	2 253 021	2 222 526	2 257 474
Solde III (comptabilité financière)	**–36 075 141**	**–52 739 155**	**–42 036 322**	**–42 667 358**	**–43 102 378**	**–43 544 623**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Paiements directs	–3 773 471	–57 727 840	**–4 375 272**	–4 335 890	–4 404 088	–4 478 794
Compétitivité de l'agriculture	–6 758 501	–1 786 647	**–7 645 645**	–7 692 120	–7 796 408	–7 884 444
Service vétérinaire	–4 820 267	2 004 475	**–6 272 132**	–6 520 548	–6 630 763	–6 738 102
Inforama	–4 388 783	18 757 153	**–5 659 201**	–6 050 422	–6 247 247	–6 379 359

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Comparé au solde inscrit au budget 2018, le groupe de produit présente une amélioration du solde I d'environ CHF 14,9 millions et d'environ CHF 15,1 millions pour le solde II. Ce résultat s'explique par le fait que le budget 2018 (variante 4) repose sur une planification inachevée. Des transferts conséquents ont dû être effectués entre les groupes de produits « Agriculture » et « Nature » qui ne concerneront pas le résultat de l'exercice 2018. Les divergences dans la planification n'ont pas de répercussions sur le budget. Le commentaire fait uniquement état des modifications par rapport à la planification effective. Les changements observés dans les revenus résultent, d'une part, de la hausse des recettes liées aux cours proposés par l'Inforama et, d'autre part, de l'augmentation du volume traité par les abattoirs et, par conséquent, des émoluments perçus auprès de ces derniers. L'élargissement des prestations fournies induit une augmentation des frais de personnel. Les dépenses liées aux prestations de base en matière de TIC ainsi qu'à l'utilisation, l'exploitation et la maintenance des applications métier entraînent une légère augmentation des frais de matériel. Par ailleurs, l'intensification du programme fédéral de lutte contre les épizooties génère un surcroît de dépenses au titre de la Caisse des épizooties.

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la mise en œuvre de la stratégie OAN 2020. Cette dernière vise à promouvoir une agriculture régionalement diversifiée, compétitive et durable, qui produit des matières premières de qualité et veille, en tant que partenaire fort des entreprises agroalimentaires, à la sécurité et à la qualité des denrées alimentaires. Exemples : promotion et suivi de projets d'améliorations structurelles et de promotion des ventes, contrôles de la production primaire et du respect de la législation sur la protection des animaux, lutte contre les épizooties et les nuisibles dangereux, adaptation de l'offre de formation et de conseil aux évolutions, poursuite de l'offensive bernoise bio 2020. De plus, l'agriculture sera soutenue dans le cadre de la politique agricole fédérale afin qu'elle puisse fournir des prestations d'intérêt général efficaces. L'exploitation durable des ressources naturelles ainsi que le maintien et la promotion de la biodiversité sont de ce fait assurés. Exemple : projet bernois de protection des plantes (nouveau programme d'utilisation efficace des ressources en matière de protection des plantes, d'après l'art. 77a LAgr [loi fédérale sur l'agriculture]).

Chances et risques

La poursuite de la politique agricole 22+ suscite quelques incertitudes. L'influence de diverses initiatives (concernant l'eau potable, l'interdiction des pesticides, l'élevage intensif) sur l'agriculture est difficile à prévoir. Par ailleurs, le passage au numérique dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire ainsi que l'automatisation de leurs procédés (ère 4.0) comportent des opportunités et des risques. L'approfondissement des compétences dans les questions liées aux sols fournit l'occasion de tirer parti des synergies entre formation et conseils prodigués par l'INFORAMA et l'HAFL. Le changement climatique et les défis toujours plus nombreux en matière de santé des animaux et des plantes représentent également une menace grandissante.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	148	142	stabilité
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en millions de francs)	80	59	augmentation
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence : 15.09)	91	93	augmentation
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 206	3 519	augmentation
Montant annuel des paiements directs versés (en millions de francs)	550	548	stabilité
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	239	258	fluctuation
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité alimentaire, l'utilisation de médicaments vétérinaires et la santé animale	1 770	1 808	stabilité

4.7.6 Nature

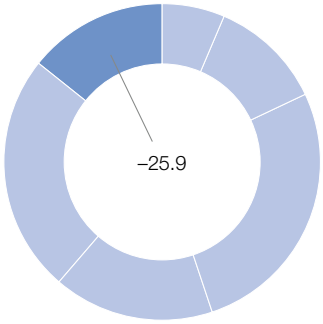

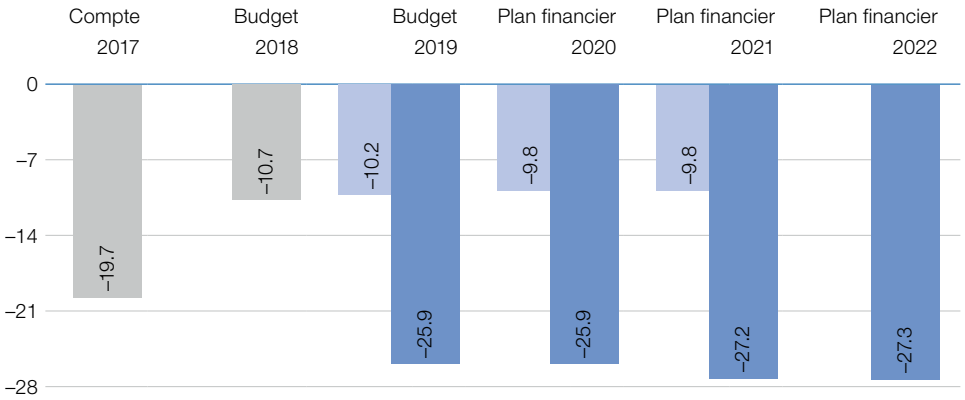

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Le groupe de produits Nature comprend toutes les tâches garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles et l'encouragement de la biodiversité :

- protection et promotion des espèces indigènes dont les populations sont menacées, création ou restauration de biotopes, préservation et promotion de la biodiversité, réduction des atteintes et nuisances aux biotopes et espèces,
- création des conditions requises pour l'exploitation durable des populations d'animaux sauvages, de poissons et d'écrevisses.

Il assure par ailleurs l'application de la législation fédérale sur la protection de la nature, la pêche et la chasse.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	799 369	729 670	831 220	831 220	831 220	831 220
(-) Frais de personnel	–11 288 202	–21 927	–12 165 115	–12 284 295	–12 352 848	–12 428 725
(-) Coûts matériels	–4 552 664	–2 813 700	–6 421 009	–6 538 793	–7 585 062	–7 475 062
(-) Intérêts et amortissements standard	–650 666	–737 706	–886 917	–1 112 077	–1 262 129	–1 426 397
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–15 692 162**	**–2 843 663**	**–18 641 820**	**–19 103 946**	**–20 368 819**	**–20 498 963**
(+) Recettes des subventions cantonales	4 448 447	4 512 800	**4 766 800**	4 766 800	4 766 800	4 766 800
(-) Coûts des subventions cantonales	–12 688 441	–16 631 860	**–16 332 000**	–16 332 000	–16 332 000	–16 332 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 210 955	4 232 000	**4 340 598**	4 740 598	4 740 598	4 740 598
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–19 721 201**	**–10 730 723**	**–25 866 422**	**–25 928 548**	**–27 193 421**	**–27 323 565**
(+)/(-) Régularisations	1 061 547	3 372 127	1 152 562	1 160 647	1 137 930	1 153 557
Solde III (comptabilité financière)	**–18 659 655**	**–7 358 597**	**–24 713 860**	**–24 767 901**	**–26 055 491**	**–26 170 008**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Pêche	–3 998 201	–967 113	**–4 720 433**	–4 828 929	–4 871 384	–4 916 230
Chasse	–5 564 657	21 100	**–6 057 180**	–6 235 062	–6 290 225	–6 426 385
Protection et promotion de la nature	–6 129 304	–1 897 651	**–7 864 207**	–8 039 954	–9 207 210	–9 156 347

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Comparé au solde inscrit au budget 2018, le groupe de produits présente une détérioration du solde I d'à peine CHF 15,8 millions et de CHF 15,1 millions pour le solde II. Ce résultat s'explique par le fait que le budget 2018 (variante 4) repose sur une planification inachevée. Des transferts conséquents ont dû être effectués entre les groupes de produits « Agriculture » et « Nature » qui ne concerneront pas le résultat de l'exercice 2018. Les divergences dans la planification n'ont pas de répercussions sur le budget. Le commentaire fait uniquement état des modifications par rapport à la planification effective.

Les dépenses liées aux prestations de base en matière de TIC ainsi qu'à l'utilisation, l'exploitation et la maintenance des applications métier entraînent une légère augmentation des frais de matériel. De plus, le passage à la norme comptable MCH2 a entraîné le transfert de dépenses d'environ CHF 0,5 million depuis les subventions cantonales vers les frais de matériel.

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la mise en œuvre de la stratégie OAN 2020. Cette dernière promeut la biodiversité par la revalorisation ciblée de paysages naturels tels que les espaces réservés aux eaux, les sites alluviaux, les habitats de la faune sauvage, les zones alpines, etc. Exemples : régénération de tronçons de cours d'eau importants et assainissement d'installations destinées à l'utilisation des eaux selon le concept cantonal de développement des eaux, réexamen des zones de protection de la faune sauvage existantes et réduction des perturbations causées à cette dernière, ainsi qu'élaboration, adoption et mise en œuvre du plan sectoriel Biodiversité dans le canton de Berne. Par ailleurs, l'élaboration et l'exécution de la législation sur la protection des animaux, les chiens, la chasse et la pêche par le biais d'une participation exemplaire des organismes concernés visent une relation harmonieuse entre les êtres humains et les animaux ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique à ces thèmes. Exemples : mise en œuvre de la nouvelle législation sur la chasse et révision de la planification de la chasse, respect de la législation en matière d'octroi d'autorisations et d'exploitation de piscicultures, instauration de contributions aux mesures de protection dans le domaine de la pêche.

Chances et risques

L'évolution du climat entraîne la modification fondamentale des habitats des poissons dans les cours d'eaux préalpins. Ce phénomène ne peut être que modestement contrecarré par des revalorisations des habitats et des mesures piscicoles. Le recul des prises de poissons risque de se traduire par des manques à gagner en termes de recettes régaliennes.

La mise en œuvre des nouvelles ordonnances sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs (OROEM) et sur la protection de la faune sauvage (OPFS), le contrôle ou l'adaptation de concepts de la Confédération ainsi que les adaptations dans le domaine de la chasse pourraient à l'avenir nécessiter des ressources supplémentaires. La gestion des grands prédateurs, en particulier du loup, requiert également de plus en plus ressources.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en millions de francs)	2	2	augmentation
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en millions de francs)	2	2	stabilité
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	784	763	stabilité
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	277	297	augmentation
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 090	1 018	stabilité
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en millions de francs)	4	2	fluctuation
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bactraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre : 258).	183	193	augmentation

4.8 Financements spéciaux

4.8.1 Fonds d'aide investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–7 083 399**	**–11 198 500**	**–9 093 600**	**–9 393 600**	**–9 393 600**	**–9 393 600**
Modification		–58.1 %	18.8 %	–3.3 %	0.0 %	0.0 %
Revenues	**7 083 399**	**11 198 500**	**9 093 600**	**9 393 600**	**9 393 600**	**9 393 600**
Modification		58.1 %	–18.8 %	3.3 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–98 440	–203 500	–198 600	–198 600	–198 600	–198 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–4 820 511	–3 820 000	–3 820 000	–4 120 000	–4 120 000	–4 120 000
37 Subventions à redistribuer	–22 500	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–2 141 948	–7 175 000	–5 075 000	–5 075 000	–5 075 000	–5 075 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	13 331	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 349 991	5 170 500	5 165 600	5 165 600	5 165 600	5 165 600
46 Revenus de transfert	2 897 012	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 320 000
47 Subventions à redistribuer	22 500	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 800 565	3 700 000	1 600 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Etat du patrimoine au 1.1.	55 305 712	25 000 000	15 755 065	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Etat du patrimoine au 31.12.	25 000 000	15 755 065	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Variation du patrimoine	–30 305 712	–9 244 935	**9 244 935**	0	0	0

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale sur la politique régionale. Le fonds fait partie intégrante du groupe de produits Développement et surveillance économique.

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.8.2 Fonds de régénération

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–4 860 759**	**–4 917 913**	**–4 472 000**	**–4 485 000**	**–4 499 000**	**–4 499 000**
Modification		–1.2 %	9.1 %	–0.3 %	–0.3 %	0.0 %
Revenues	**4 860 759**	**4 915 000**	**4 472 000**	**4 485 000**	**4 499 000**	**4 499 000**
Modification		1.1 %	–9.0 %	0.3 %	0.3 %	0.0 %
Solde	**0**	**–2 913**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–291 200.0 %	100.0 %			
Charges						
30 Charges de personnel	–2 603	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–483 391	–280 000	–315 000	–295 000	–295 000	–295 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–1 660 794	–495 000	–397 000	–430 000	–444 000	–444 000
36 Charges de transfert	–2 371 031	–2 913	–3 440 000	–3 440 000	–3 440 000	–3 440 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–342 940	–4 140 000	–320 000	–320 000	–320 000	–320 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	1	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	517 908	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 342 849	4 915 000	4 472 000	4 485 000	4 499 000	4 499 000

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Etat du patrimoine au 1.1.	10 427 540	12 088 334	12 583 334	12 980 334	13 410 334	13 854 334
Etat du patrimoine au 31.12.	12 088 334	12 583 334	12 980 334	13 410 334	13 854 334	14 298 334
Variation du patrimoine	1 660 794	495 000	**397 000**	430 000	444 000	444 000

Commentaire

Au 31 décembre 2017, le solde du fonds s'élevait à environ CHF 12,1 millions, soit une hausse d'environ CHF 1,7 million par rapport à l'année précédente. Suite à la décision du Conseil fédéral de maintenir la redevance hydraulique jusqu'en 2024 au moins, il faut supposer que le fonds continuera d'être alimenté ces prochaines années dans le cadre habituel. Les projets et planifications connus dès à présent permettent de tabler sur un solde à peu près stable pour le fonds au cours des exercices 2019 à 2022.

4.8.3 Caisse des épizooties

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–3 031 920**	**–3 498 000**	**–3 115 000**	**–3 115 000**	**–3 190 000**	**–3 115 000**
Modification		–15.4 %	10.9 %	0.0 %	–2.4 %	2.4 %
Revenues	**3 031 920**	**3 498 000**	**3 115 000**	**3 115 000**	**3 190 000**	**3 115 000**
Modification		15.4 %	–10.9 %	0.0 %	2.4 %	–2.4 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		100.0 %				
Charges						
30 Charges de personnel	–45 928	–15 000	–15 000	–15 000	–15 000	–15 000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–990 305	–1 019 400	–1 119 400	–1 119 400	–1 119 400	–1 119 400
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–456 183	–1 083 600	–615 600	–615 600	–690 600	–615 600
36 Charges de transfert	–328 906	–680 000	–680 000	–680 000	–680 000	–680 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–1 210 598	–700 000	–685 000	–685 000	–685 000	–685 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	7 050	40 000	0	0	75 000	0
42 Taxes	2 354 262	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	193 000	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	670 607	1 000 000	850 000	850 000	850 000	850 000

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Etat du patrimoine au 1.1.	9 826 771	10 282 954	11 366 554	11 982 154	12 597 754	13 288 354
Etat du patrimoine au 31.12.	10 282 954	11 366 554	11 982 154	12 597 754	13 288 354	13 903 954
Variation du patrimoine	456 183	1 083 600	**615 600**	615 600	690 600	615 600

Commentaire

Au 31 décembre 2017, le solde du fonds s'élevait à environ CHF 10,3 millions, soit une hausse d'environ CHF 0,4 million par rapport à l'année précédente. La révision de la loi cantonale sur les épizooties a conduit à réduire rétroactivement les contributions versées par les détenteurs d'animaux à la Caisse des épizooties à compter du 1er janvier 2017, créant ainsi un manque à gagner d'environ CHF 0,6 million par an. Cette baisse des recettes, conjuguée à une hausse des dépenses, ralentira par conséquent la croissance du fonds durant les années de planification. L'établissement du budget de la Caisse des épizooties est malaisé dans la mesure où les dépenses sont tributaires de la situation sanitaire, qui est par nature largement imprévisible. Si la situation demeure telle quelle, les recettes et les dépenses devraient s'équilibrer.

4.8.4 Fonds du tourisme

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–6 593 833**	**–301 500**	**–301 500**	**–301 500**	**–301 500**	**–301 500**
Modification		95.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenues	**6 593 833**	**301 500**	**301 500**	**301 500**	**301 500**	**301 500**
Modification		–95.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–315 332	–150 000	–150 000	–150 000	–150 000	–150 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–6 239 093	–57 000	–57 000	–57 000	–57 000	–57 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–39 408	–94 500	–94 500	–94 500	–94 500	–94 500
Revenues						
40 Revenus fiscaux	6 572 012	301 500	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	21 821	0	301 500	301 500	301 500	301 500
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Etat du patrimoine au 1.1.	2 619 931	2 598 110	2 598 110	2 296 610	1 995 110	1 693 610
Etat du patrimoine au 31.12.	2 598 110	2 598 110	2 296 610	1 995 110	1 693 610	1 392 110
Variation du patrimoine	–21 821	0	**–301 500**	–301 500	–301 500	–301 500

Commentaire

Le Fonds pour l'encouragement du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits Développement et surveillance économique et sert à gérer les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement. Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.8.5 Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–467 250**	**–441 800**	**–441 800**	**–441 800**	**–441 800**	**–441 800**
Modification		5.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenues	**467 250**	**441 800**	**441 800**	**441 800**	**441 800**	**441 800**
Modification		–5.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–17 723	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	–141 800	–156 800	–156 800	–156 800	–156 800
36 Charges de transfert	–397 414	–260 000	–260 000	–260 000	–260 000	–260 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–52 113	–40 000	–25 000	–25 000	–25 000	–25 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	88 950	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	378 300	431 800	431 800	431 800	431 800	431 800
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Etat du patrimoine au 1.1.	477 891	388 941	530 741	687 541	844 341	1 001 141
Etat du patrimoine au 31.12.	388 941	530 741	687 541	844 341	1 001 141	1 157 941
Variation du patrimoine	–88 950	141 800	**156 800**	156 800	156 800	156 800

Commentaire

Au 31 décembre 2017, le solde du fonds s'élevait à environ CHF 0,4 million, soit un recul d'environ CHF 0,1 million par rapport à l'année précédente. Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de mesures de prévention des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée. Une cotisation annuelle de CHF 150 est prélevée pour chacune des patentes de chasse. L'évolution du solde du fonds continue de faire l'objet d'une surveillance approfondie, laquelle conduira, le cas échéant, à l'instauration des mesures requises.

5 Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	–16.0	0.0
Santé publique	–1 312.0	24.8
Protection de la santé et service sanitaire	–7.1	1.5
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	–2.3	1.1
Protection des consummateurs et de l'environnement	–11.4	1.8
Garantie du minimum vital et intégration	–517.6	142.7
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	–937.6	131.2

5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	–11.8	–15.1	–16.0	–15.2	–15.3	–15.2
Santé publique	–1 176.9	–1 238.7	–1 287.3	–1 282.2	–1 283.3	–1 280.6
Protection de la santé et service sanitaire	–3.5	–5.2	–5.6	–6.2	–6.2	–6.2
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	–1.0	–1.2	–1.3	–1.3	–1.3	–1.2
Protection des consummateurs et de l'environnement	–9.7	–9.7	–9.6	–9.7	–9.8	–9.9
Garantie du minimum vital et intégration	–404.5	–399.0	–374.9	–370.6	–371.5	–372.3
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	–764.6	–798.5	–806.4	–821.0	–845.7	–856.9
Total	**–2 372.0**	**–2 467.4**	**–2 501.1**	**–2 506.2**	**–2 533.1**	**–2 542.3**

5.3 Priorités de développement de la Direction

L'aide sociale individuelle apporte aux personnes dans le besoin des prestations de soutien matérielles et immatérielles, qui sont à fournir selon des principes uniformes et de la manière la plus efficiente possible. La révision partielle de la loi sur l'aide sociale adoptée par le Grand Conseil lors de sa session de mars 2018 y contribuera de manière décisive.

Le projet NA-BE vise à concrétiser dans le canton de Berne la réorganisation de l'asile au niveau fédéral, par l'élaboration d'une stratégie globale adaptée au nouveau contexte du secteur de l'asile et des réfugiés.

Dans le secteur du handicap, priorité est toujours donnée à la mise en œuvre du plan stratégique du canton. A l'avenir, les prestations requises seront définies et financées individuellement (par sujet). Le nouveau système fait d'abord l'objet d'une phase pilote. Mené sous l'égide de la JCE, le projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires étudie le moyen de régler uniformément le financement et la surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et résidentielle des enfants et des adolescents.

En ce qui concerne ces derniers, les projets en cours sont prioritaires. Les questions de pédagogie spécialisée continuent d'être traitées dans le cadre de la stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée, qui relève de l'INS. Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport sur la pédagogie spécialisée durant sa session de mars 2018. Le modèle de scolarisation spécialisée qui y figure servira de base à la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210).

5.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–2 723 923 304**	**–2 782 363 186**	**–2 826 335 794**	**–2 835 451 382**	**–2 855 425 753**	**–2 867 545 870**
Modification		–2.1 %	–1.6 %	–0.3 %	–0.7 %	–0.4 %
Revenues	**357 156 584**	**339 406 971**	**380 566 977**	**355 028 144**	**347 786 144**	**343 959 144**
Modification		–5.0 %	12.1 %	–6.7 %	–2.0 %	–1.1 %
Solde	**–2 366 766 720**	**–2 442 956 215**	**–2 445 768 817**	**–2 480 423 238**	**–2 507 639 609**	**–2 523 586 726**
Modification		–3.2 %	–0.1 %	–1.4 %	–1.1 %	–0.6 %
Charges						
30 Charges de personnel	–64 251 167	–66 482 031	–68 332 056	–69 081 640	–69 543 558	–69 941 789
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–15 337 713	–18 274 730	–18 906 430	–17 627 830	–17 633 030	–17 530 630
33 Amortissements du patrimoine administratif	–842 367	–1 246 336	–1 164 593	–1 250 950	–1 324 814	–1 371 977
34 Charges financières	–1 336	–8 000	–7 770	–7 770	–7 770	–7 770
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–833 666	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–2 609 754 952	–2 670 762 034	–2 689 447 721	–2 713 735 968	–2 738 999 357	–2 753 569 480
37 Subventions à redistribuer	–9 529 752	–8 000 000	–8 000 000	–8 000 000	–8 000 000	–8 000 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–23 372 351	–17 590 055	–40 477 224	–25 747 224	–19 917 224	–17 124 224
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	16 315 917	15 498 900	8 897 100	8 897 100	8 900 100	8 904 100
43 Revenus divers	793 458	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	112 004	87 800	88 800	88 800	88 800	88 800
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	367 100	482 100	622 100	622 100	622 100
46 Revenus de transfert	297 843 579	286 811 783	295 587 877	296 253 044	299 192 044	300 947 044
47 Subventions à redistribuer	9 529 752	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
48 Revenus extraordinaires	20 526 720	13 431 144	35 268 000	20 698 000	14 850 000	12 057 000
49 Imputations internes	12 035 154	15 210 244	32 243 100	20 469 100	16 133 100	13 340 100

Evolution du compte de résultats

Le solde de la SAP est inférieur à la planification précédente de quelque CHF 8,7 millions dans budget 2019 et il lui est supérieur de quelque CHF 4,3 à CHF 20,2 millions par an dans le plan intégré mission-financement.

Les chiffres du plan pour le secteur des soins hospitaliers dépendent de la rémunération des prestations selon la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10). Ils ont été actualisés en fonction des prestations effectives 2016 (gravité des cas, notamment). Dans les secteurs du troisième âge et du handicap, les fonds budgétisés sont à la hausse en raison de l'évolution démographique, bien que la planification se fonde sur un scénario prudent.

La planification tient compte d'une croissance des salaires de 0,7 pour cent, analogue à celle du personnel cantonal. Comme celle-ci a été réduite de 0,3 pour cent par rapport à la planification précédente (pour le personnel du canton comme pour celui des institutions subventionnées), il en résulte pour la SAP un allégement de quelque CHF 4 à 16 millions.

Dans le secteur de l'aide sociale, les moyens planifiés précédemment ont dû être augmentés sur la base des chiffres effectifs 2017. Le surcoût concerne en particulier l'aide matérielle (recul des recettes de l'assurance-chômage et de l'assurance-invalidité, hausse des primes d'assurance-maladie).

La planification de la SAP est toutefois réduite d'environ CHF 10,5 millions à partir de 2019 grâce au transfert à la POM de la part cantonale des frais d'exécution des mesures prévu par la nouvelle loi sur l'exécution judiciaire (LEJ).

D'autres modifications par rapport à la planification précédente résultent du programme d'allégement : le Grand Conseil a ainsi réduit la mesure concernant l'obligation de prise en charge dans l'aide et les soins à domicile de CHF 2 millions. Quant à la mesure portant sur l'augmentation de la participation des patients, elle a été inscrite en chiffres nets dans la dernière planification, avec une économie de CHF 13 millions pour la SAP. Les incidences financières sont désormais budgétisées de manière brute, ce qui se traduit par un allégement de CHF 22 millions au total dans ce groupe de produits et des surcoûts de CHF 9 millions au niveau des prestations complémentaires (JCE).

5.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte des investissements						
Dépenses	**–33 228 146**	**–58 596 644**	**–69 085 000**	**–46 930 000**	**–52 310 000**	**–49 519 000**
Modification		–76.3 %	–17.9 %	32.1 %	–11.5 %	5.3 %
Recettes	**3 163 135**	**14 232 500**	**14 000 000**	**9 000 000**	**9 000 000**	**9 000 000**
Modification		349.9 %	–1.6 %	–35.7 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–30 065 011**	**–44 364 144**	**–55 085 000**	**–37 930 000**	**–43 310 000**	**–40 519 000**
Modification		–47.6 %	–24.2 %	31.1 %	–14.2 %	6.4 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–1 063 643	–2 565 000	–1 020 000	–1 090 000	–1 090 000	–1 070 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–348 423	0	0	0	0	0
54 Prêts	–500 000	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	–50 000	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	–31 266 080	–56 031 644	–68 065 000	–45 840 000	–51 220 000	–48 449 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	15 481	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	3 004 359	14 232 500	14 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
64 Remboursement de prêts	143 295	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les chiffres sont supérieurs à ceux de la planification précédente de CHF 5,6 millions à CHF 15,3 millions, exception faite de l'exercice 2020 (recul de CHF 5,6 mio).

L'évolution prévue est due à la planification du Fonds d'investissements hospitaliers, basée sur les projets autorisés jusqu'à fin 2011. La révision partielle de la LAMal marque la disparition de ce financement spécial, d'où le recul des investissements nets de la SAP au cours de la période considérée.

Dans les autres domaines, la part de la SAP au plafond global de l'investissement net a été réduite de CHF 7 millions en moyenne en 2019 et 2020 et augmentée de quelque CHF 15,5 millions en 2021 et 2022. Il en résulte toujours un écart de planification de plus de 20 pour cent, notamment pour ce qui est des projets de construction dans le secteur du handicap.

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la SAP

Effectif réel				Effectif cible	
2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
2 107.6	2 075.4	2 036.7	356.6	367.8	362.2

Commentaire

Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année ainsi que celui visé à partir de 2018. Les variations d'une année à l'autre s'expliquent en particulier par les postes temporairement non pourvus.
Il convient par ailleurs de mentionner les facteurs suivants :

- suppression d'emplois et fermeture d'unités suite aux mesures EOS concernant la psychiatrie (en particulier secteur du long séjour dans la psychiatrie de la personne âgée, 45 postes en 2014) ;
- nouvelle réduction des effectifs dans les trois institutions psychiatriques cantonales en raison de leur autonomisation au 1er janvier 2017, les mesures prises par les trois établissements pour améliorer leur résultat (projet « Fit for the future ») n'étant pas sans effet sur l'état du personnel ;
- recul entre 2016 et 2017 en raison de cette autonomisation ;
- suppression de 4,2 postes dans le cadre du programme d'allégement 2018 (incidence sur l'effectif cible à partir de 2019 seulement) ;
- transfert de 1,4 poste à l'Office cantonal d'informatique et d'organisation le 1er janvier 2019 suite au projet IT@BE.

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques

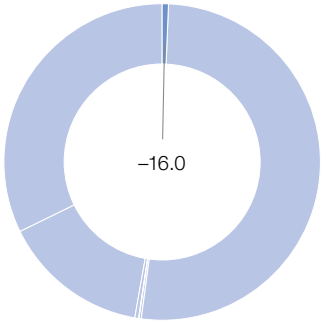

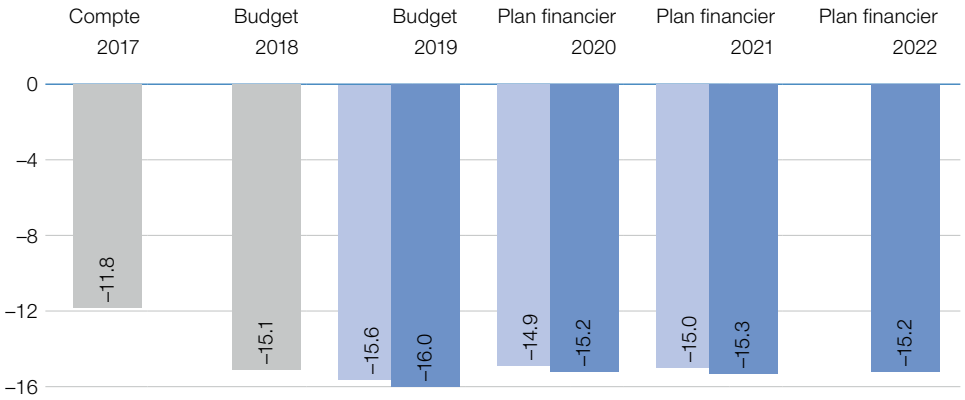

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Soutien du directeur ; coordination des activités des offices de la SAP ; gestion de projets pour le directeur, le canton et la Confédération ; planification financière et information du public.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction ; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant ; instruction des recours et élaboration des décisions correspondantes ; représentation de la SAP auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux ; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Prestations diverses pour les offices et les unités administratives assimilées : finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	22 178	10 000	30 000	30 000	30 000	30 000
(-) Frais de personnel	–7 095 895	–7 424 555	–7 433 938	–7 484 314	–7 570 684	–7 575 637
(-) Coûts matériels	–4 601 887	–7 207 801	–8 166 801	–7 320 802	–7 323 801	–7 323 801
(-) Intérêts et amortissements standard	–98 502	–526 474	–440 255	–427 372	–411 325	–373 923
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–11 774 107**	**–15 148 831**	**–16 010 994**	**–15 202 487**	**–15 275 810**	**–15 243 362**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	18 031	14 000	**18 000**	18 000	18 000	18 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–11 756 075**	**–15 134 831**	**–15 992 994**	**–15 184 487**	**–15 257 810**	**–15 225 362**
(+)/(-) Régularisations	734 533	94 330	85 365	70 017	54 036	35 722
Solde III (comptabilité financière)	**–11 021 542**	**–15 040 501**	**–15 907 629**	**–15 114 470**	**–15 203 774**	**–15 189 640**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Soutien à la direction	–2 317 801	–2 272 390	**–2 619 552**	–2 634 294	–2 653 269	–2 651 257
Prestations pour les offices/les unités administratives assimilées/les tiers	–7 953 053	–11 286 418	**–11 810 736**	–10 981 503	–11 013 978	–10 964 364
Prestations juristiques	–1 503 253	–1 590 023	**–1 580 706**	–1 586 690	–1 608 562	–1 627 741

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La décentralisation des frais postaux découlant du programme d'allégement 2018 en particulier entraîne des coûts supplémentaires par rapport à la planification précédente (env. CHF 0,3 mio). En outre, des frais de déménagement et d'installation uniques seront occasionnés en 2019 par la restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (env. CHF 0,1 mio). Enfin, la centralisation de certains postes de dépenses (p. ex. traductions externes) a donné lieu à des surcoûts dans ce groupe de produits (économies correspondantes dans d'autres groupes de produits de la SAP).

Priorités de développement

Divers projets législatifs sont en cours :

- Nouvelle loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (loi spéciale sur la restructuration de ce domaine dans le canton de Berne) ; entrée en vigueur prévue pour l'été 2020.
- Nouvelle loi sur les programmes d'action sociale; entrée en vigueur prévue pour 2021.
- Révision de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11) ; entrée en vigueur prévue pour 2022.

La numérisation des processus au sein de la Direction et de l'échange de données avec les partenaires externes doit permettre d'accroître l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	163	113	fluctuation
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	18	11	fluctuation
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	41	48	fluctuation
Nombre de projets législatifs	16	17	stabilité
Nombre de conseils juridiques (évaluation possible seulement à partir de 2015)	478	442	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	196	228	fluctuation
Nombre de recours déposés	27	25	stabilité
Nombre de recours réglés	23	23	stabilité

5.7.2 Santé publique

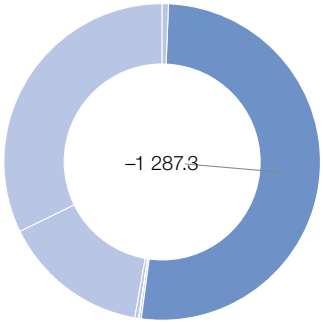

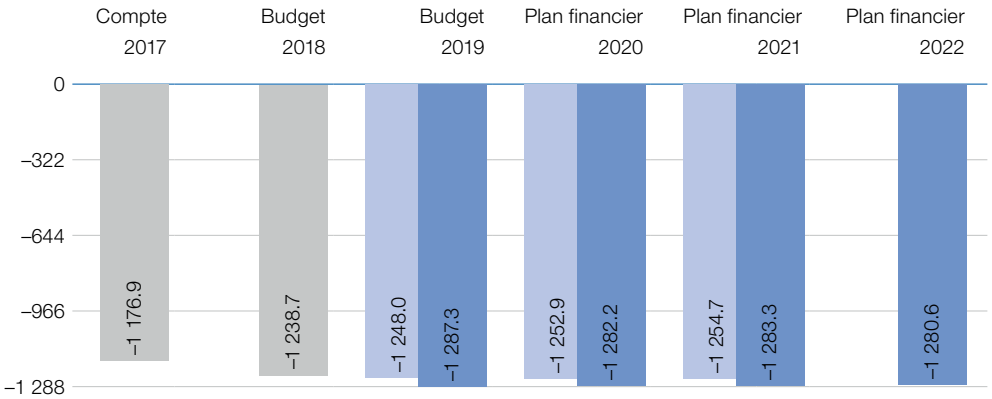

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Traitements, soins et conseils dispensés à des patients généralement hospitalisés (services de sauvetage)

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	19 204	0	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	–4 195 109	–4 502 295	–5 114 628	–5 163 663	–5 191 452	–5 192 321
(-) Coûts matériels	–1 161 035	–2 155 501	–1 579 500	–1 479 501	–1 482 500	–1 482 501
(-) Intérêts et amortissements standard	21 757	0	–25 000	–25 000	–25 000	–25 000
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–5 315 183**	**–6 657 795**	**–6 719 129**	**–6 668 164**	**–6 698 952**	**–6 699 821**
(+) Recettes des subventions cantonales	2 523 688	3 000 000	**21 772 000**	21 697 500	21 788 000	21 899 500
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 174 100 013	–1 235 049 444	**–1 305 307 500**	–1 300 255 000	–1 301 376 500	–1 298 825 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**3 000 000**	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 176 891 508**	**–1 238 707 239**	**–1 287 254 629**	**–1 282 225 664**	**–1 283 287 452**	**–1 280 625 821**
(+)/(-) Régularisations	–7 507 471	1 921 346	40 072 246	17 017 153	8 038 254	2 548 850
Solde III (comptabilité financière)	**–1 184 398 980**	**–1 236 785 893**	**–1 247 182 383**	**–1 265 208 511**	**–1 275 249 198**	**–1 278 076 971**

Remarque

Le produit «Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé» sera transféré le 1er janvier 2019 du groupe de produits «Garantie du minimum vital et intégration» au groupe de produits «Santé publique.

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Soins aigus somatiques	–3 573 118	–4 498 586	**–2 984 277**	–3 008 071	–3 225 356	–3 225 921
Réadaptation	–140 028	–177 220	**–182 135**	–183 188	–183 048	–183 095
Formation pratique et perfectionnement	–850 147	–870 684	**–1 165 512**	–1 172 648	–1 076 324	–1 075 615
Services de sauvetage	–425 418	–530 285	**–492 209**	–394 467	–395 792	–395 934
Psychiatrie	–326 473	–581 021	**–725 308**	–729 932	–632 692	–633 083
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé	0	0	**–1 169 688**	–1 179 858	–1 185 740	–1 186 173

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La division Promotion de la santé et addictions (produit Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé) sera transférée de l'Office des affaires sociales (OAS) à l'Office des hôpitaux (ODH) au 1er janvier 2019, afin de favoriser la réorientation du système de santé vers la prise en charge ambulatoire et les soins intégrés. Ce transfert de quelque CHF 19 millions (après compensation des charges), qui n'a pas d'incidence sur le budget, entraîne une hausse du solde du groupe de produits Santé publique et une baisse du solde du groupe Garantie du minimum vital et intégration.

Le solde I ne change guère par rapport à la planification précédente.

La réduction des charges due au transfert, des coûts matériels vers les subventions cantonales, des frais liés à la création d'une communauté de référence (mise en œuvre de la loi fédérale du 19 juin 2015 sur le dossier électronique du patient, LDEP ; RS 816.1) sera neutralisée par la hausse des frais de personnel (transfert de la division Promotion de la santé et addictions).

Le solde II augmente d'environ CHF 40 millions. D'un côté, les coûts s'accroissent de quelque CHF 19 millions suite au transfert de la division Promotion de la santé et addictions et de quelque CHF 9 millions en raison de la hausse du nombre de sorties et de journées de soins hospitalières dans les soins aigus somatiques et la réadaptation. De l'autre, l'ajustement de la planification des investissements fait augmenter de quelque CHF 13 millions en 2019 les coûts standard occasionnés par les paiements à la charge du Fonds d'investissements hospitaliers, en dissolution. Ceux-ci baissent à nouveau légèrement les années suivantes.

Les chiffres du plan ont été actualisés sur la base des prestations effectives 2016 (gravité des cas, notamment).

Les coûts standard pour les subventions d'investissement, également inclus dans le poste « Coûts des subventions cantonales », augmentent au début de la période de planification, mais baissent à nouveau légèrement les années suivantes. Ils sont en recul constant depuis 2012 en raison du nouveau régime introduit par la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10), qui n'autorise plus le financement de nouveaux projets par le Fonds d'investissements hospitaliers.

Les rentrées fiscales sont désormais indiquées. Il s'agit des subventions provenant de la dîme fédérale de l'alcool, qui sont comptabilisées dans le Fonds de lutte contre la toxicomanie et qui seront imputées au groupe de produits Santé publique suite au transfert de la division Promotion de la santé et addictions.

Priorités de développement

Le système tarifaire du financement hospitalier est affiné et optimisé d'année en année, ce qui se répercute sur le coût relatif (cost-weight) des prestations fournies. Par ailleurs, les dépenses hospitalières dépendent fortement du volume des prestations fournies (selon le degré de gravité des cas) ainsi que des forfaits, journaliers ou par cas (assumés à 55 % par le canton).

Chances et risques

Les facteurs influant sur le coût des soins hospitaliers (voir « Priorités de développement ») et les prestations effectives peuvent diverger des suppositions de la présente planification. Vu le gros volume du groupe de produits, des divergences proportionnellement minimes peuvent déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions de francs. Or la législation en vigueur ne permet pas au canton de piloter le volume des prestations.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	146 083	145 819	augmentation
Casemix ; somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	150 489	150 698	augmentation
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	190 074	192 746	augmentation
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	129 917	130 953	augmentation
Nombre d'interventions de sauvetage	37 549	43 008	augmentation
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	72	63	fluctuation
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	28	25	fluctuation
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps ; selon contrat de prestations)	1 299	1 241	stabilité
Nombre de journées de soins hospitalières (psychiatrie)	298 638	311 394	stabilité
Nombre de journées de soins ambulatoires (psychiatrie)	164 631	327 961	augmentation
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie residentielle, foyer)	280	280	stabilité

5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire

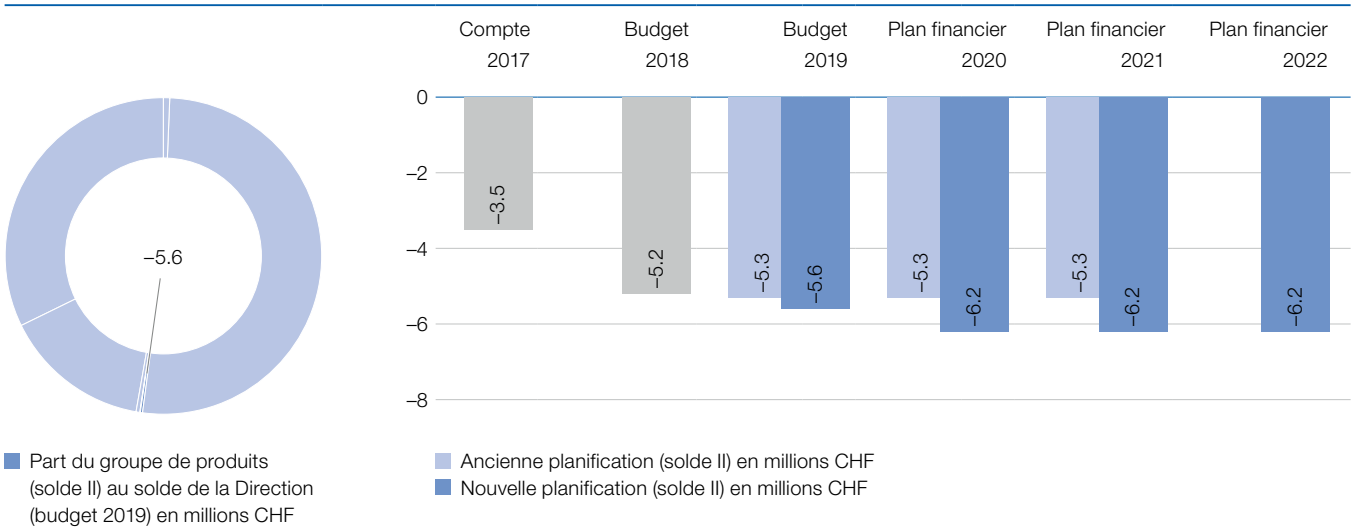

Description

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire et de la prise en charge des traitements hospitaliers nécessaires dans des établissements extracantonaux conformément aux dispositions de la loi fédérale sur l'assurance-maladie.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	1 500 542	1 156 000	1 456 000	1 456 000	1 456 000	1 456 000
(-) Frais de personnel	–1 562 714	–1 810 708	–1 794 231	–1 766 492	–1 775 677	–1 777 115
(-) Coûts matériels	–1 439 000	–1 159 000	–1 559 000	–1 559 000	–1 558 999	–1 559 000
(-) Intérêts et amortissements standard	31	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–1 501 140**	**–1 813 708**	**–1 897 230**	**–1 869 491**	**–1 878 676**	**–1 880 115**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 983 407	–3 407 000	**–3 707 000**	–4 307 000	–4 307 000	–4 307 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–3 484 547**	**–5 220 708**	**–5 604 230**	**–6 176 491**	**–6 185 676**	**–6 187 115**
(+)/(-) Régularisations	–37 726	9 655	201 368	85 513	40 393	12 808
Solde III (comptabilité financière)	**–3 522 273**	**–5 211 053**	**–5 402 862**	**–6 090 978**	**–6 145 283**	**–6 174 307**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Maladies transmissibles et médecine préventive	–289 114	–271 828	**–415 281**	–408 655	–410 960	–411 392
Autorisations	–646 718	–875 560	**–808 688**	–793 324	–798 124	–798 694
Garantie de participation aux frais selon art. 41.Abs. KVG3	–154 661	–147 999	**–155 484**	–152 885	–153 635	–153 683
Service sanitaire	–410 647	–518 321	**–517 778**	–514 627	–515 957	–516 347

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les dépenses liées au programme de formation postgrade au cabinet médical de premier recours (assistanat au cabinet médical), à compter de 2019, et à la mise en œuvre de la nouvelle législation sur le registre des tumeurs, à compter de 2020, sont supérieures à la planification actuelle. En outre, les recettes et les coûts des vaccinations contre les papillomavirus humains (HPV) ont été revus à la hausse sur la base des chiffres enregistrés les années précédentes, sans incidence sur le budget.

Priorités de développement

Médecine préventive : programmes de dépistage du cancer pragmatiques basés sur une méthode de qualité certifiée. Réorganisation du registre des tumeurs fondée sur la nouvelle législation. Promotion des soins médicaux ambulatoires de base et d'urgence, en particulier dans les régions périphériques rurales.

Mise en œuvre de plusieurs lois fédérales nouvelles ou révisées : loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd ; RS 811.11), loi fédérale du 18 mars 2011 sur les professions relevant du domaine de la psychologie (loi sur les professions de la psychologie, LPsy ; RS 935.81), future loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan ; RS 811.21), loi fédérale du 18 décembre 1998 sur la procréation médicalement assistée (LPMA ; RS 810.11), loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10).

Organisation des soins pour les demandeurs d'asile dans les centres du canton et de la Confédération.

Gestion des catastrophes : amélioration de l'intégration des institutions de la santé dans la planification, préparation des événements particuliers et des situations extraordinaires ayant des incidences sur la santé de la population.

Chances et risques

Lutte contre les maladies transmissibles et maîtrise des événements majeurs inattendus : prestations difficilement planifiables, notamment en ce qui concerne l'apparition de maladies (p. ex. grippe A [H1N1], rougeole, ebola, zika). L'organisation des soins pour les demandeurs d'asile résidant dans les centres du canton et de la Confédération met à rude épreuve un système de base déjà surchargé.

Plusieurs lois fédérales révisées ou nouvelles (LPMéd, LPsy, LPSan, LPMA) ainsi que la révision de la LAMal concernant la régulation de l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie entraînent un surcroît de travail au sein de l'Office du médecin cantonal (autorisations et surveillance) et requièrent des solutions numériques modernes pour l'exécution des nouvelles tâches.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de procédures de surveillance	48	51	augmentation
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	564	499	stabilité
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p.ex. programme de méthadone)	2 310	2 459	stabilité
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 LAMal	4 371	4 180	stabilité
Lutte contre les maladies transmissibles : Nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p.ex. tuberculose, méningite, rougeole)	5 439	4 419	augmentation

5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité

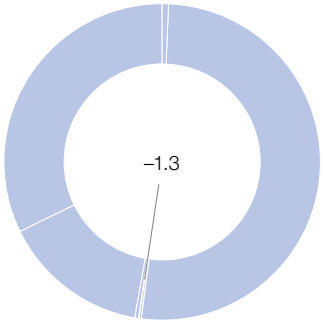

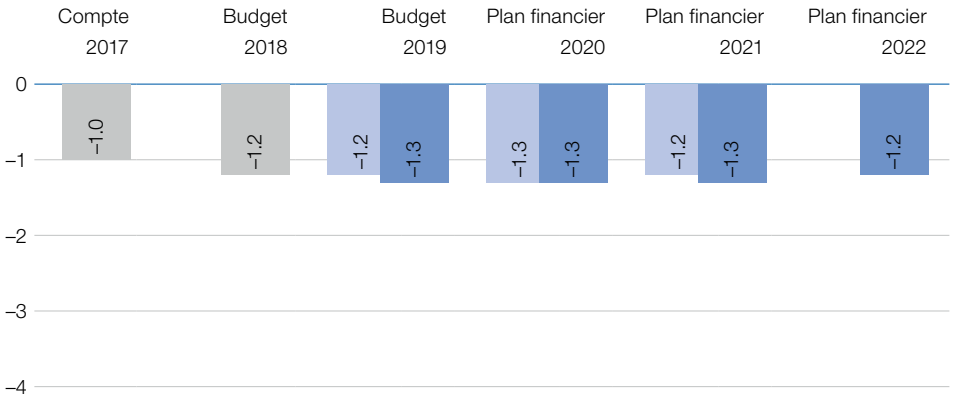

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	1 250 714	1 066 000	1 056 000	1 046 000	1 046 000	1 046 000
(-) Frais de personnel	–2 021 434	–1 886 375	–1 909 929	–1 922 942	–1 904 447	–1 870 805
(-) Coûts matériels	–227 270	–325 811	–355 800	–355 800	–355 800	–355 800
(-) Intérêts et amortissements standard	–45 823	–54 118	–50 319	–52 949	–54 297	–58 021
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–1 043 812**	**–1 200 304**	**–1 260 048**	**–1 285 691**	**–1 268 544**	**–1 238 626**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 043 812**	**–1 200 304**	**–1 260 048**	**–1 285 691**	**–1 268 544**	**–1 238 626**
(+)/(-) Régularisations	74 424	9 558	9 663	8 108	6 488	4 633
Solde III (comptabilité financière)	**–969 388**	**–1 190 746**	**–1 250 386**	**–1 277 584**	**–1 262 056**	**–1 233 994**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Contrôle des médicaments	–931 818	–973 286	**–975 739**	–994 952	–987 916	–976 078
Contrôle des essais cliniques sur l'être humain	–158 114	–182 895	**–226 281**	–232 146	–224 145	–209 458
Surveillance des professions pharmaceutiques	46 120	–44 124	**–58 029**	–58 593	–56 483	–53 090

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les chiffres inscrits au plan financier sont pratiquement les mêmes que ceux de la planification précédente.

Priorités de développement

Aucune priorité de développement particulière.

Chances et risques

Aucune incidence particulière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisationde remettre des stupéf	650	657	stabilité
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	225	230	stabilité
Nombre d'analyses de laboratoire	1 154	1 146	stabilité
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	180	423	stabilité
Elimination des stupéfiants périmés (kg)	7 620	10 790	fluctuation

5.7.5 Protection des consommateurs et de l'environnement

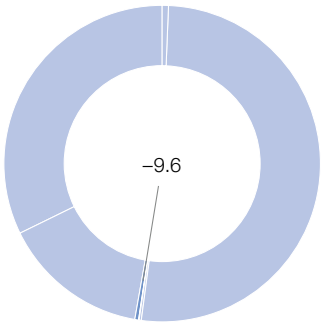

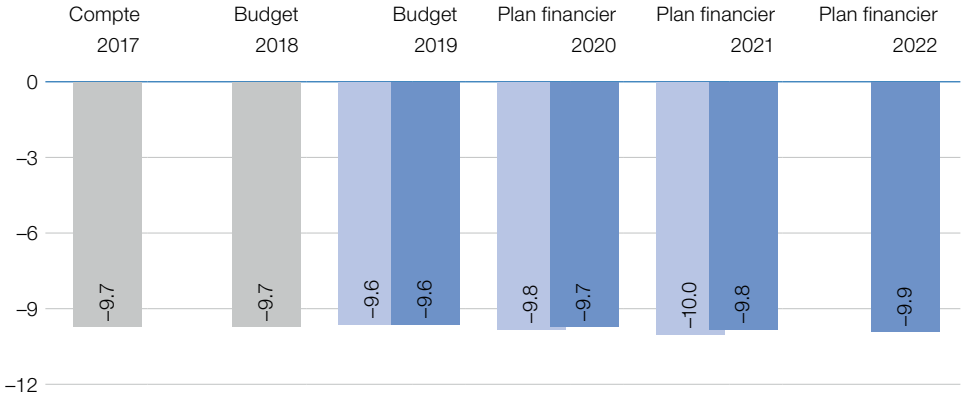

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et d'empêcher les tromperies.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Protection de la population et de l'environnement contre les matières et les organismes dangereux, contre le rayonnement radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	1 420 489	1 661 000	1 763 000	1 763 000	1 763 000	1 763 000
(-) Frais de personnel	–9 113 320	–9 220 493	–9 189 851	–9 375 331	–9 346 183	–9 415 784
(-) Coûts matériels	–1 262 547	–1 349 001	–1 357 001	–1 231 001	–1 331 001	–1 231 000
(-) Intérêts et amortissements standard	–767 833	–824 318	–813 085	–877 312	–934 188	–1 000 909
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–9 723 212**	**–9 732 812**	**–9 596 937**	**–9 720 643**	**–9 848 371**	**–9 884 693**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 391	4 000	**4 000**	4 000	4 000	4 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–9 717 821**	**–9 728 812**	**–9 592 937**	**–9 716 643**	**–9 844 371**	**–9 880 693**
(+)/(-) Régularisations	111 338	155 737	154 774	162 793	170 754	174 304
Solde III (comptabilité financière)	**–9 606 482**	**–9 573 075**	**–9 438 162**	**–9 553 850**	**–9 673 617**	**–9 706 389**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	–7 895 804	–7 725 997	**–7 899 498**	–8 007 289	–8 125 298	–8 158 080
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	–1 827 407	–2 006 815	**–1 697 439**	–1 713 354	–1 723 073	–1 726 613

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les chiffres sont du même ordre de grandeur que dans la planification précédente.

Priorités de développement

Protection des consommateurs : poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle législation sur les denrées alimentaires entrée en vigueur en 2017.

Protection de l'environnement : mise en œuvre de la stratégie d'évaluation des risques encourus par les entreprises qui utilisent de grandes quantités de substances, de préparations ou de déchets spéciaux dangereux, conformément à l'ordonnance fédérale du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM ; RS 814.012).

Chances et risques

L'application de la nouvelle législation sur les denrées alimentaires exigera peut-être des ressources supplémentaires pour le contrôle des eaux de baignade, dont la planification ne tient pas encore compte.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	8 320	8 562	stabilité
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	13 149	12 869	stabilité
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	90	88	stabilité
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquementmodifiés ou de substances dangereuse	0	0	stabilité

5.7.6 Garantie du minimum vital et intégration

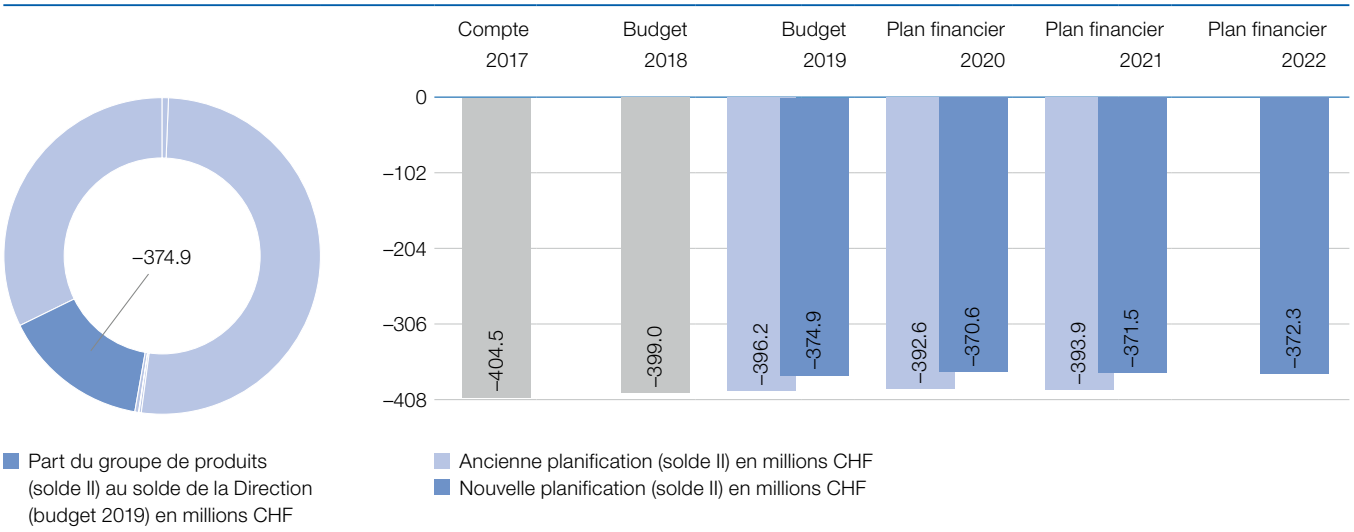

Description

Garantie du minimum vital et insertion professionnelle
Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles à titre de minimum vital (aide sociale au sens strict). Y ont droit également les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées. Les personnes non assurées et sans emploi tributaires de l'aide sociale (p. ex. chômeurs de longue durée, indépendants sans emploi, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer aux mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Insertion sociale et prestations spécifiques
Les familles et, en particulier, les familles monoparentales disposent de structures d'accueil extrafamilial (garderies et familles de jour) pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession, afin de favoriser l'intégration sociale mais aussi de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations pédagogiques professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à 5 ans révolus.

Les personnes le nécessitant bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques, telles que l'aide aux victimes d'infractions (p. ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) consolide les mesures spécifiques d'encouragement de l'intégration des personnes migrantes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	5 118	0	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	–6 484 458	–6 917 017	–6 105 453	–6 153 629	–6 182 959	–6 265 138
(-) Coûts matériels	–1 662 569	–1 958 500	–1 519 500	–1 497 500	–1 391 500	–1 377 500
(-) Intérêts et amortissements standard	37 029	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–8 104 880**	**–8 875 517**	**–7 624 953**	**–7 651 130**	**–7 574 459**	**–7 642 639**
(+) Recettes des subventions cantonales	175 656 216	159 168 000	**142 685 000**	141 642 500	142 257 000	142 900 500
(-) Coûts des subventions cantonales	–575 084 965	–552 326 000	**–509 965 000**	–504 595 500	–506 168 500	–507 593 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 045 903	3 000 000	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–404 487 726**	**–399 033 517**	**–374 904 953**	**–370 604 130**	**–371 485 959**	**–372 335 639**
(+)/(-) Régularisations	358 636	218 963	–49 637	–49 637	–49 637	–49 637
Solde III (comptabilité financière)	**–404 129 089**	**–398 814 554**	**–374 954 590**	**–370 653 766**	**–371 535 596**	**–372 385 276**

Remarque

Le produit «Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé» sera transféré le 1er janvier 2019 du groupe de produits «Garantie du minimum vital et intégration» au groupe de produits «Santé publique.

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé	–689 606	–1 297 597	**0**	0	0	0
Insertion sociale	–3 115 431	–3 169 091	**–3 521 597**	–3 546 424	–3 513 003	–3 554 549
Garantie du minimum vital social	–4 299 844	–4 408 829	**–4 103 356**	–4 104 706	–4 061 457	–4 088 090

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde 2019 du groupe de produits est inférieur de quelque CHF 21 millions à la planification précédente, en raison surtout du transfert du produit Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé (env. CHF 19,0 mio) au groupe de produits Santé publique de l'Office des hôpitaux (ODH) ainsi que du transfert des frais d'exécution des mesures à la POM (CHF 10,5 mio). Par ailleurs, des ressources supplémentaires sont budgétées à compter de 2019, en particulier pour l'aide matérielle (CHF 8,4 mio). Il s'agit dans le détail des adaptations suivantes:

– Transfert de la division Promotion de la santé et addictions (produit Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé) de l'Office des affaires sociales (OAS) à l'ODH au 1er janvier 2019: il convient de favoriser la réorientation du système de santé vers la prise en charge ambulatoire et les soins intégrés. Ce transfert de quelque CHF 19 millions (après compensation des charges), qui n'a pas d'incidence sur le budget, entraîne une hausse du solde du groupe de produits Santé publique et une baisse du solde du groupe Garantie du minimum vital et intégration.

– Frais d'exécution des mesures: à compter de 2019, la part qui revient au canton sera imputée à la POM (groupe de produits Privation de liberté et mesures d'encadrement) sur la base de la nouvelle loi sur l'exécution judiciaire (LEJ). Les charges du groupe de produits Garantie du minimum vital et intégration diminueront ainsi de quelque CHF 10,5 millions.

– Adaptation de l'aide matérielle au besoin effectif : au vu des résultats 2017, des ressources supplémentaires seront nécessaires en 2019 à charges constantes. Le budget a donc été augmenté de CHF 6,0 millions (après compensation des charges). Le surcoût est notamment dû à une baisse des revenus provenant de l'assurance-chômage (AC), de l'assurance-invalidité (AI) et des rétrocessions des bénéficiaires ainsi qu'à une diminution des remboursements de l'Office des assurances sociales découlant de la réduction des primes d'assurance-maladie. Depuis 2012, les dépenses d'aide matérielle restent relativement stables malgré un contexte difficile (migration, démantèlement de prestations en amont, etc.). Les mesures d'économie introduites ces dernières années sont certes efficaces, mais elles sont neutralisées par d'autres facteurs (p. ex. allongement de la durée d'assistance, recul des recettes, coûts supplémentaires dans le secteur de la migration). En outre, les primes d'assurance-maladie ont augmenté de 3,4 pour cent en moyenne dans le canton de Berne entre 2017 et 2018, raison pour laquelle des surcoûts de CHF 2,4 millions par an (après compensation des charges) sont attendus s'agissant de l'aide matérielle.

– Croissance de la masse salariale : la réduction de 0,3 pour cent (similaire à celle arrêtée pour le personnel cantonal) permet d'économiser CHF 0,5 million par rapport à la planification précédente (après compensation des charges, en cumul annuel).

Priorités de développement

L'aide sociale individuelle apporte aux personnes dans le besoin des prestations de soutien matérielles et immatérielles, qui sont à fournir selon des principes uniformes et de la manière la plus efficiente possible.

Le projet NA-BE vise à mettre en œuvre dans le canton de Berne la réorganisation de l'asile au niveau fédéral, par l'élaboration d'une stratégie globale adaptée au nouveau contexte du secteur de l'asile et des réfugiés. Le projet n'est pas encore pris en compte dans les chiffres actuels de la planification financière.

Chances et risques

Les chiffres de la planification de l'aide sociale se basent sur des scénarios favorables. Des surcoûts considérables peuvent découler d'un recul de la conjoncture, de la suppression de prestations dans le dispositif en amont (AI et AC surtout), de changements structurels (réduction individuelle des primes d'assurance-maladie selon l'art. 65 de la loi fédérale du 28 mars 1994 sur l'assurance maladie [LAMal ; RS 832.10], p. ex.) et de l'augmentation du nombre de personnes réfugiées ou admises à titre provisoire. L'ampleur de ces dépenses éventuelles ne peut cependant pas être évaluée à l'heure actuelle.

Si le projet populaire concernant la révision partielle de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) aboutit et est adopté, les économies prévues par le programme d'allégement budgétaire seront retardées ou ne pourront pas être réalisées.

Depuis 2017, la rétribution des frais de traitement du personnel des services sociaux est liée aux prestations. A compter de 2019, les communes pourront introduire des bons de garde pour l'accueil extrafamilial. Ces deux changements de système offrent des opportunités, mais présentent aussi des risques en ce qui concerne l'évolution des coûts.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	46 900	46 900	stabilité
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale ; %)	4.6	4.6	stabilité
Nombre de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire (> 7 ans) dans le canton de Berne	6 174	7 303	augmentation
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 000	1 000	stabilité
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	3 676	3 823	augmentation

5.7.7 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation

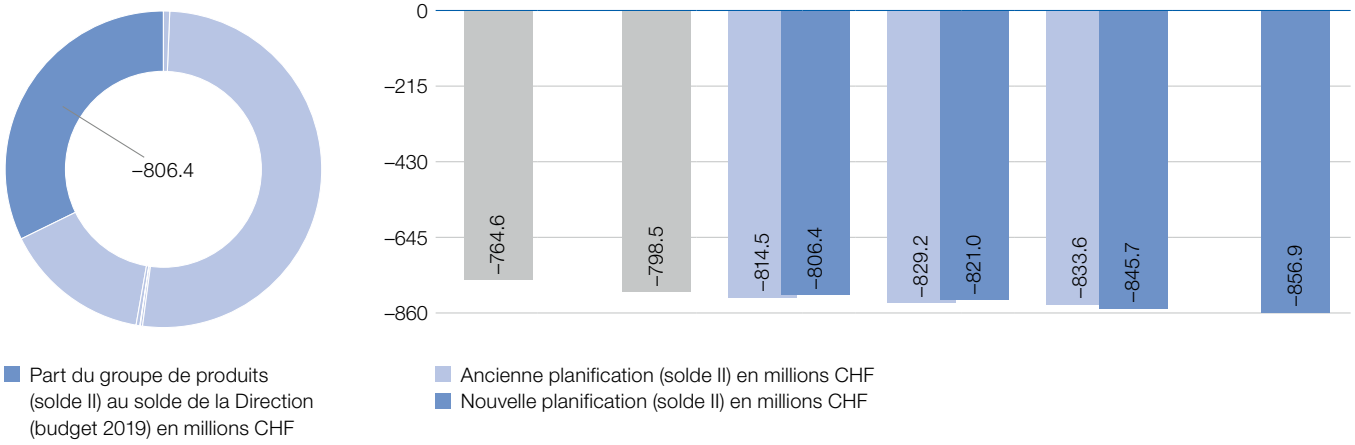

Description

Les personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation bénéficient d'une aide correspondante. Celle-ci est planifiée selon les besoins et cofinancée par le canton en fonction de ses possibilités financières. Les prestations sont reconnues, autorisées et contrôlées dans le cadre de la surveillance cantonale.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	4 799 482	2 547 900	2 252 200	2 259 200	2 259 200	2 259 200
(-) Frais de personnel	–33 287 032	–34 583 886	–36 637 321	–37 068 564	–37 425 453	–37 698 287
(-) Coûts matériels	–7 030 881	–7 989 829	–9 523 726	–9 179 126	–9 187 325	–9 198 923
(-) Intérêts et amortissements standard	–216 756	–164 865	–162 664	–187 257	–211 232	–206 996
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–35 735 187**	**–40 190 680**	**–44 071 512**	**–44 175 747**	**–44 564 810**	**–44 845 006**
(+) Recettes des subventions cantonales	126 867 742	130 655 000	**128 977 500**	130 386 000	132 263 000	132 907 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–855 774 761	–888 966 000	**–891 274 000**	–907 274 000	–933 457 000	–944 992 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	17 003	13 900	**13 900**	13 900	13 900	13 900
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–764 625 203**	**–798 487 780**	**–806 354 112**	**–821 049 847**	**–845 744 910**	**–856 916 106**
(+)/(-) Régularisations	11 506 236	22 147 387	14 721 307	8 525 768	17 174 826	16 095 957
Solde III (comptabilité financière)	**–753 118 967**	**–776 340 393**	**–791 632 805**	**–812 524 079**	**–828 570 084**	**–840 820 150**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Aide aux enfants et aux adolescents	–32 180 879	–36 477 963	**–39 709 726**	–39 782 621	–40 207 737	–40 447 028
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	–1 390 227	–1 703 464	**–2 030 424**	–2 045 227	–2 028 278	–2 047 582
Aide aux adultes handicapés	–2 164 081	–2 009 254	**–2 331 362**	–2 347 899	–2 328 795	–2 350 396

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le secteur des enfants et des adolescents, le besoin de prestations devrait s'accroître en raison de l'augmentation avérée des troubles du comportement, des graves troubles psychiques et des polyhandicaps. En effet, le droit aux mesures de pédagogie spécialisée est acquis dès lors que le besoin est attesté, avec les conséquences financières qui s'ensuivent. Une partie des moyens supplémentaires requis ont été intégrés dans la planification.

Dans le secteur des adultes handicapés, l'évolution démographique induit une augmentation annuelle des besoins de deux à quatre pour cent. Il est possible de faire face à cette évolution avec les moyens prévus dans la planification actuelle.

Dans le secteur des personnes âgées et des malades chroniques, les besoins financiers des établissements médico-sociaux sont calculés sur la base du coût des soins 2017 et de suppositions prudentes sur l'évolution de la démographie et des degrés de soins (hausse des besoins). Dans le maintien à domicile, la planification table sur une augmentation annuelle minime du volume de deux pour cent, vu le principe consistant à privilégier la prise en charge ambulatoire. Des moyens financiers supplémentaires sont prévus par rapport à la planification précédente pour couvrir ces besoins dans les deux années à venir. Par ailleurs, tant dans le domaine ambulatoire que dans le long séjour, un montant total de CHF 6,5 millions de francs est dorénavant affecté au financement du matériel de soins figurant dans la liste des moyens et appareils (LiMA) qui était auparavant à la charge des assureurs-maladie, suite à un arrêt du Tribunal administratif fédéral et à des processus politiques à l'échelle nationale (Département fédéral de l'intérieur, Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, fédérations).

Concernant la prise en charge ambulatoire des personnes âgées et des malades chroniques, la planification tient compte de la mesure du programme d'allégement (PA) du Grand Conseil concernant l'obligation de prise en charge, reportée à 2019 et réduite à CHF 6 millions. Quant à la mesure du PA portant sur l'augmentation de la participation des patients aux coûts de l'aide et des soins à domicile, elle a été inscrite en chiffres nets dans la dernière planification, avec une économie de CHF 13 millions pour la SAP. Les incidences financières sont désormais budgétisées de manière brute, ce qui se traduit par un allégement de CHF 22 millions au total dans ce groupe de produits et des surcoûts de CHF 9 millions au niveau des prestations complémentaires (JCE).

Dans tous les domaines, la planification se fonde sur une croissance des salaires analogue à celle du personnel cantonal, ce qui se répercute de manière disproportionnée sur le canton dans le secteur du long séjour, car c'est lui qui assume le financement résiduel. La participation des assureurs-maladie, fixée par la législation fédérale en francs, n'est pas adaptée automatiquement. Le canton doit donc prendre en charge une part accrue des hausses de salaires.

Le budget des investissements est réduit en 2019 et en 2020 par rapport à la planification précédente. Les organismes responsables proposent actuellement moins de projets, vu les changements de système à venir, à savoir l'introduction du forfait d'infrastructure dans le secteur des adultes handicapés ainsi que les changements de compétences dans celui des enfants et adolescents (stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée, optimisation des aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne). C'est pourquoi les chiffres du plan reposent dès 2021 sur les besoins escomptés au plan comptable afin de maintenir la substance bâtie pour les places cofinancées par des subventions d'investissement.

Priorités de développement

Pour ce qui est des adultes, priorité est toujours donnée à la mise en œuvre de la stratégie en faveur des handicapés (modèle bernois). Quelque 720 personnes vivant dans 17 institutions ou dans leur propre logement participent désormais au projet pilote lancé en 2016. Les prestations requises sont définies et financées individuellement (par sujet). La généralisation de ce modèle dépend de l'introduction de la nouvelle loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc), prévue le 1er janvier 2021.

Quant aux enfants et aux adolescents, les projets en cours sont prioritaires. Les questions de pédagogie spécialisée continuent d'être traitées dans le cadre de la stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée, qui relève de l'INS. Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport sur la pédagogie spécialisée durant sa session de mars 2018. Le modèle de scolarisation spécialisée qui y figure servira de base à la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210).

Le projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires, mené sous l'égide de la JCE, étudie le moyen de régler uniformément le financement et la surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et résidentielle des enfants et des adolescents.

Dans le secteur des personnes âgées et des malades chroniques, l'accent est mis sur la poursuite de la stratégie inscrite dans la politique cantonale du troisième âge.

Chances et risques

Dans les domaines du troisième âge et du handicap, les besoins, partant les coûts, continueront d'augmenter ces prochaines années, principalement en raison de l'évolution démographique et du progrès médicotechnique. Le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins ne cesse ainsi de s'accroître dans les deux domaines. Il faut également s'attendre à des besoins d'aide en hausse dans le secteur des enfants et des adolescents, les diagnostics devenant plus précis. Les dépenses qui en résultent ne peuvent être évaluées que grossièrement.

La mise en œuvre de la stratégie en faveur des adultes handicapés influence également l'évolution des coûts, certains facteurs favorisant une croissance des dépenses, d'autres une réduction.

Le projet pilote fournira des indications importantes sur les incidences du nouveau système de financement. Des éléments de pilotage des coûts (p. ex. accès aux prestations ou volume de l'indemnisation des proches) sont évalués dans ce cadre ; il en va de la neutralité des coûts exigée par les milieux politiques.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	14 186	14 077	stabilité
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 015	4 093	augmentation
Nombre de places autorisées dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative pour les enfants et adolescents du canton de Berne	3 199	3 292	augmentation
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 895	12 879	stabilité
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1, soit 2016)	39 227	40 327	augmentation
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne ; valeur année X-1, soit 2016)	8 095	7 755	augmentation
Nombre d'enfants et adolescents dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative (domiciliés dans le canton de Berne ; valeur année X-1, soit 2016)	3 510	3 522	augmentation
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	5.7	5.9	augmentation

5.8 Préfinancements

5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–20 527 423**	**–13 431 144**	**–35 268 000**	**–20 698 000**	**–14 850 000**	**–12 057 000**
Modification		34.6 %	–162.6 %	41.3 %	28.3 %	18.8 %
Revenues	**20 527 423**	**13 431 144**	**35 268 000**	**20 698 000**	**14 850 000**	**12 057 000**
Modification		–34.6 %	162.6 %	–41.3 %	–28.3 %	–18.8 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–3 132	–30 000	–30 000	–30 000	–15 000	–15 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–20 524 291	–13 401 144	–35 238 000	–20 668 000	–14 835 000	–12 042 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	20 526 720	13 431 144	35 268 000	20 698 000	14 850 000	12 057 000
49 Imputations internes	703	0	0	0	0	0

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Etat du patrimoine au 1.1.	240 512 679	219 985 959	206 554 815	171 286 815	150 588 815	135 738 815
Etat du patrimoine au 31.12.	219 985 959	206 554 815	171 286 815	150 588 815	135 738 815	123 681 815
Variation du patrimoine	–20 526 720	–13 431 144	**–35 268 000**	–20 698 000	–14 850 000	–12 057 000

Commentaire

Suite à la modification de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10) au 1er janvier 2012, tous les traitements hospitaliers fournis par les établissements répertoriés sont désormais rémunérés par des forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus aucun nouveau projet depuis l'introduction de ce régime. Par conséquent, les estimations du plan valent uniquement pour les affaires approuvées avant le 31 décembre 2011.

Les versements prévus pour les 41 objets qui ne sont pas encore achevés au 1er janvier 2018 se fondent sur la planification de l'exécution, ce qui concerne en particulier la rénovation complète du Centre hospitalier Bienne SA. La plupart des autres projets se trouvent dans la phase de clôture et de décompte, les travaux étant terminés.

Comme le Fonds finance encore uniquement des projets approuvés avant 2012, sa dotation se réduira progressivement ces années prochaines.

5.9 Financements spéciaux

5.9.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–6 109 572**	**–6 167 100**	**–6 167 100**	**–6 167 100**	**–6 167 100**	**–6 167 100**
Modification		–0.9 %	0 %			
Revenues	**6 109 572**	**6 167 100**	**–6 167 100**	**–6 167 100**	**–6 167 100**	**–6 167 100**
Modification		0.9 %	0 %			
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		0 %				
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–833 666	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–5 208 905	–6 000 000	–6 000 000	–6 000 000	–6 000 000	–6 000 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–67 000	–67 100	–67 100	–67 100	–67 100	–67 100
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	367 100	482 100	622 100	622 100	622 100
46 Revenus de transfert	6 109 572	5 800 000	5 685 000	5 545 000	5 545 000	5 545 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Etat du patrimoine au 1.1.	3 076 949	3 910 615	3 543 515	3 061 415	2 439 315	1 817 215
Etat du patrimoine au 31.12.	3 910 615	3 543 515	3 061 415	2 439 315	1 817 215	1 195 115
Variation du patrimoine	833 666	–367 100	**–482 100**	–622 100	–622 100	–622 100

Commentaire

Le Fonds de lutte contre la toxicomanie sert à financer les mesures de prévention et de traitement des dépendances (liées ou non à une substance) ainsi que des mesures générales – non médicales – de promotion de la santé.
Le Fonds est alimenté par les sources suivantes :

- part allouée au canton de Berne sur les recettes nettes de la Régie fédérale des alcools (dîme de l'alcool) selon l'article 44, alinéa 2 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool (LAlc ; RS 680)
- taxe sur la dépendance au jeu selon l'article 18 de la Convention intercantonale du 7 janvier 2005 sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse (CILP)
- redevance d'alcool selon l'article 41, alinéa 1 de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR ; RSB 935.11)
- part de l'impôt fédéral sur les maisons de jeux selon l'article 24a de la loi du 4 novembre 1992 sur le commerce et l'industrie (LCI ; RSB 930.1)
- redevance selon l'article 19k, alinéa 2 de l'ordonnance du 20 décembre 1995 sur les appareils de jeu (OAJ ; RSB 935.551). Le plan des dépenses comprend, d'une part, la poursuite des programmes ambulatoires de durée indéterminée dans les secteurs de la consultation, de la thérapie, de la prévention et de la réduction des risques (Croix-Bleue, centres d'accueil et de contact de Berne et de Bienne) et, d'autre part, des projets de durée déterminée, notamment dans les secteurs de la promotion de la santé et du développement de la petite enfance.

6 Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)

6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien de la direction	–3.5	0.0
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	–78.6	5.7
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	–1.7	0.0
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–23.2	0.3
Soutien et surveillance des communes	–4.6	0.1
Organisation du territoire	–15.8	1.4
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	–3.1	0.1
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	–11.2	8.6
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–1 353.8	800.9
Préfectures	–24.6	11.3
Poursuites et faillites	–37.6	48.1
Tenue du registre foncier	–15.1	101.3
Registre du commerce	–3.0	4.0
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–164.7	27.9

6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Soutien de la direction	–1.9	–3.6	–3.5	–3.7	–3.7	–3.9
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	–71.7	–72.9	–73.0	–74.2	–74.5	–74.6
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	–1.5	–1.5	–1.6	–1.6	–1.6	–1.5
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–17.4	–21.6	–22.9	–21.6	–20.4	–20.9
Soutien et surveillance des communes	–3.2	–4.9	–4.5	–4.5	–4.5	–4.5
Organisation du territoire	–10.7	–13.8	–14.4	–13.5	–13.3	–13.3
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	–2.7	–2.5	–3.0	–3.0	–3.0	–2.9
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	–2.5	–2.0	–2.6	–2.5	–2.5	–2.6
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–546.2	–539.1	–552.9	–555.7	–580.0	–577.8
Préfectures	–12.1	–12.9	–13.3	–13.5	–13.2	–13.3
Poursuites et faillites	17.3	9.8	10.5	10.2	9.9	9.7
Tenue du registre foncier	88.9	79.7	86.2	86.0	85.9	85.8
Registre du commerce	1.2	0.4	1.0	1.0	0.9	0.9
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–133.2	–136.2	–136.8	–137.4	–138.1	–138.8
Total	**–695.7**	**–721.1**	**–730.8**	**–734.0**	**–758.1**	**–757.7**

6.3 Priorités de développement de la Direction

Le 14 mars 2018, le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport relatif au projet de réforme des Directions (RDir), qui prévoit deux modèles. Il a en outre validé les modifications proposées au sujet de l'avant-projet de la loi d'organisation afin que les travaux puissent aller de l'avant. Le nouveau gouvernement va décider en juin 2018 des démarches suivantes et donc de la suite du calendrier concernant le RDir.

La Direction s'est aussi consacrée aux tâches prioritaires suivantes :

- Mise en œuvre des mesures d'assainissement des finances cantonales prévues par le programme d'allègement 2018.
- Transfert aux Eglises nationales de la responsabilité en matière de recrutement et de rémunération des ecclésiastiques, qui découle de la nouvelle loi sur les Eglises.
- Application du plan directeur et de la loi sur les constructions révisée ainsi que numérisation des procédures d'octroi du permis de construire d'une part et d'approbation des plans d'autre part.
- Poursuite des travaux concernant le projet « Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne ».
- Examen et consolidation des stratégies pour le développement des régions et des communes et réflexion sur l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne.

En matière de soutien logistique (personnel, finances et informatique), la JCE se concentre sur la mise en œuvre ciblée des projets d'envergure cantonale (ERP, Gestion des affaires et archivage électronique (GAE), IT@BE) qui visent à optimiser la planification et l'utilisation des ressources techniques, humaines et financières. A moyen ou à long termes, ces projets doivent favoriser un accroissement de l'efficacité et la réalisation d'économies. Cependant, de nouvelles dépenses s'imposeront en particulier dans le domaine informatique si l'on veut que les applications spécialisées et les applications de groupe de la Direction puissent être mises à jour et maintenues à un niveau technique et de sécurité suffisamment élevé pour permettre un recours accru aux échanges électroniques pour les transactions entre autorités ainsi qu'entre les autorités et les citoyens.

6.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–1 671 142 889**	**–1 699 396 263**	**–1 745 904 917**	**–1 758 242 886**	**–1 802 127 739**	**–1 818 989 873**
Modification		–1.7 %	–2.7 %	–0.7 %	–2.5 %	–0.9 %
Revenues	**975 307 047**	**977 944 770**	**1 016 541 800**	**1 030 284 700**	**1 049 900 700**	**1 067 448 700**
Modification		0.3 %	3.9 %	1.4 %	1.9 %	1.7 %
Solde	**–695 835 842**	**–721 451 493**	**–729 363 117**	**–727 958 186**	**–752 227 039**	**–751 541 173**
Modification		–3.7 %	–1.1 %	0.2 %	–3.3 %	0.1 %
Charges						
30 Charges de personnel	–193 875 687	–198 948 049	–201 336 640	–125 636 826	–125 985 166	–126 594 639
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–157 710 973	–163 164 225	–163 776 225	–162 877 225	–162 717 225	–163 422 225
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 321 200	–2 179 292	–2 137 780	–1 658 929	–1 317 644	–1 639 710
34 Charges financières	–130 328	–66 100	–180 200	–180 200	–180 200	–180 200
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 303 036 891	–1 319 737 998	–1 362 424 115	–1 456 995 300	–1 500 986 300	–1 516 178 600
37 Subventions à redistribuer	–2 214 383	–1 933 488	–1 933 300	–1 933 300	–1 933 300	–1 933 300
38 Charges extraordinaires	0	0	0	4 700 000	4 700 000	4 700 000
39 Imputations internes	–11 853 427	–13 367 111	–14 116 657	–13 661 106	–13 707 904	–13 741 199
Revenues						
40 Revenus fiscaux	89 775 689	80 000 000	87 000 000	87 000 000	87 000 000	87 000 000
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	116 891 484	109 963 111	112 282 200	111 943 600	112 049 900	112 149 900
43 Revenus divers	3 679	12 500	282 500	282 500	282 500	282 500
44 Revenus financiers	129 598	35 300	100 700	100 700	100 700	100 700
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	762 819 303	782 804 271	811 079 600	825 161 100	844 670 800	862 118 800
47 Subventions à redistribuer	2 214 383	1 933 488	1 933 300	1 933 300	1 933 300	1 933 300
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 472 911	3 196 100	3 863 500	3 863 500	3 863 500	3 863 500

Evolution du compte de résultats

Le budget 2019 prévoit pour l'Office des assurances sociales des frais supplémentaires en matière de prestations complémentaires. Le programme d'allégement 2018 comporte, pour la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP), la mesure d'économie « Augmentation de la participation des patients aux coûts de l'aide et des soins à domicile » qui entraîne un report de charges sur les prestations complémentaires à partir du 1er avril 2018. Les dépenses doivent d'ailleurs être augmentées dans ce domaine du fait du relèvement des tarifs dentaires au 1er janvier 2018. Une partie de ces coûts peut être compensée par des revenus supplémentaires provenant des subventions fédérales et communales dans le domaine des prestations complémentaires mais aussi de la contribution de la Confédération à la réduction des primes. Par rapport au budget 2018, les frais dans le domaine des assurances sociales augmentent globalement de CHF 13,8 millions.

Dans le domaine des bureaux du registre foncier, le budget 2019 présente des recettes supplémentaires dues à l'impôt sur les mutations mais aussi des réductions des dépenses liées au poste « Rectifications de valeur sur créances », qui découlent de la révision de la loi concernant les impôts sur les mutations (LIMu, RSB 215.326.2), et en particulier de ses articles 17a et suivants. Globalement, l'amélioration enregistrée par les bureaux du registre foncier par rapport au budget 2018 est de CHF 8,2 millions.

6.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte des investissements						
Dépenses	**–1 012 174**	**–2 400 000**	**–2 300 000**	**–1 900 000**	**–1 800 000**	**–1 800 000**
Modification		–137.1 %	4.2 %	17.4 %	5.3 %	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**–1 012 174**	**–2 400 000**	**–2 300 000**	**–1 900 000**	**–1 800 000**	**–1 800 000**
Modification		–137.1 %	4.2 %	17.4 %	5.3 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–307 144	–1 590 000	–155 000	–100 000	–100 000	–100 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–705 030	0	–2 145 000	–1 800 000	–1 700 000	–1 700 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	–810 000	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Le budget du compte des investissements de l'Office de gestion et de surveillance dans le domaine de l'informatique augmente de CHF 0,7 million par rapport à celui de l'année précédente, en raison du report de projets mais aussi de coûts de planification qui étaient initialement moins élevés (dont il n'a pas été possible de bénéficier dans le cadre des procédures d'adjudication menées en 2017) et de transferts de charges du compte de résultats vers le compte des investissements (dus à l'actualisation des directives cantonales). Une grande partie des ressources actuellement budgétées est destinée au renouvellement ou au développement des applications spécialisées de l'administration décentralisée, l'accent étant mis sur la cyberadministration et le développement de processus automatisés. D'autres ressources sont prévues pour l'introduction du plan d'affectation numérique, pour le projet eBau et pour la nouvelle application spécialisée pour les préfectures SARSTA.

S'agissant de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, lors de la précédente procédure de planification, le projet de création d'aires de séjour pour les gens du voyage avait été budgété sous la forme de subventions d'investissement. Au cours de l'exercice 2017, il a été attribué au poste des subventions cantonales ordinaires (compte de résultats) puisqu'il ne correspond pas aux critères d'activation à appliquer

de manière cumulative conformément au manuel sur la présentation des comptes (MPC). Cette pratique comptable a été prise en compte lors du présent processus de planification, raison pour laquelle il n'est plus question de subventions d'investissement.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JCE

Effectif réel				Effectif cible	
2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
1 326.4	1 323.6	1 304.6	1 277.2	1 311.0	1 301.5

Commentaire

L'actuel cycle budgétaire tient compte de la suppression de 13 postes à plein temps prévue par le programme d'allégement. La variation entre les effectifs de la fin de 2017 et ceux qui sont prévus s'explique par des vacances de postes et par une gestion marquée par la retenue du fait de la future application du programme d'allégement.

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien de la direction

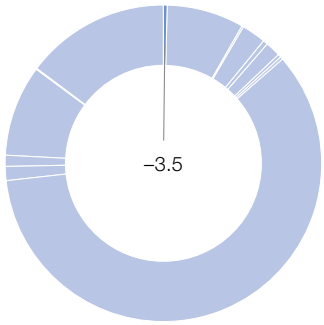

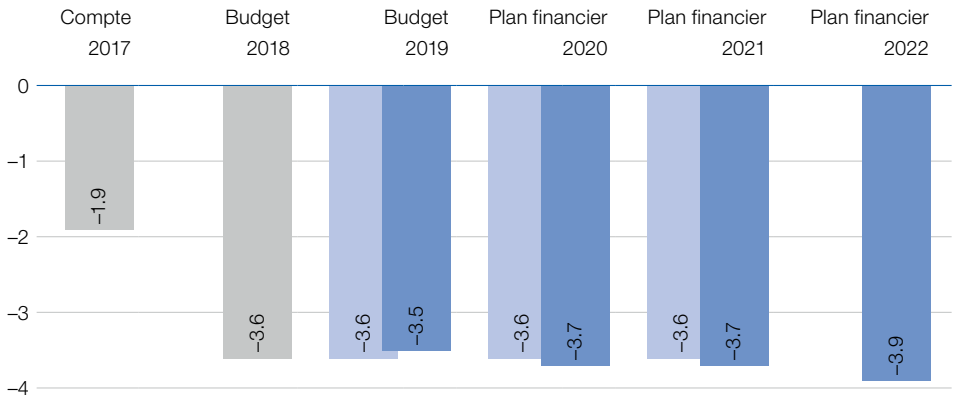

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans la gestion de ses obligations gouvernementales.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	501	2 000	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	–1 391 873	–2 776 425	–2 682 150	–2 837 657	–2 888 124	–3 007 688
(-) Coûts matériels	–358 526	–721 772	–718 672	–718 790	–718 790	–718 790
(-) Intérêts et amortissements standard	–613	–589	–516	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–1 750 510**	**–3 496 785**	**–3 401 338**	**–3 556 446**	**–3 606 914**	**–3 726 479**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–103 301	–130 000	**–130 000**	–130 000	–130 000	–130 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	941	900	**900**	900	900	900
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 852 871**	**–3 625 885**	**–3 530 438**	**–3 685 546**	**–3 736 014**	**–3 855 579**
(+)/(-) Régularisations	630	–514	–909	–394	–291	–196
Solde III (comptabilité financière)	**–1 852 241**	**–3 626 399**	**–3 531 347**	**–3 685 940**	**–3 736 305**	**–3 855 774**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Soutien à la direction	–1 750 510	–3 496 785	**–3 401 338**	–3 556 446	–3 606 914	–3 726 479

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le nombre d'affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil dont se charge la JCE est resté élevé.

Suite aux nouvelles dispositions relatives à la gestion des postes approuvées en 2016, les réserves de Direction de la JCE ont été attribuées de manière centralisée au SG. S'agissant des frais de personnel, les différences résultent de la planification qui découle de ce changement.

Priorités de développement

En plus des tâches traditionnelles de soutien de la Direction, la direction générale du projet de réforme des Directions constitue une priorité. La consolidation de BE-GEVER, le renouvellement du site Internet dans le cadre du projet « newweb@be » ainsi que le suivi des projets « Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne » et « Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne » sont d'autres domaines importants qui occupent le SG. De plus, les travaux législatifs en vue de l'introduction des procédures électroniques d'octroi du permis de construire et d'édiction des plans se poursuivent.

Chances et risques

Le grand nombre de projets en cours constitue une charge importante pour les collaborateurs, peu nombreux, du SG. Dans ce contexte, toute absence peut provoquer d'importants problèmes.

Le projet de réforme des Directions et les autres projets vont toutefois conduire à une restructuration de la JCE.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'arrêtés du Conseil-exécutif inscrits à l'ordre du jour (affaires traitées individuellement, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	74	170	stabilité
Nombre d'arrêtés du Grand Conseil inscrits à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	10	13	fluctuation
Nombre d'interventions politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	10	22	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	67	162	stabilité

6.7.2 Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi

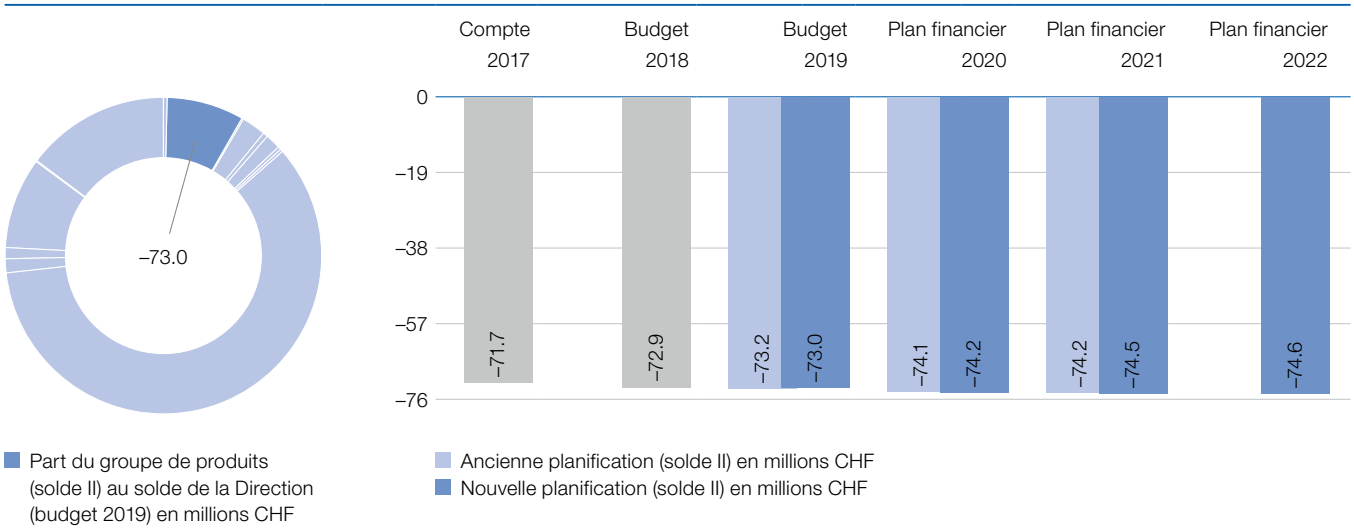

Description

Gestion du personnel ecclésiastique et des questions qui se posent dans le cadre des relations entre l'Eglise et l'Etat.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	5 582 524	4 927 500	5 607 500	677 500	219 100	219 100
(-) Frais de personnel	–76 992 566	–77 394 259	–78 177 416	–1 102 667	–1 104 676	–1 115 735
(-) Coûts matériels	–257 692	–399 028	–402 128	–242 010	–118 010	–118 010
(-) Intérêts et amortissements standard	3 961	–944	–905	–867	–828	–790
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–71 663 773**	**–72 866 730**	**–72 972 949**	**–668 044**	**–1 004 414**	**–1 015 435**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–65 352	–65 000	**–65 000**	–73 579 300	–73 579 300	–73 586 600
(+) Rentrées fiscales et amendes	51 294	44 000	**44 000**	44 000	44 000	44 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–71 677 831**	**–72 887 730**	**–72 993 949**	**–74 203 344**	**–74 539 714**	**–74 558 035**
(+)/(-) Régularisations	30 863	–25 174	–44 544	–19 310	–14 251	–9 584
Solde III (comptabilité financière)	**–71 646 968**	**–72 912 904**	**–73 038 493**	**–74 222 654**	**–74 553 966**	**–74 567 619**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	–71 663 773	–72 866 730	**–72 972 949**	–668 044	–1 004 414	–1 015 435

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Conformément à l'arrêté 0015/2014 du Grand Conseil sur le nombre de postes d'ecclésiastique rémunérés par le canton, les mesures d'économie s'étendent sur plusieurs années jusqu'à la fin de 2018. Sur les 440,7 postes à plein temps qui existaient au 1er janvier 2014, ce sont au total 24,9 postes à plein temps au sein de l'Eglise réformée évangélique, 2,5 postes au sein de l'Eglise nationale catholique romaine et 0,1 poste au sein de l'Eglise nationale catholique chrétienne qui seront supprimés d'ici le 1er janvier 2019. Au 1er janvier 2018, l'état des postes indique un total de 417,6 postes à plein temps, un chiffre qui sera réduit à 413,2 au 1er janvier 2019.

Dès 2020, les dépenses publiques en faveur des Eglises nationales prendront la forme de subventions directes et ne seront plus considérées comme des paiements de traitements. Les frais de personnel diminuent donc, mais les montants des subventions cantonales augmentent dans la même mesure.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif va arrêter probablement au 1er janvier 2020 l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Eglises, que le Grand Conseil a adoptée le 21 mars 2018. Cela signifie qu'entre 2020 et 2025, le canton de Berne versera aux Eglises nationales la totalité de la masse salariale liée aux rapports de services transférés aux Eglises lors de l'entrée en vigueur de la loi. Le canton conserve ses obligations financières prévues par des contrats intercantonaux envers les paroisses qui se trouvent sur deux cantons (Berne et Fribourg, Berne et Soleure ainsi que Berne et Jura) mais aussi envers l'évêché de Bâle. Il a par ailleurs besoin d'une partie des ressources qui seront libérées suite au passage de 3,7 à 2,5 postes à plein temps au sein de son propre Bureau des affaires ecclésiastiques, puisqu'il sera notamment chargé de verser directement le traitement du rabbin aux communautés israélites.

Selon l'ACE 693/2017 et l'AGC du 4 décembre 2017, les mesures d'économie approuvées par le Conseil-exécutif dans le cadre du programme d'allégement 2018 concernent les Eglises nationales à hauteur de 1,5 million de francs, en 2018 et en 2019 seulement, et non plus à partir de 2020. Par conséquent, les dépenses globales pour les Eglises nationales retrouveront en 2020 le niveau de 2017 et augmenteront à nouveau de 1,5 million de francs par rapport à 2019.

Chances et risques

Le transfert aux Eglises nationales, au 1er janvier 2020, de la gestion des rapports de service des ecclésiastiques, qui étaient jusqu'à maintenant engagés par le canton, met un terme à la surveillance directe de l'Etat sur les ecclésiastiques, telle qu'elle existait depuis 1528. Les Eglises retrouvent ainsi l'autonomie qu'elles avaient perdue. Le canton ayant reconnu des droits juridiques historiques à l'Eglise réformée évangélique, en 1804, puis étendu ces droits aux Eglises catholique romaine et catholique chrétienne, il demeure un partenaire fiable envers les Eglises.

Le Bureau des affaires ecclésiastiques, en conservant 2,5 postes à plein temps, a par ailleurs la chance de pouvoir désormais définir le rapport que le canton de Berne entretient avec les autres communautés religieuses et va s'atteler aux tâches pressantes dans ce domaine.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de rapports de service à coordonner avec les Eglises nationales réformée évangélique, catholique romaine et catholique chrétienne ainsi qu'avec la communauté israélite	707	725	diminution
Nombre de logements de service	297	253	diminution
Nombe de services de suppléance	660	700	stabilité
Nombre d'admissions au clergé bernois	25	16	diminution

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration

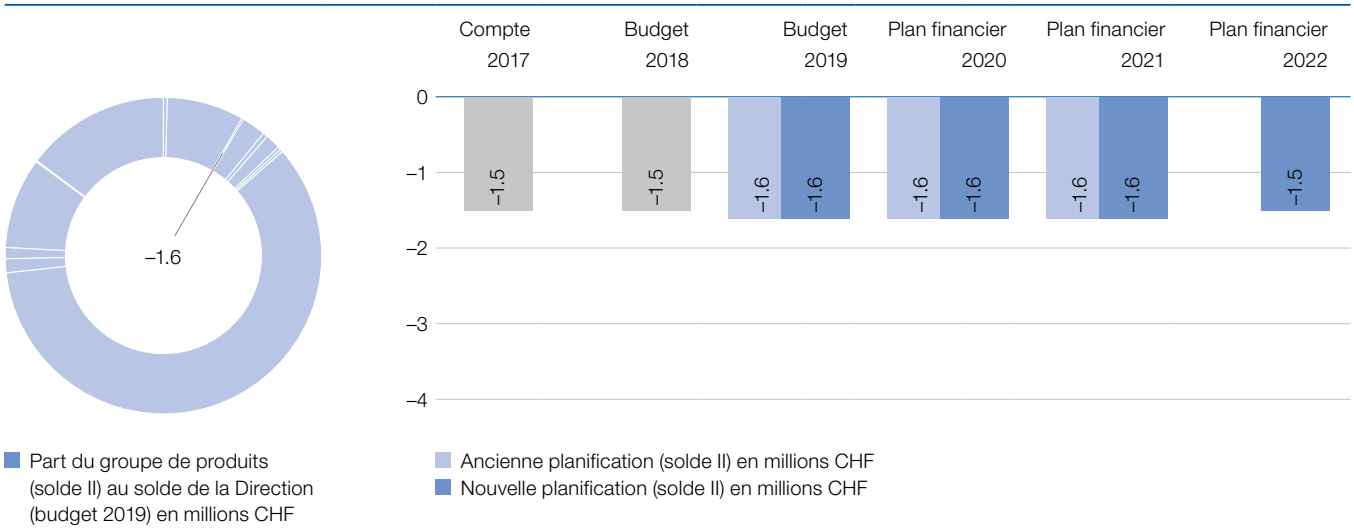

Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation.

Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exécutif en procédure de justiceadministrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	34 651	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
(-) Frais de personnel	–1 437 983	–1 503 444	–1 573 960	–1 575 343	–1 564 637	–1 447 181
(-) Coûts matériels	–60 222	–73 400	–81 400	–81 400	–81 400	–81 400
(-) Intérêts et amortissements standard	65	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–1 463 490**	**–1 536 844**	**–1 615 360**	**–1 616 743**	**–1 606 037**	**–1 488 581**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	877	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 462 613**	**–1 536 844**	**–1 615 360**	**–1 616 743**	**–1 606 037**	**–1 488 581**
(+)/(-) Régularisations	–449	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–1 463 062**	**–1 536 844**	**–1 615 360**	**–1 616 743**	**–1 606 037**	**–1 488 581**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–896 364	–718 986	**–781 929**	–1 012 583	–1 005 806	–921 161
Soutien juridique	–567 125	–817 858	**–833 431**	–604 160	–600 231	–567 419

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Aucun changement important n'est attendu par rapport à la planification précédente en ce qui concerne l'évolution du solde I et les informations sur les prestations.

Priorités de développement

La mission centrale de l'office (procédures de justice administrative) va certainement s'accompagner d'autres tâches importantes, en particulier dans le domaine des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (procédures civiles en vue d'obtenir des dommages-intérêts ou le versement de contributions d'entretien dans le cas de mesures de protection de l'enfant). Ces prochaines années, la mise en œuvre de l'évaluation de la deuxième réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux et celle des nouvelles directives européennes sur la protection des données, ainsi que la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives constitueront des priorités.

Chances et risques

Le risque que pose la longueur des procédures demeure élevé tant que le nombre de recours reçus ne diminue pas, ce qui ne semble pas être le cas actuellement. En 2022, un poste de juriste de durée déterminée sera supprimé, ce qui va probablement rendre la situation encore plus tendue si le volume d'affaires à traiter reste le même.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes	77	126	augmentation
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées	72	85	augmentation
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	397	434	stabilité
Nombre de projets législatifs	8	7	stabilité

6.7.4 Pilotage des ressources et des prestations d'assistance

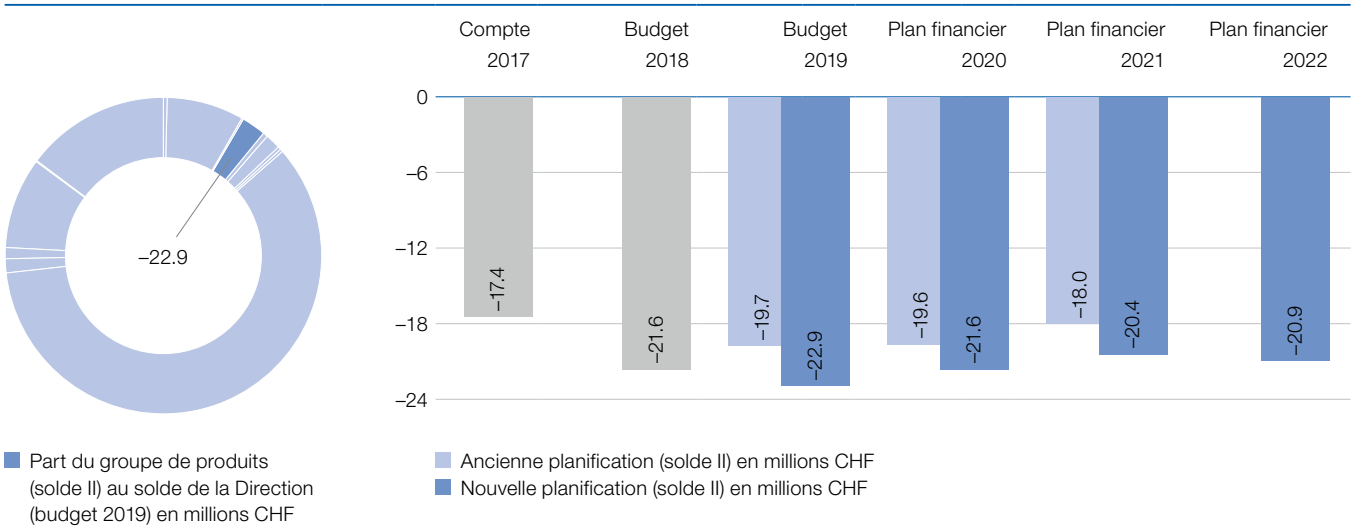

Description

Prestations centrales de pilotage, de controlling et d'assistance dans les domaines du personnel, des finances, de l'informatique, de la logistique et de la sécurité pour le directeur, les offices et services de la JCE et le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données.

Surveillance des notaires (y c. l'admission à la profession de notaire).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	155 287	120 000	298 000	298 000	298 000	298 000
(-) Frais de personnel	–6 577 106	–6 889 755	–7 159 613	–7 276 162	–7 166 637	–7 263 371
(-) Coûts matériels	–9 626 501	–13 601 431	–14 666 557	–12 808 006	–12 082 804	–12 120 099
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 405 172	–1 286 158	–1 405 115	–1 834 677	–1 513 770	–1 841 778
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–17 453 493**	**–21 657 344**	**–22 933 284**	**–21 620 845**	**–20 465 211**	**–20 927 248**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	36 029	11 000	**30 000**	30 000	30 000	30 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–17 417 464**	**–21 646 344**	**–22 903 284**	**–21 590 845**	**–20 435 211**	**–20 897 248**
(+)/(-) Régularisations	170 687	143 024	212 994	242 308	258 652	273 111
Solde III (comptabilité financière)	**–17 246 777**	**–21 503 320**	**–22 690 290**	**–21 348 537**	**–20 176 559**	**–20 624 137**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–17 453 493	–21 657 344	**–22 933 284**	–21 620 845	–20 465 211	–20 927 248

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

L'augmentation des coûts de personnel est liée aux projets de numérisation et, plus particulièrement, aux tâches supplémentaires qui requièrent davantage de fonds pour l'informatique et le personnel. Elle s'explique par l'attribution de 2,6 postes à plein temps pour 2019 et 2020, puis de 1,6 poste à plein temps en 2021 et 2022, à la suite de la suppression d'un poste à durée déterminée. Les pourcentages de ces postes peuvent être prélevés sur la réserve de Direction.

Le domaine des charges de biens, services et marchandises enregistre un surcoût de CHF 0,7 million dû aux frais de port (transfert de la Chancellerie d'Etat aux Directions dans le cadre du programme d'allégement). Le montant des prestations de tiers présente une valeur supérieure au budget et l'adjonction de quelque CHF 0,4 million s'explique par des écritures de virement (remboursement de l'OIO), qui peuvent toutefois être comptabilisées comme des revenus dans le cadre de la facturation interne.

Globalement, les charges enregistrées pour les biens, services et marchandises sont en 2019 supérieures de quelque CHF 1,1 million à la planification précédente (dont CHF 0,9 million environ sont sans effet sur le résultat au niveau cantonal).

Priorités de développement

La stratégie vise toujours la mise en œuvre ciblée des projets d'envergure cantonale (ERP, IT@BE) et la professionnalisation des processus de soutien qui en découle. Les principales priorités de l'OGS sont, d'une part, la concrétisation au sein de la JCE des lignes directrices en matière de politique des achats pour les achats centralisés du canton de Berne de 2018 à 2022 et, d'autre part, la promotion du recours à la voie électronique pour les transactions entre autorités ainsi qu'entre les autorités et les citoyens (cyberadministration).

En ce qui concerne la surveillance du notariat, la révision de la loi sur le notariat fera en principe l'objet d'une décision en 2019.

Chances et risques

Le potentiel en termes de standardisation, de professionnalisation et, par conséquent, de gains d'efficience (p. ex. amélioration de processus administratifs) ou encore d'économie qui réside dans les projets cantonaux concernant les domaines d'assistance logistique est jugé considérable. Le changement culturel qui en découle doit être perçu comme une chance permettant d'encourager de manière ciblée, dans les domaines concernés, la modernisation nécessaire de l'organisation et des instruments de travail ainsi que le développement des ressources humaines du canton.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'inspections effectuées dans les préfectures, les offices des poursuites et des faillites, les bureaux du registre foncier et l'Office du registre du commerce	12	2	Abandon du relevé dès 2019
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	4	7	stabilité

6.7.5 Soutien et surveillance des communes

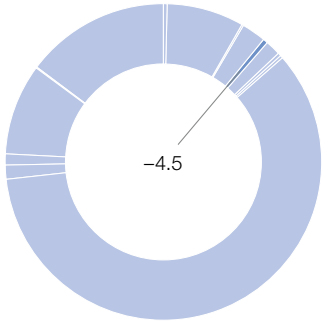

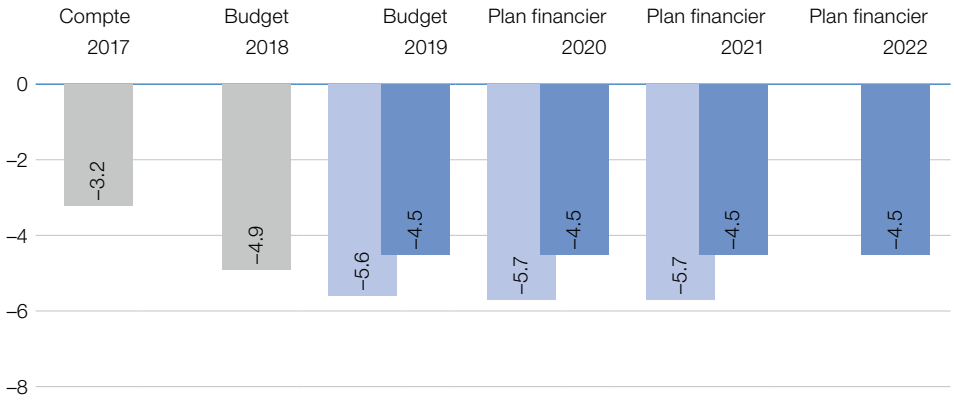

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	44 555	96 900	96 900	96 900	96 900	96 900
(-) Frais de personnel	–2 295 270	–2 532 788	–2 459 491	–2 467 307	–2 473 546	–2 478 121
(-) Coûts matériels	–333 194	–493 988	–452 993	–452 993	–454 575	–454 574
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 162	–361	–348	–335	–322	–310
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–2 585 072**	**–2 930 237**	**–2 815 932**	**–2 823 736**	**–2 831 544**	**–2 836 105**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–588 825	–2 000 000	**–1 700 000**	–1 700 000	–1 700 000	–1 700 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 531	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–3 171 366**	**–4 930 237**	**–4 515 932**	**–4 523 736**	**–4 531 544**	**–4 536 105**
(+)/(-) Régularisations	–14 045	110 230	59	50	42	34
Solde III (comptabilité financière)	**–3 185 411**	**–4 820 007**	**–4 515 874**	**–4 523 685**	**–4 531 502**	**–4 536 071**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Soutien et surveillance des communes, Coordination entre le canton et les communes	–1 454 541	–1 613 636	**–1 552 690**	–1 556 801	–1 539 794	–1 542 262
Soutien et surveillance en matière de finances communales	–1 130 531	–1 316 601	**–1 263 242**	–1 266 934	–1 291 750	–1 293 842

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les recettes ainsi que les frais de personnel et de matériel sont stables.

Les subventions cantonales inscrites au budget dans le solde II pour les fusions envisagées restent constantes. Dans le train de mesures visant l'assainissement des finances, elles ont été réduites de CHF 0,3 million pour l'année 2019 et de CHF 0,7 million supplémentaire pour les années 2020 à 2022 (mesure 45.4.1).

Ce n'est pas l'OACOT mais les communes elles-mêmes qui décident librement des fusions, raison pour laquelle il n'est pas possible de fournir de calculs exacts.

Priorités de développement

Dans le domaine des finances communales, l'introduction du nouveau modèle comptable MCH2 continue de constituer une priorité. Après les communes municipales au début de 2016, c'est au tour des autres collectivités de droit communal d'introduire ce modèle. S'agissant des fusions de communes, des propositions concrètes doivent être élaborées à l'intention du Grand Conseil, sur la base des résultats de la consultation menée en 2018 sur l'« Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne » (réponse au postulat 177–2014), qui a révélé un large soutien en faveur d'une poursuite modérée de la politique des fusions de communes.

Chances et risques

Dans le domaine des finances communales, le passage au MCH2 se traduit par l'apparition de bases nouvelles qui permettent aux communes de piloter leur politique financière de manière moderne et au canton d'exercer une surveillance répondant aux critères les plus récents.

Les débats sur la poursuite de la politique des fusions de communes pourraient révéler un potentiel de dynamisation du canton de Berne.

A l'inverse, cela peut également renforcer des tensions entre le canton et les communes d'une part et la ville et la campagne d'autre part et créer des situations de blocage.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicatsde communes, conférences régionale	1 162	1 149	diminution
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	5	5	diminution
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	863	778	stabilité
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	43	25	fluctuation
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	55	72	augmentation

6.7.6 Organisation du territoire

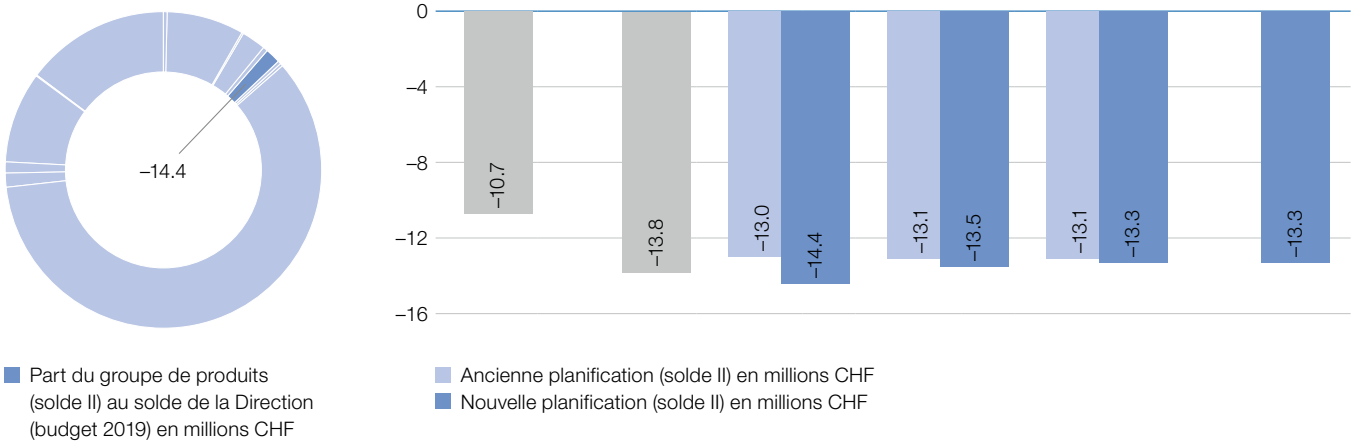

Description

Mise à disposition d'études de base ainsi que de stratégies appropriées et mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi sur l'aménagement du territoire dans le domaine de la construction hors de la zone à batir.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	1 142 110	1 378 100	1 403 100	1 403 100	1 403 100	1 403 100
(-) Frais de personnel	–7 595 535	–7 744 133	–7 921 809	–7 948 687	–7 862 372	–7 877 202
(-) Coûts matériels	–1 249 184	–1 251 911	–1 217 706	–1 217 706	–1 216 125	–1 216 125
(-) Intérêts et amortissements standard	–14 256	–542	–523	–504	–484	–465
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–7 716 864**	**–7 618 487**	**–7 736 938**	**–7 763 797**	**–7 675 882**	**–7 690 692**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–2 987 078	–6 157 500	**–6 647 500**	–5 737 500	–5 647 500	–5 647 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 796	5 500	**6 300**	6 300	6 300	6 300
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–10 700 146**	**–13 770 487**	**–14 378 138**	**–13 494 997**	**–13 317 082**	**–13 331 892**
(+)/(-) Régularisations	–39 974	313 731	167	143	119	95
Solde III (comptabilité financière)	**–10 740 120**	**–13 456 756**	**–14 377 971**	**–13 494 853**	**–13 316 963**	**–13 331 797**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Développement territorial cantonal	–2 704 100	–2 884 120	**–2 768 523**	–2 774 445	–3 023 465	–3 027 725
Aménagement local et régional	–3 389 358	–2 988 026	**–3 329 218**	–3 343 795	–3 180 026	–3 186 641
Construction	–1 623 406	–1 746 341	**–1 639 197**	–1 645 557	–1 472 391	–1 476 326

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les recettes ainsi que les frais de personnel et de matériel sont stables.

Les subventions cantonales inscrites au budget dans le solde II sont pour l'essentiel stables. Dans le train de mesures visant l'assainissement des finances, elles ont été réduites de 0,7 million par année (mesure 45.14.1).

Le montant prévu pour l'introduction du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF ; délai prévu pour l'introduction par la législation fédérale : fin 2019) reposait, pour la première fois, sur une estimation. Or les coûts se sont révélés plus importants que prévus et d'autres demandes de subvention ont été déposées, raison pour laquelle un crédit supplémentaire a dû être demandé pour les années 2018 et 2019.

Ce crédit a été approuvé par le Grand Conseil lors de la session de juin. Le solde II présente par conséquent un accroissement de CHF 1,0 million en 2019.

Les garanties relatives aux subventions sont incluses dans les crédits-cadres approuvés. Dans la pratique, les rémunérations effectives sont versées après la mise en œuvre des projets dans les communes et les régions ; il y a parfois des retards, ce qui entraîne le report des versements.

Priorités de développement

Après les révisions du plan directeur cantonal et de la législation sur les constructions, effectuées entre 2014 et 2016, il convient désormais de s'occuper prioritairement des mesures nécessaires à la mise en œuvre des principes de l'urbanisation interne (actualisation des guides ; création et amélioration régulière de bases de données ; mise en place de prestations de conseils dont l'offre soit garantie). L'optimisation de la planification dans le domaine de l'extraction de matériaux, des décharges et des transports (EDT), le développement du programme des pôles de développement économique (PDE) et la mise en œuvre des projets « procédure électronique d'octroi du permis de construire » (eBau) et « plans d'affectation numériques » constituent d'autres priorités.

Chances et risques

Une application rapide des nouveaux textes législatifs et études de base dans le domaine de l'aménagement permettrait de développer les constructions à l'intérieur du milieu bâti tout en ménageant le paysage, ce qui offrirait au canton de Berne une chance de se renforcer dans une optique de durabilité.

Des tensions et des conflits importants entre la ville et la campagne pourraient naître en raison des résistances que les milieux concernés opposent à la densification du milieu bâti dans des zones centrales mais aussi dans les régions rurales, là où la stratégie de croissance appliquée jusqu'à maintenant, consistant à classer de nouveaux terrains en zone à bâtir, ne peut pas être poursuivie.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	1	13	stabilité
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 080	1 335	diminution
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	0	12	stabilité
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	341	254	stabilité
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	4 426	4 521	stabilité

6.7.7 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse

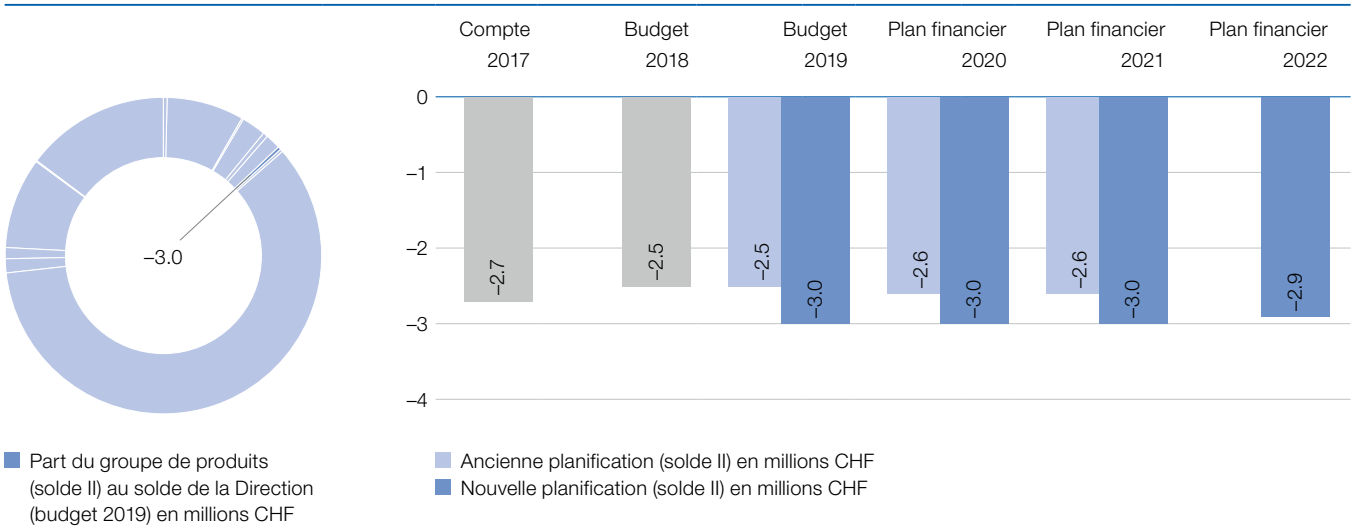

Description

L'Office des mineurs (OM) traite les questions de l'aide à l'enfance et à la jeunesse ainsi que de la protection de l'enfant et coordonne la collaboration des différents services et autorités opérant dans ce domaine.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	106 731	101 000	101 000	101 000	101 000	101 000
(-) Frais de personnel	–2 402 770	–2 303 451	–2 752 268	–2 779 282	–2 807 821	–2 683 037
(-) Coûts matériels	–282 690	–299 285	–299 266	–299 266	–299 266	–299 267
(-) Intérêts et amortissements standard	–92 349	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–2 671 078**	**–2 501 736**	**–2 950 534**	**–2 977 548**	**–3 006 087**	**–2 881 304**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–74 800	–10 000	**–10 000**	–10 000	–10 000	–10 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 416	1 200	**1 200**	1 200	1 200	1 200
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–2 744 462**	**–2 510 536**	**–2 959 334**	**–2 986 348**	**–3 014 887**	**–2 890 104**
(+)/(-) Régularisations	55 436	200	1 250	1 915	1 556	1 196
Solde III (comptabilité financière)	**–2 689 026**	**–2 510 336**	**–2 958 084**	**–2 984 433**	**–3 013 331**	**–2 888 908**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Accueil extrafamilial, adoption, aide en matière de contributions d'entretien, droit de la protection de l'enfant et de l'adulte	–2 223 450	–2 155 327	**–2 631 410**	–2 656 191	–2 682 373	–2 567 438
Coordination de la protection de l'enfant et de l'encouragement de la jeunesse	–447 628	–346 409	**–319 124**	–321 356	–323 715	–313 866

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi portant sur les prestations destinées à des enfants et à des jeunes qui ont un besoin particulier d'encouragement et de protection, prévue au 1er janvier 2021, l'Office des mineurs (OM) bénéficie d'un poste supplémentaire à 100 pour cent prélevé sur la réserve de pourcentages de la Direction. A la suite de la réévaluation d'une répartition, les frais de personnel ont en outre fait l'objet d'une appréciation différente dans le budget 2018, raison pour laquelle le solde I augmente par rapport à la planification précédente.

La possibilité offerte aux couples de même sexe d'adopter un enfant et les modifications apportées à l'adoption d'une personne majeure entraînent une hausse majeure du nombre d'adoptions par rapport à la planification précédente. Les ressources disponibles permettent toutefois de venir à bout des tâches supplémentaires qui découlent de cet accroissement.

Priorités de développement

La mise en œuvre du nouveau modèle de pilotage, de financement et de surveillance créé dans le cadre du projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires est une tâche de grande envergure qui occupera l'OM ces prochaines années. Il s'agit également, dans ce contexte, de donner une nouvelle orientation à la Station d'observation de Bolligen ainsi qu'aux quatre autres institutions. Il existe par ailleurs une volonté de rattacher toutes les tâches du domaine de l'aide à l'enfance et à la jeunesse à l'OM, ce qui impliquerait une vaste réorganisation au plan administratif. Il ressort de l'évaluation finale du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte qu'aucune action immédiate ne s'impose par rapport aux autorités chargées d'appliquer cette protection. La Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques et la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale ont toutefois été chargées de poursuivre l'examen des thèmes que sont les coûts des mesures, l'organisation territoriale, la collaboration avec les services sociaux et l'autogestion mais aussi de rendre un rapport au Conseil-exécutif en temps voulu au sujet des adaptations nécessaires.

Chances et risques

Le regroupement au sein d'un seul office des prestations d'aide à l'enfance et à la jeunesse permet de créer des synergies, d'éliminer des doublons et, par conséquent, d'éviter une grande partie du travail de coordination aujourd'hui nécessaire. Il devient possible de traiter ce domaine d'activité de manière plus ciblée et plus adéquate. La mise en œuvre de nouveaux instruments de pilotage permettant d'appliquer le nouveau modèle de pilotage, de financement et de surveillance suppose des charges financières. Les ressources supplémentaires demandées n'ont pas pu être inscrites dans le plan puisque le Conseil-exécutif ne s'est pas encore prononcé à leur sujet. Une décision négative à cet égard risquerait de vouer les différents projets à l'échec.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de décisions rendues en matière de placements et d'adoptions	46	67	stabilité
Nombre d'institutions du domaine de l'enfance et de la jeunesse dépendant d'autorisations de l'OM et soumises à sa surveillance	183	205	stabilité
Nombre de dénonciations à l'autorité de surveillance concernant les APEA	19	25	stabilité

6.7.8 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse

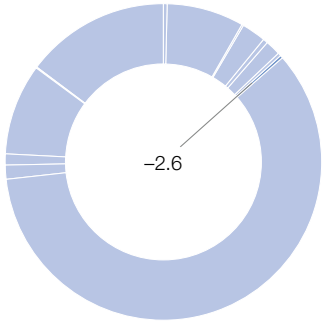

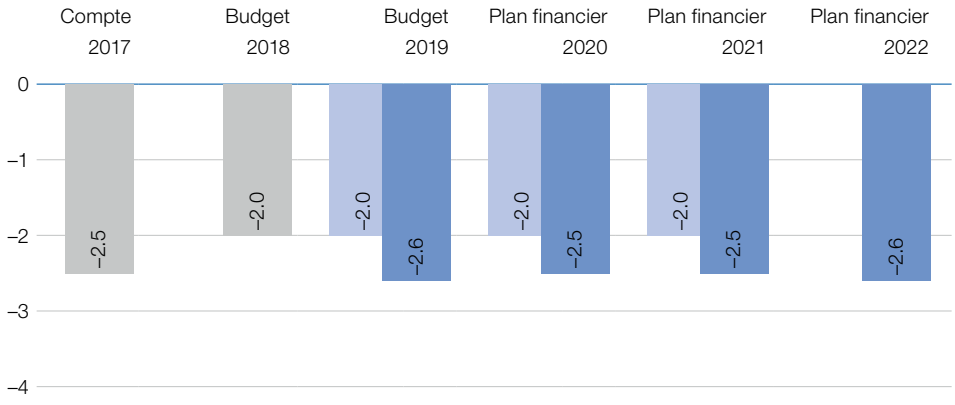

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Des jeunes gens, mais aussi parfois des jeunes filles, sont accueillis, de manière différenciée, dans un cadre ambulatoire à résidentiel où des mesures interdisciplinaires d'observatio, d'expertise et d'encadrement de durées très variables sont mises en œuvre. L'application de mesures d'ordre préventif doit en outre permettre aux jeunes de trouver des ressources dans leur entourage, de les renforcer et, ainsi, rendre les placements hors de la famille aussi courts que possible, voire inutiles.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	8 148 981	9 341 411	8 628 300	8 728 700	8 792 400	8 792 400
(-) Frais de personnel	–6 874 891	–7 274 951	–7 160 701	–7 242 337	–7 302 970	–7 369 806
(-) Coûts matériels	–3 779 727	–4 027 315	–4 017 034	–4 017 034	–4 017 034	–4 017 033
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 999	–6 259	–10 231	–13 592	–13 055	–12 518
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–2 507 637**	**–1 967 114**	**–2 559 667**	**–2 544 263**	**–2 540 659**	**–2 606 958**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 445	1 000	**4 000**	4 000	4 000	4 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–2 503 192**	**–1 966 114**	**–2 555 667**	**–2 540 263**	**–2 536 659**	**–2 602 958**
(+)/(-) Régularisations	27 304	98	616	943	766	589
Solde III (comptabilité financière)	**–2 475 888**	**–1 966 016**	**–2 555 051**	**–2 539 320**	**–2 535 893**	**–2 602 368**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Observation, expertise et encadrement	–2 507 637	–1 967 114	**–2 559 667**	–2 544 263	–2 540 659	–2 606 958

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les soldes I et II présentent, dans le budget 2019 et le plan financier 2020 à 2022, une détérioration par rapport à la planification précédente (de CHF 592 550 et CHF 589 552, respectivement). Outre la réduction des dépenses (mesures d'économie à hauteur de CHF 0,5 mio), les recettes ont été adaptées selon les données empiriques des années 2015 à 2017 et, par conséquent, revues à la baisse.

Priorités de développement

Dans le but d'évaluer les besoins de la Station cantonale d'observation après l'introduction, prévue pour 2021, d'un nouveau modèle de financement dans le cadre du projet « Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne », les prestations actuellement fournies dans différents projets font l'objet d'une analyse. Celle-ci doit aussi servir de base aux études de faisabilité planifiées pour la recherche de solutions à long terme concernant les bâtiments.

Les prestations, les coûts et l'organisation futurs relatifs à l'unité de psychiatrie médico-légale pour enfants et adolescents des Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) sont examinés dans le cadre d'un projet avec les SPU, en vue de la négociation d'un nouveau contrat.

Chances et risques

Les diverses offres de placement permettant une observation et un encadrement des jeunes qui constituent souvent un danger potentiel important pour eux-mêmes et pour autrui continuent d'être considérées comme des chances pour les personnes concernées et la société même si elles comportent aussi des risques pour les collaborateurs en mettant fortement à l'épreuve leur devoir de diligence et leur professionnalisme.

Etant donné que les ressources en personnel sont calculées au plus près afin que le coût des places en institution soit supportable, toute absence, en particulier en cas de maladie, entraîne une surcharge importante pour les autres membres du personnel.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de journées facturées (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	20 490	18 782	stabilité
Nombre d'expertises facturées	11	15	stabilité
Nombre de nouvelles admissions (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	37	38	stabilité

6.7.9 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales

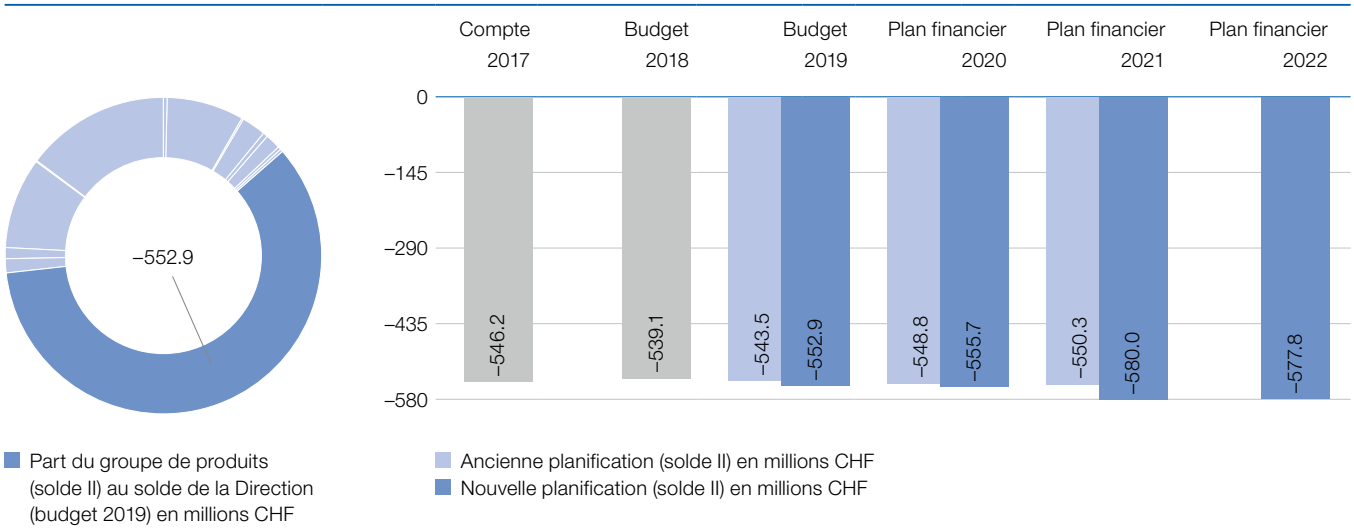

Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime de l'assurance-maladie obligatoire, déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	952 266	155 000	806 000	706 000	706 000	706 000
(-) Frais de personnel	–3 440 103	–3 684 592	–3 752 540	–3 773 776	–3 804 599	–3 858 465
(-) Coûts matériels	–1 009 339	–1 560 000	–1 539 999	–1 540 000	–1 539 999	–1 540 000
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 084 159	–1 047 935	–911 801	–2 127	–1 863	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–4 581 335**	**–6 137 526**	**–5 398 340**	**–4 609 902**	**–4 640 461**	**–4 692 465**
(+) Recettes des subventions cantonales	751 637 285	772 563 145	**800 140 000**	818 611 500	838 521 200	855 969 200
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 293 283 129	–1 305 515 700	**–1 347 630 115**	–1 369 705 000	–1 413 890 000	–1 429 075 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 225	2 500	**2 500**	2 500	2 500	2 500
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–546 224 954**	**–539 087 581**	**–552 885 955**	**–555 700 902**	**–580 006 761**	**–577 795 765**
(+)/(-) Régularisations	107 362	49 150	618	4 680 141	4 680 043	4 680 000
Solde III (comptabilité financière)	**–546 117 592**	**–539 038 432**	**–552 885 337**	**–551 020 761**	**–575 326 718**	**–573 115 765**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Produit Contributions dans le domaine des assurances sociales	4 907	0	**1**	0	1	0
Produit Réduction des primes d'assurance-maladie	–4 586 243	–6 137 527	**–5 398 341**	–4 609 903	–4 640 462	–4 692 465

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I présente une amélioration de CHF 0,7 million par rapport au budget 2018. Celle-ci est principalement due à une augmentation des revenus (CHF 0,7 mio).

Le solde II présente une détérioration d'environ CHF 14 millions par rapport au budget 2018. Les subventions fédérales pour les prestations complémentaires sont supérieures de CHF 6,6 millions à ce qui était attendu. Les subventions fédérales pour la réduction des primes ont quant à elles augmenté de CHF 10,7 millions. En matière de contributions communales, on constate une hausse de CHF 9,6 millions pour les prestations complémentaires et de CHF 4,0 millions s'agissant des allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative. Les charges se sont accrues de CHF 4,0 millions dans le domaine de la réduction des primes et de CHF 37,6 millions dans celui des prestations complémentaires. En ce qui concerne les allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative, les charges ont augmenté de CHF 0,7 million tandis que celles relatives aux allocations familiales dans l'agriculture ont diminué de CHF 0,5 million. Les coûts de mise en œuvre et les coûts administratifs dans le domaine des prestations complémentaires se sont accrus de CHF 0,3 million.

Priorités de développement

La révision de la loi cantonale sur les allocations familiales (LCAFam) entre en vigueur au 1er janvier 2019. Selon l'arrêté du Grand Conseil, elle introduira une compensation des charges entre les caisses de compensation pour allocations familiales du canton de Berne. L'informatisation des processus se poursuit, dans le but d'accroître encore l'efficacité et l'efficience des prestations fournies. En outre, les travaux relatifs à la mise en œuvre de la plus forte réduction des primes des enfants, conformément à ce qu'a décidé le parlement fédéral, ont débuté.

Chances et risques

A l'heure actuelle, les subsides fédéraux correspondent à 7,5 pour cent des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins. Au niveau fédéral, des discussions sont menées dans le cadre de la réforme des prestations complémentaires en vue de diminuer ces montants à 0,2 pour cent, ce qui aurait pour conséquence une augmentation de la part cantonale dans le financement de la réduction des primes.

Les discussions menées au parlement fédéral dans le cadre de la réforme des prestations complémentaires sont controversées. A l'heure actuelle, il n'est pas possible d'estimer les implications financières pour le canton de Berne. Etant donné qu'aucune date n'est fixée pour l'entrée en vigueur, il est aussi difficile de savoir à quel moment ces changements pourraient intervenir.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	15 000	15 500	augmentation
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	16 000	17 000	augmentation
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	1 400	2 400	augmentation
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	1 700	2 600	augmentation
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	57 000	55 500	diminution
Nombre de contacts avec des clients au guichet	3 500	3 300	diminution
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	16 000	17 500	stabilité
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	205 000	315 000	augmentation
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	93 000	93 500	stabilité
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	14	14	stabilité
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	53	53	stabilité
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 600	1 568	augmentation
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	3 400	3 376	diminution

6.7.10 Préfectures

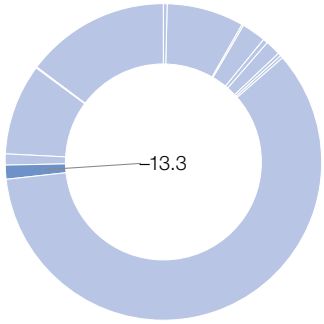

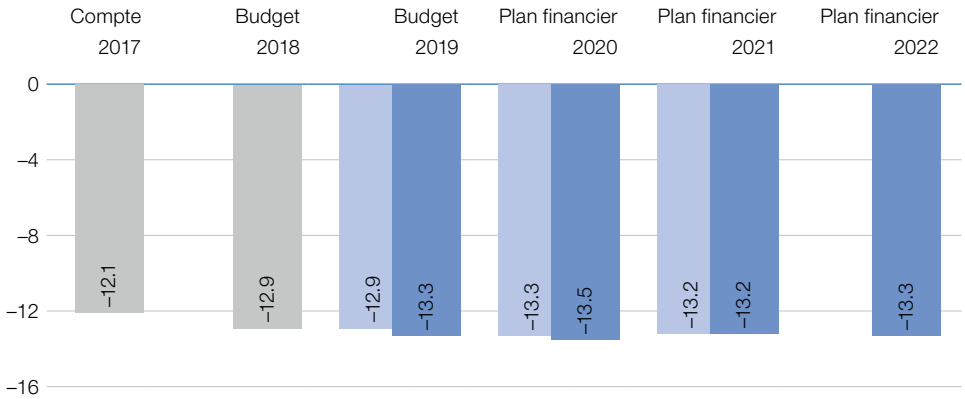

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces dernières, surveillance et traitement des recours dans les domaines de la tutelle et de la privation de liberté à des fins d'assistance, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	11 253 223	11 044 700	11 271 700	11 271 700	11 271 700	11 271 700
(-) Frais de personnel	–16 216 159	–16 787 511	–17 190 215	–17 375 805	–17 089 515	–17 143 952
(-) Coûts matériels	–4 908 962	–7 224 509	–5 207 107	–5 207 110	–5 207 104	–5 207 106
(-) Intérêts et amortissements standard	18 149	–1 754	–1 690	–1 626	–1 563	–1 499
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–9 853 749**	**–12 969 074**	**–11 127 312**	**–11 312 842**	**–11 026 482**	**–11 080 857**
(+) Recettes des subventions cantonales	1 435	10 000	**10 000**	10 000	10 000	10 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–2 268 201	0	**–2 217 000**	–2 217 000	–2 217 000	–2 217 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	–21 609	9 426	**10 800**	10 800	10 800	10 800
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–12 142 125**	**–12 949 648**	**–13 323 512**	**–13 509 042**	**–13 222 682**	**–13 277 057**
(+)/(-) Régularisations	–234 307	–116 224	–119 288	–119 352	–119 415	–119 479
Solde III (comptabilité financière)	**–12 376 431**	**–13 065 872**	**–13 442 800**	**–13 628 394**	**–13 342 097**	**–13 396 537**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Justice administrative	–3 879 623	–5 642 030	**–5 047 242**	–5 179 185	–5 135 625	–5 152 769
Surveillance	–1 690 832	–1 887 023	**–1 791 746**	–1 795 386	–1 766 215	–1 770 514
Exécution d'autres tâches légales	–4 283 294	–5 440 021	**–4 288 324**	–4 338 271	–4 124 641	–4 157 575

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Pour tous les produits, le volume de travail nécessaire à l'accomplissement des tâches légales et des affaires courantes opérationnelles est identique à celui des exercices précédents. Seules les visites de contrôle menées auprès des communes et des collectivités ont connu une diminution des ressources humaines impliquées. Ces dernières ont dû être allouées à la préparation de projets.

Selon le calcul des marges contributives (budget 2019 – PIMF 2020-2022), les différences entre le budget et le plan financier sont faibles. S'agissant des biens, services et marchandises, des écarts plus importants, qui se répercutent sur le solde I, s'expliquent par le fait que le Fonds de lutte contre la toxicomanie n'a pas été comptabilisé de la même manière en 2018 et au cours des années suivantes. Cela a notamment eu une influence sur les biens, services et marchandises. Il est possible de confirmer qu'aucune variation importante des frais de personnel n'est attendue à moyen terme.

Priorités de développement

Le Secrétariat général des préfectures est désormais chargé, au nom du canton de Berne, des relations avec l'Office fédéral de la statistique ainsi que de la coordination pour les affaires relatives au Registre fédéral des bâtiments et des logements. Les communes en ont été informées de manière appropriée par diverses ISCB.

Suite à la dissolution du Service de surveillance au sein de l'Office de gestion et de surveillance (OGS), le Directoire des préfectures est davantage et directement impliqué dans les affaires politiques. Les processus et les compétences doivent être fixés pour ce nouveau domaine d'activité.

Les travaux préparatoires en vue de l'introduction d'un nouveau logiciel créent pour le personnel une charge additionnelle plus importante que prévue : les processus de quelque 60 types d'affaire différents doivent être définis et les modèles qui leur correspondent, revus. L'introduction prochaine du projet cantonal « eBau » est considérée comme un défi supplémentaire, la préfecture de l'Emmental jouant, avec certaines communes, le rôle d'établissement pilote.

La formation et le perfectionnement, de manière interne, des nouveaux collaborateurs occupant un poste de cadre constituent aussi une priorité. Les cinq nouveaux suppléants des préfets et des préfètes doivent en particulier recevoir la formation appropriée.

Chances et risques

L'introduction et l'utilisation du nouveau logiciel «Evidence» est considéré comme un facteur de risque plutôt faible. C'est surtout pour la phase de migration que règne une certaine incertitude. Celle-ci concerne toutes les affaires des dix préfectures, ainsi que les formulaires, les modèles et les statistiques qui se rapportent à chacune d'entre elles.

Les préfectures ne pourront pas utiliser un logiciel simple et pratique si le temps nécessaire n'est pas investi lors de la préparation. A noter qu'un tel changement constitue aussi une chance, puisque les tâches actuelles et futures peuvent être réalisées efficacement à l'aide du bon logiciel.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de recours formés (justice administrative)	604	665	stabilité
Nombre de recours réglés (justice administrative)	688	695	stabilité
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	296	269	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 436	2 345	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 547	2 485	stabilité
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	20 023	20 184	stabilité

6.7.11 Poursuites et faillites

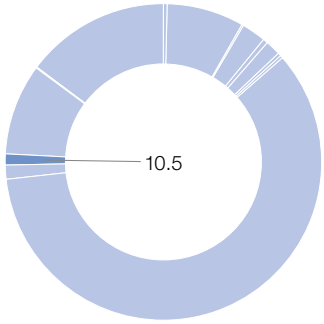

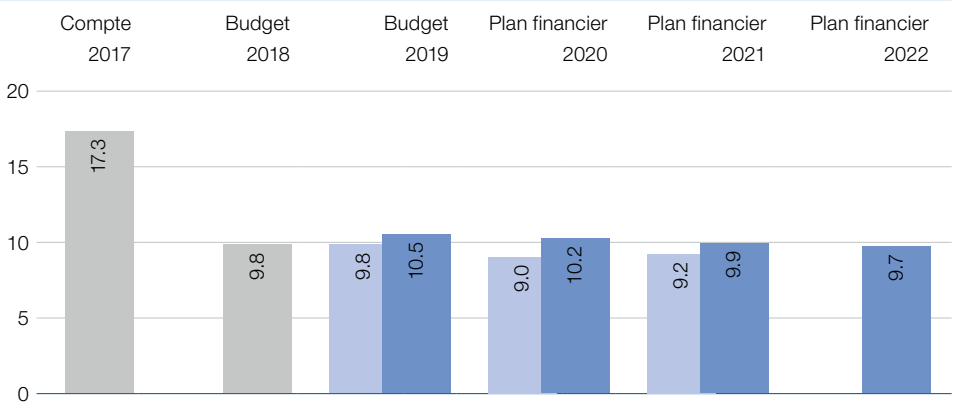

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage
- Traitement des procédures de faillite
- Octroi de renseignements sur la base des registres
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge
- Tenue du registre des réserves de propriété
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	51 825 934	45 553 422	48 084 800	48 084 800	48 084 800	48 084 800
(-) Frais de personnel	–27 687 465	–29 178 783	–29 489 148	–29 851 471	–30 116 202	–30 258 935
(-) Coûts matériels	–7 164 672	–6 736 965	–8 034 800	–8 034 800	–8 034 800	–8 034 800
(-) Intérêts et amortissements standard	–32 289	–44 526	–37 926	–51 046	–51 073	–67 083
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**16 941 508**	**9 593 147**	**10 522 926**	**10 147 483**	**9 882 724**	**9 723 982**
(+) Recettes des subventions cantonales	322 881	215 000	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	20 832	16 600	**20 900**	20 900	20 900	20 900
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**17 285 221**	**9 824 747**	**10 543 826**	**10 168 383**	**9 903 624**	**9 744 882**
(+)/(-) Régularisations	–277 542	–291 582	–74 629	–71 606	–68 627	–65 963
Solde III (comptabilité financière)	**17 007 678**	**9 533 165**	**10 469 197**	**10 096 778**	**9 834 997**	**9 678 919**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Exécution des procédures de poursuite	16 876 117	6 218 731	**13 442 493**	11 915 916	11 700 701	11 568 537
Exécution des procédures de faillite	65 391	3 374 416	**–2 919 567**	–1 768 433	–1 817 977	–1 844 556

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au budget 2018, le solde II présente une amélioration de CHF 719 000 environ, qui s'explique par une hausse des émoluments due à l'augmentation constante du volume des affaires. La détérioration du solde II pour 2020 à 2022, dans le plan financier, est liée à la croissance de la masse salariale

Priorités de développement

La suppression de l'inspection annuelle par la JCE motive la création pour 2019 d'un contrôle de qualité en deux étapes.

Au 1er juillet 2019, le statut des agents de poursuites, qui deviendront des collaborateurs spécialisés « saisies/réalisations/service extérieur », sera adapté.

Quant au projet SAKA, l'introduction du nouveau logiciel dans les offices et les agences est prévue au dernier trimestre 2019.

Chances et risques

La numérisation suit son cours, ce qui est une chance. Elle contribue notamment à diminuer le nombre de procédures manuelles.

Les interventions politiques et les prescriptions de la Confédération ainsi que les arrêts du Tribunal fédéral et les décisions rendues par l'autorité de surveillance qui ont pour effet d'influencer négativement les recettes liées à la perception d'émoluments (application rigoureuse d'un tarif social) constituent toujours un risque important. La question de la modification de l'ordonnance sur les émoluments est actuellement examinée sur le plan fédéral.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	**Compte 2016**	**Compte 2017**	**Évolution attendue**
Nombre de commandements de payer établis	326 098	317 487	augmentation
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	228 402	243 505	stabilité
Nombre de recours formés	184	214	stabilité
Nombre de recours admis	21	19	stabilité
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 602	1 453	stabilité
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	984	638	stabilité
Nombre de recours admis	1	2	stabilité

6.7.12 Tenue du registre foncier

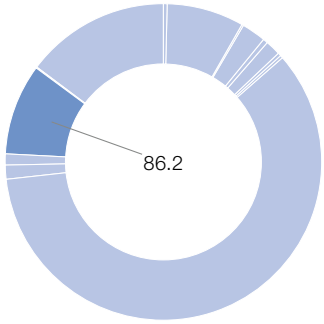

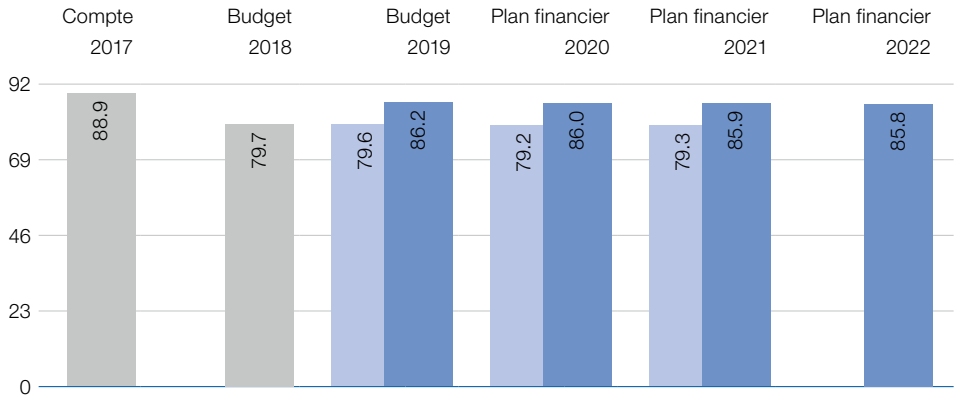

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF

Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mutations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	13 848 553	14 305 300	14 305 300	14 305 300	14 305 300	14 305 300
(-) Frais de personnel	–14 189 245	–13 901 457	–14 361 873	–14 556 008	–14 742 557	–14 833 681
(-) Coûts matériels	–508 805	–687 900	–732 900	–712 900	–712 900	–712 900
(-) Intérêts et amortissements standard	–49 532	–3 874	–3 704	–1 716	–1 639	–1 307
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–899 028**	**–287 931**	**–793 176**	**–965 324**	**–1 151 796**	**–1 242 589**
(+) Recettes des subventions cantonales	29	2 100	**2 100**	2 100	2 100	2 100
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	89 784 979	80 008 200	**87 008 200**	87 008 200	87 008 200	87 008 200
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**88 885 980**	**79 722 369**	**86 217 124**	**86 044 976**	**85 858 504**	**85 767 711**
(+)/(-) Régularisations	739 708	–24 727	1 715 104	1 714 979	1 714 902	1 714 828
Solde III (comptabilité financière)	**89 625 688**	**79 697 642**	**87 932 227**	**87 759 955**	**87 573 406**	**87 482 539**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Tenue du registre foncier	34 239	1 494 794	**851 627**	699 645	534 965	454 809
Taxation et perception des impôts sur les mutation	96 368	–26 183	**–32 280**	–32 304	–32 329	–32 342
Renseignements	–1 029 636	–1 756 542	**–1 612 523**	–1 632 664	–1 654 432	–1 665 056

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au budget, les comptes présentent des rentrées fiscales plus élevées que prévu. De manière générale, de telles rentrées sont difficiles à évaluer dans le cadre du processus budgétaire dès lors qu'il existe de nombreux facteurs d'incertitude. S'agissant des impôts sur les mutations, les répercussions d'une modification législative ont en outre dû être prises en considération. En effet, depuis le 1er janvier 2015, le canton de Berne privilégie, en matière fiscale, l'acquisition d'une propriété foncière dans le cas où celle-ci est utilisée par la partie acquéreuse elle-même, de manière exclusive et ininterrompue pendant au moins deux ans. La perspective d'allégements fiscaux semble aider les personnes intéressées à concrétiser leur décision d'acquérir une propriété foncière pour leur propre usage. Dans la mesure où l'acquéreur remplit les conditions exigées, il peut en effet obtenir une économie d'impôt maximale de CHF 14 400. Durant l'année sous rapport, les autorités du registre foncier ont approuvé en tout 3539 demandes de sursis au paiement de l'impôt sur les mutations pour un montant total de quelque CHF 37 166 000. Les personnes ayant acquis un immeuble dans le but d'en faire leur domicile principal ont ainsi pu bénéficier d'exonérations fiscales a posteriori correspondant en moyenne à CHF 10 502.

Priorités de développement

- Traitement des procédures prévues par l'article 17a de la loi concernant les impôts sur les mutations (LIMu ; RSB 215.326.2) (exonération fiscale a posteriori, levée du sursis assortie de l'encaissement de l'impôt dû).
- Poursuite de la révision du manuel concernant les relations avec les bureaux du registre foncier et la tenue du registre (achèvement du chapitre concernant les impôts sur les mutations, début des chapitres relatifs au remaniement de plans ainsi qu'aux annotations et mentions, mise à jour/révision des directives).
- Numérisation des pièces justificatives du registre foncier pour la période antérieure au 1er janvier 1997, en remontant jusqu'au 1er janvier 1960, dans la mesure où les moyens techniques et financiers le permettent.
- Extension de l'offre de données numériques auprès des bénéficiaires concernés.

Chances et risques

L'avancée rapide de la numérisation externe et la mise en service efficace des nouveaux numériseurs de livres sont considérées comme des chances. Aussi bien la numérisation externe que l'utilisation des nouveaux appareils contribuent à l'extension de l'offre de données numériques auprès des bénéficiaires concernés.

Apprécier l'évolution de la situation s'agissant du sursis au paiement de l'impôt sur les mutations lors de l'acquisition d'une propriété foncière destinée à devenir une résidence principale n'est pas exempt de risque. Au 31 décembre 2017, 11 853 demandes de sursis avaient donné lieu à une décision entrée en force. La somme des impôts sur les mutations ayant fait l'objet de sursis s'élève à CHF 121 474 000 environ. Il reste difficile d'évaluer les incidences de ce changement législatif sur les rentrées fiscales puisque, jusqu'à maintenant, peu de demandes d'exonération fiscale a posteriori ont dû être évaluées en raison des sursis encore pendants. Ce n'est qu'à la clôture de l'exercice 2018 que des données pertinentes seront disponibles. Depuis le 1er janvier 2018, une décision susceptible de recours au sujet de l'exonération fiscale est rendue à chaque expiration de sursis.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	30 505	64 837	stabilité
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	23 067	59 228	stabilité
Décisions de sursis au paiement de l'impôt sur les mutations entrées en force	12 100 000	37 166 000	stabilité

6.7.13 Registre du commerce

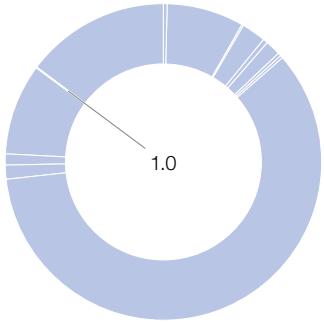

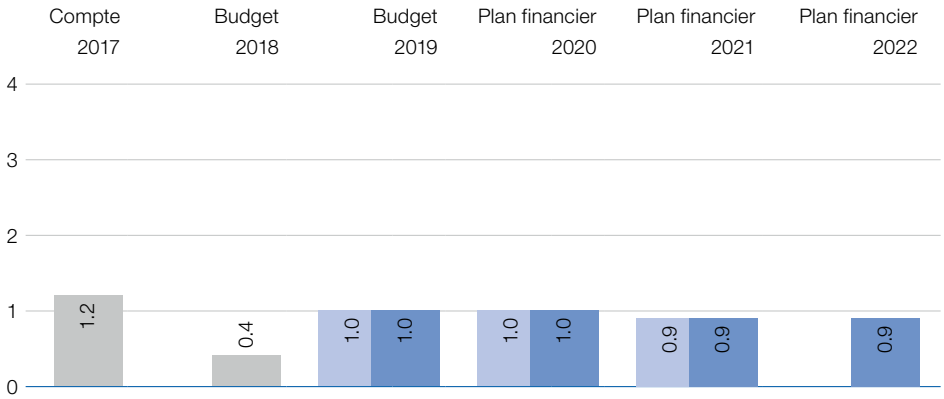

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

L'Office du registre du commerce du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	4 353 303	4 013 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
(-) Frais de personnel	–2 948 680	–3 357 066	–2 819 174	–2 852 850	–2 871 897	–2 939 414
(-) Coûts matériels	–137 525	–289 500	–193 500	–193 500	–193 500	–193 500
(-) Intérêts et amortissements standard	–28 834	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**1 238 264**	**366 434**	**987 326**	**953 650**	**934 603**	**867 086**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 887	1 700	**1 700**	1 700	1 700	1 700
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**1 240 151**	**368 134**	**989 026**	**955 350**	**936 303**	**868 786**
(+)/(-) Régularisations	–178 701	–10 000	–80 000	–55 000	–90 000	–90 000
Solde III (comptabilité financière)	**1 061 450**	**358 134**	**909 026**	**900 350**	**846 303**	**778 786**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Inscription au registre	1 235 999	–3 406 635	**1 164 415**	1 132 227	1 114 024	1 049 493
Procédure d'examen préalable	2 264	3 773 069	**–177 088**	–178 578	–179 420	–182 406

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les frais de personnel sont revenus à un niveau normal, après l'accroissement des ressources humaines dans le cadre du projet de numérisation de l'office en 2017 et 2018.

Après le déménagement de l'office à la Poststrasse 25 à Ostermundigen, prévu pour l'automne 2018, il ne faut plus s'attendre à des augmentations de frais de matériel. Là aussi, les valeurs devraient retrouver leur niveau habituel.

Priorités de développement

L'adaptation des processus (optimisation des processus après la numérisation des pièces justificatives des quelque 58 000 entités juridiques actives) et la certification des dossiers des entreprises directement après leur inscription dans le registre journalier constituent des priorités. La gestion des affaires et de l'archivage électroniques (GAE) est aussi une tâche importante qui occupe l'office.

Chances et risques

La numérisation des dossiers des entreprises est considérée comme une chance, de même que le déménagement des bureaux à Ostermundigen et l'adaptation des processus. En revanche, la forte dépendance à Internet (programmes spécifiques, téléphonie, etc.) comporte des risques, notamment en cas de problème de connexion (manque de stabilité ou panne).

En raison de la révision prévue de l'ordonnance sur les émoluments en matière de registre du commerce (RS 221.411.1), il faut s'attendre à une diminution importante des recettes, qu'il est difficile d'estimer pour le moment (probablement environ 30 % au moins), à partir de 2020 au plus tard.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'enregistrements	19 139	19 839	stabilité
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	19 354	20 767	stabilité
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	600	585	stabilité

6.7.14 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

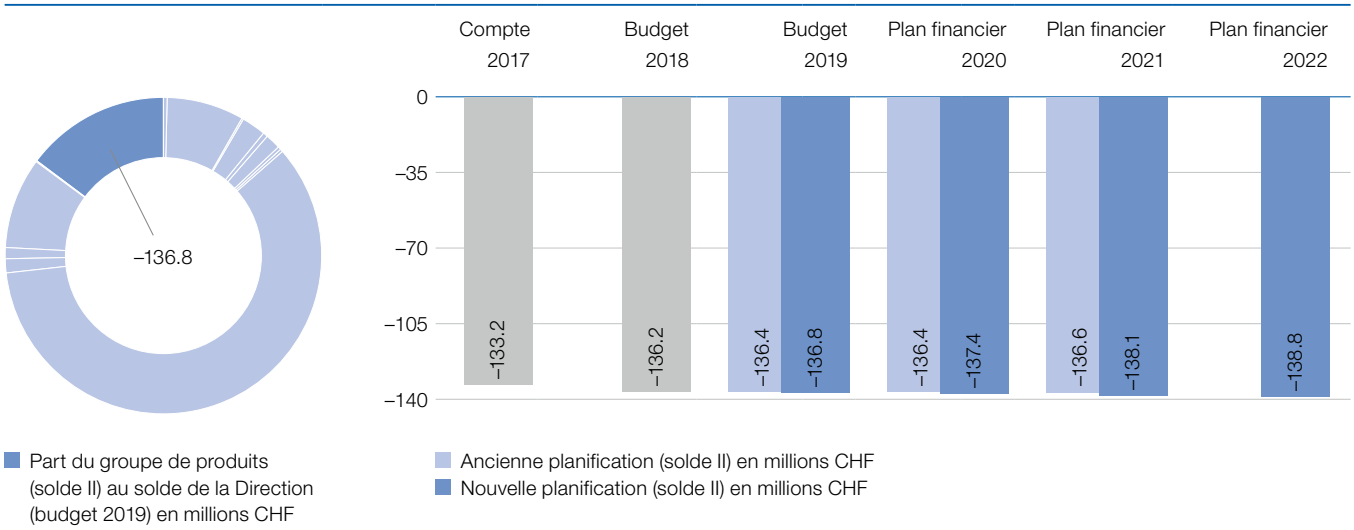

Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé (FF 2009, p. 139 ss) attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris (art. 273, al. 2, 274, al. 2, 298, al. 2, 306, al. 2, 307 à 312, 314abis, 318, al. 3, 322, al. 2, 324, 325, 327a ss, 390 à 398, 403, 426 ss, 544, al. 1bis CCS ; art. 6, al. 2 et 9, al. 3 LF-EEA, art. 17 LF-CLaH), les tâches non liées à des mesures (art. 134, al. 3 et 4, 275, 298a, 309/308, al. 2 en relation avec l'art. 287, al. 1, 316, 318, al. 2, 320, al. 2 CCS), les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit (art. 360 à 387 CCS), les actes nécessitant le consentement de l'autorité (art. 416 s., 327c CCS) ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires (art. 327c, 408, al. 3, 410, 411, 415, 419, 425).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Plan financier 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	28 729 703	27 810 100	27 862 500	28 063 500	28 164 500	28 264 500
(-) Frais de personnel	–22 635 834	–23 300 291	–23 381 202	–23 568 189	–23 765 533	–23 898 768
(-) Coûts matériels	–139 343 289	–140 673 899	–141 305 001	–141 906 001	–142 503 000	–143 204 001
(-) Intérêts et amortissements standard	45 183	–7 919	–7 596	–7 273	–6 039	–3 097
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–133 204 237**	**–136 172 008**	**–136 831 299**	**–137 417 963**	**–138 110 072**	**–138 841 366**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	20 028	17 000	**17 000**	17 000	17 000	17 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–133 184 209**	**–136 155 008**	**–136 814 299**	**–137 400 963**	**–138 093 072**	**–138 824 366**
(+)/(-) Régularisations	–552 934	–448 540	–248 663	–248 986	–249 303	–249 495
Solde III (comptabilité financière)	**–133 737 143**	**–136 603 549**	**–137 062 962**	**–137 649 949**	**–138 342 375**	**–139 073 861**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	–84 036 850	–89 542 967	**–86 814 480**	–87 165 985	–87 560 602	–87 995 534
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	–43 121 683	–45 912 007	**–44 592 887**	–44 756 310	–44 978 438	–45 224 728
Exécution de tâches non liées à des mesures	–4 142 045	–101 829	**–1 773 001**	–1 786 807	–1 801 313	–1 810 950
Interventions et surveillance dans le domaine des	–177 556	–190 227	**–183 732**	–183 892	–184 059	–184 171
Actes nécessitant le consentement de l'autorité	–536 704	–327 152	**–584 309**	–589 255	–594 452	–597 904
Surveillance et gestion de la qualité	–1 189 399	–97 827	**–2 882 890**	–2 935 713	–2 991 208	–3 028 080

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Recettes : le revenu, essentiellement composé de recettes provenant des émoluments et de remboursements de coûts de mesures ayant donné lieu à un préfinancement, est prévu dans le budget 2019 à hauteur de presque CHF 27,9 millions, ce qui correspond pratiquement à la valeur de l'année précédente. Dans le cadre de l'application du programme d'allègement 2018, les chiffres pour les années 2020 à 2022, s'agissant des montants reçus à titre de remboursement, sont en légère augmentation.

Frais de personnel : les charges de personnel, qui s'élèvent pratiquement à CHF 23,4 millions dans le budget 2019, sont presque inchangées par rapport à l'année précédente.

Frais de matériel : ils sont budgétés pour 2019 à hauteur de CHF 141,3 millions et sont ainsi supérieurs de quelque CHF 600 000 à la valeur prévue l'an dernier, principalement en raison de l'évolution salariale enregistrée dans les services sociaux qui travaillent pour les APEA. Le salaire des collaborateurs de ces services doit en effet être adapté chaque année en fonction de la croissance de la masse salariale applicable au personnel cantonal.

Priorités de développement

Une évaluation externe complète atteste que les APEA se sont bien implantées en tant qu'autorités interdisciplinaires depuis leur création en 2013. Les résultats de l'évaluation et la stratégie propre aux APEA montrent que ces dernières vont continuer à se développer de manière ciblée en 2019. Il s'agit de relever parmi les priorités la mise en œuvre du système intégralement révisé de bases décisionnelles, qui doit aboutir à des décisions uniformes, transparentes et plus aisément compréhensibles pour les clients. Parmi les autres projets, il s'agit de relever l'amélioration des instruments de soutien destinés aux mandataires privés, l'introduction d'un système de gestion des connaissances propre aux APEA, l'extension à l'ensemble de l'organisation du système de gestion des affaires GEVER-Axioma, la rédaction d'un rapport annuel plus explicite ainsi que des améliorations constantes dans le domaine des finances et de la gestion des coûts des mesures des APEA.

Chances et risques

Une fois encore, le fait que les collaborateurs des APEA soient à la fois compétents et motivés, en dépit des cas à traiter qui s'avèrent souvent très difficiles, est considéré comme une chance essentielle. Une autre chance importante est celle de la stabilité des relations que les APEA ont pu développer avec les institutions partenaires. Le risque principal, quant à lui, reste lié à l'augmentation du nombre et de la complexité des cas qui dépend de l'évolution sociodémographique, et donc au risque de croissance des coûts des mesures ou de perte de recettes lors des demandes de remboursement des coûts des mesures préfinancées.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	7 789	7 566	augmentation
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	4 307	3 772	augmentation
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	213	168	augmentation
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	149	173	augmentation

6.8 Financements spéciaux

6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Revenues	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Etat du patrimoine au 1.1.	0	0	0	0	0	0
Etat du patrimoine au 31.12.	0	0	0	0	0	0
Variation du patrimoine	0	0	0	0	0	0

Commentaire

Selon les articles 142 s de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC; RSB 721.0, version conforme à la modification du 9 juin 2016, en vigueur depuis le 1er avril 2017), dix pour cent de la compensation de la plus-value prélevée par les communes sont désormais versés au canton (compensation des avantages dus à l'aménagement). Ils alimentent un financement spécial et, comme le prévoit le droit fédéral (art. 5, al. 1ter en relation avec l'al. 2 et art. 3, al. 2, lit. a et al. 3, lit. a de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire, LAT; RS 700), doivent être affectés à des mesures d'aménagement du territoire. Il n'est pas encore possible de se prononcer sur les revenus prévus, ni d'ailleurs sur l'utilisation des fonds.

7 Direction de la police et des affaires militaires (POM)

7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	–16.5	3.0
Police	–423.9	129.7
Circulation routière et navigation	–49.3	332.0
Exécution judiciaire	–184.6	77.7
Population et immigration	–187.7	143.7
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–21.6	16.4

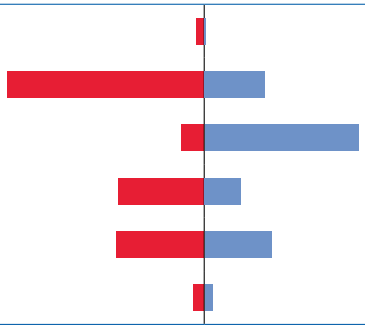

7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	–6.1	–11.2	–13.5	–13.6	–13.9	–14.0
Police	–256.3	–283.1	–294.2	–297.3	–299.8	–300.3
Circulation routière et navigation	280.6	279.6	282.7	284.0	286.3	287.6
Exécution judiciaire	–89.7	–92.1	–106.9	–108.2	–108.4	–109.0
Population et immigration	–36.8	–44.3	–44.0	–40.9	–41.2	–42.2
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–0.3	–6.3	–5.3	–5.2	–5.7	–6.0
Total	**–108.6**	**–157.4**	**–181.2**	**–181.2**	**–182.7**	**–183.9**

7.3 Priorités de développement de la Direction

Ces prochaines années, la mise en œuvre des projets cantonaux d'envergure que sont IT@BE, GAE et ERP donnera lieu à d'importants travaux d'organisation qui mobiliseront beaucoup de ressources. Ces projets de grande taille toucheront particulièrement la POM, du fait de sa taille opérationnelle nettement supérieure à la moyenne des autres Directions. La POM devra définir ses possibilités et ses exigences futures.

La nouvelle loi sur la police et son ordonnance d'application devraient entrer en vigueur début 2019. La priorité pour la POM est notamment d'introduire et de mettre en œuvre les nouvelles dispositions légales, et d'élaborer une documentation et des prescriptions internes à la police. Afin de maintenir l'attractivité et l'image d'employeur moderne de la Police cantonale, le développement de filières permettant de faire carrière reste une préoccupation constante. Par ailleurs, en raison de l'augmentation de la propension à la violence contre les membres du corps de police, leur formation sera adaptée en conséquence, de même que leur équipement de protection et leurs armes.

L'Office de la circulation routière et de la navigation quittera son site actuel pour s'installer dans un nouveau bâtiment à Münchenbuchsee, à l'horizon 2027. Par ailleurs, le Centre d'expertises et d'examens Haute-Argovie/Emmental étendra ses infrastructures pour les expertises de véhicules sur le terrain voisin.

L'Office de l'exécution judiciaire mettra en œuvre la loi sur l'exécution judiciaire et son ordonnance d'application. Parallèlement, il concrétisera la stratégie de l'exécution judiciaire de la POM. Cette stratégie constitue une base pour le développement qualitatif et quantitatif de l'exécution judiciaire dans le canton de Berne.

Une autre priorité de développement réside dans le projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE), dont l'objectif central est de confier l'intégration des requérants d'asile à la SAP dès le début de la procédure, tandis que la POM se chargera de l'exécution systématique des renvois. La mise en œuvre de ce projet se poursuit. C'est dans ce

cadre qu'un centre de retour cantonal, qui sera chargé de verser l'aide d'urgence, est mis sur pied par la POM. Il sera inauguré le 1er mars 2019 sur le site de l'ancien Foyer d'éducation Prêles. Dans les domaines du sport et de la protection de la population, les priorités sont la mise en œuvre de la stratégie sportive, la planification d'urgence en cas de dangers naturels et l'élaboration de divers plans et stratégies.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–898 953 586**	**–910 424 026**	**–943 762 099**	**–949 505 847**	**–953 399 780**	**–956 261 103**
Modification		–1.3 %	–3.7 %	–0.6 %	–0.4 %	–0.3 %
Revenus	**771 112 646**	**759 147 451**	**763 746 596**	**769 305 789**	**771 775 415**	**773 425 226**
Modification		–1.6 %	0.6 %	0.7 %	0.3 %	0.2 %
Solde	**–127 840 940**	**–151 276 575**	**–180 015 503**	**–180 200 058**	**–181 624 365**	**–182 835 877**
Modification		–18.3 %	–19.0 %	–0.1 %	–0.8 %	–0.7 %
Charges						
30 Charges de personnel	–500 761 553	–514 562 083	–526 773 302	–531 722 359	–532 967 528	–535 112 098
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–142 599 589	–154 758 377	–183 063 942	–179 102 876	–180 463 554	–181 097 836
33 Amortissements du patrimoine administratif	–18 114 540	–16 260 975	–20 250 377	–20 706 303	–20 556 162	–20 090 991
34 Charges financières	–331 763	–1 134 500	–829 000	–922 000	–922 000	–922 000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–77 067 617	–57 000 000	–56 000 000	–56 000 000	–56 000 000	–56 000 000
36 Charges de transfert	–149 998 308	–150 487 964	–139 849 113	–141 086 038	–140 975 961	–141 504 603
37 Subventions à redistribuer	–1 346 844	–1 178 000	–1 373 000	–1 373 000	–1 373 000	–1 373 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–8 733 372	–15 042 127	–15 623 365	–18 593 271	–20 141 575	–20 160 575
Revenus						
40 Revenus fiscaux	263 831 945	266 215 000	271 075 000	273 675 000	276 305 000	277 805 000
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	260 542 004	255 705 243	212 888 297	216 020 430	215 674 003	215 838 216
43 Revenus divers	9	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	2 759 215	2 093 000	2 178 000	2 178 000	2 178 000	2 178 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	73 032 351	56 534 500	55 490 000	55 490 000	55 490 000	55 490 000
46 Revenus de transfert	161 539 251	170 231 862	213 250 068	213 065 952	213 232 093	213 198 493
47 Subventions à redistribuer	1 346 844	1 178 000	1 373 000	1 373 000	1 373 000	1 373 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	8 061 027	7 189 846	7 492 231	7 503 407	7 523 319	7 542 517

Evolution du compte de résultats

Le budget 2019 boucle sur un excédent de charges de CHF 180,0 millions. La somme des charges et des revenus aboutit à une péjoration du solde de la Direction de CHF 28,7 millions par rapport au budget précédent. Cette péjoration est due principalement à un transfert de budget de la SAP à la POM, ce qui n'a toutefois pas d'influence sur le solde à l'échelle cantonale. En raison de la révision totale de la législation sur l'exécution judiciaire, des coûts sont en effet transférés à l'Office de l'exécution judiciaire pour un montant net de CHF 10,5 millions. Par ailleurs, les coûts d'affranchissement postal (CHF 2,2 mio), qui étaient jusque là pris en charge par la CHA, seront transférés à la POM. Quant à l'augmentation des frais de personnel (CHF 12,2 mio), elle est due à l'accroissement ordinaire de la masse salariale et à la création de 54,4 nouveaux postes. Ces derniers ont pu être inscrits au budget sans influencer le solde, grâce à l'indemnité financière que le canton reçoit de la Confédération pour la protection des ambassades, et à l'internalisation de la gestion d'un centre de retour, laquelle permet de réduire les coûts des prestations de tiers dans le domaine de l'asile.

Dans le budget 2019, les revenus liés à la taxe sur les véhicules à moteur augmentent de CHF 5,0 millions, toujours en raison de l'accroissement du parc de véhicules. Étant donné que les revenus générés par les contrats passés entre les communes et la Police cantonale devront désormais être comptabilisés comme des revenus de transfert, des revenus supplémentaires

sont inscrits dans le groupe de matières 46 ; en contrepartie, les revenus diminuent d'autant dans le groupe de matières 42, à la rubrique Contributions. En raison de la nouvelle présentation des comptes sur la base du MCH2, quelque CHF 43,0 millions sont inscrits sur de nouveaux comptes de revenus.

7.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte des investissements						
Dépenses	**–21 735 566**	**–22 150 000**	**–20 446 500**	**–22 551 000**	**–22 344 500**	**–20 349 500**
Modification		–1.9 %	7.7 %	–10.3 %	0.9 %	8.9 %
Recettes	**3 477 700**	**1 850 000**	**1 850 000**	**1 850 000**	**1 850 000**	**1 850 000**
Modification		–46.8 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–18 257 866**	**–20 300 000**	**–18 596 500**	**–20 701 000**	**–20 494 500**	**–18 499 500**
Modification		–11.2 %	8.4 %	–11.3 %	1.0 %	9.7 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–14 759 764	–19 651 000	–15 909 500	–17 689 000	–19 072 500	–17 359 500
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–4 628 464	–649 000	–2 687 000	–3 012 000	–1 422 000	–1 140 000
54 Prêts	–4 000	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	–2 343 338	–1 850 000	–1 850 000	–1 850 000	–1 850 000	–1 850 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	427 278	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	707 084	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	2 343 338	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets diminuent de CHF 1,7 million par rapport au budget précédent. Par ACE n° 591 du 30 mai 2018, le Conseil-exécutif a redéfini la part des investissements des Directions et fixé un plafond de CHF 18,6 millions pour la POM en 2019.

Pour les années du plan intégré mission-financement, la part des investissements est de CHF 20,7 millions (2020), CHF 20,5 millions (2021) et CHF 18,5 millions (2022). Le Conseil-exécutif a autorisé un nouvel écart de planification de 30 pour cent pour les années 2019 à 2022, afin de permettre le financement de tous les projets figurant dans la planification des investissements du canton.

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la POM

Effectif réel				Effectif cible	
2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
3 975.5	4 003.0	4 045.7	4 064.6	4 094.9	4 149.3

Commentaire

Les 18,9 équivalents plein temps (EPT) créés en 2017 concernaient principalement la Police cantonale, l'Office de l'exécution judiciaire et le Secrétariat général.

En 2019, l'augmentation des effectifs à 4149,3 EPT est due notamment à la reprise par la Police cantonale de tâches supplémentaires en lien avec la protection des ambassades, qui incombaient auparavant à la Confédération (24,0 EPT), à la nécessité d'assurer la sécurité dans les centres fédéraux pour requérants d'asile, et à l'intensification de l'exécution des renvois dans le cadre de NA-BE (8,0 EPT). L'Office de la population et des migrations prévoit les ressources humaines nécessaires à l'exploitation d'un centre de retour dans l'ancien Foyer d'éducation Prêles (25,0 EPT). En revanche, 2,6 EPT sont supprimés à l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires dans le cadre du programme d'allégement 2018. Au final, tous ces changements conduisent à une augmentation de 54,4 EPT des effectifs de la Direction (57,0–2,6). La POM pourra procéder à d'autres petites restructurations dans le cadre des effectifs autorisés.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative

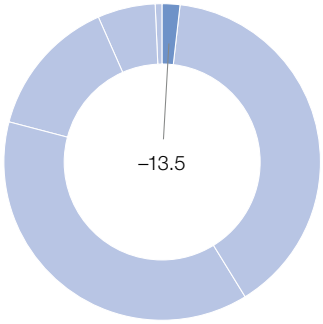

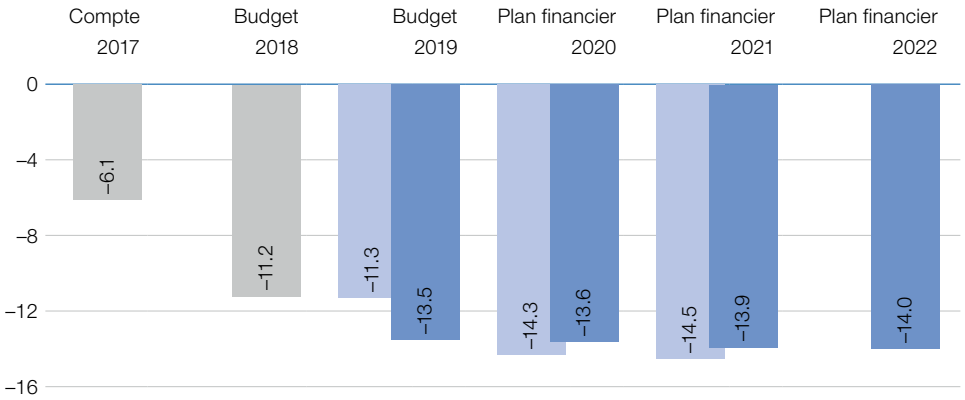

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Soutien au directeur de la POM sur le plan politique par l'accomplissement de travaux préparatoires et par des prestations de conseil ; coordination des activités entre les unités organisationnelles de la Direction, conformément à la loi et à l'ordonnance d'organisation ; traduction et autres prestations, selon les besoins, en faveur des offices et de la Police cantonale.

Examen de la conformité au droit de décisions contestées, à l'intention de la Direction.

Administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport ; octroi d'autorisations de loterie.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	1 243 047	1 493 903	1 437 824	1 431 761	1 443 216	1 452 979
(-) Frais de personnel	–6 773 684	–7 043 179	–8 111 060	–8 059 984	–8 070 753	–8 103 488
(-) Coûts matériels	–1 626 886	–6 739 369	–7 777 109	–7 946 844	–8 186 601	–8 186 601
(-) Intérêts et amortissements standard	–65 614	–153 471	–237 244	–260 237	–298 982	–375 091
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–7 223 138**	**–12 442 116**	**–14 687 590**	**–14 835 303**	**–15 113 120**	**–15 212 200**
(+) Recettes des subventions cantonales	691	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–621 334	–482 750	**–390 000**	–305 000	–305 000	–305 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 736 710	1 699 252	**1 532 752**	1 532 752	1 532 752	1 532 752
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–6 107 072**	**–11 225 614**	**–13 544 838**	**–13 607 551**	**–13 885 368**	**–13 984 448**
(+)/(-) Régularisations	–17 774	32 616	46 026	41 914	36 354	27 728
Solde III (comptabilité financière)	**–6 124 846**	**–11 192 998**	**–13 498 812**	**–13 565 637**	**–13 849 014**	**–13 956 720**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Soutien à la direction	–5 678 284	–10 639 255	**–12 741 849**	–12 898 753	–13 180 090	–13 278 969
Justice administrative	–1 634 926	–1 830 312	**–1 945 339**	–1 926 150	–1 922 630	–1 922 830
Autorisations de police industrielle et de loterie	90 072	27 451	**–401**	–10 401	–10 401	–10 401
Administration des fonds de loterie et du sport	0	0	**0**	0	0	0

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2019, le solde I (budget global) du groupe de produits augmente d'environ CHF 2,5 millions par rapport à l'année précédente. Cette péjoration du solde I de CHF 1,07 million est due, d'une part, au transfert de postes de la Direction au Secrétariat général : les chauffeurs du Conseil-exécutif ont été transférés de la Police cantonale (POCA) et des postes de soutien informatique ont été centralisés en vue d'une transmission future à l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) dans le cadre du projet IT@BE ; le Service juridique et le Service du personnel ont dû être temporairement renforcés. D'autre part, la modification est due au transfert des dépenses pour les prestations postales de la Chancellerie d'État (CHF 0,7 mio) et à la facturation interne de prestations informatiques de base supplémentaires pour l'ensemble de la Direction (POCA exceptée) par l'OIO.

Les valeurs prévues pour le groupe de produits pour les années 2020 à 2022 sont elles aussi influencées principalement par le budget central fixé conjointement avec l'OIO pour les prestations informatiques de base de la Direction (POCA exceptée). Les coûts du poste de travail cantonal (BE-PTC) augmenteront fortement à partir de 2021, lorsque toutes les prestations dans le domaine de l'approvisionnement informatique de base seront centralisées à l'OIO et refacturées à l'interne. Une part des prestations informatiques de base restera fournie au sein de la POM jusqu'à fin 2020.

Priorités de développement

Au cours des années à venir, le Secrétariat général s'occupera en priorité de la planification et de l'organisation de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie TIC (centralisation des prestations de base pour tout le canton) au sein de la POM ; il se chargera également d'accompagner les travaux du projet cantonal ERP, du point de vue des exigences de la Direction.

Chances et risques

En raison, notamment, de sa taille opérationnelle nettement supérieure à la moyenne des autres Directions, la POM restera particulièrement sollicitée par la mise en œuvre des projets IT@BE, ERP et GAE.

Dans le domaine de la juridiction administrative, elle a temporairement augmenté ses effectifs afin de contrer l'accroissement de la charge de travail, exceptionnellement lourde par rapport à la moyenne des années précédentes. Si l'on part du principe que cette charge finira par revenir à un niveau normal, l'augmentation des effectifs permettra d'éviter une hausse du nombre des affaires pendantes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	138	137	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	15	27	augmentation
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	43	38	diminution
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'État	202	237	augmentation
Nombre de recours déposés	376	476	augmentation
Nombre de recours traités	318	399	augmentation

7.7.2 Police

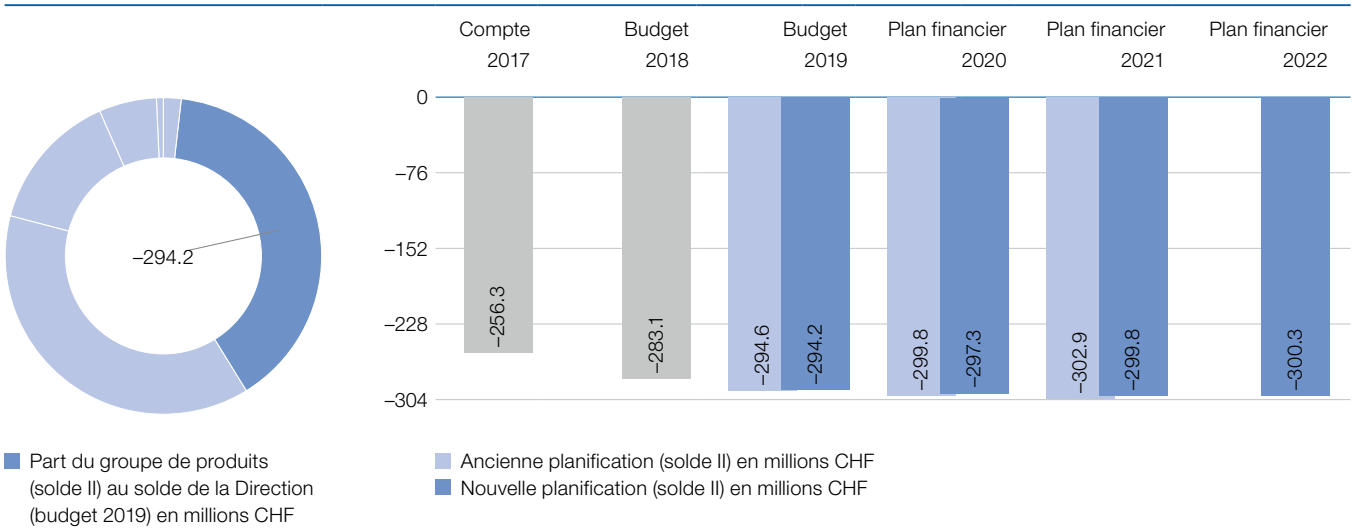

Description

Le groupe de produits Police englobe toutes les mesures prises par la Police cantonale afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre. Celles-ci comprennent entre autres :

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux
- les mesures préventives
- l'exploitation d'une organisation d'alarme
- la coordination de diverses forces d'engagement

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la Police cantonale. Celles-ci englobent en particulier :

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organes fédéraux et cantonaux
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	60 004 305	60 175 000	89 553 000	89 348 000	89 366 000	89 184 000
(-) Frais de personnel	–314 879 076	–323 867 283	–329 892 178	–333 770 117	–334 435 165	–335 623 278
(-) Coûts matériels	–60 817 689	–66 407 163	–77 650 804	–77 050 166	–79 442 018	–79 569 125
(-) Intérêts et amortissements standard	–14 619 426	–16 634 981	–16 367 820	–16 008 707	–15 440 762	–14 402 984
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–330 311 886**	**–346 734 427**	**–334 357 803**	**–337 480 990**	**–339 951 945**	**–340 411 386**
(+) Recettes des subventions cantonales	37 344 201	23 480 000	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	36 656 874	40 138 000	**40 138 000**	40 138 000	40 138 000	40 138 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–256 310 810**	**–283 116 427**	**–294 219 803**	**–297 342 990**	**–299 813 945**	**–300 273 386**
(+)/(-) Régularisations	–8 699 779	6 868 467	2 102 096	1 930 074	1 886 039	1 949 728
Solde III (comptabilité financière)	**–265 010 589**	**–276 247 961**	**–292 117 706**	**–295 412 915**	**–297 927 906**	**–298 323 658**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Tâches de police de sécurité et du trafic, gestion de la centrale d'engagement, entraide administrative et aide à l'exécution	–115 772 942	–134 700 502	**–107 717 849**	–109 160 443	–110 330 740	–110 902 276
Police judiciaire	–214 927 501	–214 019 108	**–228 941 047**	–230 784 986	–232 047 672	–231 799 286
Prestations pour des tiers	388 557	1 985 183	**2 301 093**	2 464 439	2 426 467	2 290 176

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2019 du groupe de produits « Police », le solde I du calcul des marges contributives connaît une variation de CHF 12,4 millions par rapport au budget 2018. Cette évolution positive est notamment due à la nouvelle imputation des recettes dans le cadre de l'introduction de MCH2, qui entraîne un report des recettes du solde II au solde I mais n'a aucune conséquence économique. Cet effet comptable a faussé le résultat des charges du personnel en raison de la hausse ordinaire de la masse salariale et de la création de postes supplémentaires (protection des ambassades, NA-BE) et des charges de biens et services.

La hausse des charges de biens et services de CHF 11,2 millions s'explique, d'une part, par l'augmentation de l'imputation interne pour la fourniture informatique de base par l'Office d'informatique et d'organisation et, d'autre part, par le changement d'imputation des dépenses pour compléter l'armement et l'équipement de protection de l'ensemble du corps de police en raison de la menace terroriste accrue et de la multiplication des actes de violence contre des collaborateurs de la police cantonale bernoise. La reprise supplémentaire des tâches de protection des ambassades de la Confédération et les mesures supplémentaires visant à assurer la sécurité dans les centres fédéraux pour requérants d'asile et à intensifier l'exécution des renvois (NA-BE) entraînent une augmentation des recettes fédérales, qui sont toutefois compensées par les charges de biens et services et de personnel. Les projets de grande ampleur tels que la nouvelle gestion des dossiers (NeVo), le maintien de la valeur du réseau radio de sécurité POLYCOM 2030 et AXIOMA (anciennement gestion des affaires et archivage électroniques) entraînent actuellement des dépenses importantes et, par la même occasion, une augmentation supplémentaire des charges de biens et services. En raison du plafonnement strict des charges de biens et services défini par le Conseil-exécutif, il n'est plus possible de financer entièrement les projets prévus et les changements dans l'environnement policier. À l'avenir, le plafonnement aura une influence sur les activités opérationnelles de la police et ne peut, selon les événements et le cours des activités de la police, plus être couvert ou uniquement par une réduction des prestations.

L'optimisation des locaux dans la région de Berne se déroule comme prévu, le concours d'architecture pour le nouveau centre de police est en cours et les résultats sont attendus d'ici peu. L'étude du projet et l'appel d'offres destiné aux entreprises totales suivront. Le crédit pour l'étude du projet et les ressources supplémentaires en personnel nécessaires qui en découlent engendrent aussi une charge supplémentaire, qui n'est pas entièrement représentée dans les chiffres de la police cantonale. Selon le projet, les aménagements spécifiques à l'utilisateur ne sont pas encore connus. Toutefois près de CHF 60 millions ont été annoncés dans la planification d'investissement cantonale 2019-2028 pour 2024-2027.

Priorités de développement

Afin de préserver son attractivité, la police cantonale s'attache en permanence à développer les différentes carrières. Compte tenu du changement des conditions-cadres (technologie, numérisation, menace terroriste, migration), les exigences auxquelles les policiers doivent répondre ne cessent d'augmenter. La propension à la violence envers les policiers augmente et pose des exigences plus élevées en ce qui concerne notamment les compétences spécialisées et personnelles. C'est la raison pour laquelle, en sus de mesures en matière de formation, la priorité sera ces prochaines années d'adapter et de compléter les équipements de protection à disposition et l'armement des collaborateurs.

La loi sur la police a été adoptée dans sa nouvelle teneur et devrait entrer en vigueur début 2019 avec son ordonnance d'application. Dans ce contexte, l'introduction et la mise en œuvre des dispositions légales adaptées et l'élaboration de documents et de prescriptions internes à la police constituent une priorité.

L'établissement d'une meilleure culture du feedback, l'intérêt systématique pour les influences de l'environnement et le remplacement du système de gestion des dossiers par le projet interdirectionnel « NeVo » (produit RIALTO) conjointement avec le Ministère public sont aussi des priorités. La réduction de la

violence dans l'espace public, en particulier celle contre les policiers, est également un sujet permanent.

Chances et risques

Selon le calendrier, la réalisation du projet Centre de police Berne durera jusqu'à la seconde moitié de la prochaine décennie, ce qui aura aussi à l'avenir un effet important sur le remplacement des centrales d'engagement existantes, dont le cycle de vie touche à sa fin, du point de vue des locaux comme de l'aspect technique. Parallèlement au développement du projet Centre de police Berne, d'importants efforts doivent être fournis en permanence afin d'assurer un service redondant. Le renouvellement de la centrale d'engagement de Bienne, soit son déplacement à un nouvel endroit, a été initié. Il est prévu d'adapter l'infrastructure de la centrale d'engagement de la police cantonale, des sapeurs-pompiers professionnels et de la police sanitaire à Berne d'ici 2021 et de l'adapter aux besoins actuels. Indépendamment de ces efforts pour maintenir le fonctionnement du service, il existe un risque permanent en ce qui concerne les appels d'urgence, la mobilisation et la maîtrise d'engagement en raison du système de structure décentralisé dans le canton de Berne. Chaque retard dans la réalisation du Centre de police Berne, notamment en raison d'économies, augmentera les risques et pourra, dans un cas extrême, aboutir à la panne du système d'alarme.

Les équipements high-tech étant de plus en plus abordables pour tout un chacun, cela a apporté certains avantages à la partie adverse. C'est pourquoi le nombre d'infractions en matière de cybercriminalité et, entre-temps, l'utilisation souvent illégale de drones ont récemment connu une forte augmentation. Compte tenu du développement technologique rapide, la police cantonale doit de plus en plus agir de manière innovante et proactive, notamment en ce qui concerne la défense contre les drones.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 912	1 951	stabilité
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidante permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	532	526	augmentation
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 353 446	3 457 773	stabilité
Pourcentage des activités de police judiciaire (p. ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	55	54	stabilité
Nombre de communes au bénéfice d'un contrat sur les prestations ou sur les ressources	91	118	augmentation
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	167 028	174 771	stabilité

7.7.3 Circulation routière et navigation

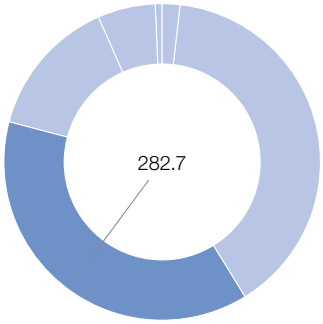

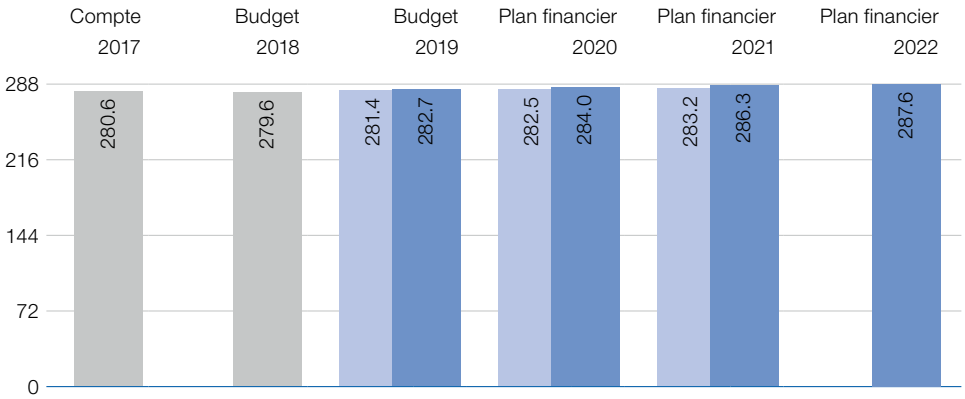

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF

Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Le groupe de produits Circulation routière et navigation comprend les prestations suivantes :

- Admission des personnes à l'examen de conduite
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux
- Délivrance des permis de circulation et des permis de conduire, des permis de navigation et des permis de conduire pour bateaux, des autorisations spéciales et des autorisations à la navigation
- Surveillance des écoles de conduite
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre des conducteurs et conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions
- Signalisation sur les voies d'eau
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	62 862 194	62 093 973	61 731 000	61 740 500	61 645 500	61 645 500
(-) Frais de personnel	–34 318 651	–35 821 129	–36 257 315	–36 486 417	–36 709 882	–36 867 648
(-) Coûts matériels	–7 791 742	–8 113 201	–10 312 295	–11 565 680	–11 435 252	–11 435 252
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 253 973	–2 871 113	–2 722 583	–2 627 317	–2 724 455	–2 800 505
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**18 497 830**	**15 288 530**	**12 438 807**	**11 061 086**	**10 775 910**	**10 542 095**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	262 095 235	264 330 000	**270 295 000**	272 895 000	275 525 000	277 025 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**280 593 065**	**279 618 530**	**282 733 807**	**283 956 086**	**286 300 910**	**287 567 095**
(+)/(-) Régularisations	–851 254	–1 034 573	–1 015 865	–1 014 043	–1 015 070	–1 021 178
Solde III (comptabilité financière)	**279 741 811**	**278 583 956**	**281 717 943**	**282 942 042**	**285 285 840**	**286 545 917**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Admission des véhicules	16 405 834	12 359 134	**12 801 376**	11 930 244	11 705 193	11 581 196
Admission des conducteurs de véhicules	1 577 090	743 185	**834 405**	592 294	562 890	524 890
Mesures administratives	–2 015 666	–2 295 619	**–2 176 469**	–2 429 652	–2 455 383	–2 491 600
Admission des bateaux	24 919	–18 089	**–25 045**	–50 265	–49 322	–51 989
Admission des conducteurs de bateaux	94 928	30 262	**68 122**	55 205	55 741	54 743
Signalisation sur les voies d'eau	–20 341	–23 744	**–18 806**	–19 205	–19 193	–19 246
Redevances cantonales sur le trafic	–82 134	2 057 215	**–605 850**	–569 781	–577 190	–603 994
Redevances fédérales sur le trafic	1 637 956	1 662 209	**734 123**	734 986	739 959	739 773
Places d'amarrage	875 245	773 979	**826 952**	817 260	813 216	808 322

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans les années du plan 2019-2022, des recettes annuelles d'environ 61,7 millions sont attendues (contre CHF 62,1 mio au budget 2018). Cette baisse s'explique par divers facteurs : diminution des recettes provenant des expertises, deux postes d'experts de la circulation non repourvus et adaptation des recettes liées à l'immatriculation de véhicules au résultat des comptes 2017.

Le solde I du groupe de produits atteint CHF 12,4 millions (contre CHF 15,3 mio dans le budget 2018). Dans toutes les années du plan, une diminution des recettes est attendue, alors que les frais de personnel et de matériel connaîtront une hausse sensible. En effet, à compter de 2019, l'OCRN devra prendre en charge les frais d'affranchissement du courrier, qui incombaient précédemment à la Chancellerie d'État (CHF 1,5 mio), et se verra par ailleurs facturer les frais liés aux plateformes d'applications BE par l'Office d'informatique et d'organisation, lesquels s'élèvent à CHF 1,3 million.

Le budget 2019 prévoit que les recettes provenant des taxes sur les véhicules à moteur poursuivront leur augmentation, en raison de la hausse constante du nombre de véhicules. Elles se situeront entre CHF 267,6 millions (2019) et CHF 274,3 millions (2022). Pour leur part, les recettes provenant des taxes sur les bateaux resteront inchangées, à CHF 2,7 millions par an.

Le budget 2019 comporte en outre des investissements d'un volume de CHF 2,4 millions, comprenant l'entretien planifié des infrastructures TIC et d'expertise et des places d'amarrage, mais aussi l'acquisition de nouveaux véhicules de service en remplacement d'anciens modèles.

Priorités de développement

L'OCRN met en œuvre deux projets liés à l'infrastructure pour rester en mesure de répondre aux attentes et de travailler dans le respect des prescriptions légales. Son site du Schermenweg a pris de la valeur et est mieux intégré au réseau de transports publics que par le passé. Ce dernier aspect, qui ne représente toutefois pas un élément primordial pour l'OCRN en raison de la nature de ses activités, mais aussi l'état du bâtiment sis au Schermenweg 9 l'ont amené à la décision de déplacer ses bureaux de Berne dans de nouveaux locaux qui seront construits à Münchenbuchsee (disponibles en 2027). Par ailleurs, les infrastructures servant aux expertises de véhicules au Centre d'expertises et d'examens Haute-Argovie/Emmental seront agrandies sur un terrain adjacent.

Dans le domaine du numérique, les trois champs d'action majeurs de l'OCRN sont les services en ligne, les processus de travail électroniques et l'intégrité des données.

- Sur la base d'un site internet qui sera largement remanié en 2018, l'objectif est d'étendre progressivement les services en ligne pour arriver à une forme de portail personnalisé : l'OCRN pourra ainsi satisfaire les besoins actuels de sa clientèle, qui gère en principe ses affaires par internet, tout en ménageant ses propres ressources.
- De plus, l'exécution électronique d'autres processus est prévue, ce qui requiert d'importants investissements (dont le montant reste pour l'heure à définir).
- Enfin, l'utilisation plus poussée et systématique de données en faveur de la clientèle revêt une priorité élevée ; à cet égard, des investissements sont nécessaires dans le domaine de l'utilisation des registres de personnes et des données clients axées sur la pratique.

Chances et risques

Étant donné que, dans le courant des dernières années, le numérique ne cesse de gagner en importance au sein de l'administration publique, l'OCRN veut améliorer ses prestations en prenant des mesures ciblées, afin de répondre aux attentes croissantes de sa clientèle.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	782 270	793 310	augmentation
Effectif des bateaux	11 878	11 784	stabilité
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	276 284	272 854	stabilité
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	91 103	89 408	stabilité
Nombre d'expertises	271 475	267 472	stabilité
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	43 563	44 365	stabilité
Nombre de mesures administratives notifiées	18 713	18 959	stabilité
Nombre de consultations téléphoniques	477 213	480 000	stabilité

7.7.4 Exécution judiciaire

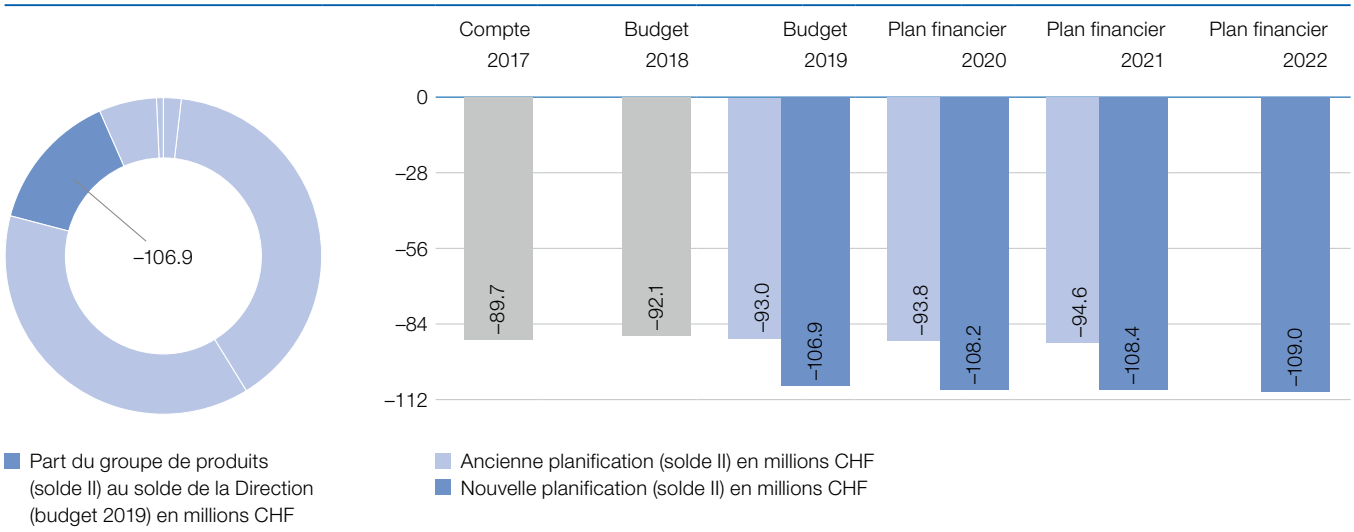

Description

L'Office de l'exécution judiciaire est chargé de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures pour adultes et mineurs. Certains établissements assurent également l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance), de mesures de contrainte relevant du droit des étrangers (détention en phase préparatoire, détention en vue du renvoi ou de l'expulsion ou détention pour insoumission), ou encore de mesures de droit civil pour mineurs. La priorité est mise en tout temps sur la sécurité publique, la diminution du risque de récidive et la préparation à la réinsertion.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	51 154 245	53 065 536	76 531 682	77 619 276	77 619 525	77 728 382
(-) Frais de personnel	–102 261 288	–105 579 959	–106 595 259	–107 134 012	–107 527 502	–108 018 543
(-) Coûts matériels	–35 672 691	–36 563 922	–72 365 354	–74 305 603	–74 245 728	–74 529 878
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 949 038	–3 039 219	–3 154 100	–3 046 971	–2 907 069	–2 854 980
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–89 728 772**	**–92 117 564**	**–105 583 031**	**–106 867 310**	**–107 060 772**	**–107 675 019**
(+) Recettes des subventions cantonales	0		**1 113 341**	1 113 341	1 113 341	1 113 341
(-) Coûts des subventions cantonales	0	–11 500	**–2 461 500**	–2 461 500	–2 461 499	–2 461 499
(+) Rentrées fiscales et amendes	0		**15 000**	15 000	15 000	15 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–89 728 772**	**–92 129 064**	**–106 916 189**	**–108 200 469**	**–108 393 931**	**–109 008 177**
(+)/(-) Régularisations	1 191 486	624 973	535 766	516 985	503 266	519 233
Solde III (comptabilité financière)	**–88 537 285**	**–91 504 091**	**–106 380 423**	**–107 683 484**	**–107 890 665**	**–108 488 944**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Exécution de mesures	–58 632 290	–56 188 932	**–76 949 552**	–78 227 051	–78 280 800	–78 667 021
Détention	–25 498 470	–25 268 972	**–26 425 224**	–26 409 288	–26 675 971	–26 987 857
Exécution de mesures pour mineurs	–5 598 012	–10 659 661	**–2 208 255**	–2 230 972	–2 104 002	–2 020 141

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

À l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ), le solde III du budget 2019 (CHF 106,4 mio) se péjore de CHF 14,9 millions par rapport au budget 2018 (CHF 91,5 mio).

Cette péjoration est due principalement au transfert de budget (sans incidence sur le solde) de la SAP à la POM qui intervient en raison de la révision totale de la loi sur l'exécution judiciaire. Ce transfert donne lieu à une modification nette de la planification à hauteur de CHF 10,5 millions. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'exécution judiciaire et de son ordonnance d'application, les dépenses personnelles (CHF 1,8 mio) ne pourront plus être portées à la compensation des charges de l'aide sociale.

À l'Établissement pénitentiaire de Thorberg, une chute des revenus de l'ordre de CHF 1,0 million est prévue.

Un autre motif réside dans la création de deux postes à durée déterminée et à l'augmentation ordinaire des traitements (CHF 1,5 mio en tout).

Priorités de développement

Les priorités de développement sont les suivantes : introduction de la gestion des affaires et de l'archivage électroniques (GAE), projet de traitement unifié des frais de santé à l'OEJ, remplacement du logiciel de gestion des cas et d'administration des détenus (FABESYS), introduction d'un logiciel unique de planification de l'affectation du personnel (PREP), projet d'harmonisation des uniformes d'équipe, rénovation du bâtiment Lindenhof à Witzwil, réalisation d'un nouveau groupe d'habitation externe à Hindelbank, stratégie d'objet et plan directeur à l'Établissement pénitentiaire de St-Jean, mise en œuvre de la loi et de l'ordonnance sur l'exécution judiciaire.

Chances et risques

Le Conseil-exécutif a pris connaissance de la stratégie de l'exécution judiciaire de la POM, qui résume les besoins de rénovation, de modernisation et d'espace pour les années à venir. La stratégie constitue la base pour le développement quantitatif et qualitatif de l'exécution judiciaire dans le canton de Berne.

Les projets d'infrastructure concrets devront indiquer de façon claire et convaincante les besoins actuels d'une part, et la faisabilité et les possibilités de financement d'autre part, tout en tenant compte des prescriptions stratégiques. Les différents projets de mise en œuvre devront être échelonnés dans le temps et coordonnés avec la planification d'investissement à moyen terme. Au final, c'est le volume des investissements qui déterminera les projets qui seront effectivement réalisés.

L'OEJ continue d'avoir besoin de ressources humaines en grande quantité afin d'assurer la sécurité et le fonctionnement de ses prisons, de ses établissements pénitentiaires et de son foyer d'éducation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	366 580	359 052	stabilité
Nombre de journées de travail d'intérêt général	19 736	19 310	augmentation
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	1 072	1 027	stabilité
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures et des foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	79	82	augmentation
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allégements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés).	139	142	augmentation
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales, d'établissements d'exécution de peines et mesures ou de foyers d'éducation	2	1	diminution

7.7.5 Population et immigration

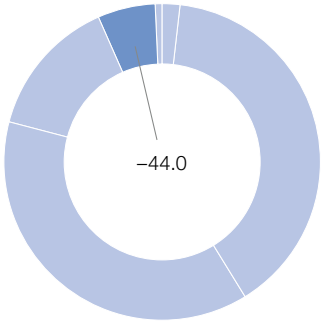

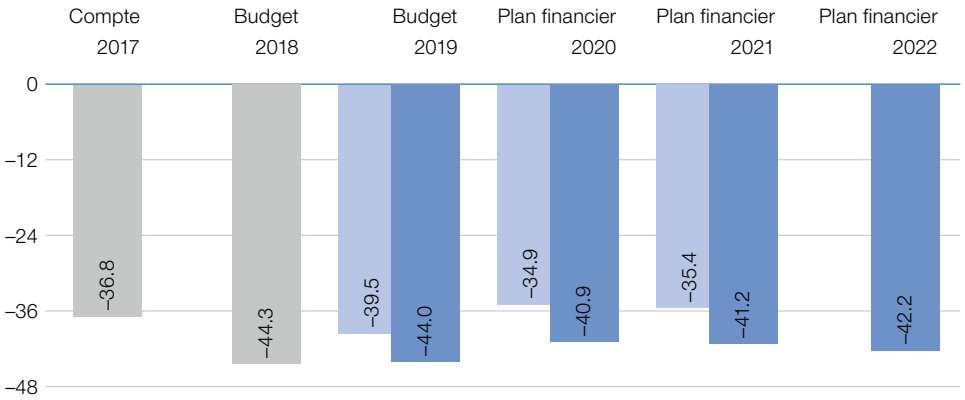

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Hébergement, soutien, assistance et accompagnement pour les personnes relevant du domaine de l'asile attribuées au canton de Berne.

Traitement et enregistrement de décisions et d'événements de l'état civil tels que naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfants, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, rapports de filiation, adoption, déclaration de disparition, changement de sexe, enregistrement de partenariat et dissolution de partenariat enregistré.Établissement de documents sur l'état civil. Traitement de demandes en relation avec la reconnaissance en droit suisse de décisions et d'actes étrangers. Traitement des demandes de changement de nom et des demandes relatives à l'acquisition et à la perte de la nationalité (naturalisation, libération).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	27 846 202	26 447 964	23 298 694	25 333 392	25 069 634	25 431 725
(-) Frais de personnel	–26 087 125	–22 300 253	–30 248 296	–30 544 205	–30 513 574	–30 794 879
(-) Coûts matériels	–33 492 352	–45 843 333	–32 199 555	–28 642 880	–28 642 540	–28 863 176
(-) Intérêts et amortissements standard	–124 566	–559 649	–539 453	–1 444 338	–1 787 062	–2 268 923
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–31 857 841**	**–42 255 271**	**–39 688 611**	**–35 298 031**	**–35 873 541**	**–36 495 253**
(+) Recettes des subventions cantonales	121 973 201	131 866 429	**120 436 804**	120 472 688	120 638 829	120 805 229
(-) Coûts des subventions cantonales	–126 873 866	–133 876 301	**–124 715 995**	–126 047 054	–125 946 105	–126 478 877
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 650	4 000	**4 000**	4 000	4 000	4 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–36 752 855**	**–44 261 143**	**–43 963 802**	**–40 868 397**	**–41 176 817**	**–42 164 901**
(+)/(-) Régularisations	–5 950 972	17 723	–39 550	77 379	64 534	11 927
Solde III (comptabilité financière)	**–42 703 827**	**–44 243 420**	**–44 003 352**	**–40 791 018**	**–41 112 283**	**–42 152 975**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Asile	–22 664 292	–26 468 841	**–24 927 149**	–21 255 905	–21 558 761	–21 825 207
Etrangers	–5 902 516	–7 154 763	**–5 971 719**	–5 444 237	–5 524 146	–5 706 961
Demandes et événements relevant de l'état civil	–5 482 946	–7 997 542	**–7 861 149**	–8 059 226	–7 985 908	–8 142 302
Communication de données extraites des registres	902 143	91 456	**–155 474**	–487 893	–457 851	–533 578
Documents d'identité des ressortissants suisses	1 289 771	–725 581	**–773 121**	–50 769	–346 874	–287 205

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2019, le solde II s'améliore de CHF 0,3 million par rapport à l'année précédente. Dans l'ensemble, les coûts du domaine de l'asile (y c. requérants mineurs non accompagnés, RMNA) diminuent de CHF 17,7 millions, en raison de la baisse des effectifs et du nombre de personnes attribuées au canton, et du fait que ce dernier exploitera son propre centre de retour. Cependant, les recettes liées aux subventions forfaitaires de la Confédération devraient également baisser de CHF 14,2 millions, toujours en raison de la baisse des effectifs et des attributions, mais aussi des coupes opérées dans les subventions forfaitaires.

En raison du projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE), l'Office de la population et des migrations (OPM) prévoit d'exploiter un centre de retour pour accueillir les requérants d'asile déboutés. Cette nouvelle tâche implique l'inscription de dépenses supplémentaires dans la planification à partir de 2019 pour les frais de personnel (env. CHF 2,6 mio). Ces dépenses seront toutefois compensées par une baisse des coûts matériels.

Un montant initial de CHF 0,5 million de francs est budgété en 2019 pour les biens, services et marchandises liés au déménagement de l'OPM de l'Eigerstrasse 73 à l'Ostermundigenstrasse 99 (ACE 0275/2018).

Priorités de développement

Dans le budget 2019 et le plan intégré mission-financement 2020-2022, les priorités de développement sont les suivantes : remplacement de l'application ZEUS dans le domaine de l'état civil (2019), remplacement des applications ELAR et Asydata dans le domaine des migrations (2019-2020) et remplacement de l'infrastructure informatique pour la saisie de données biométriques dans le domaine des passeports suisses (2020). Maintenant que les mesures EOS ont été mises en œuvre, celles du nouveau programme d'allégement consisteront en la suppression du financement par objet pour les hébergements d'urgence dans le domaine de l'asile, la réduction des frais de sécurité pour l'asile, la diminution des programmes d'occupation d'utilité publique pour requérants d'asile, et diverses coupes dans les dépenses pour les coûts matériels et les prestations de tiers.

Une autre priorité de développement réside dans le projet NA-BE, dont l'objectif central est de confier l'intégration à la SAP dès le début de la procédure, tandis que la POM se chargera de l'exécution systématique des renvois. La mise en œuvre de ce projet se poursuit. C'est dans ce cadre que le centre de retour cantonal, qui sera chargé de verser l'aide d'urgence, est mis sur pied par la POM. Il sera inauguré le 1er mars 2019.

Chances et risques

Le nombre de demandes d'asile et de requérants d'asile, personnes admises provisoirement et RMNA attribués au canton de Berne constitue un risque, car il est soumis à de fortes fluctuations. Le domaine de l'asile subit des influences externes impossibles à contrôler : la situation peut rapidement changer drastiquement. Après avoir augmenté en 2014 et en 2015, le nombre de demandes d'asile a fortement chuté à partir du milieu de l'année 2016. Depuis lors, il est en baisse constante. Pour les années sur lesquelles porte la planification, l'OPM table sur une stabilisation à un niveau bas mais, vu le contexte instable, la situation peut changer rapidement à tout moment.

Le projet NA-BE constitue également une chance d'optimiser les interfaces et les flux financiers dans le domaine de l'asile à partir de 2019 et 2020, lorsque les tâches liées à l'aide sociale dans le domaine de l'asile seront transférées de la POM à la

SAP. Les reports de budget nécessaires seront effectués dans le budget 2020. Les coûts de mise sur pied et d'exploitation du centre cantonal de retour ont été inscrits dans la planification, de même que les coupes opérées par la Confédération dans les forfaits pour les frais administratifs et l'aide d'urgence à partir de 2019.

À la session de mars 2018, le Grand Conseil a voté un crédit pour la nouvelle solution d'hébergement et d'encadrement des RMNA pendant les années 2018 à 2020. Cette solution implique une modification du contrat passé avec le Centre Bäregg Sàrl (CB), qui est valable jusqu'à fin 2019. La nouvelle solution, qui prévoit des optimisations et des coupes dans les prestations, et la modification du contrat permettront de faire baisser les coûts par RMNA et par jour (sous réserve de l'aboutissement d'un référendum contre le crédit). Le risque, pour le canton, est que des RMNA présentant un fort danger pour eux-mêmes ou pour des tiers soient intégralement transférés sous la responsabilité du canton, avec les frais qui en découlent. Ce risque est mentionné dans le crédit et pris en compte dans la planification. Dans le cadre du contrat actuel, le CB a réalisé divers investissements et dépenses pour des constructions qui ne pourront probablement pas être amortis et refinancés par la nouvelle solution moins onéreuse. De ce fait, la POM prévoit un engagement conditionnel en lien avec la modification du contrat, à hauteur de CHF 4,05 millions au maximum. Ce montant ne figure pas encore dans la planification. Dans le cadre de ses négociations avec le CB concernant la mise en œuvre de la nouvelle solution, l'OPM s'efforcera de maintenir ce montant à un niveau aussi bas que possible, voire de faire en sorte qu'il n'ait pas à être dépensé. Par ailleurs, le référendum lancé par l'UDC fait planer une autre incertitude de taille sur la planification, d'un point de vue tant financier qu'organisationnel.

Le message relatif à la modification de la loi fédérale du 22 juin 2001 sur les documents d'identité des ressortissants suisses (loi sur les documents d'identité, LDI ; RS 143.1) et de son ordonnance d'application indiquait que le degré de couverture de la part des émoluments à charge du canton de Berne serait revu en 2016. Cela étant, aucun mandat en ce sens n'était encore parvenu au canton à fin 2017. Cette révision pourrait aboutir à une modification de la part des émoluments à charge des cantons. Cependant, comme il n'est pas possible de quantifier les répercussions financières éventuelles, la planification ne tient pas compte d'une adaptation des recettes.

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) est en train d'introduire le nouveau titre de séjour biométrique pour les ressortissants UE/AELE. Cela implique que chaque année, 20 000 à 60 000 personnes devront se présenter dans l'un des sept centres de documents d'identité du canton de Berne pour y faire saisir leurs données. Dans le canton de Berne, l'introduction du nouveau titre de séjour est prévue pour 2020, sous réserve de nouveaux reports décidés par le SEM. Le canton milite auprès de la Confédération pour que les émoluments perçus couvrent les frais, mais il se heurte à des résistances. Étant donné les incertitudes qui persistent concernant la date d'introduction et que le canton n'est pas sûr de pouvoir mettre en œuvre le nouveau régime sans incidence sur le solde, il n'est pas encore possible de faire figurer d'éventuelles répercussions financières dans la planification.

L'arrêté que le Conseil fédéral prévoit de rendre en juin 2018 concrétisera les répercussions de l'initiative contre l'immigration de masse. Les critères d'intégration seront désormais inscrits dans la loi et le degré d'intégration aura une influence sur les décisions d'autorisation de séjour rendues par les cantons. De ce fait, la POM et l'OPM devront effectuer des adaptations considérables dans leurs processus et leurs décisions. L'examen, le contrôle et le prononcé de rétrogradations d'autorisations d'établissement (permis C) en autorisations de séjour (permis B) engendreront notamment une charge de travail supplémentaire. À cela s'ajoute la nouvelle pratique en matière de renvoi, qui concerne également les autorités cantonales des migrations.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nouveaux requérants d'asile attribués au canton de Berne	3 390	2 125	fluctuation
Requérants d'asile dont la procédure est en cours (en première instance ou en instance de recours)	4 587	3 401	fluctuation
Personnes admises à titre provisoire (<=7 ans)	2 788	3 516	fluctuation
Naturalisations ordinaires	1 205	1 943	fluctuation
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 536 000	4 336 000	stabilité
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	219 473	167 391	fluctuation
Nombre d'appels reçus par la centrale d'appels du Service des documents d'identité (SDI)	112 248	84 987	fluctuation

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires

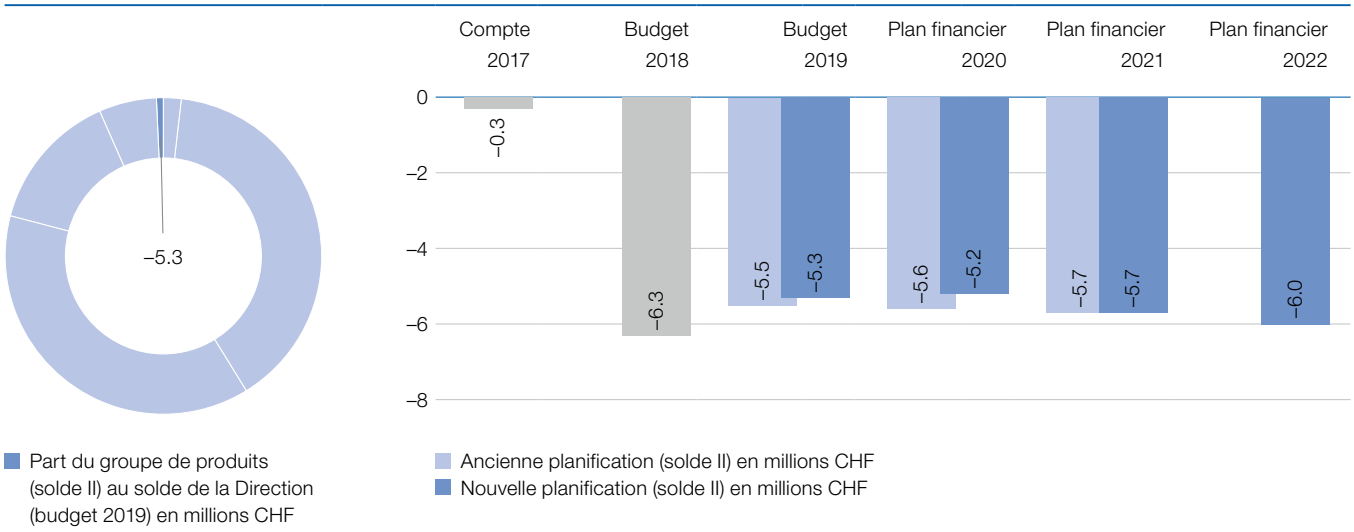

Description

Des cadres et des spécialistes suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état.

La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières en état.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coachs de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la Direction de la police et des affaires militaires et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	7 964 689	7 171 131	7 614 731	7 614 731	7 614 732	7 296 732
(-) Frais de personnel	–11 950 336	–10 257 196	–13 021 652	–13 074 617	–13 058 706	–13 048 712
(-) Coûts matériels	–5 203 309	–8 084 059	–4 685 166	–4 583 507	–5 045 126	–5 065 226
(-) Intérêts et amortissements standard	–172 056	–35 975	–217 172	–234 611	–241 124	–244 572
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–9 361 013**	**–11 206 099**	**–10 309 260**	**–10 278 004**	**–10 730 224**	**–11 061 778**
(+) Recettes des subventions cantonales	567 892	564 200	**637 700**	637 700	637 700	637 700
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 765 909	–3 770 800	**–3 720 042**	–3 710 042	–3 700 042	–3 695 042
(+) Rentrées fiscales et amendes	10 259 773	8 160 000	**8 135 000**	8 135 000	8 135 000	8 135 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–299 257**	**–6 252 699**	**–5 256 602**	**–5 215 346**	**–5 657 566**	**–5 984 120**
(+)/(-) Régularisations	–4 906 945	–419 363	–476 549	–473 700	–472 771	–475 378
Solde III (comptabilité financière)	**–5 206 202**	**–6 672 062**	**–5 733 151**	**–5 689 045**	**–6 130 337**	**–6 459 499**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Sport	–3 005 740	–2 673 070	**–3 328 515**	–3 337 549	–3 343 548	–3 352 030
Infrastructure	3 557 993	2 357 875	**3 537 315**	3 530 590	3 550 134	3 240 433
Affaires militaires	–3 833 198	–6 071 958	**–4 004 186**	–3 992 247	–4 283 221	–4 316 946
Coordination de la protection de la population	–4 322 607	–3 294 305	**–4 444 698**	–4 429 071	–4 561 265	–4 531 392
Protection civile	–1 757 461	–1 524 642	**–2 069 177**	–2 049 728	–2 092 324	–2 101 842

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2019 du groupe de produits de la POM « Sécurité civile, sport et affaires militaires », le solde I du calcul des marges contributives connaît une amélioration de CHF 0,9 million par rapport au budget 2018, à mettre au compte du programme d'allégement et des recettes supplémentaires découlant d'adaptations contractuelles en lien avec la location de la caserne.

Priorités de développement

L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires met la priorité sur la mise en œuvre de la stratégie sportive, la planification des mesures d'urgence en cas de dangers naturels, et l'élaboration de planifications et de stratégies dans le domaine de la protection de la population. Ces points sont pris en compte dans le budget et dans le plan intégré mission-financement.

Chances et risques

Il n'est pour l'instant pas possible d'évaluer les effets du développement de l'armée sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, des amendes et de la location de casernes. Le résultat peut être excédentaire comme déficitaire.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Affaires militaires : annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	15 226	15 637	stabilité
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	50 567	58 612	stabilité
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	8 572	9 526	augmentation
Nombre de moniteurs J+S actifs	19 695	21 346	augmentation
Protection civile : nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	9 674	10 265	stabilité
Protection civile : nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	45 986	51 968	augmentation
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	257 902	257 097	stabilité

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Constributions de remplacement

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–6 607 918**	**–7 534 500**	**–7 490 000**	**–7 490 000**	**–7 490 000**	**–7 490 000**
Modification		–14.0 %	0.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	**6 607 918**	**7 534 500**	**7 490 000**	**7 490 000**	**7 490 000**	**7 490 000**
Modification		14.0 %	–0.6 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–16 000	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–5 313 592	–4 000 000	–4 000 000	–4 000 000	–4 000 000	–4 000 000
36 Charges de transfert	–1 188 326	–3 400 000	–3 400 000	–3 400 000	–3 400 000	–3 400 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–90 000	–134 500	–90 000	–90 000	–90 000	–90 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	5 329 592	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 278 326	3 534 500	3 490 000	3 490 000	3 490 000	3 490 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Etat du patrimoine au 1.1.	21 881 701	25 916 967	26 382 467	26 892 467	27 402 467	27 912 467
Etat du patrimoine au 31.12.	25 916 967	26 382 467	26 892 467	27 402 467	27 912 467	28 422 467
Variation du patrimoine	4 035 266	465 500	**510 000**	510 000	510 000	510 000

Commentaire

Depuis 2012, le fonds des contributions de remplacement est géré de manière centralisée par le canton. Dès lors que les communes ont épuisé les moyens des fonds décentralisés, elles peuvent prélever des montants sur le fonds central en vue de l'entretien, de l'assainissement ou de la construction d'installations de la protection civile, ou en vue de l'acquisition d'équipements.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–5.3	0.2
Prestations de services finances du groupe	–59.6	170.8
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	–0.9	1 200.5
Impôts et prestations de services	–168.1	5 451.5
Personnel	–19.6	2.6
Informatique et organisation	–121.6	74.8

8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.5	–5.2	–5.1	–5.1	–5.1	–5.2
Prestations de services finances du groupe	174.2	109.4	111.2	109.3	108.7	109.1
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	1 294.3	1 279.2	1 199.6	1 162.0	1 132.0	1 179.2
Impôts et prestations de services	5 133.1	5 161.8	5 283.4	5 382.8	5 507.8	5 596.5
Personnel	–14.5	–17.0	–17.0	–17.1	–17.1	–17.1
Informatique et organisation	–56.3	–44.1	–46.8	–43.5	–40.8	–39.0
Total	**6 526.3**	**6 484.1**	**6 525.3**	**6 588.4**	**6 685.5**	**6 823.5**

8.3 Priorités de développement de la Direction

Il s'est avéré dans le processus de planification de 2018, que malgré le Programme d'allégement PA 2018, la situation de politique financière n'était pas encore stabilisée en 2018 et qu'il fallait continuer d'observer de près son évolution. Ainsi par exemple dans le domaine de la RPT, les propositions que le Conseil fédéral a présentées dans le Rapport sur l'efficacité 2016-2019 (version consultation) pour modifier la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) laissent prévoir que les paiements au titre de la péréquation des ressources vont être encore plus bas que prévu jusque-là à partir de 2020.

Principal résultat du projet « rapport sur l'audit indépendant de l'informatique dans l'administration cantonale » (UPI), la stratégie TIC 2016-2020 est prête depuis un certain temps. Elle est mise en œuvre avec le programme « IT@BE », prioritaire dans le domaine des TIC. Le projet ERP, de progiciel de gestion intégré (PGI) occupe lui aussi le devant de la scène : après que le Conseil-exécutif a arrêté la décision de principe en faveur d'un système de PGI et adopté les principes stratégiques de ses conditions générales, il faut maintenant rechercher un partenaire pour l'implémentation. Les projets cantonaux d'harmonisation dans le domaine des services TIC de base, notamment HarmTel et DGA, se poursuivent.

La mise en place du modèle comptable harmonisé MCH2 conforme aux IPSAS est achevée et les comptes de 2017 ont été les premiers à être clôturés conformément au MCH2. Le Contrôle des finances ayant constaté quelques différences qui ont dû être réglées, le Grand Conseil ne pourra examiner les comptes de 2017 que durant sa session de novembre 2018. En parallèle à cela, la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) a été évaluée. Il s'agit là de travaux très importants pour la coopération financière au sein du canton. Le Grand Conseil examinera le rapport du Conseil-exécutif à ce sujet durant sa session de septembre 2018.

Dans le domaine du personnel, la loi sur le personnel est en cours de révision (révision LPers 2020), principalement au sujet de l'introduction de l'horaire de travail basé sur la confiance pour les cadres supérieurs.

Selon la politique fiscale, le Projet fiscal 17 de la Confédération doit être mis en œuvre dans le droit bernois via une révision de la loi sur les impôts au 1er janvier 2021. Le Conseil-exécutif a indiqué que ce projet de révision serait également l'occasion d'examiner la mise en œuvre de la seconde étape de la « Stratégie fiscale cantonale 2019-2022 ». Selon la forme qu'elle prendra, la révision de la loi sur les impôts de 2021 aura ainsi des conséquences financières considérables.

8.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–918 778 387**	**–798 915 524**	**–804 827 746**	**–797 810 603**	**–799 991 179**	**–807 632 546**
Modification		13.0 %	–0.7 %	0.9 %	–0.3 %	–1.0 %
Revenues	**7 285 481 609**	**7 318 865 388**	**7 389 141 073**	**7 448 688 630**	**7 547 014 898**	**7 693 315 291**
Modification		0.5 %	1.0 %	0.8 %	1.3 %	1.9 %
Solde	**6 366 703 222**	**6 519 949 864**	**6 584 313 327**	**6 650 878 027**	**6 747 023 719**	**6 885 682 745**
Modification		2.4 %	1.0 %	1.0 %	1.4 %	2.1 %
Charges						
30 Charges de personnel	–147 792 694	–135 195 878	–140 285 028	–143 400 311	–143 817 156	–143 757 765
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–188 597 278	–204 317 088	–218 021 247	–221 216 752	–223 658 221	–223 716 640
33 Amortissements du patrimoine administratif	–4 389 747	–3 655 148	–3 483 783	–3 368 546	–2 840 283	–1 617 740
34 Charges financières	–101 426 266	–98 900 000	–88 579 000	–80 580 000	–81 150 000	–80 750 000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–319 974 376	–319 305 850	–318 233 706	–312 922 412	–312 101 118	–311 567 824
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	–60 403 051	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–96 194 975	–37 541 560	–36 224 982	–36 322 582	–36 424 401	–46 222 577
Revenues						
40 Revenus fiscaux	4 907 828 065	4 957 500 000	5 065 600 000	5 150 700 000	5 268 900 000	5 352 300 000
41 Patentes et concessions	141 223 065	81 600 000	81 600 000	81 600 000	81 600 000	81 600 000
42 Taxes	36 439 608	25 949 129	32 499 627	32 483 347	32 486 269	32 483 356
43 Revenus divers	952 341	0	100 000	100 000	100 000	100 000
44 Revenus financiers	116 338 372	104 905 000	114 013 600	114 013 600	114 013 600	114 013 600
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 341 965	1 223 000	1 023 000	823 000	523 000	523 000
46 Revenus de transfert	1 931 372 896	1 914 831 600	1 843 008 044	1 811 750 838	1 787 860 832	1 839 554 126
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	41 832 628	161 945 452	176 956 025	176 956 025	176 956 025	186 756 025
49 Imputations internes	108 152 669	70 911 207	74 340 777	80 261 820	84 575 172	85 985 184

Evolution du compte de résultats

Le budget 2019 dégage un excédent de revenus d'environ CHF 6,58 milliards, ce qui représente une amélioration de solde de CHF 64,4 millions par rapport au budget 2018. Selon les prévisions fiscales actualisées, les impôts cantonaux devraient générer d'importantes rentrées – donc revenus fiscaux – supplémentaires (CHF +108,1 mio). Par contre, on prévoit une diminution des moyens alloués au canton en rapport avec la RPT (net CHF -85,3 mio), ce qui se traduit par la baisse des revenus de transferts. L'évolution positive des revenus financiers (CHF +9,1 mio) s'explique par des revenus des participations cantonales un peu plus élevés que prévu. Un prélèvement supplémentaire sur la réserve de réévaluation MCH2 (CHF +16,9 mio) est pris en compte dans les revenus extraordinaires. La hausse des charges de biens et services résulte principalement du transfert des moyens budgétaires centraux pour les services postaux (affranchissements courriers A et B) de la CHA aux DIR et du report des coûts pour le projet ERP du compte des investissements au compte de résultats. La mise en œuvre de la Stratégie TIC 2016-2020 se traduit par ailleurs par d'autres modifications, y compris concernant la facturation interne. Les charges de personnel un peu plus élevées comprennent notamment des transferts de postes entre Directions dans le cadre de IT@BE, des postes à durée déterminée pour la nouvelle évaluation générale de 2020 et des fonds pour des mesures de délestage pour une durée déterminée dans l'ensemble du canton dans le cadre du projet ERP. Enfin, une diminution des charges financières est escomptée.

D'autres améliorations de solde sont prévues pour la période de planification de 2020 à 2022. Elles reflètent l'amélioration de la situation en matière de revenus. Mais elles ne tiennent pas encore compte des répercussions du Projet fiscal 17 de la

Confédération, ni de celles d'une éventuelle modification de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC).

8.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte des investissements						
Dépenses	**–81 419 828**	**–6 800 000**	**–7 300 000**	**–7 310 000**	**–6 190 000**	**–4 410 000**
Modification		91.6 %	–7.4 %	–0.1 %	15.3 %	28.8 %
Recettes	**600 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–100.0 %				
Solde	**–80 819 828**	**–6 800 000**	**–7 300 000**	**–7 310 000**	**–6 190 000**	**–4 410 000**
Modification		91.6 %	–7.4 %	–0.1 %	15.3 %	28.8 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–396 974	–1 535 000	–610 000	–430 000	–850 000	–660 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–2 150 410	–5 265 000	–6 690 000	–6 880 000	–5 340 000	–3 750 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	–78 872 444	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	600 000	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Le budget 2019 prévoit des dépenses à hauteur de CHF 7,3 millions. Ce montant comprend notamment des actualisations nécessaires du système d'informations financières (FIS), des renouvellements d'applications fiscales et des investissements dans les domaines de l'informatique du personnel et de l'approvisionnement en services TIC de base. Il comprend aussi les investissements pour la mise en place d'un système de progiciel de gestion intégré. Les besoins d'investissements à ce sujet ont été revus à la baisse par rapport à la planification de l'an dernier, car différents coûts ont dû être transférés au compte de résultats, conformément aux consignes du MCH2. Cela concerne aussi les années de la planification 2020 à 2022.

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

Effectif réel				Effectif cible	
2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
948.0	949.3	951.7	965.2	998.3	1 009.2

Commentaire

L'effectif du personnel, exprimé en postes à plein temps ou équivalents plein temps (EPT), a finalement augmenté. La progression de 13,5 EPT enregistrée entre 2016 et 2017 s'explique par l'engagement de personnel à l'OIO en vertu du programme « IT@BE ». Elle se situe dans les limites de l'effectif cible autorisé que le Conseil-exécutif a examiné de manière détaillée et reprécisé à l'échelon du canton pour 2017.

A partir de 2018, le programme « IT@BE » génère une augmentation de l'effectif cible du fait des transferts de postes entre Directions et des internalisations – se traduisant par des économies – de collaborateurs/trices TIC de Bedag.

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit

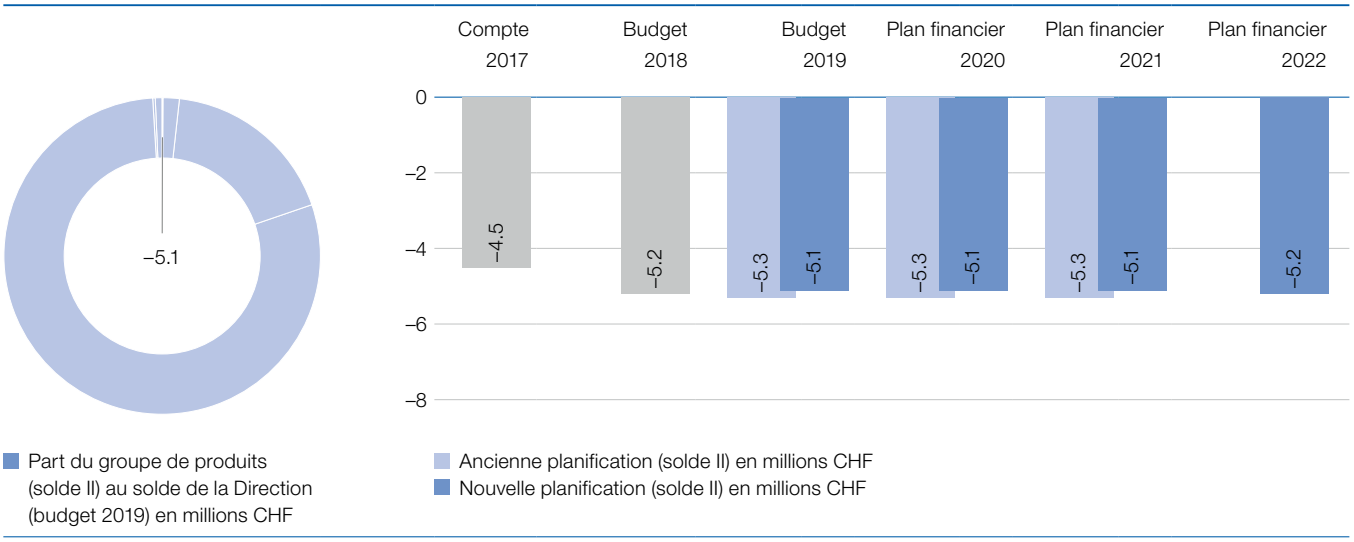

Description

Prestations de services relevant du groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » : soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement de la Chancellerie d'Etat et des Directions dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique ; législation dans le domaine de compétence de la Direction des finances (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office) ; instruction des recours contre des décisions des offices ; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	151 559	120 000	130 000	130 000	130 000	130 000
(-) Frais de personnel	–3 909 446	–4 187 518	–4 045 645	–4 066 924	–4 093 516	–4 122 527
(-) Coûts matériels	–896 564	–1 265 265	–1 152 140	–1 152 331	–1 152 590	–1 152 590
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 008	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–4 655 459**	**–5 332 783**	**–5 067 785**	**–5 089 256**	**–5 116 106**	**–5 145 117**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**–120 000**	–120 000	–120 000	–120 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	120 014	100 000	**101 000**	101 000	101 000	101 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–4 535 445**	**–5 232 783**	**–5 086 785**	**–5 108 256**	**–5 135 106**	**–5 164 117**
(+)/(-) Régularisations	1 008	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–4 534 437**	**–5 232 783**	**–5 086 785**	**–5 108 256**	**–5 135 106**	**–5 164 117**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4 655 459	–5 332 783	**–5 067 785**	–5 089 256	–5 116 106	–5 145 117

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Du fait de la décision de renoncer à inscrire au budget 2019 une centaine de points de pourcentage de postes au total, celui-ci affiche, par rapport au budget 2018, des coûts en diminution d'environ CHF 150 000 dans le domaine du personnel. Les contributions à la Conférence des directeurs cantonaux des finances auparavant inscrites au budget sous les biens, services et marchandises sont désormais présentées sous les coûts des subventions cantonales (solde II).

Priorités de développement

Voici les travaux qui constitueront les priorités de l'année 2019 :

- projet IT@BE : mise en œuvre de la stratégie TIC 2016-2020,
- projet ERP de progiciel de gestion intégré (Enterprise Resource Planning),
- révision 2021 de la loi sur les impôts (incluant le « Projet fiscal 17 » de la Confédération),
- révision de la loi sur le personnel (révision LPers de 2020),
- révision de l'ordonnance sur le personnel (révision OPers de 2020),
- loi sur les fichiers centralisés de données personnelles (LFDP),
- loi sur la cyberadministration (titre de travail),
- mise en œuvre de la stratégie de propriétaire actualisée du canton vis-à-vis de Bedag Informatique SA.

Comme les années précédentes, la tâche centrale dans le domaine « Politique financière » sera l'animation du processus cantonal d'élaboration du budget et plan intégré mission-financement. Il faudra par ailleurs aussi assurer le controlling du Programme d'allégement 2018 (PA 2018) pour l'ensemble du canton.

Chances et risques

Le groupe de produits « Gestion de la direction, politique financière et droit » ne présente ni opportunités ni risques spécifiques d'un point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	203	185	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	11	10	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	38	32	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	512	472	stabilité
Nombre de recours déposés	4	4	stabilité
Nombre de recours réglés	4	5	stabilité

8.7.2 Prestations de services finances du groupe

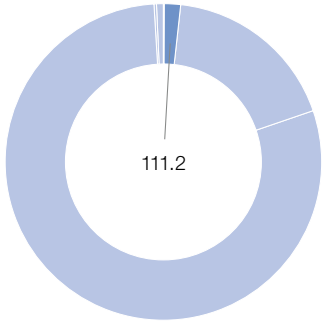

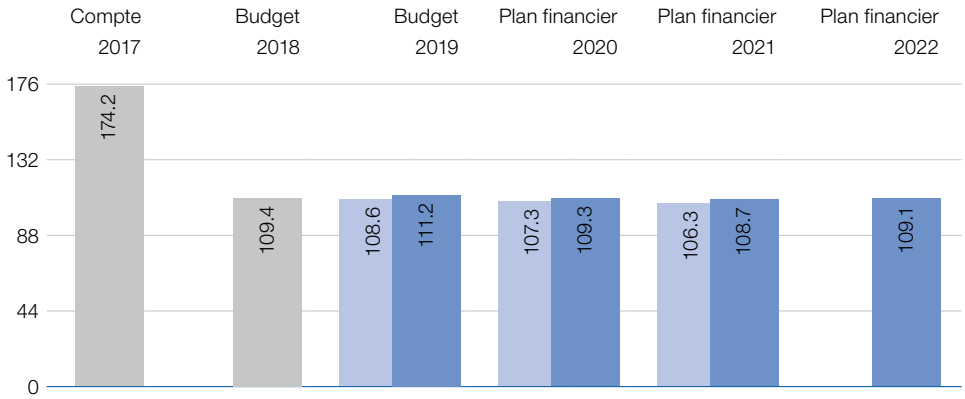

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

L'Administration des finances fournit principalement les tâches transversales suivantes pour l'ensemble du groupe dans le domaine financier : elle tient la comptabilité financière et la comptabilité analytique d'exploitation du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des participations, elle met à disposition et assure l'entretien des instruments techniques pour la tenue de la comptabilité financière, de la comptabilité analytique d'exploitation et du calcul des prestations, et elle coordonne la gestion des assurances du canton.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	85 731 053	79 620 600	89 256 800	89 256 800	89 256 800	89 256 800
(-) Frais de personnel	–5 984 113	–6 109 836	–7 587 430	–8 273 025	–7 338 655	–6 935 428
(-) Coûts matériels	–14 338 259	–17 333 413	–20 738 984	–21 845 349	–23 358 070	–23 600 776
(-) Intérêts et amortissements standard	–32 332 800	–28 309 915	–31 274 162	–31 357 454	–31 349 039	–31 118 032
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**33 075 881**	**27 867 436**	**29 656 224**	**27 780 972**	**27 211 037**	**27 602 564**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	141 103 051	81 500 000	**81 503 500**	81 503 500	81 503 500	81 503 500
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**174 178 932**	**109 367 436**	**111 159 724**	**109 284 472**	**108 714 537**	**109 106 064**
(+)/(-) Régularisations	–63 729 688	–27 183 286	–6 251 430	–2 930 793	–3 768 901	–3 329 424
Solde III (comptabilité financière)	**110 449 244**	**82 184 150**	**104 908 293**	**106 353 679**	**104 945 636**	**105 776 640**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Trésorerie	53 798 961	51 360 306	**57 703 350**	57 786 156	57 811 730	57 777 489
Production FIS et support	–16 682 730	–19 149 954	**–24 295 490**	–26 228 775	–26 801 418	–26 355 531
Gestion des assurances	–2 292 668	–2 343 224	**–2 063 417**	–2 069 577	–2 075 236	–2 080 173
Comptabilité du groupe	–1 747 682	–1 999 692	**–1 688 220**	–1 706 832	–1 724 039	–1 739 222

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I (budget global) du groupe de produits est de CHF 29,7 millions dans le budget de 2019, c'est-à-dire en progression de CHF 1,8 million par rapport au budget de 2018 (CHF 27,9 mio). Cet écart résulte principalement de l'estimation plus élevée des dividendes (CHF 9,6 mio). De plus, les intérêts standards imputés sur la valeur adaptée des participations (CHF 3,2 mio) sont plus importants que l'année précédente suite à l'introduction du MCH2. Le projet ERP entre dans sa phase de réalisation et d'introduction au cours de l'exercice budgétaire 2019 et de la période de planification financière 2020 à 2022. Il présente, par rapport au budget 2018, des coûts supplémentaires de CHF 1,3 million pour les traitements (décharge des collaborateurs et collaboratrices participant au projet) et CHF 3,9 millions de prestations de services de tiers en matière d'informatique (conseils, honoraires et exploitation).

Dans la période de planification 2020 à 2022, le résultat change uniquement du fait du projet ERP. Les coûts prévisionnels sont stables dans les autres gammes de produits.

Priorités de développement

Le budget 2019 et le plan intégré mission-financement 2020 à 2022 reflètent en particulier les priorités suivantes :

- Comptabilité du groupe : optimisation technique de la gestion financière et amélioration du modèle comptable harmonisé 2 selon les normes IPSAS (MCH2/IPSAS).
- Trésorerie : le calcul des intérêts se fonde sur l'hypothèse que toutes les échéances à moyen et long termes seront converties. Sont de plus pris en compte les besoins financiers supplémentaires pour les transactions du bilan ayant une incidence sur les liquidités ainsi que l'amortissement et du paiement des intérêts sur les reconnaissances de dette envers les deux caisses de pension et l'amortissement des prêts des cliniques psychiatriques. Les taux d'intérêt sont fixés selon le principe de précaution. En ce qui concerne les participations importantes, le produit des dividendes correspond au potentiel de distribution de dividendes prévu.
- Production FIS et support : la version 10 du FIS sera introduite dans le courant de 2018, et l'ordinateur central remplacé, jetant ainsi les bases d'une exploitation stable et sûre des processus cantonaux pour les années à venir. Aucun grand projet ou développement du FIS n'est prévu à l'heure actuelle. Le projet ERP entrera dans sa phase de réalisation et d'introduction au cours de l'exercice budgétaire 2019 et de la période de planification financière 2020 à 2022. Ces travaux vont mobiliser d'importantes ressources (de personnel et financières).
- Gestion des assurances : ce produit met en œuvre la stratégie du Conseil-exécutif en matière d'assurances conformément à la directive concernant les risques et les assurances (ACE 0323/2008) et au concept pool dommages (ACE 1404/2012). Les coûts des primes d'assurance de l'ensemble du canton dans les domaines d'assurance prévus par le concept pool dommages sont budgétés et financés de manière centralisée via ce produit. Les coûts des dommages financés par le biais du pool pour des risques non assurés ne sont pas inscrits au budget car ils ne sont pas planifiables.

Chances et risques

Des risques considérables de pertes comptables pèsent toujours sur le bilan de la Banque nationale suisse (BNS). Le Fonds destiné à régulariser les recettes des distributions du bénéfice de la BNS peut néanmoins couvrir une éventuelle diminution des bénéfices distribués, voire l'absence totale de distribution

Une augmentation des taux d'intérêt par rapport aux prévisions se traduirait par des coûts supplémentaires. Compte tenu de la situation actuelle sur les marchés financiers, il est peu probable que les taux d'intérêt augmentent rapidement. Les risques d'inflation restent marginaux à l'heure actuelle puisque les taux d'inflation prévus sont faibles.

Selon l'évolution politique, juridique, financière ou technique, le MCH2 conforme aux IPSAS ne pourra peut-être pas être développé plus avant, ou il pourrait l'être de manière insuffisante.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'unités comptables prises en charge par l'Administration des finances dans le groupe	64	60	diminution
Nombre d'utilisateurs du système d'informations financières FIS (y compris enregistrement du temps de travail TIME)	15 000	14 500	diminution
Nombre de versements traités	1 111 086	1 086 914	diminution
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	165	29	diminution
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	90	84	diminution
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF)	2 554 665	2 500 000	stabilité
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	478	627	augmentation

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes

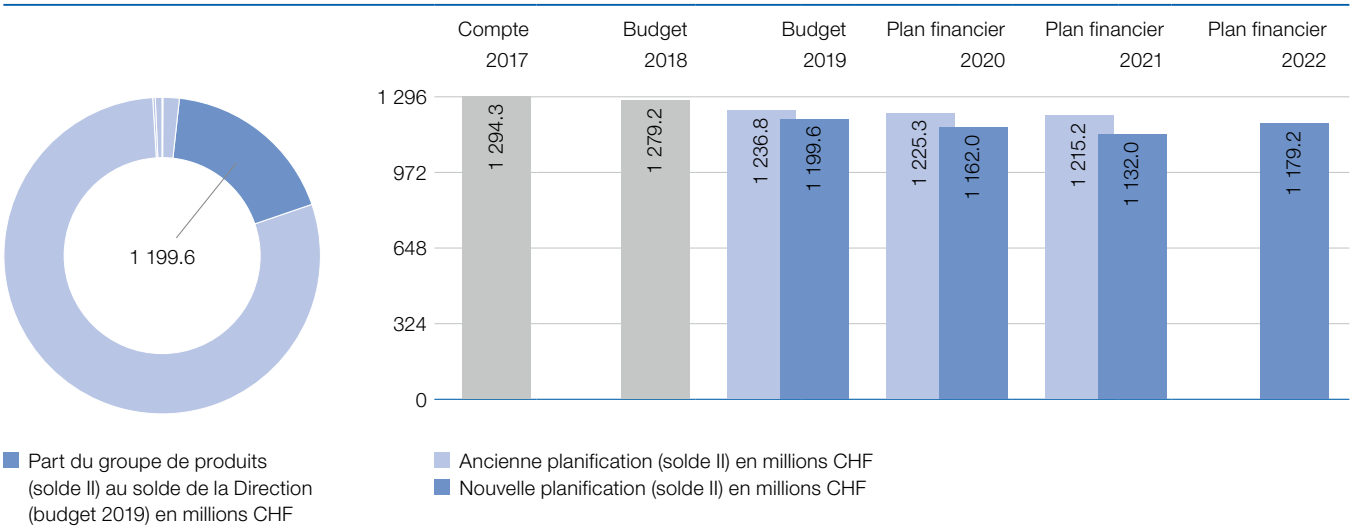

Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons servent à renforcer l'autonomie des cantons et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances collecte les fonds non affectés à partir de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et assure avec l'administration fiscale le contrôle du décompte de la Confédération dans le délai de recours.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes visent à réduire les différences de capacité financière entre les communes. L'Administration des finances veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. Elle établit en outre la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination statistique pour le canton.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	20 615	13 000	10 000	10 000	10 000	10 000
(-) Frais de personnel	–788 768	–832 245	–796 239	–804 719	–812 984	–820 935
(-) Coûts matériels	–107 536	–96 830	–106 669	–108 105	–108 984	–109 079
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–875 689**	**–916 075**	**–892 908**	**–902 823**	**–911 969**	**–920 014**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 295 147 117	1 280 126 000	**1 200 474 588**	1 162 911 676	1 132 865 964	1 180 078 552
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**1 294 271 429**	**1 279 209 925**	**1 199 581 680**	**1 162 008 853**	**1 131 953 995**	**1 179 158 538**
(+)/(-) Régularisations	–1 300 606	–554 761	–127 580	–59 812	–76 916	–67 947
Solde III (comptabilité financière)	**1 292 970 823**	**1 278 655 164**	**1 199 454 099**	**1 161 949 041**	**1 131 877 079**	**1 179 090 591**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	–484 162	–523 454	**–514 771**	–520 146	–525 058	–529 310
Coordination statistique et statistique financière	–341 930	–341 651	**–374 444**	–378 939	–383 131	–386 887
Péréquation financière confédération – canton	–49 596	–50 971	**–3 693**	–3 739	–3 780	–3 816

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I de ce groupe de produits ne présente pas d'évolution significative dans le budget 2019 et le plan intégré mission-financement 2020 à 2022, par rapport au budget 2018. Cependant, les rentrées fiscales figurant dans le solde II sont en nette baisse par rapport à la précédente planification en raison d'une diminution des montants perçus au titre de la péréquation financière fédérale (RPT). Les fonds reçus de la Confédération et d'autres cantons en vertu de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et des cas de rigueur (RPT) sont inscrits à hauteur d'un montant net de CHF 1 187 millions au budget 2019 et de montants situés entre CHF 1 120 et CHF 1 167 millions aux années du plan intégré mission-financement 2020 à 2022.

Priorités de développement

Le budget 2019 et le plan intégré mission-financement 2020 à 2022 reflètent en particulier les priorités suivantes :

– Les chiffres de la planification de 2019 à 2022 concernant le financement spécial « Fonds pour les cas spéciaux » comprennent un montant total de CHF 2,8 millions pour la compensation des pertes subies au titre de la péréquation financière suite à des fusions de communes.

Chances et risques

Péréquation financière Confédération – cantons (RPT) : au vu des mesures proposées par le Conseil fédéral dans son rapport sur l'efficacité de la péréquation financière pour 2016 à 2019 (version de consultation) pour adapter la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC), il faut s'attendre à voir diminuer à partir de 2020 les paiements effectués au titre de la péréquation des ressources.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation complémentaire géotopographique, prestation complémentaire so	279	286	stabilité
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	166	168	diminution
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	241	240	diminution
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 465	1 463	diminution
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 278	1 291	stabilité
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des Directions publiées sur le portail cantonal des statistiques	140	145	augmentation

8.7.4 Impôts et prestations de services

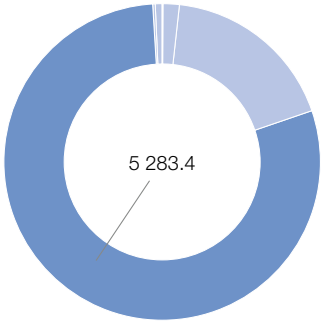

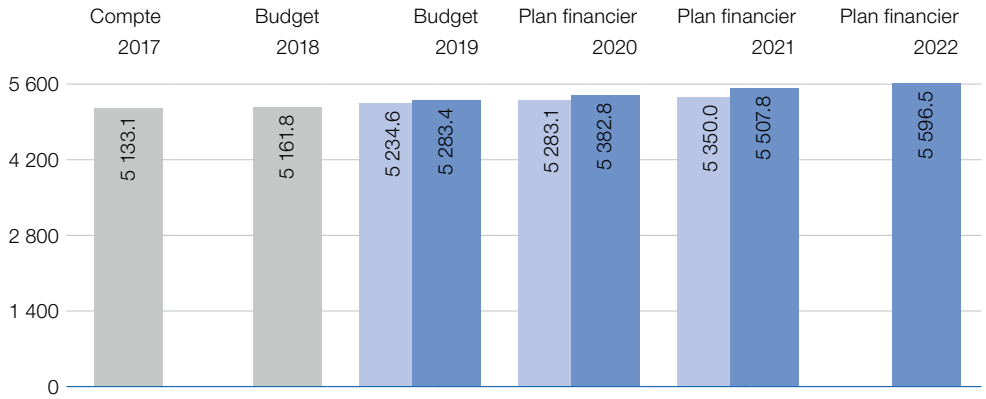

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais : expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise.

Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, aux autres Directions, à la Chancellerie d'Etat et à d'autres institutions cantonales.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	59 501 489	52 869 900	59 754 400	59 754 400	59 754 400	59 754 400
(-) Frais de personnel	–91 606 534	–94 928 039	–97 017 026	–98 941 642	–99 563 090	–100 061 825
(-) Coûts matériels	–68 611 471	–69 766 610	–68 704 518	–59 586 826	–59 627 942	–59 613 784
(-) Intérêts et amortissements standard	7 168 502	–610 822	–2 342 885	–2 224 777	–1 779 163	–1 015 671
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–93 548 014**	**–112 435 570**	**–108 310 028**	**–100 998 845**	**–101 215 795**	**–100 936 881**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	100 000	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 226 669 892	5 274 097 000	**5 391 697 000**	5 483 797 000	5 608 997 000	5 697 397 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**5 133 121 878**	**5 161 761 430**	**5 283 386 972**	**5 382 798 155**	**5 507 781 205**	**5 596 460 119**
(+)/(-) Régularisations	–75 256 762	63 570 698	65 282 647	65 258 588	65 251 425	65 279 179
Solde III (comptabilité financière)	**5 057 865 115**	**5 225 332 127**	**5 348 669 619**	**5 448 056 742**	**5 573 032 630**	**5 661 739 298**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Impôts	–92 689 212	–104 042 744	**–95 659 745**	–92 905 121	–93 543 320	–92 692 656
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	–858 802	–8 392 826	**–12 650 283**	–8 093 725	–7 672 475	–8 244 225

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2019, le solde I de ce groupe de produits est en recul de près de CHF 4,1 millions (-3,6 %) par rapport au budget 2018. Cet écart s'explique du fait que le montant budgété pour certains produits, comme les émoluments pour actes administratifs, était plus élevé. En outre, les « Autres contributions » sont désormais inscrites au budget comme des rentrées de créances non fiscales, à hauteur de CHF 5 millions, alors qu'elles étaient jusque-là comptées avec les impôts éliminés, dans le solde II. Les charges de personnel augmentent de CHF 2 millions en raison des postes à durée déterminée créés pour l'évaluation générale (EG 2020), le traitement des nombreuses dénonciations spontanées garantissant l'impunité et pour des projets temporaires. Elles continuent d'augmenter sur les années de planification suite à la centralisation, à l'Intendance des impôts, des tâches d'imposition à la source dont s'occupent les villes de Berne, Bienne et Thoune.

Impôts:

Les rentrées fiscales sont estimées par projection de la première tranche d'impôt 2018 et des acomptes des PM d'une part et, d'autre part, en fonction des prévisions de croissance réalisées par les plus grands instituts d'études économiques. Du côté de l'impôt des personnes morales, on table globalement sur une progression constante du produit de 1,1 pour cent en moyenne.

La stratégie fiscale, qui doit être mise en œuvre en deux étapes avec la révision 2019 de la loi sur les impôts, diminuera toutefois le produit de l'impôt des personnes morales de 45 millions de francs en 2019 et de 58 millions de francs supplémentaires en 2020. Aucun facteur exceptionnel impactant ces rentrées fiscales n'est pris en compte pour les années 2021 et 2022. Les chiffres de ces deux années ne tiennent pas encore compte des incidences du Projet fiscal 17.

On table sur une croissance constante du produit de l'impôt des personnes physiques de 2,6 pour cent en moyenne. A partir de l'année de planification financière 2020, le produit de l'impôt sur la fortune devrait augmenter d'environ 33,6 millions suite à l'évaluation générale des immeubles non agricoles (valeur médiane de 70 %). Malgré le recours pendant interjeté par la ville de Berne, l'évaluation générale entrera en vigueur fin 2020, comme prévu. L'Intendance des impôts tiendra compte de l'arrêt du Tribunal fédéral pour fixer les valeurs officielles.

En raison du résultat record de l'année passée et de la conjoncture actuelle, on prévoit sur une augmentation du produit de l'impôt sur les gains immobiliers. Le produit de l'impôt sur les successions et donations et des rappels d'impôt dépend étroitement des cas taxés et il est estimé sur la base de celui de l'année précédente et des taux de croissance.

Priorités de développement

Le nombre de dénonciations spontanées non punissables reste élevé. Des mesures appropriées ont été prises pour gérer le volume de travail supplémentaire que cela implique.

Les travaux de mise en œuvre de l'assistance administrative internationale et de l'échange de renseignements suivent leur cours. Il est encore impossible d'estimer le surcroît de travail que cela représentera. Il dépendra essentiellement du cadre technique. S'il s'avère difficile de relier les renseignements reçus aux cas concernés, le règlement des cas nécessitera un travail administratif considérable.

Les travaux de centralisation des tâches d'imposition à la source (PA18) ont démarré avec la réorganisation du domaine Impôt à la source et le recrutement de personnel. Ils se traduiront par des transferts de personnel dès l'exercice 2019.

Autres défis : l'évaluation générale des immeubles non agricoles, le rattachement de la ville de Moutier au canton du Jura et le développement et l'optimisation de la cyberadministration au service des citoyens et citoyennes et des communes.

Chances et risques

Les prévisions des instituts d'études économiques ont été revues à la hausse pour la période de planification de cette année. Il est actuellement impossible de savoir comment l'économie et, du même coup, les rentrées fiscales, vont effectivement évoluer. Comme le plan financier est en grande partie établi en fonction des tendances rendues publiques par les instituts d'études économiques, on ne peut pas exclure que les rentrées fiscales seront légèrement plus ou moins élevées que prévu. Une hausse de la croissance de 0,5 pour cent par rapport aux estimations se traduirait par une augmentation des rentrées fiscales de 25 millions de francs. L'écart possible est en général compris dans une fourchette de +/- 50 millions de francs.

Il est encore impossible de savoir quelles seront les incidences du « projet fiscal 17 », que vient de lancer le Conseil fédéral.

La mise en œuvre de la révision 2019 de la loi sur les impôts dépend de l'aboutissement du référendum saisi contre ce projet. Le délai référendaire court jusqu'au 18 juillet 2018.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	659 058	662 301	augmentation
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	44 138	45 649	augmentation
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	615	604	diminution
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, par exemple la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	10	10	augmentation
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	71 646	71 287	stabilité
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	714 086	703 987	stabilité
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p. ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	14 154	14 647	augmentation
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	321 480	336 689	augmentation

8.7.5 Personnel

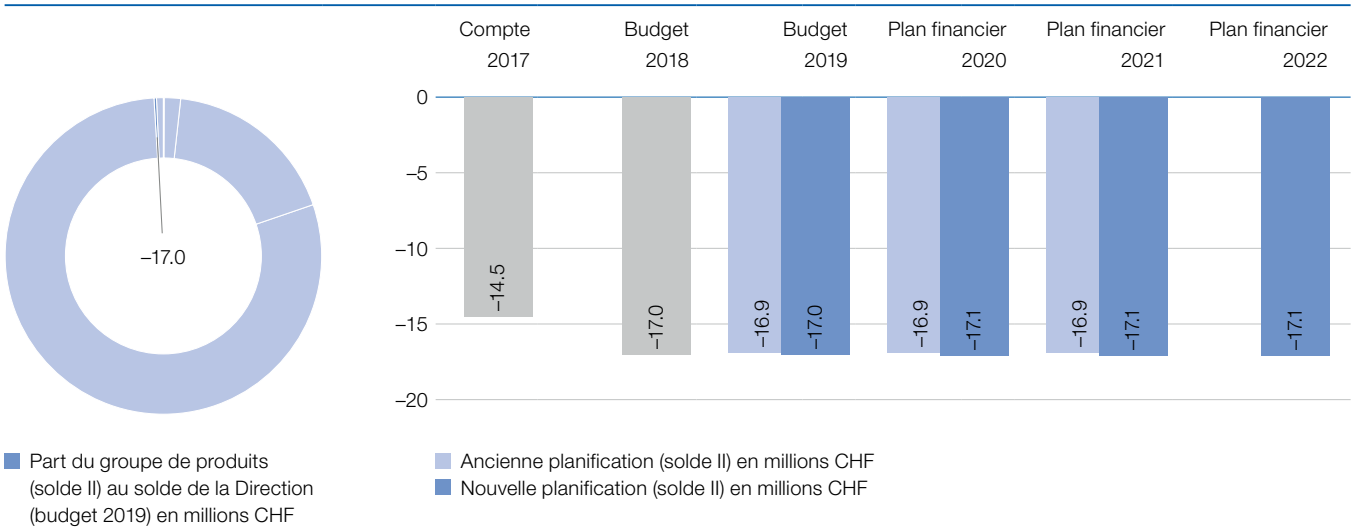

Description

Politique du personnel et traitements : élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit.

Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires. Exploitation d'un système d'information sur le personnel.

Développement du personnel, santé et affaires sociales : offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	3 726 270	2 430 000	2 530 000	2 530 000	2 530 000	2 530 000
(-) Frais de personnel	–10 298 840	–10 736 002	–10 733 142	–10 755 478	–10 793 703	–10 824 485
(-) Coûts matériels	–7 837 406	–8 385 619	–8 460 367	–8 459 464	–8 461 909	–8 460 245
(-) Intérêts et amortissements standard	–264 294	–354 301	–375 244	–427 414	–361 454	–320 159
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–14 674 270**	**–17 045 921**	**–17 038 753**	**–17 112 356**	**–17 087 066**	**–17 074 888**
(+) Recettes des subventions cantonales	18 250	0	**18 250**	18 250	18 250	18 250
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	142 990	0	**3 000**	3 000	3 000	3 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–14 513 031**	**–17 045 921**	**–17 017 503**	**–17 091 106**	**–17 065 816**	**–17 053 638**
(+)/(-) Régularisations	–19 259 669	47 733	35 890	35 957	25 280	11 848
Solde III (comptabilité financière)	**–33 772 699**	**–16 998 188**	**–16 981 613**	**–17 055 149**	**–17 040 537**	**–17 041 791**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Politique du personnel et traitements	–10 609 227	–12 346 908	**–11 973 784**	–12 039 497	–12 003 446	–11 991 580
Développement du personnel, santé et affaires sociales	–4 065 043	–4 699 013	**–5 064 969**	–5 072 860	–5 083 620	–5 083 309

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2019 présente une diminution de charges d'environ CHF 30 000 (solde II) par rapport à celui de 2018. Le transfert du budget des prestations postales de la Chancellerie d'Etat vers les offices a pu être compensé par diverses améliorations.

L'évolution du résultat sur l'ensemble de la période de planification financière 2020 à 2022 est similaire à celle du résultat du budget 2019.

Priorités de développement

Voici les principales évolutions et priorités prévues au budget 2019 et au plan intégré mission-financement 2020 à 2022 pour le groupe de produits « Personnel » :

- Quelque 46 000 salaires sont versés chaque mois par le biais du système de gestion des traitements au personnel cantonal, au corps enseignant et au personnel des entreprises affiliées, pour un montant dépassant CHF 240 millions.
- Le Service de consultation pour le personnel (SCPers) conseille les agents et agentes ainsi que les cadres qui connaissent des situations difficiles. Il faut partir du principe que la forte demande de consultations ne faiblira pas.
- Autres priorités nécessitant beaucoup de ressources : les travaux du projet IT@BE, l'examen du remplacement du système informatique du personnel du canton de Berne PERSISKA par un système de gestion intégré (Enterprise Ressource Planning, ERP) et les questions d'organisation qui en découlent.
- La mise en œuvre des mesures prévues dans la Stratégie relative au personnel 2016-2019 ainsi que l'élaboration et l'actualisation de la Stratégie relative au personnel 2020-2023 figurent aussi parmi les priorités.

Chances et risques

Aucun

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal ; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	12 195	10 518	stabilité
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	47 000	45 700	stabilité
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	251	241	stabilité
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	129	147	stabilité
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	145	145	stabilité
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	761	618	stabilité

8.7.6 Informatique et organisation

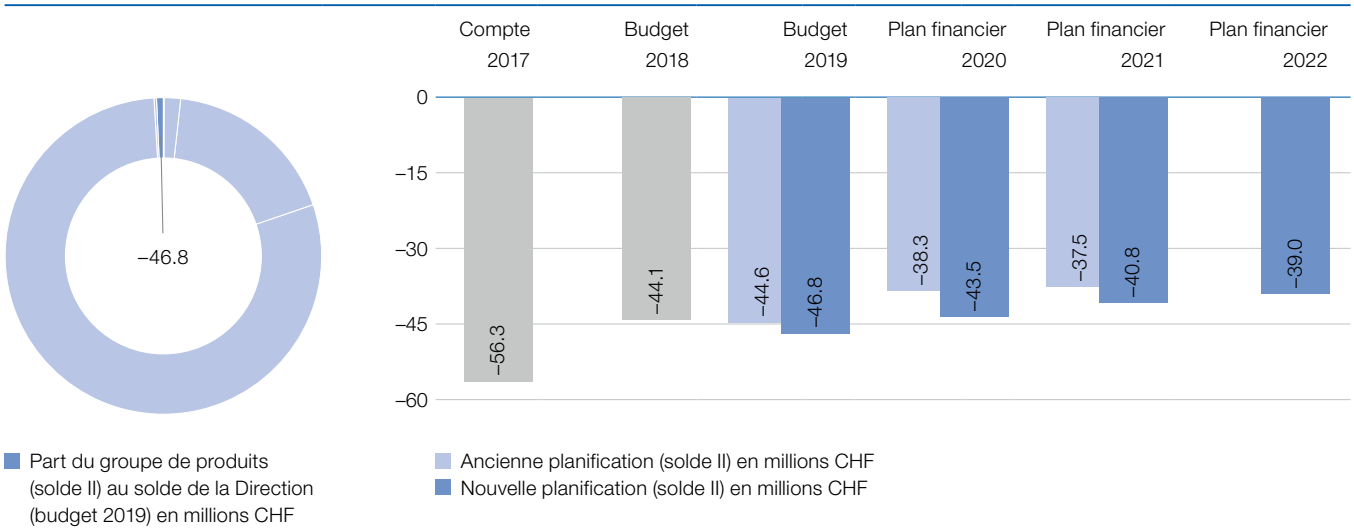

Description

L'Office d'informatique et d'organisation du canton de Berne (OIO), en qualité de centre d'expertise cantonal, fournit des services en matière de gestion, d'organisation et d'emploi des ressources informatiques. Il est aussi l'interlocuteur cantonal pour les questions fondamentales d'utilisation de l'informatique et de la gestion des données stratégiques. Concrètement, cela signifie que l'OIO assiste la Chancellerie d'Etat, les autorités judiciaires et les Directions de l'administration cantonale dans l'utilisation de l'informatique et qu'il assume la responsabilité des projets interdirectionnels dans le domaine informatique. Les prestations de l'OIO comprennent en outre la coordination des fournisseurs informatiques externes ainsi que la garantie du fonctionnement et de la maintenance des plate-formes informatiques cantonales. L'OIO est un interlocuteur important des communes pour les questions relatives à la collaboration dans le domaine informatique et à la gestion des données de base.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	47 184 806	70 818 207	74 840 816	80 741 859	85 055 211	86 465 223
(-) Frais de personnel	–15 396 900	–18 234 601	–20 058 575	–20 510 436	–21 163 843	–20 943 758
(-) Coûts matériels	–87 909 401	–96 548 379	–101 318 023	–103 405 727	–104 303 597	–104 119 216
(-) Intérêts et amortissements standard	–176 258	–183 976	–223 727	–287 056	–435 645	–366 459
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–56 297 754**	**–44 148 749**	**–46 759 508**	**–43 461 361**	**–40 847 874**	**–38 964 210**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**8 000**	8 000	8 000	8 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–56 297 754**	**–44 148 749**	**–46 751 508**	**–43 453 361**	**–40 839 874**	**–38 956 210**
(+)/(-) Régularisations	22 932	158 143	101 222	135 331	183 891	238 334
Solde III (comptabilité financière)	**–56 274 822**	**–43 990 606**	**–46 650 286**	**–43 318 030**	**–40 655 983**	**–38 717 876**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Organisation	–11 282 092	–10 178 633	**–8 875 207**	–6 654 460	–4 882 465	–4 124 848
Poste de travail	–14 140 461	–17 910 002	**–17 648 473**	–17 455 338	–16 775 666	–16 189 473
Sécurité	–611 661	–920 477	**–1 299 550**	–1 271 994	–1 270 590	–1 262 832
Applications	–10 069 413	–8 169 153	**–8 832 995**	–8 709 731	–8 784 295	–8 552 433
Infrastructure	–20 194 127	–6 970 483	**–10 103 282**	–9 369 838	–9 134 857	–8 834 625

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde II du groupe de produits inscrit au budget 2019 est de CHF 2,6 millions supérieur à celui budgété en 2018 (2018 : CHF 44,1 mio/2019 : CHF 46,7 mio). Ce solde diminue durant la période de planification 2020 à 2022, passant à CHF 43,5 millions en 2020, à CHF 40,8 millions en 2021 et à CHF 39 millions en 2022.

La Stratégie TIC 2016-2020 prévoit que l'OIO soit chargé de fournir l'ensemble du canton en prestations de services de base dans le domaine des TIC et que les dépenses occasionnées soient refacturées aux DIR/CHA/JUS conformément au principe de la facturation interne. Cela se traduit par une augmentation des revenus et une amélioration du solde II dans le groupe de produits « Informatique et organisation », mais le budget n'est pas impacté au niveau cantonal. Le processus cantonal d'harmonisation de la facturation interne s'est amélioré au cours de la période de planification et sera encore optimisé dans les années à venir.

Priorités de développement

Voici les priorités inscrites au budget et au plan intégré mission-financement pour le groupe de produits Informatique et organisation :

- Programme IT@BE : achat de prestations de tiers en matière de planification, de conseil et de TIC, et achat de matériel et de logiciels destinés à la mise en œuvre de la stratégie TIC 2016-2020 du Conseil-exécutif. Ce programme comprend trois volets : normalisation, consolidation et centralisation de la fourniture des prestations de services TIC de base, centralisation du premier niveau de support (Centre de services et support sur site) à l'OIO et mise en place du management TIC dans l'ensemble de l'administration.

- Cyberadministration :
  Démarrage du projet eDéménagement. Une fois qu'il sera achevé, les habitants et habitantes pourront annoncer un déménagement dans le canton par voie électronique, sans avoir à se présenter personnellement aux autorités.
  Introduction de SwissID comme moyen d'identification électronique pour les offres de cyberadministration du canton.

- Sûreté de l'information BE : ce projet remanie et actualise les prescriptions en matière de sûreté de l'information ainsi que l'organisation de l'administration cantonale dans ce domaine, en se fondant sur des normes reconnues comme la norme ISO/IEC 2700x et les nouvelles prescriptions de la Confédération.

- Harmonisation des smartphones et des abonnements : l'uniformisation de la solution pour les smartphones et les abonnements procure d'une part des économies et d'autre part la sécurité qui est nécessaire pour les applications mobiles.

- Transition Net@BE : la transition prépare les processus d'exploitation de l'exploitant du réseau SPIE ICS SA à une exécution plus efficiente des prestations. Elle englobe dix projets visant à automatiser et à moderniser le réseau, et introduit de nouvelles technologies.

Chances et risques

La préparation de la stratégie TIC (qui fait suite à l'audit indépendant de l'informatique dans le canton de Berne) a mis en évidence un potentiel d'économie estimé à environ CHF 24 millions. Il concerne pour environ une moitié les services de base TIC et, pour le reste, le remplacement prévu du FIS et de PERSISKA par un progiciel de gestion intégré (ERP). La mise en œuvre de la Stratégie TIC 2016-2020 comporte à la fois des opportunités et des risques financiers, à savoir les économies indiquées et les dépenses nécessaires à cette fin. Le contrôle de la mise en œuvre se poursuit avec le rapport sur le programme IT@BE et le rapport sur la gestion des coûts TIC à l'intention du comité stratégique TIC (CST).

Les coûts TIC de l'approvisionnement en services de base sont inscrits d'une part dans les charges de biens et services (groupe de comptes 31) et sur le compte de revenus 490700 de l'OIO, et d'autre part sur le compte 390700 des DIR/CHA/JUS. Le développement des coûts dépend de la date de conclusion des conventions de prestations avec les DIR/CHA/JUS, des quantités fournies et du niveau de service. Des exigences supplémentaires des DIR/CHA/JUS, encore inconnues jusqu'ici, peuvent avoir des répercussions considérables sur les charges de biens et services de l'OIO. La deuxième harmonisation de la facturation interne a donné un meilleur résultat que l'année précédente, avec de plus faibles différences, dans la période de planification 2019 à 2022. Lors des prochains processus de planification, les harmonisations avec les DIR/CHA/JUS seront encore améliorées et affinées.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'utilisateurs (FIN, JCE, JUS) pris en charge par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO)	4 034	4 085	augmentation
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO (FIN, JCE, JUS)	0	0	stabilité
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	173	175	stabilité
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	16	19	augmentation
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	5 750	6 255	augmentation
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	880	541	diminution

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–1 341 966**	**–1 223 000**	**–1 023 000**	**–823 000**	**–523 000**	**–523 000**
Modification		8.9 %	16.4 %	19.6 %	36.5 %	0.0 %
Revenues	**1 341 966**	**1 223 000**	**1 023 000**	**823 000**	**523 000**	**523 000**
Modification		–8.9 %	–16.4 %	–19.6 %	–36.5 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		100.0 %				
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	–20 000	–20 000	–20 000	–20 000	–20 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–1 338 966	–1 200 000	–1 000 000	–800 000	–500 000	–500 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–3 000	–3 000	–3 000	–3 000	–3 000	–3 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 341 965	1 223 000	1 023 000	823 000	523 000	523 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Etat du patrimoine au 1.1.	9 379 302	8 037 337	6 814 337	5 791 337	4 968 337	4 445 337
Etat du patrimoine au 31.12.	8 037 337	6 814 337	5 791 337	4 968 337	4 445 337	3 922 337
Variation du patrimoine	–1 341 965	–1 223 000	**–1 023 000**	–823 000	–523 000	–523 000

Commentaire

Prestations fournies conformément à la description et au commentaire du groupe de produits « Péréquation financière Confédération-canton/canton-communes ».

8.9 Préfinancements

8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**0**	**–1 900 000**	**0**	**0**	**0**	**–9 800 000**
Modification			100.0 %			
Revenues	**0**	**1 900 000**	**0**	**0**	**0**	**9 800 000**
Modification			–100.0 %			
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	–1 900 000	0	0	0	–9 800 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	1 900 000	0	0	0	9 800 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	282 491 000	280 591 000	280 591 000	280 591 000	280 591 000
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	280 591 000	280 591 000	280 591 000	280 591 000	270 791 000
Variation du patrimoine	0	–1 900 000	**0**	0	0	–9 800 000

Commentaire

Voir compte rendu séparé dans le rapport. Variation du patrimoine conformément à la planification actualisée des prélèvements sur le Fonds.

8.9.2 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–61 279 654**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		100.0 %				
Revenues	**61 279 654**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–100.0 %				
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	–60 403 051	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–876 603	0	0	0	0	0
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	876 603	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	60 403 051	0	0	0	0	0

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Etat du patrimoine au 1.1.	164 322 977	223 849 425	223 849 425	223 849 425	223 849 425	223 849 425
Etat du patrimoine au 31.12.	223 849 425	223 849 425	223 849 425	223 849 425	223 849 425	223 849 425
Variation du patrimoine	59 526 448	0	**0**	0	0	0

Commentaire

Variation du patrimoine conformément à la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

9 Direction de l'instruction publique (INS)

9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–17.4	0.2
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–1 288.7	382.1
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–741.0	178.4
Enseignement supérieur	–602.7	0.0
Culture	–76.5	2.2
Services centralisés	–57.7	10.2

9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–16.9	–17.6	–17.2	–17.3	–17.4	–17.4
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–873.4	–881.4	–906.6	–913.2	–922.0	–919.3
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–578.8	–554.0	–562.6	–553.5	–557.6	–558.1
Enseignement supérieur	–593.7	–591.3	–602.7	–599.7	–619.0	–624.0
Culture	–71.8	–73.1	–74.2	–74.5	–79.2	–79.2
Services centralisés	–39.0	–45.1	–47.5	–48.1	–50.9	–51.9
Total	**–2 173.6**	**–2 162.5**	**–2 210.8**	**–2 206.3**	**–2 246.1**	**–2 249.9**

9.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le domaine de la formation, la priorité reste le développement de l'enseignement, la garantie de conditions d'engagement et de travail compétitives et le maintien d'un cadre d'exercice stable.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, la mise en œuvre du Lehrplan 21 continuera d'exiger une attention particulière. Les dépenses supplémentaires, liées aux leçons supplémentaires, figurent désormais entièrement au plan financier. S'agissant du degré secondaire II, l'objectif est, par des mesures adaptées, de maintenir voire d'accroître encore le fort taux de diplômés et diplômées. Concernant les écoles moyennes en particulier, c'est le passage à l'enseignement supérieur qui concentrera les efforts. Par ailleurs, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée accroît la pression sur la formation professionnelle et, par là même, la nécessité d'exploiter au mieux le potentiel des élèves, et ce d'autant plus que la révolution numérique (industrie 4.0) aura des répercussions sur différents secteurs professionnels. S'agissant de l'Université et de la Haute école spécialisée bernoise, la question des locaux occupera toujours une place importante dans les discussions.

Dans le domaine de la culture, les contrats conclus avec les institutions culturelles d'importance régionale seront renouvelés au cours des prochaines années. Le Service archéologique restera sous pression compte tenu de l'activité toujours très forte dans le domaine du bâtiment. Il convient en particulier de mentionner les travaux d'envergure à Challnechwald et sur le campus de la BFH à Bienne. En outre, la révision du recensement architectural restera une charge de travail supplémentaire pour le Service des monuments historiques au cours des prochaines années.

Les tâches liées à la migration et à l'intégration représentent par ailleurs un défi de taille. Le canton de Berne a pris le parti de soutenir les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire en les intégrant le plus vite possible et de manière durable sur les plans linguistique, social et professionnel, de sorte qu'ils acquièrent rapidement une indépendance. Cette intégration étant avant tout envisagée dans le cadre des structures ordinaires existantes, les établissements de la scolarité obligatoire, les services psychologiques pour enfants et adolescents mais aussi l'ensemble du secteur de la formation initiale, professionnelle et continue seront fortement sollicités. Cela n'implique pas uniquement la mise à disposition de ressources supplémentaires mais aussi une collaboration interinstitutionnelle étroite ainsi qu'un soutien de la part du monde du travail.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–2 751 123 866**	**–2 739 321 943**	**–2 806 194 577**	**–2 814 890 199**	**–2 854 016 538**	**–2 859 710 060**
Modification		0.4 %	–2.4 %	–0.3 %	–1.4 %	–0.2 %
Revenues	**576 938 251**	**579 436 996**	**598 403 074**	**611 866 025**	**615 933 547**	**617 118 793**
Modification		0.4 %	3.3 %	2.2 %	0.7 %	0.2 %
Solde	**–2 174 185 615**	**–2 159 884 947**	**–2 207 791 503**	**–2 203 024 174**	**–2 238 082 991**	**–2 242 591 267**
Modification		0.7 %	–2.2 %	0.2 %	–1.6 %	–0.2 %
Charges						
30 Charges de personnel	–1 654 596 756	–1 678 025 673	–1 717 585 947	–1 726 984 292	–1 742 513 032	–1 740 418 213
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–75 206 791	–78 000 242	–78 067 516	–77 442 850	–77 469 850	–77 874 470
33 Amortissements du patrimoine administratif	–10 040 811	–11 226 898	–10 460 633	–10 491 773	–10 187 526	–10 301 562
34 Charges financières	–303 839	–696 600	–666 600	–666 600	–666 600	–666 600
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–16 710 000	0	–15 600 000	–15 600 000	–15 600 000	–15 600 000
36 Charges de transfert	–963 003 503	–950 519 892	–948 068 632	–945 951 002	–966 496 157	–971 979 427
37 Subventions à redistribuer	–8 487 072	–8 632 200	–8 632 200	–8 632 200	–8 632 200	–8 632 200
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–22 775 094	–12 220 438	–27 113 049	–29 121 482	–32 451 173	–34 237 588
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	53 212 453	56 282 323	57 280 439	57 350 439	57 642 439	58 683 140
43 Revenus divers	31 522	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 821 419	1 336 100	1 336 102	1 336 102	1 336 102	1 336 102
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	16 710 000	0	15 600 000	15 600 000	15 600 000	15 600 000
46 Revenus de transfert	491 870 443	507 680 101	510 227 061	523 200 012	526 555 534	526 280 089
47 Subventions à redistribuer	8 487 072	8 632 200	8 632 200	8 632 200	8 632 200	8 632 200
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 805 342	5 506 272	5 327 272	5 747 272	6 167 272	6 587 262

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats progresse de CHF 47,9 millions (2,2 %) dans le budget 2019 par rapport au budget 2018 et de CHF 29,6 millions (1,4 %) par rapport à la dernière planification pour 2019. Outre l'augmentation du nombre de classes de la scolarité obligatoire en raison de l'évolution démographique, des ressources supplémentaires ont dû être planifiées pour la formation professionnelle afin de faire face à la hausse du nombre de leçons, du nombre de classes de la maturité professionnelle et du nombre d'étudiants et d'étudiantes dans les écoles supérieures. En outre, les contributions versées aux autres cantons pour les Bernois et Bernoises qui y étudient ont été accrues de CHF 3,0 millions par an. CHF 3,0 millions sont liés à la mise en œuvre de la décision du Grand Conseil de ne pas prendre de mesures d'économies dans le domaine des subsides de formation dans le cadre du programme d'allègement 2018. Quelque CHF 6,0 millions par an sont quant à eux dus à l'augmentation des cotisations d'épargne auprès de la CACEB. Ce changement a été décidé en octobre 2016 sans que les paramètres de planification n'aient été modifiés. Il a donc fallu procéder à l'adaptation a posteriori.

D'ici à l'exercice 2022, le solde va augmenter de CHF 34,8 millions (1,6 %). Au cours des deux dernières années du plan financier, c'est avant tout l'aménagement du campus de la BFH à Bienne qui va grever le budget (CHF 15,0 mio).

9.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte des investissements						
Dépenses	**–10 837 459**	**–14 159 000**	**–13 033 000**	**–13 433 000**	**–18 533 000**	**–18 433 000**
Modification		–30.6 %	8.0 %	–3.1 %	–38.0 %	0.5 %
Recettes	**10 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–100.0 %				
Solde	**–10 827 459**	**–14 159 000**	**–13 033 000**	**–13 433 000**	**–18 533 000**	**–18 433 000**
Modification		–30.8 %	8.0 %	–3.1 %	–38.0 %	0.5 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–9 450 721	–10 909 000	–8 877 000	–9 248 000	–9 342 000	–9 342 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–118 009	–500 000	–506 000	–535 000	–541 000	–541 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	–1 268 729	–2 750 000	–3 650 000	–3 650 000	–8 650 000	–8 550 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	10 000	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Après l'introduction du nouveau mode de répartition du plafond d'investissement à l'échelle de tout le canton, la part de la Direction de l'instruction publique a quelque peu baissé par rapport à la dernière planification. Avec un solde de CHF 13,0 à 18,4 millions, il devrait être possible de réaliser les investissements de développement et de remplacement impératifs et de soutenir les futurs travaux d'entretien d'envergure qui concerneront certaines institutions culturelles.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INS

Effectif réel				Effectif cible	
2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
1 056.1	1 066.9	1 068.5	1 076.8	1 088.4	1 032.0

Commentaire

La progression des effectifs de personnel enregistrée entre 2016 et 2017, chiffrée à 8,3 UTP, s'explique par les fluctuations habituelles au moment du relevé des données et s'inscrit dans le cadre du contingent autorisé. Le nouvel état des postes 2019, moins élevé, tient compte de la suppression de postes résultant de la mise en œuvre du programme d'allègement 2018. En outre, suite à la modification de l'ordonnance sur le personnel (OPers ; RSB 153.011.1) et de l'ordonnance sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (OFOP ; RSB 435.111), les pourcentages des pools (personnel cantonal dans les écoles professionnelles et les écoles moyennes) ont été retirés de l'état des postes.

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques

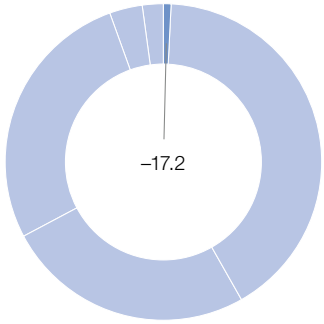

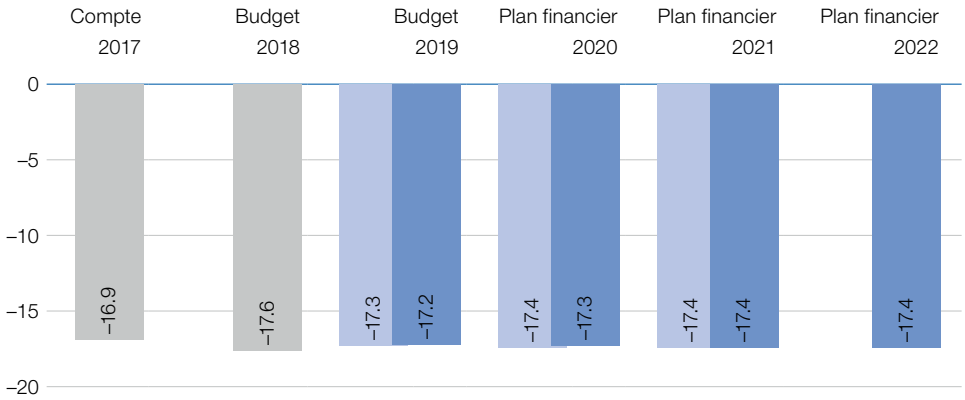

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planification financière et à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	162 995	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000
(-) Frais de personnel	–9 242 426	–9 897 218	–9 339 715	–9 452 410	–9 526 177	–9 576 566
(-) Coûts matériels	–1 416 807	–1 453 210	–1 434 180	–1 434 180	–1 434 180	–1 433 800
(-) Intérêts et amortissements standard	–657	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–10 496 897**	**–11 180 428**	**–10 603 895**	**–10 716 590**	**–10 790 357**	**–10 840 366**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–6 457 853	–6 419 769	**–6 629 100**	–6 601 100	–6 601 100	–6 601 100
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 935	5 400	**5 400**	5 400	5 400	5 400
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–16 948 815**	**–17 594 797**	**–17 227 595**	**–17 312 290**	**–17 386 057**	**–17 436 066**
(+)/(-) Régularisations	–1 381	–500	–500	–500	–500	–500
Solde III (comptabilité financière)	**–16 950 195**	**–17 595 297**	**–17 228 095**	**–17 312 790**	**–17 386 557**	**–17 436 566**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Soutien aux fonctions de direction	–9 149 918	–9 915 917	**–9 390 346**	–9 492 827	–9 546 647	–9 593 670
Prestations juridiques	–1 346 979	–1 264 511	**–1 213 550**	–1 223 763	–1 243 710	–1 246 697

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du budget 2019 est inférieur de CHF 0,6 million à celui du budget 2018. Les chiffres du budget 2019 et du plan financier 2020-2022 sont représentatifs de la situation actuelle.

Priorités de développement

Pour le moment, aucune priorité de développement n'a été fixée.

Chances et risques

Aucun risque spécifique n'a été identifié pour le budget 2019 et le plan financier 2020-2022.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	133	134	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	22	18	fluctuation
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	29	37	fluctuation
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	151	197	fluctuation
Nombre de recours déposés	276	300	stabilité
Nombre de recours réglés	283	297	diminution

9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires

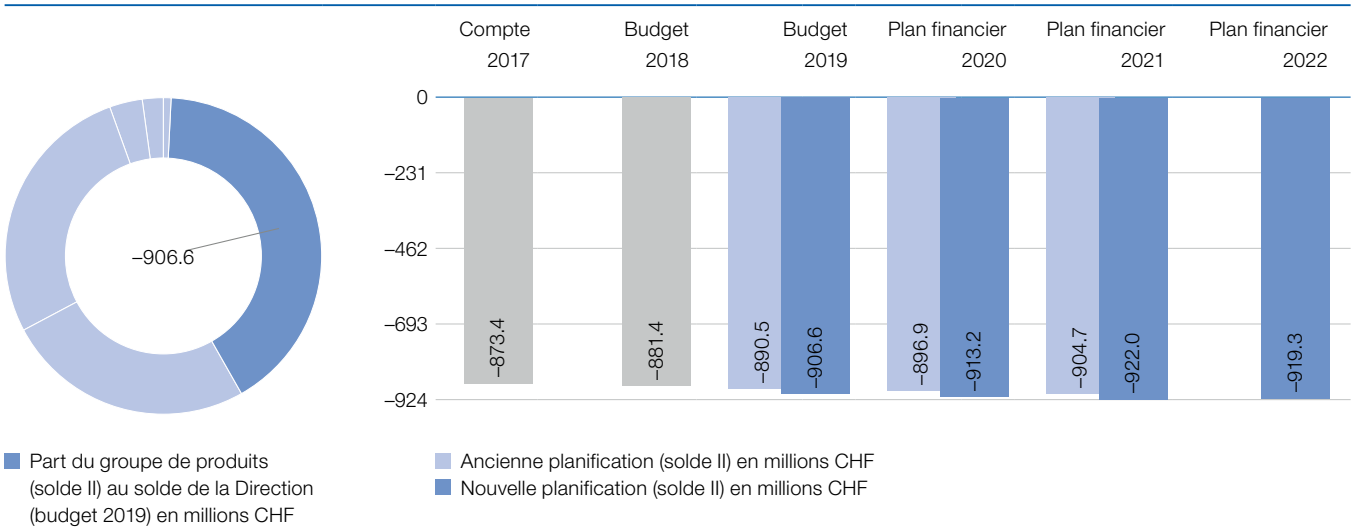

Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mis en œuvre d'examen psychologiques, d'évaluations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en milieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	363 484 067	371 896 650	380 660 279	383 678 755	387 085 327	386 669 882
(-) Frais de personnel	–1 167 572 942	–1 183 482 046	–1 214 806 972	–1 222 933 549	–1 233 748 929	–1 230 622 165
(-) Coûts matériels	–47 108 318	–47 847 189	–50 499 621	–51 928 622	–53 362 555	–53 362 555
(-) Intérêts et amortissements standard	–413 740	–84 586	–114 453	–130 072	–122 876	–121 336
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–851 610 933**	**–859 517 171**	**–884 760 767**	**–891 313 488**	**–900 149 034**	**–897 436 174**
(+) Recettes des subventions cantonales	758 734	900 000	**900 000**	900 000	900 000	900 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–23 339 713	–23 249 625	**–23 303 500**	–23 303 500	–23 303 500	–23 303 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	795 306	515 047	**524 241**	524 241	524 241	524 241
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–873 396 606**	**–881 351 749**	**–906 640 026**	**–913 192 747**	**–922 028 293**	**–919 315 433**
(+)/(-) Régularisations	377 537	–11 490	–90 809	–91 038	–90 447	–90 583
Solde III (comptabilité financière)	**–873 019 068**	**–881 363 239**	**–906 730 836**	**–913 283 785**	**–922 118 740**	**–919 406 016**

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ecole obligatoire	–802 261 798	–807 301 378	**–831 090 179**	–836 202 248	–843 677 619	–840 954 401
Offres périscolaire	–49 349 134	–52 215 793	**–53 670 588**	–55 111 240	–56 471 415	–56 481 773

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2019 a progressé d'environ CHF 25,2 millions (2,9 %) par rapport au budget 2018. Cette hausse est principalement liée à l'introduction du Lehrplan 21, qui marque l'ensemble de l'exerce. A cela s'ajoute la croissance de la masse salariale et les dépenses supplémentaires associées aux cotisations d'épargne de la CACEB.

Priorités de développement

Dans le domaine de l'école obligatoire, c'est l'introduction échelonnée du Lehrplan 21 qui occupera le devant de la scène ces prochaines années. Entre CHF 13,5 et 17,4 millions ont été inscrits au plan financier pour les années 2019 à 2022 pour couvrir les leçons supplémentaires en allemand, mathématiques et Médias et informatique prévues par le nouveau plan d'études.

Dans le domaine des écoles à journée continue, une augmentation du nombre d'heures de prise en charge est de nouveau attendue.

S'agissant des écoles de musique, le nombre de leçons dispensées connaît une légère diminution bien que les effectifs d'élèves de l'école obligatoire aient repris leur progression. Dans les prochaines années, les écoles de musique ont pour priorité de mieux soutenir les enfants particulièrement doués et d'accroître la collaboration avec les établissements de la scolarité obligatoire. Elles visent une harmonisation des conditions d'exercice dans le canton ainsi qu'une bonne coordination avec la formation scolaire.

Dans les prochaines années, le Service psychologique pour enfants et adolescents introduira la procédure d'évaluation standardisée (PES) pour établir les besoins en mesures de pédagogie spécialisée des enfants présentant des troubles. La PES permettra de définir la scolarisation la mieux adaptée pour eux. Elle sera introduite sur l'ensemble du territoire bernois à partir de 2021 (mise en œuvre de la Stratégie sur la pédagogie spécialisée).

Chances et risques

L'augmentation du nombre de leçons dispensées en allemand, mathématiques et informatique pourrait être bénéfique pour la formation de la relève dans l'industrie et les PME.

Compte tenu de l'évolution démographique positive, il faut tabler sur l'ouverture de nouvelles classes à l'école obligatoire. Le nombre de classes concernées et donc les charges supplémentaires sont difficiles à estimer car il n'est pas possible de déterminer si l'augmentation des effectifs pourra être absorbée au sein des classes existantes ou si les tailles maximales prescrites seront dépassées.

L'offre en matière d'écoles à journée continue, la promotion de la santé et le travail social en milieu scolaire, mais aussi désormais la prise en charge pendant les vacances scolaires sont organisés conjointement avec les communes. Ils renforcent et enrichissent le soutien apporté aux parents, aux enfants et aux jeunes du canton de Berne. Ils demeurent un avantage d'implantation important.

D'une part, l'introduction du Lehrplan 21 pourrait freiner la hausse du nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue. D'autre part, l'introduction des bons de garde pour les structures d'accueil pour enfants et les familles de jour en 2019 pourrait entraîner une augmentation du nombre d'enfants (d'école enfantine) dans les écoles à journée continue et donc du nombre d'heures d'encadrement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'élèves (école obligatoire)	102 793	103 855	augmentation
Nombre de classes (classes régulières)	5 204	5 321	augmentation
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	5 058 420	5 401 000	augmentation
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	9 427	8 474	stabilité
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	20 000	20 000	stabilité

9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle

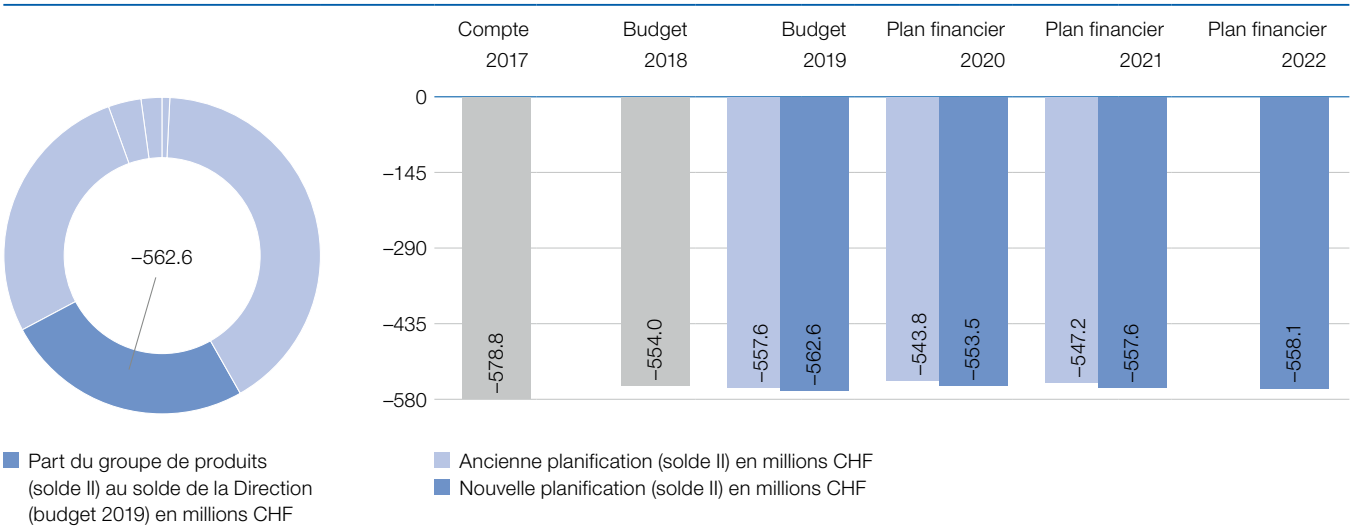

Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue offrent par ailleurs aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	52 052 451	56 672 900	71 890 208	81 984 308	82 194 308	82 194 308
(-) Frais de personnel	–436 272 883	–442 024 404	–457 546 833	–458 727 893	–463 405 944	–463 407 377
(-) Coûts matériels	–104 586 930	–105 478 871	–111 602 620	–111 732 620	–112 162 619	–112 732 610
(-) Intérêts et amortissements standard	–11 438 871	–12 461 971	–11 769 445	–11 675 515	–11 260 048	–11 253 173
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–500 246 233**	**–503 292 346**	**–509 028 690**	**–500 151 719**	**–504 634 303**	**–505 198 852**
(+) Recettes des subventions cantonales	105 674 062	110 810 200	**106 237 175**	106 211 650	106 160 600	106 160 600
(-) Coûts des subventions cantonales	–184 543 258	–161 775 500	**–160 052 673**	–159 871 980	–159 345 930	–159 320 931
(+) Rentrées fiscales et amendes	296 279	229 100	**268 400**	268 400	268 400	268 400
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–578 819 151**	**–554 028 546**	**–562 575 788**	**–553 543 649**	**–557 551 233**	**–558 090 783**
(+)/(-) Régularisations	–1 473 268	797 077	486 113	1 013 851	948 678	905 468
Solde III (comptabilité financière)	**–580 292 418**	**–553 231 469**	**–562 089 675**	**–552 529 798**	**–556 602 555**	**–557 185 315**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Ecoles moyennes	–141 884 135	–147 210 760	**–147 764 256**	–149 256 827	–152 121 048	–151 532 568
Formation professionnelle supérieure	–338 561 011	–335 401 439	**–339 620 391**	–329 707 587	–331 261 693	–332 370 054
Orientation professionnelle	–19 801 088	–20 680 147	**–21 644 043**	–21 187 305	–21 251 562	–21 296 229

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La marge contributive (solde II) inscrite au budget du groupe de produits s'élève à CHF 562,6 millions en 2019, ce qui correspond à une augmentation d'environ CHF 5,0 millions par rapport à la planification réalisée l'an passé pour 2019. Cette hausse est due à des dépenses supplémentaires liées aux cotisations d'épargne de la CACEB mais aussi à une augmentation des charges dans le domaine de la maturité professionnelle ainsi qu'à une progression des effectifs estudiantins dans la formation professionnelle supérieure. Entre l'exercice 2017 et la dernière année du plan financier (2022), le solde II enregistre toutefois une baisse totale de CHF 20,7 millions.

Priorités de développement

Ecoles moyennes

L'année à venir sera marquée par la mise en œuvre des prescriptions cadre concernant la transmission des compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures en langue première et en mathématiques. L'objectif est de garantir l'accès aux études supérieures aux titulaires de la maturité gymnasiale. Par ailleurs, le dialogue entamé entre les gymnases et les hautes écoles à propos des exigences, des différentes formes d'enseignement et d'apprentissage et du soutien aux élèves particulièrement doués sera poursuivi.

Le plan d'études cantonal 2017 pour la formation gymnasiale sera applicable à la 2e année de la formation à partir de la rentrée 2018. Outre un renforcement des STIM, il prévoit l'introduction de l'informatique en tant que discipline obligatoire, ce qui implique une augmentation du nombre global de leçons dispensées. L'introduction de cette discipline fait suite à une décision de la CDIP.

La capacité d'intégration du gymnase sera renforcée. Une expérience pédagogique portant sur l'intégration de personnes issues de la migration et ayant une formation préalable sera évaluée et de nouvelles directives concernant la compensation des désavantages seront mises en œuvre.

Les filières d'ECG seront évaluées dans le contexte des nouvelles prescriptions fédérales. La collaboration avec les institutions qui accueillent les diplômés et diplômées sera intensifiée.

Formation professionnelle

Les défis auxquels devra faire face la formation professionnelle seront abordés avec l'ensemble des partenaires dans le cadre du processus stratégique Formation professionnelle 2030. La Vision 2030 a été adoptée début 2018 et s'articule autour de quatre axes prioritaires : perspectives de formation professionnelle tout au long de la vie, flexibilisation des offres, renforcement du conseil et de l'information tout au long du parcours de formation et de la carrière, optimisation de la gouvernance associée à un renforcement des liens entre les partenaires.

Sur cette base, le canton de Berne a fixé différentes priorités pour les années à venir. Grâce à un soutien et à un accompagnement ciblés, il envisage ainsi, en collaboration avec les organisations du monde du travail, de renforcer l'attractivité de la formation dans les anciens et les nouveaux secteurs professionnels et formes d'entreprises (start-up, etc.). S'agissant de la flexibilisation de la formation, le canton de Berne lance en 2018 un projet pilote concernant le CFC d'informaticienne. D'autres secteurs professionnels devraient bénéficier des expériences ainsi réalisées. Le canton a aussi pour ambition de créer des offres spécifiques et adaptées aux besoins des adultes dans le domaine des compétences de base et de la certification au degré secondaire II. Un monitoring concernant les résiliations de contrats d'apprentissage et les réussites aux procédures de qualification sera mis en place grâce aux nouvelles données disponibles. Des plateformes de connaissances et d'apprentissage seront développées pour permettre des échanges entre écoles. Enfin, le canton élabore des axes de travail pour les écoles et institutions de formation dans le but de les accompagner dans la transition numérique.

L'intégration des réfugiés et réfugiées et des personnes admises à titre provisoire reste un défi. Une préparation professionnelle modulaire d'une durée de un à trois ans a été mise en place dans les années scolaires de préparation professionnelle pour les personnes arrivées tardivement en Suisse (réfugié-e-s, regroupement familial, UE/AELE). Cette préparation est proposée dans les écoles professionnelles. Les taux de passage vers la

formation professionnelle enregistrés sont prometteurs. En outre, le préapprentissage d'intégration, initié par la Confédération, sera proposé aux réfugiés et réfugiées et aux personnes admises à titre provisoire à compter de la rentrée 2018. Sous la forme d'un projet pilote de quatre ans, il mettra à disposition 70 places de formation dans sept secteurs professionnels.

Orientation professionnelle et personnelle (OP)

D'après un rapport scientifique commandé par le SEFRI dans le contexte de l'élaboration de la Vision Formation professionnelle 2030 et portant sur l'importance de l'orientation professionnelle et personnelle dans le futur, il apparaît que les attentes envers l'OP vont croître dans les années à venir. Il s'agira donc pour elle de poursuivre ses efforts pour optimiser l'utilisation des ressources qui lui sont attribuées. L'analyse de ce rapport a montré que ses principales conclusions étaient déjà connues de l'OP et avaient déjà donné lieu à des actions.

L'OP se concentrera sur les priorités suivantes dans les années à venir :

- premier choix de métier ou de formation : intensification de la collaboration avec l'école obligatoire et extension des offres de soutien destinées aux adolescents et adolescentes, sensibilisation précoce des parents à l'orientation professionnelle ;
- orientation de carrière : ciblage renforcé des offres de conseil en orientation de carrière sur certains groupes de manière à accroître et à maintenir l'employabilité et la capacité de travail des adultes, promotion des compétences en matière de planification de carrière ;
- transformation des infothèques dans le but de mieux associer information numérique et information personnelle (« information hybride »).

Chances et risques

La formation professionnelle et la formation en écoles moyennes évoluent dans un contexte dynamique. Transition numérique, mondialisation, flexibilisation et accroissement du niveau de qualification entraînent des transformations rapides dans le monde du travail et obligent celui de la formation à adapter ses offres. Malgré son attitude anticipative et la démarche de flexibilisation qu'il a entamée, le canton ne parviendra vraisemblablement pas à suivre toutes les évolutions du monde du travail et à concrétiser les changements aussi vite que nécessaire. Dans le même temps, la tendance à l'accroissement du niveau de qualification accentue la demande en places d'études dans la formation professionnelle supérieure.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	26 564	26 415	stabilité
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 824	1 806	diminution
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	4 864	4 797	stabilité
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	63 762	77 418	augmentation
Nombre d'élèves dans les gymnases	6 132	5 950	diminution
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 144	1 198	augmentation
Nombre de consultations de l'orientation professionnelle et personnelle	13 213	12 979	fluctuation

9.7.4 Enseignement supérieur

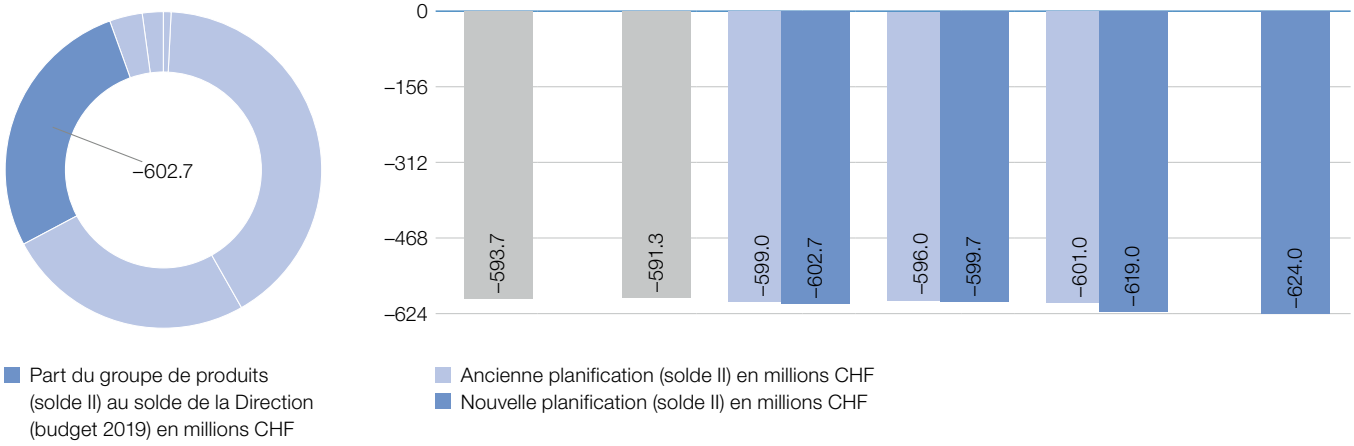

Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles et est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur de la Direction de l'instruction publique élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE grâce à la collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Font également partie de ses tâches essentielles le soutien au Directrice/Directeur de l'instruction publique dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles, de même que le conseil et l'information aux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'aux étudiants et étudiantes des hautes écoles du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	98 838	1 953	5 000	5 000	5 000	5 000
(-) Frais de personnel	–3 428 593	–3 534 467	–3 527 296	–3 549 755	–3 568 810	–3 591 322
(-) Coûts matériels	–564 788	–688 040	–310 397	–310 397	–310 397	–310 397
(-) Intérêts et amortissements standard	20	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–3 894 524**	**–4 220 554**	**–3 832 693**	**–3 855 152**	**–3 874 207**	**–3 896 719**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–589 793 230	–587 036 000	**–598 856 000**	–595 856 000	–615 147 000	–620 139 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**2 500**	2 500	2 500	2 500
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–593 687 753**	**–591 256 554**	**–602 686 193**	**–599 708 652**	**–619 018 707**	**–624 033 219**
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–593 687 753**	**–591 256 554**	**–602 686 193**	**–599 708 652**	**–619 018 707**	**–624 033 219**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Formation universitaire	–1 634 783	–1 787 821	**–1 688 182**	–1 698 420	–1 707 657	–1 717 564
Formation en haute école spécialisée	–1 213 770	–1 256 806	**–1 112 155**	–1 118 455	–1 123 488	–1 129 951
Formation du corps enseignant	–1 045 971	–1 175 927	**–1 032 355**	–1 038 276	–1 043 063	–1 049 204

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La Direction de l'instruction publique a pour principal objectif d'offrir un cadre financier stable aux hautes écoles de sorte à leur donner une plus grande sécurité en termes de planification. Parallèlement, une augmentation constante de la subvention qui leur est versée permet de soutenir leur développement.

L'équipement du Campus Biel/Bienne requerra des investissements importants de la part de la BFH, investissements que la haute école ne pourra pas financer seule à partir de ses moyens ordinaires ou de ses réserves. Il est donc prévu d'augmenter provisoirement la subvention cantonale à CHF 46,0 millions afin de couvrir des dépenses totales d'environ CHF 62,0 millions. A cette fin, la subvention cantonale devrait être accrue de CHF 15,0 millions pour les années 2021 et 2022 dans le plan intégré mission-financement.

En outre, les contributions versées aux autres cantons pour les Bernois et Bernoises qui y étudient sont accrues de CHF 3,0 millions par an.

Priorités de développement

L'Université de Berne connaît des problèmes de locaux considérables dans le domaine des sciences de laboratoire en raison du fort développement de la recherche, de la nécessité de rénover d'importants laboratoires ainsi que des conséquences possibles de l'extension prévue de la gare de Berne pour le bâtiment des sciences exactes. Les travaux préliminaires concernant la construction d'un premier bâtiment de remplacement dans le cadre de la densification de l'aire Bühlplatz/Muesmatt sont en cours.

La situation de la BFH en matière de locaux va s'améliorer avec la mise en service du Campus Biel/Bienne en 2022. La concentration des autres sites de la BFH à Bern-Weyermannshaus et la mise en place du TecLab à Berthoud devraient être achevées d'ici à 2026.

Chances et risques

L'Université augmente sa capacité d'accueil en médecine humaine de 100 places en 2018. Un plan d'affaires prévoyant des recettes supplémentaires significatives résultant de l'Accord intercantonal universitaire a été élaboré à cet égard. Selon une hypothèse prudente, les étapes importantes du développement pourront être financées. La construction des nouveaux bâtiments pour l'enseignement et la recherche dans le périmètre de l'Hôpital de l'Ile d'ici à 2030 sera déterminante pour garantir l'étendue de l'offre sur le long terme.

Le refinancement des caisses de pension des cantons du Jura et de Neuchâtel représente un défi pour les hautes écoles de l'espace BEJUNE (HEP-BEJUNE et HE-Arc) ainsi que pour les cantons concernés (Berne, Jura et Neuchâtel). Selon le type de refinancement choisi, les cantons devront supporter des charges supplémentaires conséquentes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	17 514	17 896	augmentation
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	38	37	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école spécialisée bernoise	6 864	6 891	augmentation
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée bernoise (en %)	49	50	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (y c. Institut Vorschulstufe und Primarstufe NMS)	2 528	2 578	stabilité
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (en %)	68	67	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	649	653	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	203	210	stabilité

9.7.5 Culture

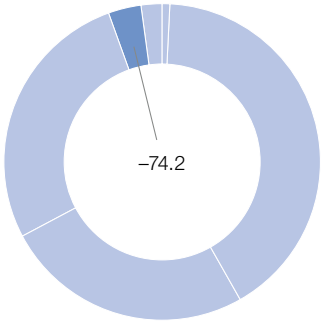

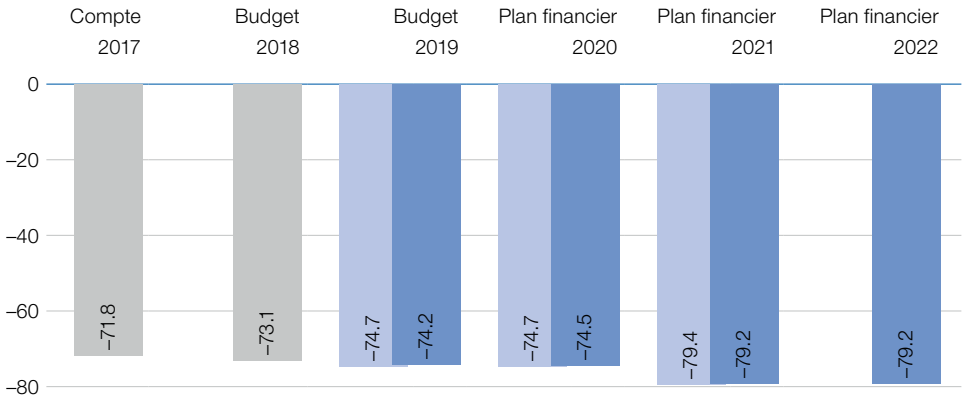

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Le groupe de produits Culture est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sauvegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communqiuer des valeurs culturelles.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	3 278 915	2 823 532	2 235 600	2 115 600	2 115 600	3 293 600
(-) Frais de personnel	–19 283 037	–20 334 443	–20 042 291	–19 904 439	–19 712 632	–20 609 876
(-) Coûts matériels	–3 422 753	–4 350 880	–3 941 379	–3 895 713	–3 739 713	–4 139 713
(-) Intérêts et amortissements standard	–150 957	–150 713	–174 296	–164 958	–161 977	–165 705
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–19 577 832**	**–22 012 505**	**–21 922 366**	**–21 849 510**	**–21 498 721**	**–21 621 694**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–52 209 823	–51 098 000	**–52 298 000**	–52 698 000	–57 698 000	–57 598 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	12 114	0	**12 000**	12 000	12 000	12 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–71 775 540**	**–73 110 505**	**–74 208 366**	**–74 535 510**	**–79 184 721**	**–79 207 694**
(+)/(-) Régularisations	873 329	2 076 075	2 912 046	2 747 748	7 425 101	6 838 557
Solde III (comptabilité financière)	**–70 902 211**	**–71 034 429**	**–71 296 320**	**–71 787 762**	**–71 759 621**	**–72 369 137**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Encouragement des activités culturelles	–2 777 781	–2 841 978	**–2 828 821**	–2 909 772	–2 846 794	–2 849 966
Protection du patrimoine	–7 002 592	–7 030 618	**–7 049 074**	–7 006 806	–6 726 244	–6 770 017
Archéologie	–9 797 459	–12 139 909	**–12 044 471**	–11 932 932	–11 925 683	–12 001 711

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2019 et dans le plan intégré mission-financement 2020-2022, les recettes et les frais de personnel et de matériel ont été revus à la baisse car les fouilles d'envergure prévues par le Service archéologique ont du retard. Cette baisse n'a pas d'incidence sur le budget. Les subventions cantonales sont quant à elles légèrement inférieures aux estimations car les investissements planifiés ont été réduits.

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles

Les contrats conclus avec les institutions culturelles d'importance régionale des régions Berne-Mittelland et Bienne-Seeland-Jura bernois seront renouvelés à l'été 2019 ou début 2020. Les contrats conclus avec les institutions culturelles des régions Thoune-Oberland occidental (sous-régions comprises), Oberland oriental, Emmental et Haute-Argovie seront pour leur part renouvelés début 2021. Les négociations ont débuté avec les communes-sièges. En outre, les contrats de prestations conclus avec le Musée alpin suisse (alps) et la Bourse Suisse aux Spectacles de Thoune (ktv), deux institutions d'importance nationale, seront renégociés en 2019 et renouvelés en 2020.

Un crédit d'étude sera demandé pour le Musée des Beaux-Arts de Berne sur la base des résultats du concours d'architecture.

Monuments historiques

Le projet Recensement architectural 2020 sollicite très fortement le Service des monuments historiques. Ce dernier doit par ailleurs toujours traiter un nombre élevé de demandes de permis de construire, ce qui représente une charge supplémentaire notamment pour les conseillers et conseillères techniques. Par ailleurs, le train de mesures d'économies décidé entraîne une diminution du subventionnement des travaux effectués sur les monuments historiques.

Archéologie

Des projets de construction de grande envergure, tels que le Campus Biel/Bienne de la BFH et Challnechwald, et l'inventorisation des données occupent le Service archéologique. Ce dernier doit toujours réagir à des facteurs externes encore inconnus et, partant, conserver sa flexibilité pour ne pas être perçu comme un organe qui ralentit les projets de construction. Dès lors, les fouilles archéologiques sont soumises à un ordre de priorité conformément à la Stratégie de protection du patrimoine.

Chances et risques

Encouragement des activités culturelles

Plusieurs institutions culturelles ont indiqué qu'elles avaient besoin de rénover leurs bâtiments. En raison de la diminution massive de la subvention fédérale versée au Musée alpin suisse à compter de 2019, l'avenir de cette institution est en péril. Dans le cadre des renégociations de la liste des institutions d'importance régionale et des contrats de prestations, il faut s'attendre à ce qu'une augmentation des subventions d'exploitation soit demandée car plusieurs institutions sont sous-financées.

Monuments historiques

L'accroissement de la charge de travail risque de prolonger les temps de réaction dans tous les processus du Service des monuments historiques. De plus, les subventions en faveur des travaux de construction effectués sur les monuments historiques diminuent nettement en raison des coupes décidées dans le cadre du programme d'allègement 2018.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	2 240	2 235	stabilité
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	58	74	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	7 184	7 137	stabilité
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	4	4	stabilité
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	106	114	fluctuation
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 738	4 087	augmentation
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	13	13	fluctuation
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie)	15 906 728	15 822 419	diminution

9.7.6 Services centralisés

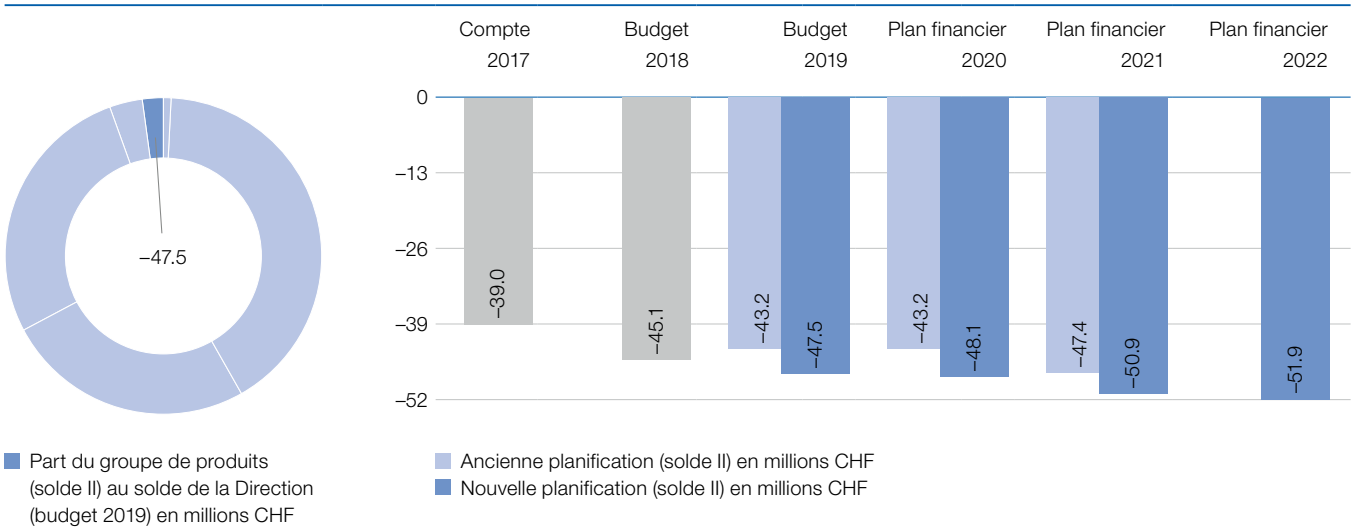

Description

Le groupe de produits Services centralisés comporte les produits Prestations internes et Subsides de formation.

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et
- enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II,
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes
- des charges liées aux traitements du corps enseignant,
- les opérations financières et comptables de l'INS (à l'exception de l'OSP),
- l'exploitation et le développement de la structure informatique de l'INS,
- les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INS à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit subsides de formation a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	0	0	6 437 979	6 947 979	7 449 979	7 872 670
(-) Frais de personnel	–9 313 694	–9 783 292	–11 209 955	–11 303 362	–11 431 723	–11 492 088
(-) Coûts matériels	–3 840 068	–6 517 018	–13 650 953	–14 650 385	–17 733 077	–18 954 501
(-) Intérêts et amortissements standard	–20 642	–582 787	–361 774	–424 910	–512 594	–622 631
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–13 174 405**	**–16 883 097**	**–18 784 703**	**–19 430 678**	**–22 227 415**	**–23 196 550**
(+) Recettes des subventions cantonales	5 125 947	3 830 000	**3 800 000**	3 800 000	3 800 000	3 800 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–30 974 657	–32 054 400	**–32 492 400**	–32 492 400	–32 492 400	–32 492 400
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**11 292**	11 292	11 292	11 292
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–39 023 114**	**–45 107 497**	**–47 465 811**	**–48 111 786**	**–50 908 523**	**–51 877 658**
(+)/(-) Régularisations	–310 854	–296 460	–294 574	–289 600	–288 289	–283 355
Solde III (comptabilité financière)	**–39 333 968**	**–45 403 957**	**–47 760 385**	**–48 401 386**	**–51 196 812**	**–52 161 013**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Prestations internes de service	–11 623 834	–15 406 435	**–17 248 803**	–17 883 165	–20 618 730	–21 642 200
Subsides de formation	–1 550 571	–1 476 663	**–1 535 900**	–1 547 513	–1 608 685	–1 554 350

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I de l'exercice budgétaire 2019 et des plans financiers pour les années 2020 et 2021 est supérieur par rapport à la planification actuelle, en raison du transfert budgétaire des frais postaux de la Chancellerie d'Etat à la Direction de l'instruction publique (CHF 0,8 mio) et de la centralisation de l'approvisionnement TIC de base dans le cadre du programme IT@BE. Suite à la migration de la fourniture des services de base TIC en faveur de l'administration de l'INS, la facturation des coûts informatiques par l'OIO augmentera en 2020 par rapport à la planification actuelle.

Les subventions cantonales pour les années 2019 à 2022 augmentent de CHF 3,0 millions par rapport à la planification actuelle. Le Conseil-exécutif a adopté la révision de l'ordonnance sur l'octroi de subsides de formation (OSF) au 1er août 2018. Il met ainsi en œuvre la décision prise par le Grand Conseil en lien avec le programme d'allégement 2018 de renoncer à une mesure d'économies dans le domaine des bourses. Il est maintenant possible d'harmoniser les bourses d'études et l'aide sociale. Par ailleurs, le plafond de CHF 3000 prévu pour les subsides octroyés pour les années scolaires de préparation professionnelle et le préapprentissage est supprimé et les franchises sur le revenu dans le budget de la famille et dans le budget de la personne en formation sont passées de CHF 4800 à CHF 6000, ce qui permet d'élargir le cercle des ayants droit.

Priorités de développement

Les projets ci-après, en particulier, seront réalisés durant l'exercice budgétaire 2019 et les exercices 2020 à 2022 : introduction du programme de gestion des affaires et d'archivage électroniques (GAE) et fourniture de prestations EDUBERN (plateforme informatique pour les écoles du degré secondaire II) auprès d'autres écoles du degré secondaire II. Enfin, la centralisation de l'approvisionnement TIC de base au sein de l'OIO aura lieu en 2021 dans le cadre du programme IT@BE.

Chances et risques

Aucun risque spécifique n'a été identifié pour le budget 2019 et le plan financier 2020-2022.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Demandes de subsides traitées	6 614	6 384	stabilité
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	62	64	stabilité
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	16 600	16 869	stabilité
Nombre de postes de travail gérés par le service IT INS	2 903	3 352	augmentation

10 Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)

10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien à la direction	–20.7	0.9
Juridiction administrative et prestations juridiques	–2.5	0.2
Développement durable	–63.0	48.3
Information géographique	–10.3	2.5
Infrastructures	–330.0	262.3
Transports publics et coordination des transports	–433.8	142.8
Gestion des biens immobiliers	–360.8	37.8
Eaux et déchets	–47.2	81.5

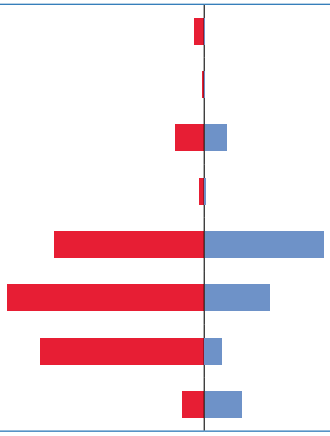

10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Soutien à la direction	–19.3	–19.7	–19.9	–19.9	–19.7	–19.7
Juridiction administrative et prestations juridiques	–2.1	–2.1	–2.3	–2.3	–2.3	–2.3
Développement durable	–12.5	–17.1	–14.7	–14.5	–14.3	–14.1
Information géographique	–4.1	–6.4	–7.8	–7.8	–7.8	–7.8
Infrastructures	–95.5	–204.5	–67.7	–55.2	–27.6	3.0
Transports publics et coordination des transports	–263.5	–289.6	–291.1	–301.9	–310.8	–356.3
Gestion des biens immobiliers	–197.2	–324.7	–323.0	–319.1	–330.5	–337.0
Eaux et déchets	45.5	33.2	34.3	34.0	36.2	34.6
Total	**–548.7**	**–830.9**	**–692.2**	**–686.7**	**–676.8**	**–699.6**

10.3 Priorités de développement de la Direction

En tant que Direction en charge des infrastructures, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements. La TTE est en cela systématiquement placée devant le défi d'accorder les importants besoins d'investissement avec les moyens de financement disponibles. Dans la planification financière actuelle, le renforcement du site médical du canton de Berne et la stratégie de l'exécution judiciaire avec le scénario « Statu quo plus » figurent pour la première fois dans la planification des investissements.

Les grands projets suivants sont notamment en cours :

– Etudes de projet pour le réaménagement du réseau routier Aarwangen – Langenthal Nord et du réseau routier Berthoud – Oberburg – Hasle, début des travaux dès 2022. Achèvement du contournement de Wilderswil, de l'agrandissement de la gare de Berne (nouvelle gare souterraine RBS et installations publiques CFF), du désenchevêtrement du Wylerfeld, du tram Berne-Ostermundigen. Réalisation du Campus HESB de Bienne et d'un bâtiment de laboratoires pour l'Université à la Murtenstrasse à Berne. Etudes de projet pour le centre de police de Berne, le Campus HESB de Berne et le Campus TF/TecLab à Berthoud. Planifications/ études de projet pour les nouveaux bâtiments pour la recherche médicale et la formation sur le site de l'Ile, le nouveau bâtiment pour le déplacement du site de l'OCRN et les bâtiments de remplacement pour les prisons régionales de Berne et de Bienne.

Contrairement aux dépenses de consommation, les investissements présentent une utilité à long terme et produisent des effets multiplicateurs, positifs pour la croissance économique d'une région. Les investissements prévus dans les institutions de recherche et d'enseignement et dans les infrastructures de transports publics et individuels sont des projets stratégiquement importants. En tenant compte des grands projets déjà en cours, le besoin d'investissement s'élève à CHF 560 millions pour 2022 et augmente pour les années suivantes jusqu'à CHF 800 millions. Pour le plan financier 2022, l'excédent de plans sectoriels s'élève, avec un investissement net de CHF 367,4 millions, à 50 pour cent. Des moyens d'investissement supplémentaires seront nécessaires dès la prochaine planification. Le Conseil-exécutif examine actuellement différentes possibilités, notamment l'idée d'un fonds.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–1 278 827 269**	**–1 154 598 994**	**–1 145 728 286**	**–1 159 271 810**	**–1 184 286 510**	**–1 211 695 655**
Modification		9.7 %	0.8 %	–1.2 %	–2.2 %	–2.3 %
Revenues	**617 714 729**	**541 755 565**	**544 113 620**	**535 639 826**	**541 667 295**	**552 061 382**
Modification		–12.3 %	0.4 %	–1.6 %	1.1 %	1.9 %
Solde	**–661 112 540**	**–612 843 429**	**–601 614 666**	**–623 631 984**	**–642 619 215**	**–659 634 273**
Modification		7.3 %	1.8 %	–3.7 %	–3.0 %	–2.6 %
Charges						
30 Charges de personnel	–109 270 297	–111 216 847	–113 386 078	–113 420 822	–113 734 951	–114 119 547
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–183 683 761	–146 788 296	–170 265 627	–167 053 389	–165 294 042	–166 294 242
33 Amortissements du patrimoine administratif	–464 524 843	–302 584 317	–290 048 400	–288 195 789	–289 511 084	–289 003 945
34 Charges financières	–10 761 926	–8 997 378	–8 484 122	–8 216 501	–7 876 358	–7 567 403
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–12 120 121	0	–2 987 000	–5 988 000	–8 260 000	–6 760 000
36 Charges de transfert	–463 472 978	–542 207 624	–526 987 470	–544 694 982	–568 143 601	–596 541 544
37 Subventions à redistribuer	–13 044 601	–9 400 000	–4 970 000	–3 700 000	–3 700 000	–3 700 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–21 948 742	–33 404 532	–28 599 589	–28 002 327	–27 766 474	–27 708 974
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	4 227 842	7 804 000	4 780 000	3 180 000	3 180 000	3 180 000
42 Taxes	110 331 378	106 906 928	108 704 114	103 705 111	103 024 137	103 027 174
43 Revenus divers	5 167 637	10 870 000	2 170 000	2 170 000	2 220 000	2 220 000
44 Revenus financiers	17 770 821	12 620 500	11 779 500	11 879 500	11 879 500	11 879 500
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	221 185	3 066 000	1 633 000	628 000	323 000	274 000
46 Revenus de transfert	434 194 135	360 287 869	380 361 011	384 236 103	392 874 429	403 363 479
47 Subventions à redistribuer	13 044 601	9 400 000	4 970 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	32 757 130	30 800 268	29 715 995	26 141 112	24 466 229	24 417 229

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats diminue au budget 2019 d'environ CHF 11,2 millions par rapport à l'année précédente. Des augmentations de revenus (CHF 2,4 mio) et des charges moins importantes (CHF 8,9 mio) en sont la cause. Les principales modifications sont dues au MCH2. Elles conduisent à des amortissements moins importants (CHF 12,5 mio) ainsi qu'à des transferts entre le compte des investissements et le compte de résultats (CHF 8,2 mio). Une limite d'inscription à l'actif plus haute et l'attribution de la phase de planification d'un projet au compte de résultats augmentent les charges de biens, services et marchandises et allègent le compte des investissements. A l'inverse, celui-ci est grevé par les subventions globales destinées aux routes principales en Suisse qui doivent être comptabilisées comme revenus de transfert. La décision de la Confédération de financer davantage les projets de transports publics à l'aide de subventions d'investissement réduit les charges de transfert dans le compte de résultats et augmente le besoin en fonds d'investissement.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte des investissements						
Dépenses	**–484 088 517**	**–495 874 000**	**–452 552 000**	**–498 313 000**	**–512 949 000**	**–610 217 000**
Modification		–2.4 %	8.7 %	–10.1 %	–2.9 %	–19.0 %
Recettes	**165 973 071**	**158 344 000**	**135 262 000**	**143 523 000**	**176 359 000**	**242 826 000**
Modification		–4.6 %	–14.6 %	6.1 %	22.9 %	37.7 %
Solde	**–318 115 446**	**–337 530 000**	**–317 290 000**	**–354 790 000**	**–336 590 000**	**–367 391 000**
Modification		–6.1 %	6.0 %	–11.8 %	5.1 %	–9.2 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–394 406 535	–388 999 000	–339 712 000	–384 903 000	–408 839 000	–465 256 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–699 173	–1 810 000	–940 000	–960 000	–960 000	–960 000
54 Prêts	–1 899 198	–1 300 000	–1 500 000	–1 400 000	–1 400 000	–1 300 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	–66 952 268	–86 765 000	–93 400 000	–94 050 000	–84 750 000	–125 701 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	–20 131 343	–17 000 000	–17 000 000	–17 000 000	–17 000 000	–17 000 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	5 399 775	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
61 Remboursements	11 420 369	10 718 000	9 406 000	5 988 000	15 152 000	19 458 000
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	110 377 837	99 046 000	91 294 000	102 187 000	120 189 000	181 248 000
64 Remboursement de prêts	11 026 300	9 100 000	9 000 000	8 500 000	8 300 000	7 800 000
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	7 617 447	22 380 000	8 462 000	9 748 000	15 618 000	17 220 000
67 Subventions d'investissement à redistribuer	20 131 343	17 000 000	17 000 000	17 000 000	17 000 000	17 000 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Malgré des besoins d'investissement plus élevés en raison des transferts induits par le MCH2, les investissements nets diminuent de CHF 16,3 millions dans le budget 2019 par rapport à l'année précédente, pour s'établir à CHF 317,3 millions. L'excédent de plans sectoriels s'élève à 29 pour cent Les investissements nets croissent jusqu'en 2022 pour atteindre CHF 367,4 millions, mais sont toutefois nettement inférieurs aux besoins d'investissement de CHF 551,6 millions (excédent de plans sectoriels 50 %). Les besoins d'investissement continueront à augmenter ces prochaines années. Outre le réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et de Berthoud, d'autres grands projets seront en cours de réalisation à partir de 2022, notamment pour renforcer le site médical bernois et mettre en œuvre la stratégie de l'exécution judiciaire. Les prélèvements opérés sur le Fonds de couverture des pics d'investissement permettent d'augmenter les investissements nets destinés à financer les réaménagements des réseaux routiers. Les premiers prélèvements (CHF 9,8 mio) pour le réaménagement du réseau routier de Berthoud sont prévus dans le plan financier 2022.

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la TTE

Effectif réel				Effectif cible	
2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
786.1	786.1	795.1	781.8	808.2	802.4

Commentaire

En 2013, les effectifs s'élevaient à 802,0 équivalents plein temps (EPT). Cette baisse par rapport aux années précédentes était due à une réorganisation et à une pénurie d'ingénieurs. En outre, les effets des mesures de l'EOS, dans le cadre desquelles la TTE a dû supprimer au total 25 équivalents plein temps au sein de l'OIC et de l'OPC, se sont fait sentir en 2014. En 2014 et en 2015, les effectifs de personnel comptaient 786,1 EPT. En 2016, quelques postes vacants ont pu être repourvus, ce qui a permis d'augmenter légèrement les effectifs, pour atteindre 795,1 EPT. En 2017, les effectifs ont à nouveau diminué pour s'établir à 781,8 EPT, pour un objectif de 808,2 EPT. C'est surtout dans les offices en charge des constructions que la TTE n'est pas parvenue à repourvoir immédiatement les postes vacants.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction

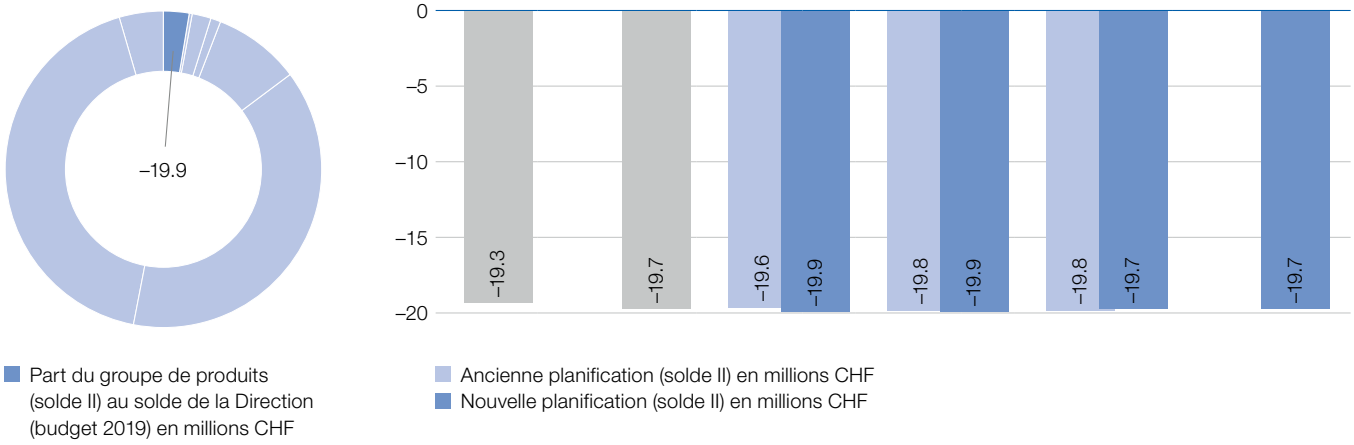

Description

Le secrétariat général est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des ressources, le secrétariat général garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes ; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	469 133	517 468	691 995	697 112	702 229	702 229
(-) Frais de personnel	–9 690 074	–9 850 114	–9 893 261	–9 834 403	–9 855 313	–9 940 085
(-) Coûts matériels	–8 138 140	–8 227 004	–9 007 004	–9 007 004	–9 007 004	–9 007 004
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 846 758	–2 214 842	–1 712 568	–1 607 725	–1 378 325	–1 282 307
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–19 205 839**	**–19 774 492**	**–19 920 838**	**–19 752 021**	**–19 538 413**	**–19 527 167**
(+) Recettes des subventions cantonales	7 051	160 000	**190 000**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–110 062	–135 000	**–135 000**	–135 000	–135 000	–135 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	5 000	**5 000**	5 000	5 000	5 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–19 308 850**	**–19 744 492**	**–19 860 838**	**–19 882 021**	**–19 668 413**	**–19 657 167**
(+)/(-) Régularisations	218 374	357 821	13 087	178 860	157 294	148 136
Solde III (comptabilité financière)	**–19 090 476**	**–19 386 671**	**–19 847 751**	**–19 703 161**	**–19 511 119**	**–19 509 031**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Soutien à la direction	–7 634 011	–5 481 751	**–2 969 354**	–2 956 932	–2 961 156	–2 977 788
Prestations aux offices	–11 571 828	–14 292 741	**–16 951 484**	–16 795 089	–16 577 256	–16 549 379

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le solde II, la planification financière 2019-2022 connaît des changements peu importants par rapport à l'exercice budgétaire 2018.

Priorités de développement

Le Secrétariat général est compétent pour le soutien au directeur. Il coordonne les activités politiquement pertinentes des offices et est en charge de la communication ainsi que des prestations de services centrales (personnel, informatique, finances).

Chances et risques

Le recours à des instruments et applications TIC modernes permet d'améliorer encore l'efficacité (par ex. pour la gestion des immeubles).

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciens spécialisés, constitue un défi de taille en raison du faible nombre de spécialistes MINT.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	148	137	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	21	41	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	37	44	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	148	141	stabilité

10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques

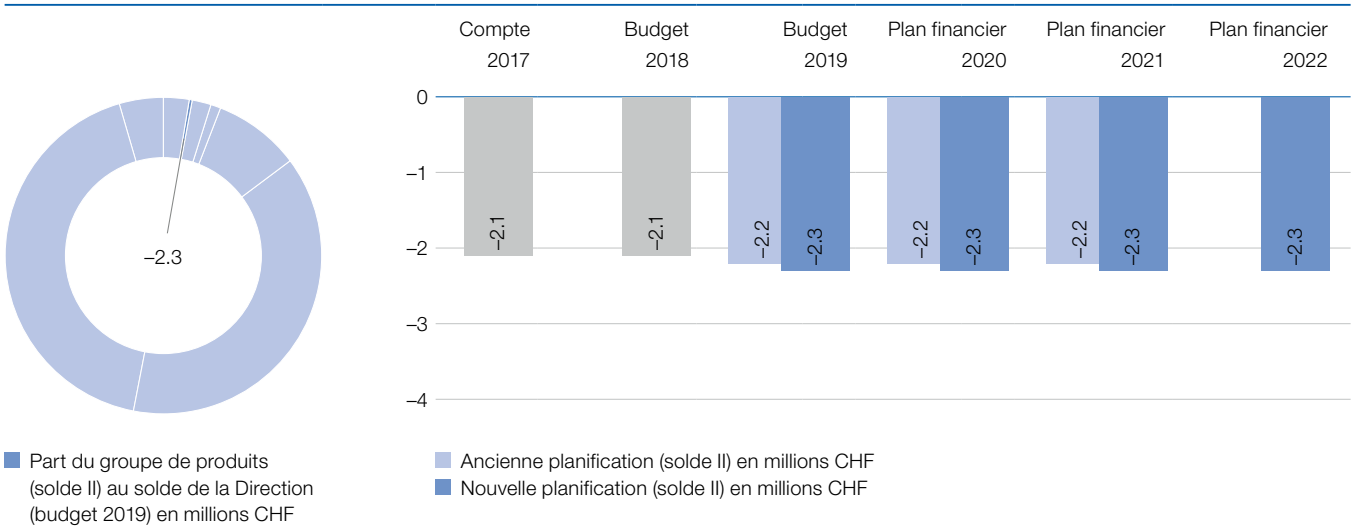

Description

L'Office juridique traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la TTE. Il prépare les décisions à l'attention de la directrice. L'Office juridique soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	241 639	199 000	197 700	197 700	197 700	197 700
(-) Frais de personnel	–2 339 302	–2 292 796	–2 412 542	–2 436 198	–2 433 529	–2 468 836
(-) Coûts matériels	–17 699	–52 551	–55 200	–55 200	–55 200	–55 200
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–2 115 363**	**–2 146 347**	**–2 270 042**	**–2 293 698**	**–2 291 029**	**–2 326 336**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 428	500	**500**	500	500	500
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–2 113 935**	**–2 145 847**	**–2 269 542**	**–2 293 198**	**–2 290 529**	**–2 325 836**
(+)/(-) Régularisations	–2 371	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–2 116 306**	**–2 145 847**	**–2 269 542**	**–2 293 198**	**–2 290 529**	**–2 325 836**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–1 813 198	–1 809 431	**–1 949 235**	–1 969 815	–1 967 493	–1 998 211
Prestations juridiques	–302 165	–336 916	**–320 806**	–323 883	–323 536	–328 125

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les frais de personnel connaissent une modification par rapport à ceux des années précédentes (mesures salariales ordinaires). Les frais du poste des biens, services et marchandises et les recettes restent inchangés.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des acteurs impliqués dans les procédures et celles des instances supérieures ne cessent de croître. L'Office juridique veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'office met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité sera accordée aux travaux législatifs dans les domaines de la régale des mines, de la protection des eaux et de l'alimentation en eau.

Chances et risques

Ce groupe de produits ne présente pas d'opportunités ni de risques sur le plan financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de recours déposés	312	283	stabilité
Nombre de recours réglés	318	269	stabilité
Nombre de projets législatifs réglés	6	5	stabilité

10.7.3 Développement durable

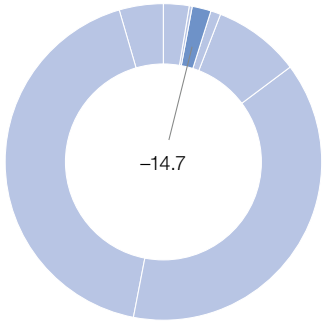

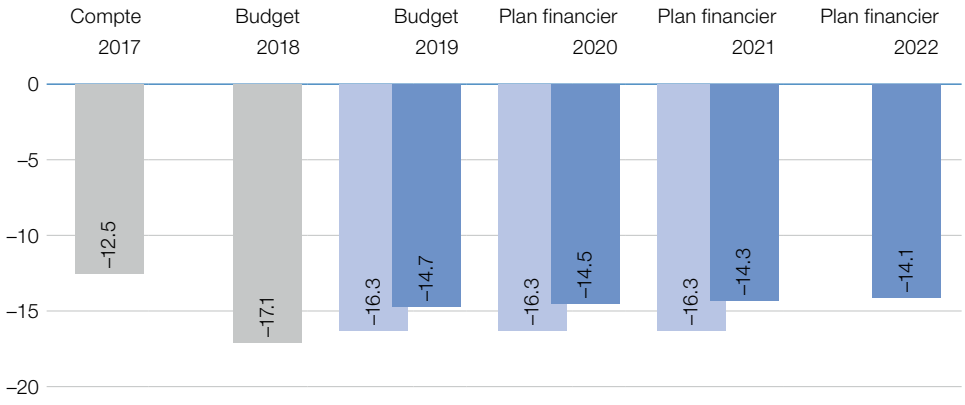

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

L'Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) veille à la promotion du développement durable par les moyens suivants :

- en tant que centre de compétences pour le développement durable, il met à disposition des études de base, des connaissances et des méthodes ;
- il fait la promotion du développement durable pour qu'il soit intégré dans la politique du canton ;
- en vue d'arriver à une vision environnementale globale, il fait le lien, en tant qu'Etat-major des services décentralisés en matière d'environnement, entre les différents domaines de l'environnement ;
- en tant que service cantonal de l'énergie, il fait la promotion des énergies ménageant les ressources et efficientes, il soutient les sources d'énergie indigènes et renouvelables et il applique la législation sur l'énergie dans le domaine des bâtiments ;
- en tant qu'autorité directrice, il octroie les autorisations et prend position lors des procédures d'approbation des plans concernant des installations électriques et des conduites ;
- il accomplit les tâches cantonales selon la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	1 431 180	320 000	180 000	180 000	180 000	180 000
(-) Frais de personnel	–2 287 268	–2 317 459	–2 443 317	–2 454 362	–2 489 390	–2 492 118
(-) Coûts matériels	–282 028	–413 000	–303 000	–303 000	–303 000	–303 000
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 675	–1 270	–1 223	–1 176	–1 128	–1 081
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–1 140 791**	**–2 411 729**	**–2 567 540**	**–2 578 538**	**–2 613 518**	**–2 616 199**
(+) Recettes des subventions cantonales	11 799 244	42 680 000	**48 100 000**	48 300 000	48 600 000	48 800 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–23 144 789	–57 405 000	**–60 250 000**	–60 250 000	–60 250 000	–60 250 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	1 000	**1 000**	1 000	1 000	1 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–12 486 337**	**–17 135 729**	**–14 716 540**	**–14 527 538**	**–14 262 518**	**–14 065 199**
(+)/(-) Régularisations	2 053	324	276	229	181	134
Solde III (comptabilité financière)	**–12 484 283**	**–17 135 406**	**–14 716 264**	**–14 527 309**	**–14 262 337**	**–14 065 065**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Développement durable	–703 006	–784 033	**–1 032 416**	–1 036 815	–1 050 807	–1 051 880
Energie	–437 786	–1 627 696	**–1 535 124**	–1 541 723	–1 562 711	–1 564 320

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans l'exercice budgétaire 2019, le solde II diminue par rapport à celui de l'exercice budgétaire 2018, en grande partie en raison de l'indemnisation des frais d'exécution pour des subventions dans le cadre du nouveau programme d'encouragement énergie.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD). Cela implique de relever de nombreux défis au moyen d'une approche globale (protection du climat, effets du changement climatique et de la stratégie d'adaptation de la Confédération).

L'accent est mis sur la réalisation de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif, l'application correspondante de la législation sur l'énergie qui a été adaptée au nouveau Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014).

Chances et risques

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique : le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent des emplois et de la valeur dans le canton de Berne.

La mise en œuvre de la stratégie cantonale dépend fortement de l'évolution de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

La nouvelle législation relative aux contributions globales de la Confédération peut entraîner de gros écarts budgétaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	**Compte 2016**	**Compte 2017**	**Évolution attendue**
Nombre de procédures d'autorisation (études d'impact sur l'environnement, conduites pour le gaz et l'électricité et demandes de dérogation bâtiments)	202	234	stabilité
Nombre de séances d'information et de cours dans le domaine du développement durable et de l'énergie	49	58	stabilité
Nombre de demandes de subventions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique approuvées	2 335	3 097	augmentation
Nombre de nouvelles communes à avoir entamé une démarche en matière de développement durable ou à avoir conclu une Convention bernoise sur l'énergie (BEakom)	2	6	stabilité
Nombre de prises de position rendues par rapport à des procédures de plan directeur et de plan d'affectation	60	78	stabilité

10.7.4 Information géographique

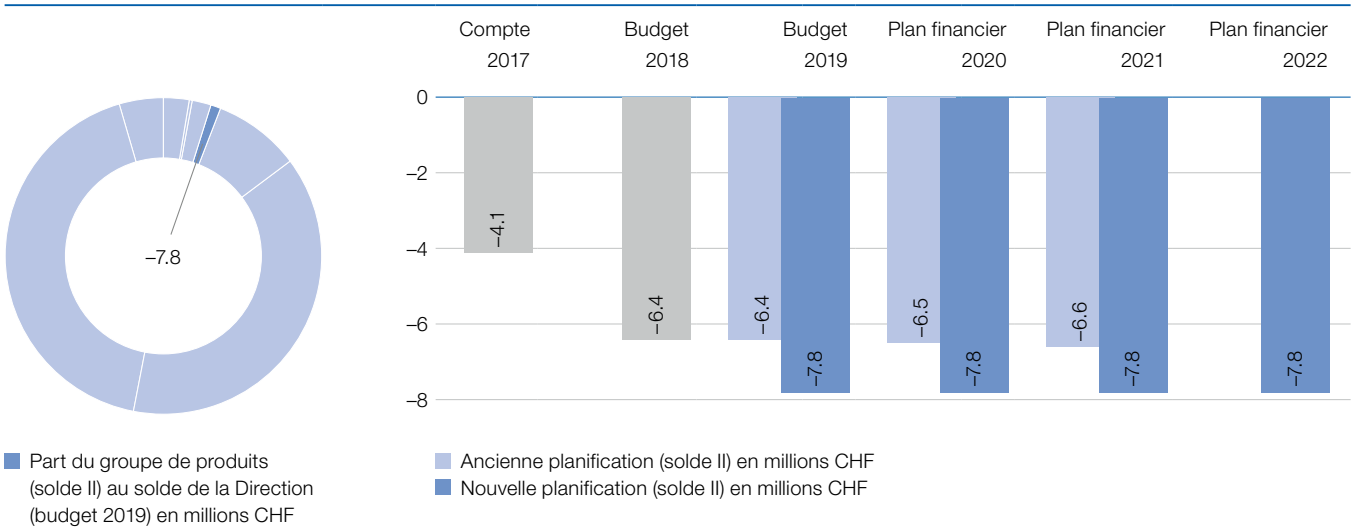

Description

Notre société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, RS 510.62), entrée en vigueur le 1er juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure ; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conservation et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 250 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 90 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	4 359 695	1 813 000	2 010 028	2 010 028	2 010 028	2 010 028
(-) Frais de personnel	–4 591 007	–4 753 802	–4 916 465	–4 704 402	–4 772 967	–4 773 236
(-) Coûts matériels	–977 271	–1 785 878	–1 744 812	–1 994 812	–1 994 812	–1 994 812
(-) Intérêts et amortissements standard	35 208	–36 045	–34 841	–38 237	–41 433	–28 213
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–1 173 375**	**–4 762 725**	**–4 686 090**	**–4 727 424**	**–4 799 184**	**–4 786 233**
(+) Recettes des subventions cantonales	495 007	390 000	**470 000**	520 000	565 000	565 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–3 407 346	–2 070 000	**–3 570 000**	–3 570 000	–3 570 000	–3 570 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 730	2 141	**2 141**	2 141	2 141	2 141
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–4 082 984**	**–6 440 584**	**–7 783 949**	**–7 775 283**	**–7 802 043**	**–7 789 092**
(+)/(-) Régularisations	–59 071	5 965	4 761	4 157	3 355	2 765
Solde III (comptabilité financière)	**–4 142 055**	**–6 434 619**	**–7 779 188**	**–7 771 126**	**–7 798 688**	**–7 786 328**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Information géographique	–1 173 375	–4 762 725	**–4 686 090**	–4 727 424	–4 799 184	–4 786 233

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde II affiche une hausse par rapport au budget 2018 en raison de dépenses supplémentaires liées à la réalisation de la mensuration officielle.

Priorités de développement

L'objectif est d'augmenter la superficie décrite dans la mensuration officielle et d'introduire le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière sur l'ensemble du territoire du canton de Berne.

En ce qui concerne l'application de la nouvelle loi cantonale sur la géoinformation, l'introduction du cadastre des conduites constitue une des principales priorités. La stratégie actuelle en matière d'information géographique sera actualisée d'ici 2020.

Chances et risques

Les géodonnées de base cantonales apportent une contribution substantielle à la numérisation en cours des processus administratifs. La mise à disposition en temps voulu d'informations géographiques ainsi que le développement de l'infrastructure cantonale des géodonnées en fonction des besoins représentent un défi de taille tant pour les offices spécialisés que pour l'Office de l'information géographique.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	278	290	augmentation
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	845	978	augmentation
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions de francs (chiffres de l'année précédente)	20	19	stabilité
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	46	48	augmentation

10.7.5 Infrastructures

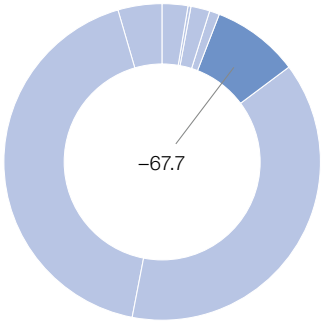

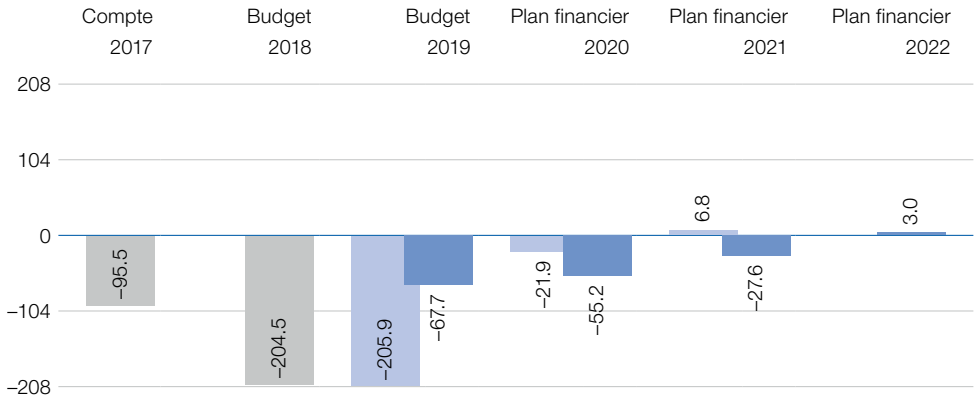

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Planification ; élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

– Longueur du réseau routier à entretenir = 2 109 km

– Valeur de remplacement de l'infrastructure du réseau routier à entretenir = CHF 7 milliards

– Nombre de tunnels et de ponts à entretenir : 1 224

Planification, élaboration des projets, construction (achèvement du réseau) et entretien des routes nationales

– Longueur des tronçons de routes nationales restant à achever : 23 km

– Valeur des tronçons de routes nationales restant à achever : CHF 2.4 milliards

– Longueur du réseau des routes nationales à entretenir : 174 km

Mise au point de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne. Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

– Longueur cumulée du réseau des cours d'eau : 11 132 km

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

– Longueur du réseau des routes communales : 33 071 km

– Longueur des itinéraires de cyclotourisme balisés : 1 150 km

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	34 155 719	23 223 000	24 622 600	24 423 600	24 482 600	24 485 600
(-) Frais de personnel	–62 813 093	–63 844 138	–65 032 162	–65 502 236	–65 777 863	–65 957 015
(-) Coûts matériels	–39 466 954	–40 162 400	–47 024 950	–47 024 450	–47 025 250	–47 011 950
(-) Intérêts et amortissements standard	–124 442 747	–328 734 724	–184 468 377	–161 351 824	–172 701 559	–186 305 738
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–192 567 075**	**–409 518 262**	**–271 902 890**	**–249 454 910**	**–261 022 072**	**–274 789 103**
(+) Recettes des subventions cantonales	57 084 980	116 379 000	**167 286 000**	162 928 000	202 805 000	246 772 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–30 321 199	18 255 000	**–33 470 000**	–39 120 000	–39 820 000	–39 420 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	70 254 179	70 400 000	**70 409 000**	70 409 000	70 409 000	70 409 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–95 549 116**	**–204 484 262**	**–67 677 890**	**–55 237 910**	**–27 628 072**	**2 971 897**
(+)/(-) Régularisations	–2 176 541	155 746 950	27 288 895	12 559 171	–18 242 903	–51 020 399
Solde III (comptabilité financière)	**–97 725 657**	**–48 737 312**	**–40 388 995**	**–42 678 739**	**–45 870 975**	**–48 048 502**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Routes cantonales	–179 656 747	–371 769 960	**–236 888 812**	–211 213 953	–217 746 392	–224 538 667
Routes nationales	–8 141 400	–27 948 809	**–22 805 987**	–25 906 734	–29 833 213	–35 669 128
Protection contre les crues	–2 971 282	–7 976 136	**–10 343 387**	–10 456 904	–11 562 598	–12 693 644
Produits spéciaux	–1 797 647	–1 823 357	**–1 864 704**	–1 877 319	–1 879 869	–1 887 664

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les frais directs de biens, services et marchandises augmentent principalement en raison de la nouvelle limite d'inscription à l'actif de 100 000 CHF, qui s'applique également à l'OPC à partir du 1er janvier 2019. De nombreux petits projets sont ainsi transférés du compte des investissements au compte de résultats. Le changement notable dans les coûts standard est dû à une erreur technique lors du calcul de 2018. Un effet unique (élimination comptable des routes cantonales à la suite de l'arrêté sur le réseau – NAR2) pèsera en 2019 sur les coûts standard à hauteur d'environ CHF 30 millions.

Le solde II comprend également les droits d'entrée sur les carburants (rentrées financières des subventions fédérales) et la part à la RPLP (rentrées fiscales et amendes) de la Confédération.

Priorités de développement

L'accent est toujours mis sur les investissements ciblés destinés au maintien de la substance des routes cantonales. La qualité des infrastructures reste inférieure à l'objectif fixé. En outre, l'OPC réalise les travaux restants concernant les plans de protection contre le bruit approuvés dans le délai supplémentaire fixé par la Confédération, afin d'exploiter au maximum les subventions fédérales octroyées pour une durée limitée. Projets routiers importants : mise en œuvre accélérée des mesures d'accompagnement pour le contournement de Thoune par le nord (Lauitorstutz, giratoire Berntor) ; mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour le contournement de Worb et l'A5 à Bienne (Brügg) ainsi que la traversée de Romont ; études de projet pour les réaménagements du réseau routier à Aarwangen-Langenthal Nord et à Berthoud-Oberburg-Hasle ainsi que pour la réfection de la traversée de Münsingen ; construction du contournement de Wilderswil ; examen approfondi du contre-projet relatif à la branche Ouest de l'A5 à Bienne.

Le plan sectoriel du réseau des itinéraires de randonnée pédestre doit être actualisé.

S'agissant de la protection contre les crues, l'Aar constitue toujours l'une des principales priorités. Outre les mesures prioritaires entre Thoune et Berne, des projets sont en cours de planification, d'étude ou de construction sur le territoire de la ville de Berne et dans l'Aarboden dans la vallée du Hasli. De

nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation sont également au stade de la planification, de l'étude de projet ou de la réalisation pour les communes chargées de l'aménagement des eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux (p. ex. Lütschine noire à Grindelwald, Lütschine dans la plaine du Bödeli, Petite Simme à Zweisimmen, Zulg à Steffisburg, protection contre les crues à Wichtrach, Emme, ancienne Aar dans le Seeland, Luterbach à Oberburg et Langete dans la vallée de la Langete).

Chances et risques

Garantir un entretien adapté des routes malgré des effectifs réduits et des moyens financiers limités constitue un sérieux défi.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	550	581	stabilité
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	79	80	augmentation
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	260	257	stabilité
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100	stabilité
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	280	240	stabilité
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	2 800	2 802	stabilité

10.7.6 Transports publics et coordination des transports

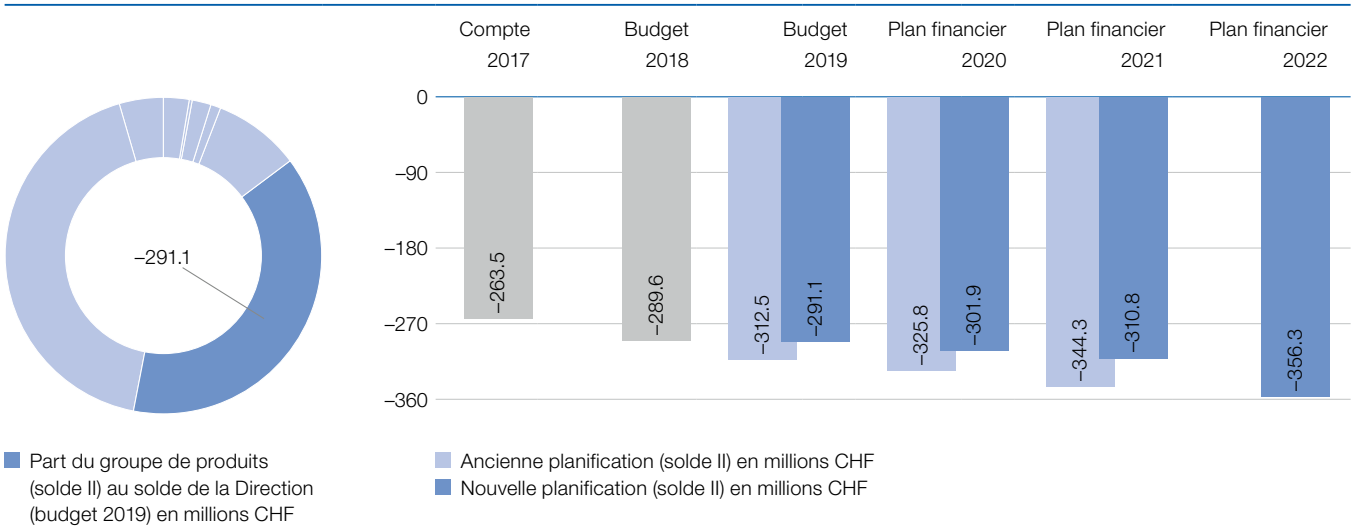

Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR)/Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics et le crédit-cadre d'investissement pour les transports publics, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil. Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autresde rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des transports publics (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde la Directrice ainsi que le Secrétariat général dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	350 092	175 000	258 082	258 079	258 105	258 142
(-) Frais de personnel	–2 165 830	–2 204 411	–2 221 047	–2 220 830	–2 219 697	–2 230 924
(-) Coûts matériels	–732 755	–531 853	–743 500	–743 500	–743 500	–743 500
(-) Intérêts et amortissements standard	–3 552 765	–3 218 634	–2 763 738	–2 321 030	–1 898 946	–1 491 238
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–6 101 258**	**–5 779 898**	**–5 470 203**	**–5 027 281**	**–4 604 039**	**–4 207 520**
(+) Recettes des subventions cantonales	128 540 284	142 405 506	**142 499 855**	148 151 481	152 801 480	175 741 480
(-) Coûts des subventions cantonales	–385 927 185	–426 236 518	**–428 099 566**	–445 054 442	–459 004 441	–527 824 441
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 511	300	**300**	300	300	300
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–263 486 648**	**–289 610 610**	**–291 069 614**	**–301 929 942**	**–310 806 700**	**–356 290 181**
(+)/(-) Régularisations	2 220 928	7 307 145	19 359 291	17 062 893	10 012 787	36 241 627
Solde III (comptabilité financière)	**–261 265 720**	**–282 303 466**	**–271 710 323**	**–284 867 049**	**–300 793 912**	**–320 048 554**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Infrastructure et matériel roulant	–3 750 258	–3 489 370	**–2 983 681**	–2 540 950	–2 118 704	–1 712 306
Offre de transports	–2 350 999	–2 290 528	**–2 486 522**	–2 486 331	–2 485 334	–2 495 214

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

L'amélioration du solde II par rapport à la planification précédente résulte principalement de la baisse des indemnités pour les transports publics (TP). En 2017 déja, le budget a pu être amélioré, ce qui se répercute de manière positive sur les années suivantes.

Les extensions de l'offre décidées par le Grand Conseil dans l'arrêté sur l'offre 2018-2021 ont conduit, grâce à la meilleure productivité des entreprises de transport, à une baisse des indemnités nécessaires et des coûts d'investissement induits. Par ailleurs, le Parlement fédéral a augmenté le crédit d'engagement 2018-2021 pour le trafic régional des voyageurs (TRV), ce qui entraîne aussi une réduction des indemnités allouées par le canton.

L'indexation de la contribution dans le Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) est mise en œuvre par la Confédération pour 2019 déjà, ce qui se traduit pour le canton par des contributions au FIF plus élevées.

La hausse inscrite dans le plan financier de 2022 est liée aux grands projets d'investissement à venir.

Priorités de développement

Les prévisions établies au moyen du modèle global des transports tablent sur une croissance des TP de près de 50 pour cent entre 2012 et 2030, soit en moyenne 2,7 pour cent par an. Vu la croissance démographique et l'évolution de la mobilité, il faut aussi s'attendre à une poursuite de l'augmentation de la demande en transports publics (TP) dans les années à venir, et ce principalement dans et entre les agglomérations. Aujourd'hui déjà, diverses lignes arrivent à saturation.

Dans les prochaines années, le canton de Berne devra assurer le cofinancement d'importants projets de transports publics dans le cadre des projets d'agglomération. Les moyens nécessaires sont prévus dans les planifications. Dans les années 2022 à 2026, les grands projets d'investissement parallèles du ZBB (réaménagement de la gare de Berne), du tram Berne – Ostermundigen, du nœud de TP de la gare d'Ostermundigen, du tram de Kleinwabern et de la réfection du tronçon de la BLM entre Grütschalp et Mürren entraîneront un accroissement des besoins en investissements.

Chances et risques

Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés en particulier, les transports publics présentent de grands avantages en termes de coûts, d'efficacité, d'environnement et d'utilisation du sol.

Parallèlement au développement des infrastructures, l'augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des infrastructures existantes doit aussi y contribuer de manière significative (par ex. remédier aux pics de fréquentation, décaler le début des cours, etc.).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	25	25	stabilité
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	57 900 000	57 900 000	augmentation
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 629 000 000	1 643 000 000	augmentation
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	254 100 000	254 900 000	augmentation
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les transports publics	44 400 000	49 600 000	augmentation

10.7.7 Gestion des biens immobiliers

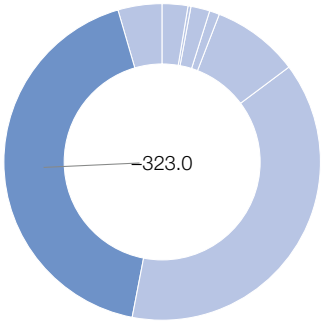

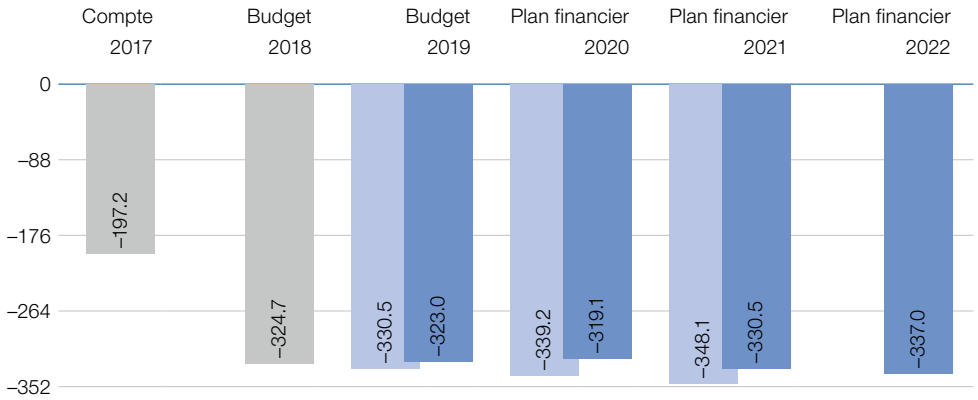

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

En tant que représentant du propriétaire, notre office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (maintien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, nous réalisons de nouvelles constructions, des transformations ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de locataire, nous louons des locaux sur le marché. Notre mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine financier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	34 458 220	24 790 800	26 102 000	26 312 000	26 262 000	26 262 000
(-) Frais de personnel	–10 006 970	–10 214 998	–10 364 488	–10 428 719	–10 495 409	–10 552 047
(-) Coûts matériels	–99 256 088	–90 215 629	–103 755 000	–105 596 000	–106 950 000	–106 455 000
(-) Intérêts et amortissements standard	–276 086 673	–260 997 221	–246 543 810	–251 893 902	–258 139 827	–264 450 128
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–350 891 511**	**–336 637 048**	**–334 561 298**	**–341 606 621**	**–349 323 236**	**–355 195 175**
(+) Recettes des subventions cantonales	164 034 689	12 000 000	**11 700 000**	22 700 000	19 000 000	18 400 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–10 302 163	–43 333	**–142 292**	–205 833	–215 000	–215 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 121	5 000	**5 000**	5 000	5 000	5 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–197 152 864**	**–324 675 382**	**–322 998 589**	**–319 107 454**	**–330 533 236**	**–337 005 175**
(+)/(-) Régularisations	–91 948 084	53 558 877	49 540 642	43 087 462	53 547 474	63 850 564
Solde III (comptabilité financière)	**–289 100 948**	**–271 116 505**	**–273 457 947**	**–276 019 992**	**–276 985 762**	**–273 154 610**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Gestion des biens immobiliers	–350 891 511	–336 637 048	**–334 561 298**	–341 606 621	–349 323 236	–355 195 175

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2019, le solde II diminue de CHF 1,7 million (-0,5 %) par rapport au budget 2018. Le passage de la planification au MCH2 a induit d'une part une diminution des amortissements en raison de la réduction des actifs immobilisés et d'autre part une augmentation des frais en matière de biens, services et marchandises en raison de l'adaptation de la pratique comptable et de travaux préparatoires nécessaires dus à l'actualisation de la planification des investissements à moyen terme.

Priorités de développement

La stratégie immobilière cantonale, en cours d'élaboration, doit définir la future orientation stratégique du portefeuille immobilier, adapté aux besoins du canton de Berne. Elle servira de base pour la gestion, l'utilisation, l'entretien et le développement durable du portefeuille.

Le renforcement du site médical de Berne et la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire requièrent des moyens supplémentaires en termes de construction et de planification. Le besoin d'agrandissement des locaux exige une augmentation du budget d'investissement dès 2022.

La réalisation des objectifs du programme d'allègement requiert des mesures de densification dans les immeubles utilisés par le canton et partant une réduction des locations.

Pour certains objets, la planification de la réfection à long terme est à l'ordre du jour.

Les projets de construction et d'étude suivants sont prioritaires (P : planification, E : étude, R : réalisation) :

Berne, déplacement du site de l'OCRN (P) – Berne, Université, 1re étape Muesmatt, bâtiment de chimie (P) – Berne, Uni Insel, construction du Centre de formation (P) – Berne, Uni Insel, construction du centre de recherche et du centre de formation (P) – Berne, gymnase de Neufeld, projet global (P) – Berne, Ecole d'arts visuels, Schänzlihalde, réfection complète (P) – Berne, Sulgeneckstr. 70, réfection (P) – Berthoud, TF et TecLab (P) – Berthoud, extension/nouvelle construction du gymnase (P) – Thoune, fusion des gymnases (P) – Münchenbuchsee, extension du gymnase de Hofwil (P) – Berne, POM-POCA, construction du centre de police (E) – Bienne, construction du campus HESB (R) et Berne, construction du campus HESB (E) – Witzwil, réfections et extension (E) – Berne, réfection de l'enveloppe de la caserne des troupes bernoises (R) – Berthoud, réfection totale du centre de formation de l'Emme (E) – Zollikofen, Rütti, réfection de l'étable (E) – Berne, Université, Sciences exactes, réfections (E) – Interlaken, gymnase, construction d'une halle de gymnastique triple (P) – Interlaken, réfection du gymnase (R) – Münchenbuchsee, Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif, nouvelles constructions et transformations (E) – Berne, Uni Insel Nord, recherche clinique (R) – Saint-Imier, CEFF, transformation (E).

Un concept global est en cours d'élaboration pour le site de formation et d'administration à Bienne.

Chances et risques

Le nouveau système CAFM améliore la qualité des données à tous les niveaux et permet au canton de gérer le portefeuille immobilier avec un système d'information et de données moderne.

La mise en œuvre des mesures du programme d'allègement constituera un défi. Pour que les objectifs tels que les projets de densification et l'optimisation de sites puissent être atteints, des ressources supplémentaires sont initialement nécessaires, lesquelles grèvent les charges de biens, services et marchandises.

La réorganisation réussie de l'Office des immeubles et des constructions forme une base pour une gestion professionnelle de l'immobilier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Surface de plancher nette en m2 pour les besoins du canton de Berne	1 973 568	1 914 926	stabilité
Dont part de surface de plancher Minergie en m2	212 625	215 625	augmentation
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 232	1 364	stabilité

10.7.8 Eaux et déchets

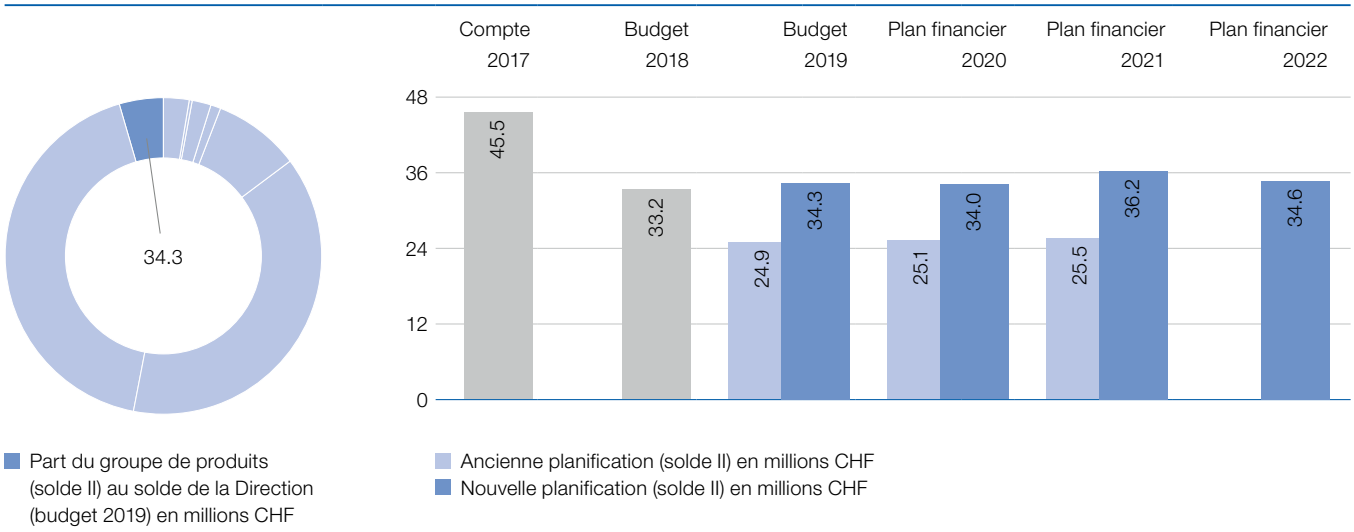

Description

L'OED assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'OPC).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés et préserve les qualités du sol en tant que filtre de l'eau. Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : CHF 43 millions de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, CHF 11 millions provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère 350 concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique, 2 500 concessions d'eau d'usage et 7000 autorisations de sondes géothermiques ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;
- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;
- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (canaux d'une longueur totale de 126 km) ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface (12 000 km de cours d'eau et 110 lacs) et des eaux souterraines (530 km2 d'aquifères), et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'apréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du catastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessisant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;

– Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;
– Application de la régale de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	76 571 805	76 641 000	78 477 000	73 717 000	73 077 000	73 077 000
(-) Frais de personnel	–15 363 090	–15 723 059	–16 096 094	–15 832 967	–15 684 080	–15 698 581
(-) Coûts matériels	–6 916 456	–9 276 856	–12 769 750	–7 869 750	–4 769 750	–6 269 750
(-) Intérêts et amortissements standard	–3 876 589	–3 992 827	–3 317 439	–3 483 049	–3 814 960	–3 974 649
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**50 415 670**	**47 648 259**	**46 293 717**	**46 531 234**	**48 808 210**	**47 134 020**
(+) Recettes des subventions cantonales	2 887 678	1 245 000	**1 102 000**	1 111 000	1 070 000	1 070 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–8 735 533	–20 575 000	**–14 975 000**	–13 975 000	–13 925 000	–13 876 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	967 523	4 919 000	**1 895 000**	295 000	295 000	295 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**45 535 338**	**33 237 259**	**34 315 717**	**33 962 234**	**36 248 210**	**34 623 020**
(+)/(-) Régularisations	–20 722 431	1 179 138	–5 760 374	–9 733 645	–11 354 105	–9 319 366
Solde III (comptabilité financière)	**24 812 907**	**34 416 397**	**28 555 343**	**24 228 589**	**24 894 106**	**25 303 654**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	–7 963 105	–8 179 437	**–7 535 243**	–7 633 905	–7 922 396	–8 097 732
Protection des eaux	13 383 359	10 677 021	**10 669 637**	10 739 976	10 705 069	10 728 521
L'économie des déchets et des ressources	–2 237 658	–1 996 690	**–3 439 315**	–417 268	2 191 333	676 246
Utilisation des eaux	47 233 073	47 147 366	**46 598 639**	43 842 431	43 834 205	43 826 984

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les rentrées supplémentaires d'environ CHF 1,8 million pour l'année de planification 2019 par rapport à la planification de l'année précédente sont dues en partie à la hausse des remboursements de tiers en raison de l'augmentation des coûts pour l'assainissement de sites contaminés. Les recettes générées par l'utilisation d'eau de refroidissement à la centrale hydroélectrique de Mühleberg, d'un montant de CHF 0,5 million, seront par contre supprimées. La mise à l'arrêt définitive de la centrale en 2020 entraînera une baisse des recettes de CHF 3,3 millions par rapport à la situation actuelle.

L'augmentation des charges de biens, services et marchandises résulte de la hausse des dépenses pour l'assainissement des sites contaminés. En raison d'une baisse des subventions d'investissement, les coûts standard sont moins élevés.

Ainsi, le solde I (budget global) diminue de CHF 1,35 million par rapport à l'année de planification précédente.

La baisse des coûts des subventions cantonales est due à une diminution des subventions d'investissement, en particulier celles prélevées dans le Fonds pour l'assainissement.

Priorités de développement

La concession pour le nouveau barrage du Trift est en cours d'élaboration et devrait être octroyée en 2020 par le Grand Conseil. Les assainissements requis par la législation sur la protection des eaux se poursuivent dans les installations hydroélectriques des secteurs figurant dans l'IFP (cours inférieur de l'Emme, Simme/Kander).

La réduction de la redevance sur les eaux usées prévue dans le cadre de la révision de la loi cantonale sur la protection des eaux devrait être effective en 2021.

L'assainissement financier du Fonds pour l'alimentation en eau requiert une adaptation des conditions et des taux de subvention dans la loi sur l'alimentation en eau (LAEE). La LAEE partiellement révisée et son ordonnance doivent entrer en vigueur en 2021.

L'entrée en force de la révision partielle de la loi sur la régale des mines, qui vise à régler l'extraction souterraine de pierre, est également prévue pour 2021.

La mise en œuvre des mesures de la stratégie de l'eau et du plan sectoriel déchets est en outre une priorité pour cette période de planification.

Chances et risques

Les concessions pour de nouvelles centrales hydroélectriques (p. ex. Sousbach) étant davantage attaquées juridiquement, il ne faut pas s'attendre à des recettes supplémentaires à court terme.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	762	967	stabilité
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	420	415	diminution
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	2 778	2 795	stabilité
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	184	248	augmentation
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	244	198	stabilité
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165	stabilité
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	1 076	836	augmentation

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–4 198 957**	**–8 963 000**	**–11 110 000**	**–9 160 000**	**–8 530 000**	**–8 530 000**
Modification		–113.5 %	–24.0 %	17.6 %	6.9 %	0.0 %
Revenues	**4 198 957**	**8 963 000**	**11 110 000**	**9 160 000**	**8 530 000**	**8 530 000**
Modification		113.5 %	24.0 %	–17.6 %	–6.9 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	–3 301	–3 000	–3 000	–3 000	–3 000	–3 000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–1 739 908	–6 040 000	–9 430 000	–4 530 000	–1 430 000	–2 930 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–2 770 905	0	–257 000	–3 207 000	–5 427 000	–3 927 000
36 Charges de transfert	1 143 736	–1 950 000	–450 000	–450 000	–700 000	–700 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–828 579	–970 000	–970 000	–970 000	–970 000	–970 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	4 179 372	8 924 000	11 080 000	9 120 000	8 480 000	8 480 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	18 000	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	19 585	21 000	30 000	40 000	50 000	50 000

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Etat du patrimoine au 1.1.	–57 823 780	–55 052 875	–55 070 875	–54 813 875	–51 606 875	–46 179 875
Etat du patrimoine au 31.12.	–55 052 875	–55 070 875	–54 813 875	–51 606 875	–46 179 875	–42 252 875
Variation du patrimoine	2 770 905	–18 000	**257 000**	3 207 000	5 427 000	3 927 000

Commentaire

Depuis le 1er janvier 2018, la taxe sur les déchets s'élève à CHF 10 par tonne. Les recettes annuelles d'environ CHF 6,5 millions permettent de financer les assainissements des sites contaminés prévus entre 2019 et 2022 : décharges d'Illiswil, de Wohlen, de Grogg et de Konolfingen, sol contaminé à Reconvilier et diverses installations de tir, notamment à Berken et Bienne. Les montants sont inscrits au plan financier du Fonds pour la gestion des déchets à partir de 2019.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–14 052 248**	**–13 424 000**	**–12 154 000**	**–12 205 000**	**–12 257 000**	**–12 257 000**
Modification		4.5 %	9.5 %	–0.4 %	–0.4 %	0.0 %
Revenues	**14 052 248**	**13 424 000**	**12 154 000**	**12 205 000**	**12 257 000**	**12 257 000**
Modification		–4.5 %	–9.5 %	0.4 %	0.4 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–778 683	–716 000	–716 000	–716 000	–716 000	–716 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–8 537 333	0	–2 730 000	–2 781 000	–2 833 000	–2 833 000
36 Charges de transfert	–1 364 633	–2 015 000	–2 015 000	–2 015 000	–2 015 000	–2 015 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–3 371 599	–10 693 000	–6 693 000	–6 693 000	–6 693 000	–6 693 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	13 930 970	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	1 308 000	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	121 278	116 000	154 000	205 000	257 000	257 000

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Etat du patrimoine au 1.1.	45 495 194	54 032 527	52 724 527	55 454 527	58 235 527	61 068 527
Etat du patrimoine au 31.12.	54 032 527	52 724 527	55 454 527	58 235 527	61 068 527	63 901 527
Variation du patrimoine	8 537 333	–1 308 000	**2 730 000**	2 781 000	2 833 000	2 833 000

Commentaire

Durant cette période de planification, la priorité continue d'être accordée à la mise en œuvre des mesures découlant du plan sectoriel d'assainissement (VOKOS). Il est nécessaire de prendre des mesures concernant le Fonds, car sa fortune a fortement augmenté ces dernières années et aucune diminution significative des avoirs n'est prévisible à moyen terme. C'est pourquoi la révision en cours de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE ; RSB 821.0) prévoit une réduction de la redevance sur les eaux usées.

10.8.3 Fonds des rives, des lacs et des rivières

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–1 999 999**	**–1 820 000**	**–1 820 000**	**–1 820 000**	**–1 820 000**	**–1 820 000**
Modification		9.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenues	**1 999 999**	**1 820 000**	**1 820 000**	**1 820 000**	**1 820 000**	**1 820 000**
Modification		–9.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		–100.0 %				
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–811 883	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–569 222	–250 000	–250 000	–250 000	–250 000	–250 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–618 894	–1 570 000	–1 570 000	–1 570 000	–1 570 000	–1 570 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 000 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Etat du patrimoine au 1.1.	2 025 935	2 837 818	2 717 818	2 597 818	2 477 818	2 357 818
Etat du patrimoine au 31.12.	2 837 818	2 717 818	2 597 818	2 477 818	2 357 818	2 237 818
Variation du patrimoine	811 883	–120 000	**–120 000**	–120 000	–120 000	–120 000

Commentaire

Durant cette période de planification, la priorité sera accordée à la mise en œuvre de la Stratégie d'alimentation en eau et des objectifs stratégiques définis. Il est nécessaire d'intervenir, car les subventions promises à prélever sur le Fonds selon la législation en vigueur dépassent les recettes. La révision en cours de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAEE ; RSB 752.32) vise d'une part à réduire le montant des engagements contractés qui ont fortement augmenté ces dernières années et d 'autre part à faire concorder à l'avenir les recettes et les dépenses.

10.8.4 Fonds pour l'alimentation en eau

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–5 671 058**	**–6 528 000**	**–6 428 000**	**–5 428 000**	**–5 128 000**	**–5 079 000**
Modification		–15.1 %	1.5 %	15.6 %	5.5 %	1.0 %
Revenues	**5 671 058**	**6 528 000**	**6 428 000**	**5 428 000**	**5 128 000**	**5 079 000**
Modification		15.1 %	–1.5 %	–15.6 %	–5.5 %	–1.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification		100.0 %				
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–222 725	–99 000	–99 000	–99 000	–99 000	–99 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–133 315	–200 000	–100 000	–100 000	–100 000	–100 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–5 315 018	–6 229 000	–6 229 000	–5 229 000	–4 929 000	–4 880 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	511 474	0	0	0	0	0
42 Taxes	4 929 380	4 900 000	4 900 000	4 900 000	4 900 000	4 900 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	221 185	1 620 000	1 513 000	508 000	203 000	154 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	9 018	8 000	15 000	20 000	25 000	25 000

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1er janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Les investissements sont intégralement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds et inscrits désormais au compte de résultats comme des attributions/prélèvements.

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Etat du patrimoine au 1.1.	4 297 842	4 076 658	2 456 658	943 658	435 658	232 658
Etat du patrimoine au 31.12.	4 076 658	2 456 658	943 658	435 658	232 658	78 658
Variation du patrimoine	–221 184	–1 620 000	**–1 513 000**	–508 000	–203 000	–154 000

Commentaire

La révision partielle de l'ordonnance du 29 juin 1983 sur les rives des lacs et des rivières (ORL ; RSB 704.111), désormais achevée, et le programme d'exécution LRLR 2018-2020 adopté par le Conseil-exécutif nécessitent de plafonner les subventions cantonales tirées du Fonds.

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II)

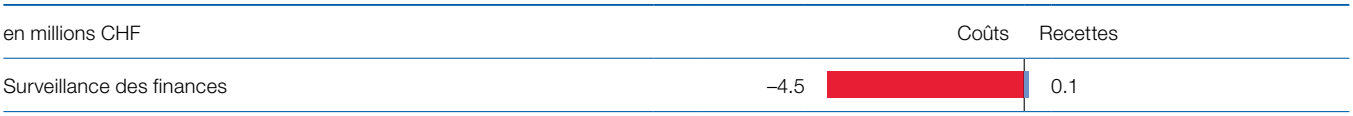

11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Surveillance des finances	–4.2	–4.5	–4.4	–4.5	–4.5	–4.6
Total	**–4.2**	**–4.5**	**–4.4**	**–4.5**	**–4.5**	**–4.6**

11.3 Priorités de développement de la Direction

Le contrôle des finances fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

11.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–4 287 818**	**–4 559 492**	**–4 529 862**	**–4 577 093**	**–4 600 979**	**–4 650 996**
Modification		–6.3 %	0.6 %	–1.0 %	–0.5 %	–1.1 %
Revenues	**115 689**	**92 000**	**92 000**	**92 000**	**92 000**	**92 000**
Modification		–20.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–4 172 129**	**–4 467 492**	**–4 437 862**	**–4 485 093**	**–4 508 979**	**–4 558 996**
Modification		–7.1 %	0.7 %	–1.1 %	–0.5 %	–1.1 %
Charges						
30 Charges de personnel	–3 991 033	–4 196 356	–4 168 465	–4 214 294	–4 236 225	–4 284 139
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–207 693	–200 563	–193 021	–193 021	–193 021	–193 021
33 Amortissements du patrimoine administratif	–7 012	–10 536	–9 797	–11 199	–13 154	–15 257
34 Charges financières	–863	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–81 217	–152 037	–158 579	–158 579	–158 579	–158 579
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	96 353	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 599	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	16 737	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats du budget 2019 et le plan intégré mission-financement 2020-2022 s'améliore d'environ CHF 43 000 à CHF 62 000 annuellement. Alors que les charges de biens, services et marchandises sur toute la période du plan demeurent inchangées, les charges de personnel ont augmenté en raison du développement des mesures salariales données.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte des investissements						
Dépenses	**–3 146**	**–38 000**	**–15 000**	**–14 600**	**–14 600**	**–14 600**
Modification		–1 107.9 %	60.5 %	2.7 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**–3 146**	**–38 000**	**–15 000**	**–14 600**	**–14 600**	**–14 600**
Modification		–1 107.9 %	60.5 %	2.7 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–3 146	–38 000	–15 000	–14 600	–14 600	–14 600
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

La période du plan 2019-2022 prévoit des dépenses de remplacement dans le domaine du mobilier de bureau et de l'informatique.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

Effectif réel				Effectif cible	
2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
24.7	23.4	23.9	23.9	24.0	24.0

Commentaire

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 ETP à 24 ETP. Le Contrôle des finances table sur une moyenne de 24 ETP pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités supplémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Surveillance des finances

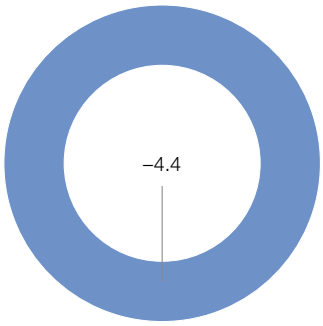

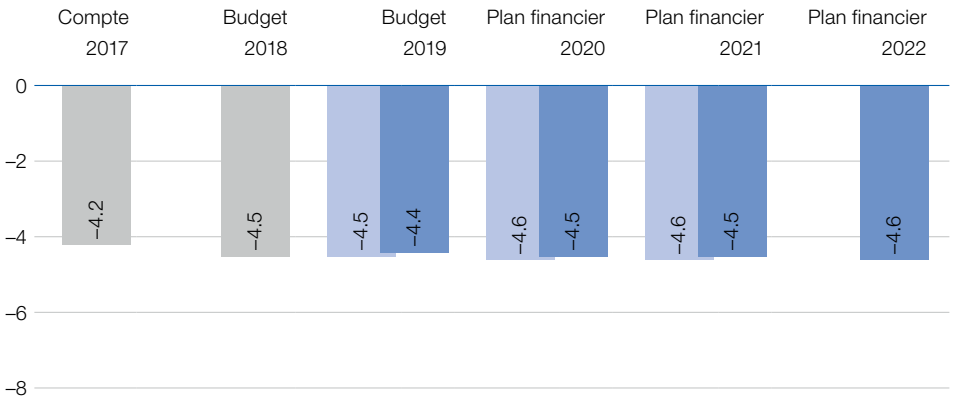

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Le groupe de produits « Surveillance des finances » se compose des produits suivants :

- Tâches essentielles (révision des comptes annuels, révision des services, contrôle des systèmes informatiques, révision des projets de construction)
- Mandats de contrôle spécial (contrôle de l'utilisation des subventions, mandats)
- Mandats de contrôle extraordinaire sur l'ordre de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général
- Activités de conseil en faveur de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	74 225	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
(-) Frais de personnel	–3 949 570	–4 194 356	–4 168 465	–4 214 294	–4 236 225	–4 284 139
(-) Coûts matériels	–289 773	–352 600	–351 600	–351 600	–351 600	–351 600
(-) Intérêts et amortissements standard	–20 515	–24 870	–18 694	–14 336	–16 414	–18 536
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–4 185 633**	**–4 481 825**	**–4 448 759**	**–4 490 230**	**–4 514 239**	**–4 564 275**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**2 000**	2 000	2 000	2 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–4 185 633**	**–4 481 825**	**–4 446 759**	**–4 488 230**	**–4 512 239**	**–4 562 275**
(+)/(-) Régularisations	13 503	14 334	8 897	3 137	3 260	3 279
Solde III (comptabilité financière)	**–4 172 129**	**–4 467 491**	**–4 437 862**	**–4 485 092**	**–4 508 979**	**–4 558 996**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Tâches essentielles	–3 627 638	–3 949 649	**–3 884 940**	–3 920 477	–3 940 813	–3 984 122
Mandats de contrôle spécifiques	–241 283	–305 275	**–249 528**	–252 693	–255 129	–258 613
Mandats de contrôle spéciaux	–277 012	–137 799	**–275 836**	–278 328	–279 671	–282 681
Activités de conseil	–39 700	–89 103	**–38 456**	–38 731	–38 626	–38 859

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde II du compte de résultats du budget 2019 et le plan intégré mission-financement 2020–22 s'améliore d'environ CHF 72 000 à CHF 96 000 annuellement. Alors que les charges de biens, services et marchandises sur toute la période du plan demeurent inchangées, les charges de personnel ont augmenté en raison du développement des mesures salariales données.

Priorités de développement

Les priorités de développement suivantes sont prises en compte dans le budget et dans le plan des tâches et des finances : Le Contrôle des finances fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

Chances et risques

Les charges de personnels sont avec près de 90 % le facteur de coût le plus important. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur le développement des charges de personnel. Le Contrôle des finances peut faire appel à des spécialistes si nécessaire. A partir du moment ou le Contrôle des finances n'en fait pas usage, ceci aura un impact positif de l'ordre d'environ CHF 100 000 sur le résultat.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (EPT)	24	24	stabilité
Evaluation de la qualité et de l'efficience du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	0	0	stabilité
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	0	0	stabilité
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du Contrôle des finances (en mio CHF)	0	0	augmentation

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Protection des données	–1.2	0.0

12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Protection des données	–1.2	–1.1	–1.2	–1.1	–1.1	–1.1
Total	**–1.2**	**–1.1**	**–1.2**	**–1.1**	**–1.1**	**–1.1**

12.3 Priorités de développement de la Direction

Après l'entrée en fonction du nouveau délégué à la protection des données, il s'agira de poursuivre l'exécution des tâches légales. Indépendamment du fait que le droit cantonal sur la protection des données s'adapte au droit européen, il y aura lieu de veiller, là où cela sera nécessaire et, au besoin, en édictant des actes législatifs portant sur des domaines spécifiques, à ce que les services bernois satisfassent aux normes européennes lors des processus de traitement de leurs données.

12.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–1 173 170**	**–1 150 464**	**–1 179 984**	**–1 114 502**	**–1 116 367**	**–1 120 562**
Modification		1.9 %	–2.6 %	5.5 %	–0.2 %	–0.4 %
Revenues	**14 282**	**3 000**	**3 000**	**3 000**	**3 000**	**3 000**
Modification		–79.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	**–1 158 888**	**–1 147 464**	**–1 176 984**	**–1 111 502**	**–1 113 367**	**–1 117 562**
Modification		1.0 %	–2.6 %	5.6 %	–0.2 %	–0.4 %
Charges						
30 Charges de personnel	–981 882	–956 821	–953 384	–946 402	–948 267	–952 462
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–156 910	–186 588	–226 600	–168 100	–168 100	–168 100
33 Amortissements du patrimoine administratif	–31 878	–6 955	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–2 500	–100	0	0	0	0
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	13 773	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	509	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte de résultats

Le délégué à la protection des données et son suppléant chargé de l'informatique prendront tous deux leur retraite à la fin de février 2019. Un montant de CHF 0,04 million a été budgété pour 2019 afin de financer temporairement le remplacement prévu pendant un congé de préretraite. Il est inscrit au poste des prestations de services de tiers.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte des investissements						
Dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Il n'y a pas d'investissements budgétés ou prévus pour les années suivantes.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

Effectif réel				Effectif cible	
2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
4.5	4.5	4.8	5.9	5.2	5.2

Commentaire

Le dépassement de l'effectif cible à la fin de 2017 s'explique par le remplacement d'une collaboratrice en congé de maternité. Pour 2019 et les années suivantes, seuls de faibles changements dus à des fluctuations des taux d'occupation des collaborateurs et des collaboratrices sont prévus.

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données

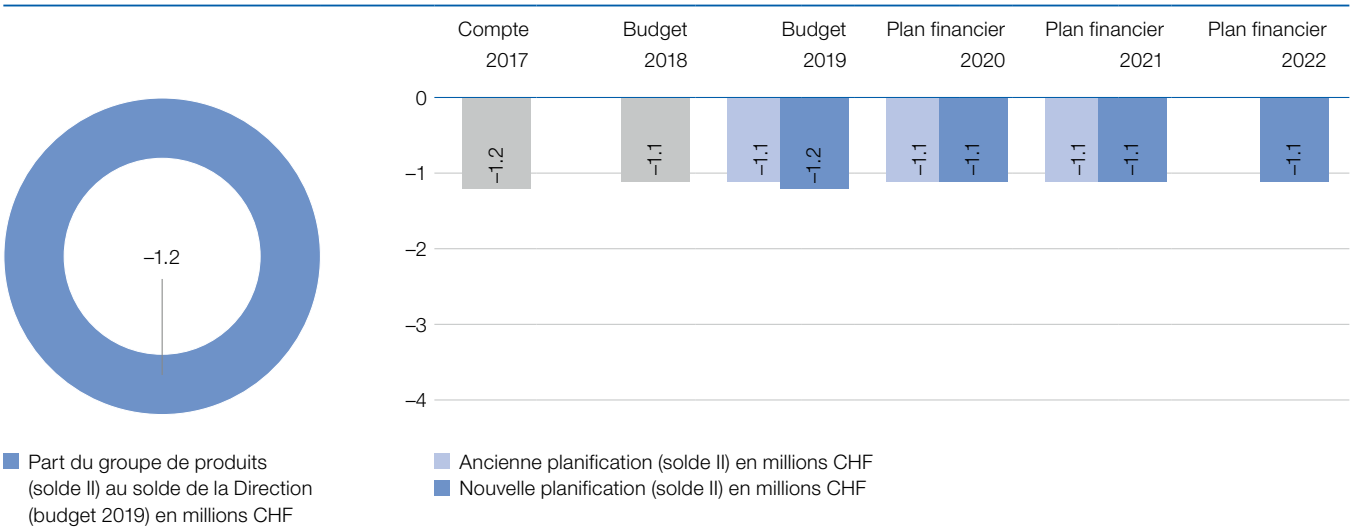

Description

Interventions devant permettre aux services cantonaux et communaux de traiter de manière correcte les informations relatives aux personnes, notamment dans les domaines d'activité suivants : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, rédaction de préavis et de prises de position, contrôles, recommandations et recours.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	656	3 000	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	–968 766	–956 821	–950 384	–943 402	–945 267	–949 462
(-) Coûts matériels	–159 410	–186 688	–226 600	–168 100	–168 100	–168 100
(-) Intérêts et amortissements standard	–31 944	–8 027	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–1 159 463**	**–1 148 537**	**–1 176 984**	**–1 111 502**	**–1 113 367**	**–1 117 562**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	509	0	**0**	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 158 954**	**–1 148 537**	**–1 176 984**	**–1 111 502**	**–1 113 367**	**–1 117 562**
(+)/(-) Régularisations	66	1 072	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	**–1 158 888**	**–1 147 465**	**–1 176 984**	**–1 111 502**	**–1 113 367**	**–1 117 562**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Protection des données	–1 159 463	–1 148 537	**–1 176 984**	–1 111 502	–1 113 367	–1 117 562

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au budget 2018, le solde I présente une détérioration de près de CHF 30 000, qui s'explique principalement par le paiement prévu de prestations requises à titre provisoire auprès de services externes à l'occasion d'un congé de préretraite.

Priorités de développement

Les tâches prévues par la législation sur la protection des données doivent continuer d'être accomplies à l'avenir. L'énoncé des tâches tel qu'il figure dans la législation précitée offre une marge de manœuvre importante, dont le Bureau pour la surveillance de la protection des données, du fait de ses ressources, ne peut guère profiter. Le Bureau ne discerne aucune possibilité de renforcer l'accomplissement des tâches. En tant que droit découlant du développement des technologies, le droit de la protection des données prescrit d'identifier de manière précoce les évolutions informatiques pertinentes pour les activités de l'administration et de prendre des mesures relatives à la sécurité des données ainsi qu'à la garantie des droits de la personne. Cette tâche est très exigeante, comme le montre la loi de Moore, selon laquelle la capacité des processeurs double environ tous les deux ans. Logiquement, un nombre accru de données doivent pouvoir être traitées plus rapidement.

Chances et risques

Des adaptations apportées notamment au droit supérieur peuvent entraîner une modification du volume des cas de traitement des données devant faire l'objet d'une surveillance cantonale (surveillance des cliniques privées, des gymnases ou des dossiers électroniques des patients), ce qui peut se traduire par une augmentation ou une diminution des besoins en ressources. Pour ce qui est des projets informatiques, si les traitements de données contraires au droit ne sont identifiés que tardivement, les coûts induits par les corrections nécessaires augmentent de manière exponentielle. Du point de vue des responsables de projet, un examen précoce de la conformité du traitement des données constitue une chance alors qu'un examen tardif présente des risques.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Assurer le contrôle préalable des grands projets informatiques sous l'angle de la protection de la personnalité et de la sécurité des donées (en %).	40	48	stabilité
Contrôler les applications informatiques. (Nombre de contrôles)	4	3	stabilité
Former des recours contre les décisions qui rejettent les recommandations.	0	0	
Répondre aux demandes triées émanant des Directions et de la Chancellerie d'Etat (et prendre position sur des projets d'acte législatif) (en %).	73	76	stabilité
Conseils et soutien prodigués avec compétence.	0	0	
Répondre aux questions de personnes privées (en %)	64	63	stabilité

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2019, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Direction de la magistrature	–12.6	0.0
Juridictions civile et pénale	–89.1	26.5
Juridiction administrative	–16.4	1.5
Ministère public	–75.9	50.6

13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Direction de la magistrature	–7.8	–11.5	–12.6	–13.5	–13.4	–13.4
Juridictions civile et pénale	–57.3	–59.7	–62.6	–62.7	–63.3	–63.3
Juridiction administrative	–14.3	–14.0	–14.8	–14.8	–14.9	–14.9
Ministère public	–20.2	–18.8	–25.4	–24.7	–25.0	–24.5
Total	**–99.6**	**–104.0**	**–115.4**	**–115.7**	**–116.6**	**–116.1**

13.3 Priorités de développement de la Direction

En 2019, l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature, le Parquet général et la Commission des recours en matière fiscale déménageront à Nordring 8. A lui seul, l'état-major est actuellement encore présent sur cinq sites. Sept sites au total pourront donc être concentrés à Nordring. Dans le domaine informatique, le projet « Nouveau système de gestion des dossiers » du Ministère public et de la police cantonale en vue de l'introduction d'une nouvelle application spécialisée constitue une priorité exigeante. Au cours des années à venir, d'importants défis devront être gérés en relation avec la numérisation de la justice planifiée au niveau suisse.

13.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte de résultats						
Charges	**–194 114 408**	**–219 946 441**	**–210 914 617**	**–212 495 084**	**–214 065 464**	**–213 779 180**
Modification		–13.3 %	4.1 %	–0.7 %	–0.7 %	0.1 %
Revenues	**78 353 627**	**100 747 858**	**78 621 793**	**79 742 793**	**80 282 489**	**80 415 132**
Modification		28.6 %	–22.0 %	1.4 %	0.7 %	0.2 %
Solde	**–115 760 781**	**–119 198 583**	**–132 292 824**	**–132 752 291**	**–133 782 975**	**–133 364 048**
Modification		–3.0 %	–11.0 %	–0.3 %	–0.8 %	0.3 %
Charges						
30 Charges de personnel	–119 766 407	–124 033 751	–127 626 421	–127 735 365	–128 468 820	–128 158 058
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–70 142 404	–90 781 100	–78 373 075	–79 111 319	–79 832 219	–79 830 319
33 Amortissements du patrimoine administratif	–339 799	–555 779	–215 702	–946 262	–1 055 287	–1 076 665
34 Charges financières	–4 529	–3 000	–3 000	–3 000	–3 000	–3 000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	–205 276	–143 000	–145 000	–145 000	–145 000	–145 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	–3 655 993	–4 429 811	–4 551 419	–4 554 138	–4 561 138	–4 566 138
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	77 033 257	99 667 665	77 566 600	78 697 600	79 237 600	79 373 600
43 Revenus divers	1 090 056	830 000	868 000	858 000	858 000	858 000
44 Revenus financiers	77 917	67 600	69 500	69 500	69 500	69 500
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	146 427	182 593	117 693	117 693	117 389	114 032
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	5 970	0	0	0	0	0

Evolution du compte de résultats

Le budget 2019 clôture dans le compte de résultats avec un solde de CHF 132,3 millions. Par rapport aux comptes annuels 2017, le solde se péjore de CHF 16,5 millions. Les charges de biens, services et marchandises, amortissements compris, présentent par rapport aux comptes annuels 2017 une augmentation de CHF 8,1 millions. Par rapport au budget 2018, le solde des dépenses de biens, services et marchandises s'améliore de CHF 12,4 millions. Pour la première fois, l'enregistrement des amortissements de l'assistance judiciaire, non conforme à HRM2, a été éliminé du budget. Cela se répercute sur les charges de biens, services et marchandises et sur les contributions. D'autres augmentations de frais de biens, services et marchandises et d'installation sont liées au déménagement à Nordring 8. Les hausses de coûts pour les mesures de protection institutionnelles du Ministère public des mineurs et les pertes de créances relevées au budgets sont dues à l'augmentation du nombre de procédures au Ministère public.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Compte des investissements						
Dépenses	**–1 613 624**	**–2 500 000**	**–1 150 000**	**–500 000**	**–400 000**	**–400 000**
Modification		–54.9 %	54.0 %	56.5 %	20.0 %	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Modification						
Solde	**–1 613 624**	**–2 500 000**	**–1 150 000**	**–500 000**	**–400 000**	**–400 000**
Modification		–54.9 %	54.0 %	56.5 %	20.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	–41 636	–375 000	–866 000	–410 000	–310 000	–310 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	–1 571 988	–2 125 000	–284 000	–90 000	–90 000	–90 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Par rapport au budget 2018, le compte des investissements du buget 2019 présente une réduction des coûts à hauteur de CHF 1,35 million. Le compte des investissements contient principalement des dépenses en lien avec le projet NeVo (nouveau système de gestion des dossiers) du Ministère public ainsi que des dépenses concernant le déménagement à Nordring 8.

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS

Effectif réel				Effectif cible	
2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
689.2	715.2	746.5	741.0	716.8	762.2

Commentaire

Les postes à plein temps se situent à un niveau constant, en légère diminution à moyen terme (changement planifié 2019 à 2022: –1 %).

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature

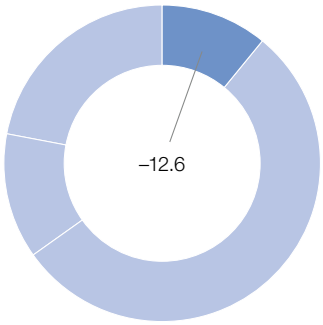

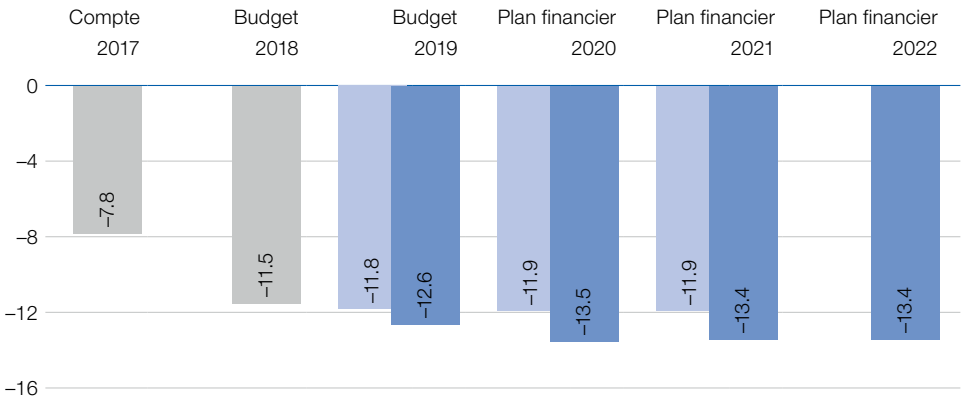

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Organe commun à la Cour suprême, au Tribunal administratif et au Parquet général. Interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	17 960	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
(-) Frais de personnel	–3 577 235	–4 434 264	–4 696 474	–4 585 216	–4 623 286	–4 663 082
(-) Coûts matériels	–4 136 588	–6 707 781	–7 673 224	–8 015 887	–7 807 387	–7 805 887
(-) Intérêts et amortissements standard	–142 621	–416 731	–248 021	–921 083	–960 851	–954 670
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–7 838 484**	**–11 546 776**	**–12 605 719**	**–13 510 186**	**–13 379 524**	**–13 411 639**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 994	700	**2 000**	2 000	2 000	2 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–7 836 490**	**–11 546 076**	**–12 603 719**	**–13 508 186**	**–13 377 524**	**–13 409 639**
(+)/(-) Régularisations	24 980	86 827	200 778	196 337	161 452	125 294
Solde III (comptabilité financière)	**–7 811 510**	**–11 459 250**	**–12 402 940**	**–13 311 849**	**–13 216 072**	**–13 284 346**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Soutien à la direction	–7 838 484	–11 546 776	**–12 605 719**	–13 510 186	–13 379 524	–13 411 639

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le BU 2019 du groupe de produit clôture avec un solde de CHF 12,4 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au PIMF 2019 de l'année précédente à hauteur de CHF 0,7 million.

Les charges de personnel de tous les domaines de l'état-major se montent à CHF 4,7 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au PIMF 2019 de l'année précédente de CHF 0,1 million. Les directives de politique du personnel et les ressources supplémentaires engagées pour la formation et le perfectionnement de l'ensemble de la justice expliquent en grande partie les charges supplémentaires budgétées.

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 4,3 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au PIMF 2019 de l'année précédente de CHF 0,8 million. Les charges supplémentaires budgétées sont principalement dues au dépenses en lien avec le déménagement prévu à Nordring 8 ainsi que l'entretien. Des frais de port supplémentaires (transfert budgétaire du MP) à hauteur de KCHF 125 ont été désormais budgétés.

Les amortissements budgétés sur la fortune administrative s'élèvent à KCHF 50. Il en résulte une amélioration par rapport au PIMF 2019 de l'année précédente et suivant l'évolution, les amortissements du projet « Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) » ne seront présentés qu'en 2020.

Les imputations internes s'élèvent à CHF 3,4 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au PIMF 2019 de l'année précédente de CHF 0,3 million. Cette hausse des charges budgétées est principalement due aux prestations TIC encore non facturées (OIO).

Priorités de développement

L'accent est toujours mis sur l'optimisation des processus d'assistance en faveur de l'ensemble de la justice. La concentration prévue des cinq sites de l'état-major des ressources en un site est également prioritaire.

Les domaines des finances et du personnel seront fortement sollicités dans le cadre du projet ERP. Les processus actuels doivent être vérifiés et harmonisés et, si impérativement nécessaire, des solutions adéquates doivent être trouvées.

Chances et risques

De nombreux projets informatiques de pointe à différents niveaux promettent une hausse de l'efficacité à moyen et à long terme, mais entraînent momentanément des charges élevées et croissantes. En parallèle, l'entretien des systèmes critiques actuellement opérationnels ne doit pas être négligé. Avec la suite de l'introduction progressive du système de contrôle interne SCI pour l'ensemble de la justice, des processus sont définis et les éventuels risques qui en découlent sont exposés. Les contrôles annuels des processus clés permettent aussi bien un contrôle de la qualité qu'un examen critique des déroulements.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	14 000	13 577	stabilité
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	6 000	8 007	augmentation
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	92 000	92 745	stabilité

13.7.2 Juridictions civile et pénale

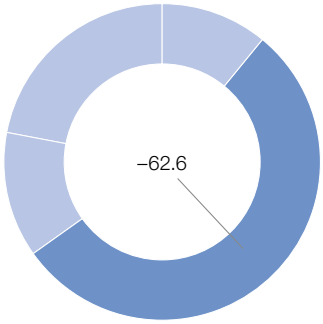

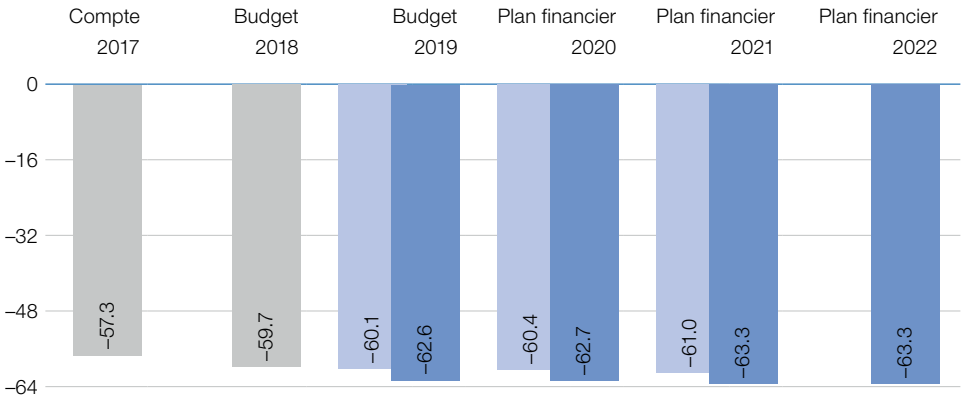

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et des autorités de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation et autres prestations de services de la Cour suprême.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	27 198 932	44 685 665	25 600 000	26 428 000	26 968 000	27 104 000
(-) Frais de personnel	–58 688 583	–60 696 930	–62 458 625	–62 702 050	–62 995 499	–63 164 497
(-) Coûts matériels	–26 520 377	–44 674 530	–26 447 470	–27 056 470	–27 888 970	–27 791 470
(-) Intérêts et amortissements standard	–62 393	–146 820	–108 655	–165 452	–206 344	–256 427
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	**–58 072 421**	**–60 832 615**	**–63 414 750**	**–63 495 972**	**–64 122 813**	**–64 108 394**
(+) Recettes des subventions cantonales	549	100 000	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	–66 180	–68 000	**–70 000**	–70 000	–70 000	–70 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	837 920	1 097 200	**900 000**	900 000	900 000	900 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–57 300 133**	**–59 703 415**	**–62 584 750**	**–62 665 972**	**–63 292 813**	**–63 278 394**
(+)/(-) Régularisations	–5 965 875	–6 260 272	–7 250 281	–7 335 906	–7 427 005	–7 520 111
Solde III (comptabilité financière)	**–63 266 008**	**–65 963 687**	**–69 835 031**	**–70 001 878**	**–70 719 819**	**–70 798 506**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Décision de la section pénale de la Cour suprême	–7 046 127	–4 089 912	**–7 448 386**	–7 442 638	–7 404 506	–7 277 644
Décision de la section civile de la Cour suprême	–7 327 739	–9 905 534	**–7 616 150**	–7 747 357	–7 820 137	–7 792 058
Examens d'avocat	81 329	–260 312	**27 851**	23 540	18 217	22 847
Surveillance des avocats	–241 468	–249 885	**–397 802**	–405 227	–407 132	–407 268
Autres prestations de services Cour suprême	–5 467	–210 391	**30 688**	30 472	30 361	30 539
Décision de droit pénal première instance	–6 773 212	–14 471 064	**–14 776 517**	–14 651 393	–14 650 558	–14 749 685
Décision de mesures de contraintes première instan	–1 102 764	–1 434 212	**–1 296 368**	–1 301 997	–1 311 417	–1 317 319
Procédure de conciliation	–6 391 332	–7 041 044	**–6 785 917**	–6 833 098	–6 870 252	–6 890 448
Conseil juridique de l'autorité de conciliation	–1 007 459	–982 786	**–982 089**	–990 966	–997 214	–1 003 772
Décision de droit civil première instance	–28 258 183	–22 001 867	**–24 170 060**	–24 177 308	–24 710 176	–24 723 585

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Depuis 2017, les coûts de l'assistance judiciaire (indemnités des avocats et émoluments judiciaires) ne sont plus amortis immédiatement. Ces amortissements ont encore été pris en compte dans le budget 2018, raison pour laquelle aussi bien les rentrées financières que les coûts matériels ont été inscrits au budget 2018 chacun à un montant plus élevé de CHF 19,2 millions.

Le nombre de procédures étendues et complexes augmente. Une hausse du nombre de procédures avec assistance judiciaire est également attendue, notamment en raison des changements dans le droit de l'entretien et du partage de la prévoyance (per 01. 01. 2017) ainsi qu'en raison de la réintroduction de l'expulsion judiciaire (au 01. 10. 2016). Cette évolution entraîne une augmentation aussi bien des frais de personnel que des coûts matériels, les rentrées financières restant pour leur part relativement constantes.

Dans le budget 2019 et le plan financier 2020-2022, quatre postes de greffiers à durée déterminée sont prévus à cause des facteurs susmentionnés, tout comme dans le budget 2018. La hausse des frais de personnel par rapport au budget 2018 (CHF +1,7 mio) est due à l'évolution salariale prescrite.

Les coûts matériels augmentent de CHF 1,3 million par rapport au budget 2018 (sans amortissements de l'assistance judiciaire). L'augmentation des frais de procédure pèse notamment dans la balance. La reprise des émoluments de services postaux de la Chancellerie d'Etat est prise en compte à hauteur de CHF 0,4 million.

Le budget 2019 présente un solde I (budget global) de CHF 63,4 millions et est supérieur à raison de CHF 2,8 millions (+4,6 %) au budget 2018.

Seule une petite partie du budget peut être influencée. Le nombre et le volume des procédures judiciaires sont conditionnés par l'extérieur, les charges correspondantes et les produits en découlent presque obligatoirement. L'état des postes est établi en fonction des tâches à exécuter. Après leur approbation, les frais de personnel et les charges liées aux salaires, gérées de manière centralisée, ne peuvent pas être influencés. Les postes influençables et pris en considération dans les dépenses de biens, services et marchandises sont également restreints.

Priorités de développement

Les juridictions civile et pénale peuvent exercer leurs tâches principales, à savoir rendre des décisions en droit civil et pénal (y compris conseil juridique). Cette performance doit également être maintenue malgré les exigences croissantes (cf. « Chances et risques »).

Chances et risques

Les réductions effectuées dans le budget 2018 dans le domaine des charges de biens, services et marchandises ainsi que du perfectionnement à hauteur de CHF 0,57 million au total ont été reprises sans changement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Cour suprême Section pénale (Chambres pénales, Chambre de recours pénale) : Nombre de procédures liquidées	1 000	1 050	augmentation
Cour suprême Section civile (Chambres civiles, Tribunal de commerce, Autorité cantonale de surveillance en matière de poursuite pour dettes et de faillite, Tribunal de protection de l'enfant et de l'adulte) : Nombre de procédures liquidées	2 000	2 000	stabilité
Tribunaux régionaux procédures civiles : Nombre de procédures liquidées	21 200	21 600	stabilité
Tribunaux régionaux sections pénales, Tribunal pénal économique, Tribunal des mineurs : Nombre de procédures liquidées	3 000	3 200	augmentation
Tribunaux des mesures de contrainte (Tribunal cantonal des mesures de contrainte, tribunaux régionaux des mesures de contrainte) : Nombre de procédures liquidées	2 500	2 500	stabilité
Autorités de conciliation (procédure de conciliation) : Nombre de procédures liquidées	5 900	6 000	stabilité
Autorités de conciliation, conseils juridiques : Nombre de consultations juridiques	21 300	21 400	augmentation

13.7.3 Juridiction administrative

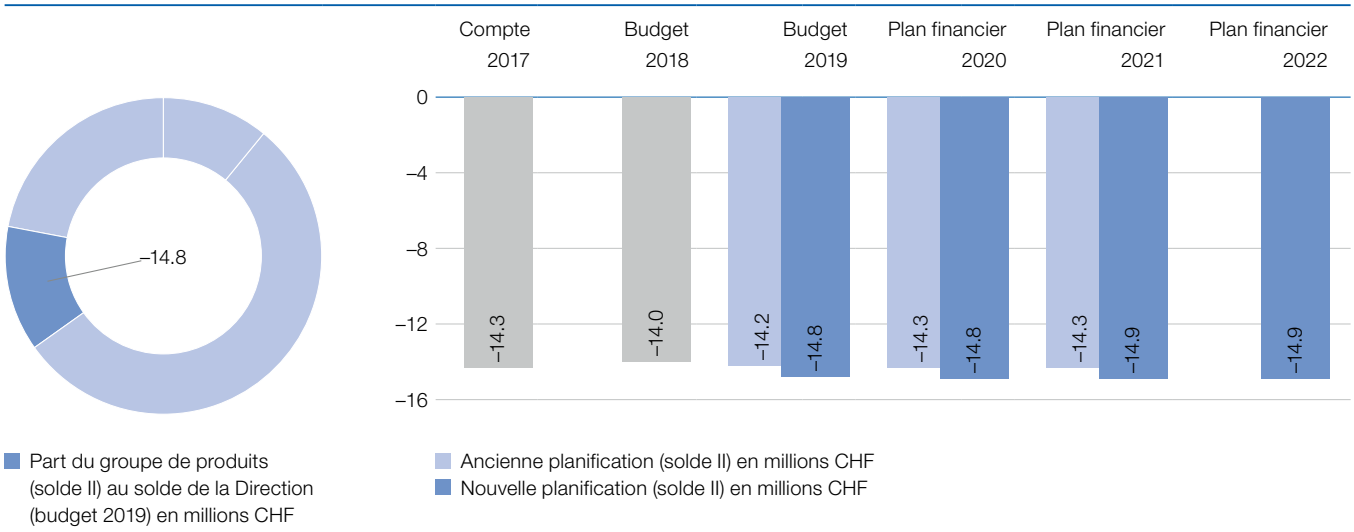

Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	1 181 481	2 307 100	1 515 100	1 515 100	1 515 100	1 515 100
(-) Frais de personnel	–14 620 249	–15 240 606	–15 230 510	–15 327 118	–15 358 774	–15 336 501
(-) Coûts matériels	–849 868	–1 048 700	–1 069 800	–1 051 100	–1 051 000	–1 051 100
(-) Intérêts et amortissements standard	–38	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–14 288 673**	**–13 982 206**	**–14 785 210**	**–14 863 118**	**–14 894 674**	**–14 872 501**
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	12 961	16 532	**19 032**	19 032	19 032	19 032
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–14 275 712**	**–13 965 674**	**–14 766 178**	**–14 844 086**	**–14 875 642**	**–14 853 469**
(+)/(-) Régularisations	65 900	–63 500	–67 300	–64 300	–64 300	–64 300
Solde III (comptabilité financière)	**–14 209 813**	**–14 029 174**	**–14 833 478**	**–14 908 386**	**–14 939 942**	**–14 917 769**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Jugement en droit administratif du Tribunal administratif	–4 754 683	–5 199 017	**–5 772 588**	–5 803 610	–5 810 022	–5 794 094
Jugement en droit des assurances sociales du Tribunal administratif	–7 222 946	–6 763 683	**–7 537 752**	–7 578 231	–7 585 752	–7 565 461
Autres prestations de services du Tribunal adminis	–25 547	0	**1 120 100**	1 120 100	1 120 100	1 120 100
Décision sur recours de la Commission des recours	–1 888 530	–1 551 365	**–2 165 664**	–2 184 471	–2 201 271	–2 215 356
Décision sur recours/sur opposition de la Commissi	–16 050	–66 343	**–66 257**	–66 257	–66 257	–66 257
Jugement de la Commission d'estimation en matière	–32 156	–66 389	**–66 229**	–66 229	–66 229	–68 229
mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	–348 761	–382 377	**–364 121**	–348 721	–349 542	–347 504

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le cadre d'un budget de CHF 14 916 622, les comptes 2017 du groupe de produits présentent un solde I (budget global) meilleur que prévu, dans une mesure de CHF 627 949 (4,2 %).

Le budget 2019 du groupe de produits est fondé sur une marche des affaires constante. Pour ce motif, les charges relatives aux biens, services et marchandises ont été budgétisées dans la même mesure que les années précédentes. Les coûts de personnel et les charges sociales qui leur sont liées augmentent dans le cadre des augmentations individuelles de traitement approuvées par le Conseil-exécutif pour 2018.

Le solde I tient compte pour 2019 de dépenses de CHF 16 367 610, réparties en CHF 15 230 510 de coûts de personnel et CHF 1 137 100 de charges relatives aux biens, services et marchandises.

Les prévisions pour 2018 concernant les produits se fondent sur les recettes supplémentaires réalisées en 2017. Il est toutefois maintenant prévisible que les produits seront nettement inférieurs en 2018, raison pour laquelle leur montant sera corrigé vers le bas dans le budget 2019.

Priorités de développement

La juridiction administrative se voue essentiellement à sa tâche centrale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public.

Le secrétariat général sera vraisemblablement appelé à se consacrer de manière accrue à des projets de l'administration cantonale (ERP, digitalisation de la communication avec les autorités, etc.). En outre, le déménagement de la Commission des recours en matière fiscale de Liebefeld dans un immeuble situé au Nordring à Berne, commune où se situe son siège en vertu de la loi, est prévu en 2019.

Au cours de l'année budgétaire, la juridiction administrative prévoit environ 3 000 nouveaux cas et un nombre à peu près semblable de cas liquidés. Ainsi, il y a lieu de s'attendre à la fin de l'année 2019 à un report à 2020 d'environ 1 600 cas pendants.

Chances et risques

Globalement, il convient de s'attendre à un volume d'affaires constant en 2019 par rapport à l'année précédente.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice).	3 066	2 809	stabilité
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	3 209	2 999	stabilité
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées).	1 819	1 607	stabilité

13.7.4 Ministère public

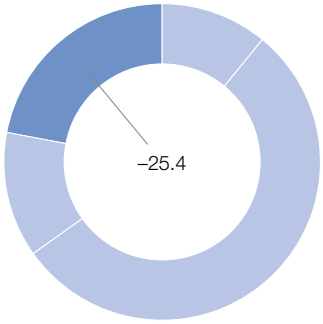

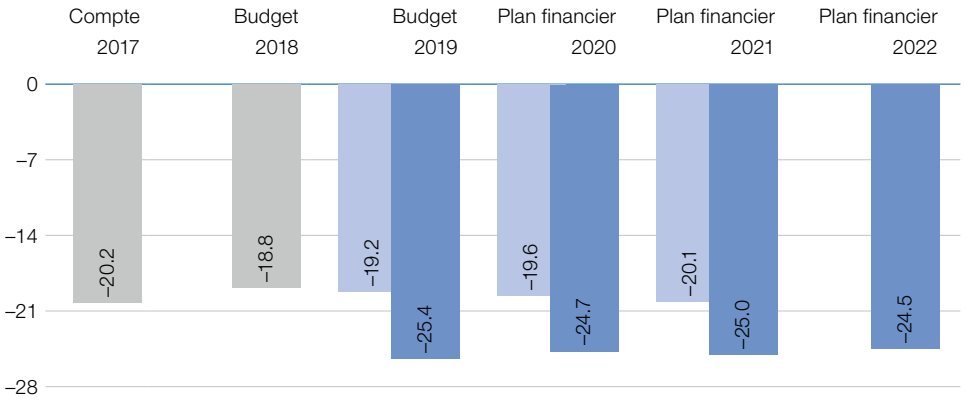

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2019) en millions CHF

Ancienne planification (solde II) en millions CHF
Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de recours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édiction de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
(+) Rentrées financières	21 416 112	24 052 000	23 244 000	23 386 000	23 386 000	23 386 000
(-) Frais de personnel	–42 209 664	–43 661 961	–45 240 824	–45 120 994	–45 491 269	–44 993 991
(-) Coûts matériels	–26 632 098	–27 409 470	–30 522 187	–30 233 188	–30 237 193	–30 239 187
(-) Intérêts et amortissements standard	–328 341	–130 217	–102 732	–111 219	–109 115	–57 065
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (lbudget global)	**–47 753 990**	**–47 149 648**	**–52 621 743**	**–52 079 400**	**–52 451 577**	**–51 904 243**
(+) Recettes des subventions cantonales	65 545	30 000	**53 000**	53 000	53 000	53 000
(-) Coûts des subventions cantonales	–70 650	–75 000	**–75 000**	–75 000	–75 000	–75 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	27 580 048	28 413 000	**27 273 000**	27 424 000	27 424 000	27 424 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–20 179 046**	**–18 781 648**	**–25 370 743**	**–24 677 400**	**–25 049 577**	**–24 502 243**
(+)/(-) Régularisations	–10 294 403	–8 964 825	–9 850 630	–9 852 778	–9 857 567	–9 861 185
Solde III (comptabilité financière)	**–30 473 449**	**–27 746 472**	**–35 221 373**	**–34 530 178**	**–34 907 144**	**–34 363 428**

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	2020	2021	Plan financier 2022
Instruction	–37 047 513	–37 384 874	**–37 728 195**	–38 114 136	–38 330 465	–38 044 567
Mise en accusation	–597 633	–522 189	**–570 907**	–569 140	–572 360	–565 200
Procédure simplifiée	–54 297	–82 027	**–35 086**	–35 054	–35 259	–35 165
Procédure d'ordonnance pénale	8 993 485	8 096 482	**5 940 987**	6 122 069	5 996 260	6 240 407
Procédure de recours	–2 063 097	–3 081 959	**–2 650 341**	–2 476 058	–2 476 704	–2 481 857
Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	–612 644	–416 089	**–821 628**	–757 624	–756 466	–758 420
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	–16 372 291	–13 678 999	**–16 756 574**	–16 249 458	–16 276 583	–16 259 441

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La planification du groupe de produit clôture avec un solde I de CHF 52,6 millions. Cela représente une péjoration du solde dans la comptabilité financière d'environ CHF 7,1 millions par rapport au plan financier 2019.

Dans le domaine des charges de personnel, des dépenses supplémentaires sont enregistrées à hauteur d'environ CHF 1,2 million. En raison de la charge de travail excessive du Ministère public du Jura bernois-Seeland, deux équipes de procureurs supplémentaires sont demandées, les mesures de compensation prises à l'interne n'ayant pas eu les effets escomptés. Des réaffectations internes de postes et des reclassements entraînent en outre des dépenses supplémentaires.

Dans le domaine de l'exécution de mesures de protection et de peines du Ministère public cantonal des mineurs, des frais supplémentaires à hauteur de CHF 2,6 millions sont attendus en lien avec des mesures de protection institutionnelles suite à une augmentation du nombre de cas d'exécution. Concernant les pertes de créances effectives, une hausse de près de CHF 0,9 million est attendue en raison du nombre toujours élevé de procédures. Dans le domaine des frais de procédure et d'instruction, une augmentation des charges de CHF 0,2 million est attendue en relation avec la hausse des coûts dans le domaine des émoluments pour les mesures de surveillance dans le Service de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication du DFJP (Service SCPT). Le transfert budgétaire de services postaux de la Chancellerie d'Etat entraîne des coûts supplémentaires estimés à CHF 0,1 million. De plus, le déménagement du Parquet général à Nordring 8 entraîne des coûts d'aménagement uniques d'environ CHF 0,1 million.

Du côté des revenus, une diminution d'environ CHF 2,0 millions est attendue dans le domaine des émoluments, des amendes, des peines pécuniaires et des remboursements sur la base des valeurs empiriques et des pronostics actuels.

Priorités de développement

Le projet NeVo (nouveau système de gestion des dossiers) a pour but le développement d'une plateforme commune avec la police cantonale pour la gestion électronique des processus et remplacera l'application spécialisée actuelle Tribuna par une application moderne. La nouvelle gestion des affaires permettra un transfert fiable des dossiers d'instruction de la police au Ministère public. L'introduction est prévue pour 2019.

La poursuite du développement stratégique du Ministère public prévoit un accroissement des ressources et du savoir-faire dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité. De plus, des ressources doivent être mises à disposition dans le domaine du droit pénal médical et du recouvrement d'avoirs. Des dispositions à ce sujet n'ont pas encore été prises dans le plan intégré mission-financement.

Chances et risques

D'une manière générale, le Ministère public ne peut exercer aucune influence significative sur l'évolution des principaux postes de charges et de produits (frais de procédure et d'instruction, notamment coûts d'exécution de mesures de protection et de peine concernant des mineurs, recettes provenant d'émoluments, amendes, peines pécuniaires) ni sur les coûts éventuels en lien avec la protection extra procédurale des témoins qui dépendent de tiers. Une augmentation des procédures accroît d'une part les frais de procédure et d'instruction. D'autre part, les recettes provenant des ordonnances pénales peuvent avoir un effet financier positif. Une charge d'affaires stable se traduit par une stagnation, la réclamation généralement de plus en plus difficile de peines pécuniaires, amendes et émoluments entraîne un effet financier négatif.

Les émoluments pour les mesures de surveillance dans le Service de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication du DFJP (Service SCPT) ont été augmentés par la Confédération au 1er mars 2018 et doivent encore être élevés progressivement de manière massive au cours des années à venir. Les autorités de poursuite pénale des cantons et les représentants de la Confédération négocient sur la nouvelle évolution des coûts.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2016	Compte 2017	Évolution attendue
Nombre de dénonciations reçues	120 254	121 833	augmentation
Nombre d'instructions ouvertes	7 696	8 080	augmentation
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	4 273	4 138	stabilité
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	92 193	92 717	augmentation
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	17 229	15 925	stabilité